


SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE

DU

MOUVEMENT INTELLECTUEL

I

2167. — Paris, imp. Wittersheim.
8, rue Montmorency.

HISTOIRE

DU

MOUVEMENT

INTELLECTUEL

AU XVIe SIÈCLE ET PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU XVIIe

PAR

JULES JOLLY

SUBSTITUT DU PROCUREUR IMPÉRIAL DE LA SEINE

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME PREMIER

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE LA PAIX, 8

MDCCCLX

1860

PRÉFACE

L'Académie française avait mis au concours, en 1852, une importante question d'histoire littéraire, à laquelle j'ai essayé de répondre par l'ouvrage que je livre aujourd'hui au public.

Le programme de ce concours était rédigé en ces termes :

« Décrire le travail des lettres et le progrès des » esprits, en France, dans la première partie du » xviie siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* » de Descartes *sur la Méthode;* rechercher ce que » dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette » époque intermédiaire conservait de l'esprit et des » passions du xvie siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de » nouveau et produisit de mémorable antérieurement à l'influence de deux génies créateurs; caractériser par des jugements étendus et d'après » des études précises sur la vie et les écrits, ceux des » hommes célèbres dans les lettres en général, dans » la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou » achevant leur carrière à cette époque, soit par de

» beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes,
» soit par des monuments de la vie active, lettres,
» mémoires historiques, négociations, discours, ont
» contribué, dès lors, à l'avancement de la pensée et
» de la langue. »

Énoncer ainsi la question à résoudre, c'était faire connaître en même temps la grandeur du sujet à traiter, puisqu'il s'agissait non-seulement d'embrasser le mouvement littéraire de toute une époque, mais encore d'entreprendre une étude sérieuse de nos plus importantes conquêtes intellectuelles et des progrès que nous faisions déjà, il y a près de trois siècles, dans les divers domaines de l'esprit.

C'est qu'en effet l'histoire de notre littérature se lie étroitement à celle de nos autres gloires. On peut même affirmer que notre véritable supériorité sur les peuples qui nous environnent résulte principalement de nos travaux littéraires. Sur ce point notre domination est constante et incontestable, et si quelquefois nous laissons à d'autres l'initiative des grandes découvertes industrielles, nous n'abandonnons à personne le droit que nous avons conquis de régner sur les lettres par les incomparables chefs-d'œuvre de nos écrivains. Les améliorations que d'autres s'étudient à introduire dans la vie matérielle, nous les introduisons dans les choses de l'intelligence. Les idées qui nous sont familières, nous les exploitons, nous les fécondons par un travail soutenu, par des combinaisons nouvelles, et chaque époque de notre littérature nous découvre des horizons plus larges et

plus brillants. Nos orateurs, nos poëtes, nos publicistes, nos historiens, nos philosophes naissent et se succèdent sans interruption, et après eux, leurs œuvres subsistent pour se transmettre à leurs derniers descendants. Certains peuples ont de belles époques littéraires; mais leurs littératures offrent des lacunes : si, pendant un siècle, elles jettent quelque éclat, le siècle suivant, elles s'affaiblissent, ou s'éteignent même pour ne plus renaître. Aucun peuple, surtout dans les temps modernes, ne peut offrir, comme nous, à l'admiration du monde une littérature dont les nombreux anneaux se tiennent et se pressent, de manière à former une chaîne non interrompue d'œuvres d'art.

De siècle en siècle, le travail de notre langue s'opère avec une activité merveilleuse, et, dès le XIIe, nous constatons un premier progrès. La langue romane, longtemps conservée comme souvenir de notre origine par les savants et les poëtes, commence à ne plus être comprise par le peuple qui la trouve insuffisante. Elle est même déjà dédaignée par la cour qui préfère la langue d'*oïl*, comme la langue que parle le roi. L'idiome du Nord, adopté bientôt par la masse du pays, gagne peu à peu le cœur de la France, et ne tarde pas à acquérir, même dans les contrées méridionales, de nombreuses ramifications. Les progrès de l'intelligence populaire suivent l'impulsion donnée : le peuple s'élève et grandit insensiblement; ses besoins se développent en même temps que ses idées et ses relations ; des mots nouveaux, appropriés

[illegible]

[illegible] par les [illegible] par les [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] le [illegible] perfection [illegible] les artisans [illegible] pour le [illegible]. Des littérateurs [illegible] poëtes, romanciers, chroniqueurs, prennent la plume et livrent à la publicité les ouvrages [illegible] plus d'un titre. Sous leurs efforts [illegible] la langue se débarrasse de ce qui pouvait diminuer sa force ou troubler sa limpidité. Et, si l'on trouve au milieu de ces essais souvent informes de regrettables faiblesses, on y rencontre aussi quelquefois des tournures vives, délicates, piquantes et frappées au coin de l'esprit français.

Ces groupes d'auteurs de tous genres, dont il faudrait des pages pour rappeler seulement les noms principaux, se suivent sans se confondre, et se transmettent fidèlement le précieux dépôt qui leur vient de leurs devanciers. Ce dépôt, successivement empreint des changements apportés par le temps, les événements, les caractères, semble toujours le même, lorsqu'on le reçoit de proche en proche. Mais si le dernier dépositaire se retourne vers un lointain que il peut à peine atteindre, il voit avec surprise

une différence complète, entre ce qu'il possède et ce que d'autres ont reçu plusieurs siècles avant lui. Les langues offrent cette particularité à l'observateur : communiquées de père en fils, comme un héritage naturel, elles sont parlées, écrites et comprises par toutes les générations qui se succèdent. Mais vues à travers ces générations, elles semblent ne plus être de la famille, et peuvent même paraître étrangères ou barbares, pour peu qu'on les considère à un certain degré d'éloignement. Nous comprenons encore Amyot et Montaigne ; mais Rabelais commence à nous paraître difficile à lire, et le français de Villehardouin, de Froissard, de Joinville, a déjà besoin d'être traduit pour le plus grand nombre d'entre nous.

Les langues suivent en cela, il faut bien le dire, les conditions de la société et de l'humanité elle-même. Chacune de nos grandes époques historiques correspond à un mouvement de transformation et de progrès dans notre littérature nationale. Dans les premiers siècles, alors que le catholicisme règne sans obstacle et que l'Église romaine impose à tous sa domination, la littérature se remplit d'une latinité qui, toute corrompue qu'elle est déjà, lui communique cependant sa force et son énergique concision. Sous la chevalerie, la littérature est chevaleresque : ce ne sont que chansons de gestes, poëmes héroïques, récits merveilleux consacrés à la célébration du courage, de la piété, de l'honneur et de l'amour. Sous la Renaissance, après la prise de Constantinople

et à la suite de nos excursions en Italie, les langues grecque et italienne, importées en France par Ronsard et les Médicis, donnent à notre langue l'harmonie, l'ampleur, l'image et la grâce, dont l'avait dépourvue l'usage immodéré du latin. Sous la Réforme, sous la Ligue, sous cette pression violente et tumultueuse des guerres de religion, la littérature est agressive, passionnée, aventureuse, téméraire ; elle cherche des voies nouvelles, à mesure que dans la société se revèlent un ordre et un esprit nouveaux. Sous Louis XIII, ou plutôt sous Anne d'Autriche, princesse plus espagnole qu'allemande, elle se revêt d'un caractère emphatique, touchant au sublime, dans Corneille, par sa hauteur, et au ridicule, dans Balzac, par son exagération. Plus tard, lorsque tout plie sous l'absolutisme et la majesté de Louis XIV, la littérature, comme la société, semble se faire esclave et obéir à des lois qui lui impriment un double cachet de grandeur et d'uniformité. Qu'un siècle passe, et nous la verrons, avec la philosophie voltairienne, devenir sceptique, impie, railleuse, déclamatoire, et s'éloigner de plus en plus de ses traditions de famille, pour tomber à la fin dans le dévergondage et la déraison.

Ne la laissons pas s'égarer, ni s'éloigner de ses origines, ni surtout oublier les traditions de ceux qui, aux époques de ses premiers développements, lui ont donné sa force et sa direction. Parmi ces époques, il en est une à laquelle le programme de l'Académie française s'était particulièrement attaché ;

époque également féconde en événements historiques, en personnages illustres dans les sciences, les lettres et les arts ; époque où la littérature a manifestement suivi le progrès social, et subi l'influence du mouvement général des esprits.

C'est bien, en effet, à partir des derniers troubles de la Ligue, que nos mœurs modernes commencent à se mieux dessiner; que notre poésie, perdue jusqu'alors dans les ténèbres du moyen âge ou dans le chaos d'une antiquité travestie, s'avance, soutenue par Malherbe, vers un siècle qui sera pour elle un siècle de perfection. C'est à partir de cette époque, dominée par le génie civilisateur d'Henri IV, que la politique prend des formes nouvelles ; que la diplomatie fait naître, entre les puissances, des rapports de confiance et de pacification ; que la religion, mieux comprise et mieux pratiquée, reprend son empire sur les âmes ; que la philosophie, appuyée sur l'observation et le raisonnement, quitte le domaine obscur de la scolastique, et donne aux sciences qu'elle vivifie une nouvelle lumière, un nouvel éclat. C'est alors enfin que les arts suivent l'impulsion donnée à tous les travaux de l'esprit, et font pressentir, par des essais remarquables dans tous les genres, leur prochain et complet épanouissement.

Sur cette époque si intéressante, « l'Académie avait demandé, dès longtemps, une étude neuve à beaucoup d'égards, nécessaire à la filiation bien comprise du caractère et du génie français : c'était le XVIIe siècle d'avant Louis XIV, le travail de la nation,

tantôt plus libre, tantôt plus rudement dominée, mais déjà dans l'âge adulte de la pensée, et s'essayant avec pleine vigueur à ce qu'elle rendrait un jour avec plus de correction éclatante et d'irréprochable maturité. L'introduction naturelle d'un tel sujet, c'était la fin même du siècle précédent, ses derniers feux mêlés encore de lourdes vapeurs, les rayons qui s'en dégagent. Pour ces deux époques se touchant ainsi, les héros, les hommes d'État se succédaient, d'Henri IV à Richelieu ; les historiens, du capitaine Montluc au jeune abbé de Retz écrivant des récits de conspirations, en attendant l'âge de conspirer à son tour; les poëtes se comptaient de d'Aubigné à Malherbe, puis à Corneille ; les orateurs, de telle impétueuse prédication de *la Ligue*, oubliée comme les passions d'alors, au génie naissant de Bossuet ; les philosophes, de Montaigne à Descartes, du doute éloquent et spirituel à la raison calme et sublime. L'écueil d'un tel sujet n'était que dans son étendue, dans la variété des points de vue à saisir, des prédilections à satisfaire. L'érudition, la philosophie, la théologie, le droit civil, le droit public, apparaissaient comme autant de buts prédominants, et il fallait ne négliger aucune curiosité de la langue et du goût, aucune nuance de l'art tour à tour inculte ou raffiné[1]. »

Pour tracer aussi fidèlement que possible le tableau

[1] M. Villemain, *Rapport à l'Académie française*, séance du 25 août 1859.

de ce grand mouvement intellectuel, qui a commencé le siècle de Louis XIV et préparé notre civilisation, il fallait, par une série de jugements sur les hommes et leurs œuvres, arriver à un double but : atteindre, d'un côté, « le *Discours* de Descartes *sur la Méthode,* » point de départ d'une philosophie nouvelle ; de l'autre, « la tragédie du *Cid,* » magnifique signal d'une poésie plus ferme et plus élevée. De là deux grandes divisions à opérer dans un travail de ce genre : l'une comprenant la politique, la religion, la philosophie, les sciences en général, et s'arrêtant à Descartes ; l'autre embrassant la littérature, les beaux-arts, l'histoire, la poésie, le théâtre, et aboutissant à Corneille. Mais avant tout il fallait jeter un coup d'œil rapide en arrière, et chercher dans les temps écoulés les premières traces de cette civilisation naissante, les premiers élans de ce progrès littéraire et social qu'il s'agissait de constater. C'est ce que j'ai tenté de faire en consacrant quelques pages à une revue du XVIe siècle, dont les troubles et les événements de tout genre m'ont paru devoir être signalés comme précurseurs de troubles et d'événements nouveaux.

Le XVIe siècle, en effet, peut être considéré comme le siècle régénérateur de la langue et de la société françaises. Que de grands hommes, que de grandes choses il a vus surgir et passer ! Que de noms à citer dans les lettres ! Rabelais, le bouffon sérieux, au style nombreux et oratoire, à la syntaxe pure et sévère ; Marot, le poëte gracieux et léger, dont « *l'élégant ba-*

dinage » a su fléchir l'inflexible censeur du Parnasse ; Montaigne, l'écrivain philosophe ; Amyot, le rival de Plutarque ; Ronsard, le chef d'une *pléiade* de poëtes dont chacun mérite au moins un souvenir ; Desperriers, conteur vif et amusant ; Dubellay, grand promoteur de la langue nationale par préférence aux langues grecque et latine ; Pasquier, le premier avocat qui ait parlé en français ; Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, à qui nous devons un si curieux récit de la Saint-Barthélemy ; Henri IV lui-même, qui sut parler sur le trône le langage de tout le monde, le vrai langage bourgeois ; Harivey, dont les comédies en prose « sentaient leur Plaute, » dit M. Sainte-Beuve ; François Habert, à qui Lafontaine a pris, comme il savait prendre, ses *animaux malades de la peste....* Que d'illustrations à citer encore ! Et la Renaissance, et la Réforme, et la Ligue ! combien d'œuvres de tout genre n'ont-elles pas fait éclore ! combien de progrès n'ont-elles pas fait faire à la langue comme à la pensée, aux mœurs comme aux habitudes de chaque jour !

Dans la période d'années que j'ai dû parcourir, j'ai rencontré bien des hommes qui, étrangers à la littérature proprement dite, n'en ont pas moins exercé une remarquable influence sur l'esprit général de leur siècle. Ces hommes, je les ai signalés, non plus à cause de leurs écrits, mais à raison de la puissance morale qu'ils ont possédée et communiquée autour d'eux. J'ai signalé les actions d'éclat qu'ils ont produites, les exemples de courage et d'héroïsme

qu'ils ont donnés, les fondations destinées soit à la propagation de la foi religieuse, soit à l'enseignement des vérités sociales, soit au soulagement des souffrances humaines, auxquelles ils ont attaché leurs noms.

Il m'a semblé qu'à une époque comme la nôtre, où l'indifférence et l'égoïsme s'installent à l'aise et prennent en quelque sorte leurs coudées franches dans la société, on ne pouvait trop mettre en relief des actes de foi, de sacrifice et de dévouement. Un des meilleurs écrivains du dernier siècle l'a dit avec son bon sens habituel : « Rien n'est plus capable d'inspirer des sentiments de vertu et de détourner du vice, que la conversation des gens de bien, parce qu'elle s'insinue peu à peu et qu'elle pénètre jusqu'au cœur. Les entendre, les voir souvent, tient lieu de préceptes. Leur présence seule, lors même qu'ils se taisent, parle et instruit. C'est là le fruit que l'on doit retirer de la lecture de ce qui les concerne. Par elle nous nous mettons, pour ainsi dire, en liaison avec eux; nous conversons, nous voyageons, nous vivons avec eux; nous entendons leurs discours; nous sommes témoins de leurs actions; nous entrons insensiblement dans leurs sentiments et dans leurs maximes; nous prenons d'eux cette noblesse, cette grandeur d'âme, ce désintéressement, cette haine de l'injustice, cet amour du bien public, qui éclatent de toutes parts dans leur vie[1]. »

[1] Rollin, *Traité des Études*, Discours préliminaire.

Comment oublier, d'ailleurs, au milieu de tant d'hommes illustres dans tous les genres, dans la politique, un Jeannin et un Villeroy; dans le clergé, un César de Bus, un Pierre de Bérulle, un Vincent de Paul; dans la magistrature, un Achille de Harlay et un Mathieu Molé? Tous, assurément, s'étaient préparés longtemps à l'avance, par de fortes et solides études, par des travaux sérieux et persévérants, par de longues et profondes méditations, aux diverses missions qu'ils devaient remplir, et, sous ce rapport, on peut dire qu'ils ont aussi leur place parmi les savants et les littérateurs de leur temps. Cependant, ce n'est pas par des livres que la plupart se sont fait connaître : ce sont leurs actes, mais leurs actes inspirés par la science des hommes, qui les ont mis au rang des chefs du mouvement civilisateur de leur époque ; et leur réputation et leur influence sont égales à celles de leurs plus glorieux contemporains.

En traitant ce vaste sujet, je n'ai pas eu la prétention de donner des biographies complètes : c'eût été m'écarter de mon but et imposer à mes lecteurs une fatigue inutile. Je me suis seulement efforcé de faire ressortir ce qui, dans la vie publique des grands hommes, surtout de ceux qui ne se sont distingués que par des « monuments de la vie active, » m'a paru devoir faire le mieux apprécier leur action et leur autorité. J'ai de plus classé, autant que possible, mes jugements, non-seulement par ordre de matières, mais par ordre d'individus, pour faciliter la lecture et frapper plus vivement le lecteur, en personnifiant

en quelque sorte dans chaque auteur les travaux auxquels il a dû sa célébrité. Quoi de plus naturel, en effet, que ce penchant qui nous porte à trouver dans un homme l'expression de toute une époque, et à résumer dans un nom toute une série d'idées utiles à l'humanité ? Nous aimons à nommer Henri IV, Sully, Richelieu, Louis XIV, quand nous passons en revue les progrès incessants dont, pendant les deux derniers siècles, la société française a été témoin. Nous ne pouvons séparer l'homme de son œuvre, et l'histoire de l'homme même a toujours un intérêt de plus que le récit pur et simple de ce qu'il a fait. C'est pourquoi j'ai cru devoir reproduire, aussi exactement que possible, les physionomies individuelles des savants, des littérateurs, des artistes, des poëtes les plus célèbres, et disposer ainsi, dans chaque partie de mon travail, une sorte de mise en scène historique, propre à faciliter l'appréciation des œuvres et de leurs résultats.

Je ne sais si ces considérations justifieront aux yeux de tous, comme elles justifient à mes propres yeux, le plan de ce livre. J'espère toutefois que le public à qui je l'offre aujourd'hui, ne se montrera pas plus sévère à mon égard, que ne l'a été l'illustre compagnie qui l'a honoré de ses suffrages. Je ne me le dissimule pas : le sujet que j'ai traité n'a plus la nouveauté qu'il avait en 1852, lorsque le programme de l'Académie française a été proposé pour la première fois. A cette époque, en effet, malgré de remarquables recherches dues à quelques érudits de

profession, peu de personnes étaient initiées aux secrets littéraires de la période historique qui a précédé immédiatement le siècle de Louis XIV. On connaissait bien le XVIe siècle, dont l'histoire a été faite et refaite tant de fois, et sur la littérature duquel nos écrivains les plus éminents nous ont donné tant de précieux travaux. On connaissait le XVIIe siècle avec ses grands hommes, ses grands capitaines, ses grands poëtes, ses grands écrivains, ses grands orateurs, ses grands philosophes; mais on ne connaissait le XVIIe siècle qu'à partir de Descartes et de Corneille qui, comme deux colonnes de granit, semblent en défendre le seuil. On ne savait pas qu'avant que ces deux génies parussent dans le monde intellectuel, des esprits d'un ordre inférieur sans doute, mais représentant par leurs œuvres les formes diverses de la pensée, avaient annoncé leur prochain avénement. Pour le plus grand nombre il y avait, entre la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, une lacune qu'il fallait remplir, une série de mystères qu'il fallait révéler, des œuvres ignorées qu'il fallait faire connaître, des noms obscurs qu'il fallait mettre au jour, enfin tout un mouvement littéraire, scientifique, artistique, dont il fallait découvrir l'un après l'autre et les rouages et les ressorts.

Le programme de l'Académie a donné l'éveil aux littérateurs, et ouvert aux intelligences des horizons nouveaux. On a compris qu'il y avait là une mine féconde à exploiter, et de tous côtés on s'est mis à l'œuvre. Non-seulement on a envoyé des travaux

importants au concours académique; mais dans les journaux, dans les revues, on a publié des études plus ou moins complètes, sur les hommes et les œuvres de l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire littéraire. Dans les chaires de la Sorbonne, des leçons remarquables ont été faites par MM. Saint-Marc Girardin et Demogeot, sur la poésie et l'éloquence françaises au commencement du XVIIe siècle. M. Sainte-Beuve, dans ses spirituelles et savantes *Causeries du lundi*, a initié le public à la vie et aux travaux des personnages les plus considérables de la même époque. M. Cousin, dans ses laborieuses et intéressantes études sur les femmes célèbres du XVIIe siècle, en nous faisant successivement connaître et Mme de Longueville, et Mme de Sablé, et Mme de Hautefort, et Mme de Chevreuse, et Jacqueline Pascal, nous a introduits dans le cœur même de cette société du temps de Louis XIII, qu'il connaît si bien, et dont il retrace avec tant de charme les traits et les caractères principaux. Enfin, pendant les sept ou huit années qu'a duré le concours de l'Académie française, la question du programme a été élaborée, creusée, approfondie par les plus distingués, par les plus illustres même de nos écrivains et de nos érudits.

J'aurais dû reculer peut-être, devant la pensée d'une comparaison toujours redoutable. Mais cette pensée, loin de mettre obstacle à mes efforts, m'a au contraire encouragé à les réunir, pour ne rien omettre dans cet ouvrage, de ce qu'on était en droit d'exiger

de son auteur, soit sous le rapport historique, soit sous le rapport scientifique, soit sous le rapport littéraire. L'Académie m'avait fait d'ailleurs comprendre que le travail qu'elle avait eu sous les yeux présentait d'importantes lacunes. Ce que j'avais le mieux traité, d'après son éminent rapporteur, « c'étaient les côtés les plus graves du sujet, les grandes controverses, la science du droit, la philosophie, l'influence des lettres érudites sur la religion et la politique ; quelques sensées et fortes pages en pareille matière, rachetaient plus d'une erreur et d'une omission ; enfin l'Académie croyait que la sagacité laborieuse qui avait conduit si loin une difficile étude, sentirait le besoin d'en revoir sévèrement toutes les parties[1] . »

J'ai voulu qu'un conseil si plein de bienveillance portât ses fruits, et, avant de soumettre à d'autres juges l'œuvre qui venait d'obtenir de si flatteurs encouragements, je me suis efforcé de la compléter le plus possible, de manière à ne rien laisser dans l'ombre, de ce qui me paraissait capable d'instruire ou d'intéresser mes lecteurs.

[1] Rapport de M. Villemain.

LIVRE PREMIER

LE SEIZIÈME SIÈCLE

HISTOIRE

DU

MOUVEMENT INTELLECTUEL

AU XVIᵉ SIÈCLE ET DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU XVIIᵉ

LIVRE PREMIER

LE SEIZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LA RENAISSANCE

Dès le début du XVIᵉ siècle, plusieurs événements remarquables s'étaient accomplis. L'imprimerie avait pris naissance dans un coin de cette féconde Allemagne d'où, quelques années plus tard, devait sortir, dans la personne de Luther, un autre germe de révolution. L'Orient, bou-

leversé par la prise de Constantinople, avait, dans son trouble et son désespoir, jeté, à pleines mains, ses richesses littéraires et scientifiques sur les populations occidentales, empressées à les recueillir. L'Amérique, récemment découverte, ouvrait ses plaines et ses forêts aux explorations des navigateurs, et promettait aux lettres, aux sciences, aux arts, au commerce, de nouvelles conquêtes, de nouveaux trésors.

En même temps que Colomb posait le pied sur un sol nouveau, Vasco de Gama, par la découverte de la route des Indes, voyait couronner ses intrépides efforts; Cortez et Pizarre devenaient maîtres d'immenses contrées jusqu'alors inconnues; Magellan parcourait les régions australes, cherchant à grossir, par d'autres découvertes, le faisceau des conquêtes humaines; Drack entreprenait le périlleux voyage qui devait lui apprendre ce que notre monde contient, dans sa circonférence, de mystérieux enseignements.

En face de tels événements, les sciences proprement dites ne pouvaient rester stationnaires. Aussi quels progrès ne faisaient-elles pas? Copernic, à l'encontre d'une tradition erronée, rétablissait sur sa base le principe du mouvement terrestre. Galilée, Ticho-Brahé, Képler, commençaient leurs recherches savantes et donnaient à l'astronomie son premier essor.

La magnificence des papes et l'ambition personnelle des princes avaient eu leur part dans ce grand mouvement des esprits. Rome, armée du sceptre des idées, avait secoué la poussière des premiers siècles et rendu la lumière aux produits artistiques de l'antiquité. Au signal de Jules II et de Léon de Médicis, les dieux de l'Olympe et du Parnasse étaient venus se placer sur les piédestaux du

Vatican. Homère, Aristote et Platon se rencontraient, au même rendez-vous, avec les Grégoire de Nazianze, les Chrysostôme, les Ambroise et les Augustin. Puis, les excursions transalpines des derniers rois avaient amené en France ce goût des arts, du luxe, de l'élégance, qui devait bientôt devenir l'indélébile cachet de la nation française. Enfin, en même temps que les monuments du paganisme s'exhumaient et se propageaient, les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange, les trésors littéraires de Boccace, du Dante, de Pétrarque, de l'Arioste, devenaient autant d'objets d'étude et d'admiration.

Ce concours de merveilles; ce contact d'une société formée par le catholicisme, mais épuisée par la féodalité, avec les langues, la politique, la philosophie, la religion de Rome et d'Athènes ; ces enthousiasmes spontanés pour les beautés réelles, mais encore mal comprises ; toutes ces circonstances, fatalement réunies, pour former le point de départ de la société régénérée, devaient nécessairement porter un coup terrible à une organisation déjà vieillie, et laisser pénétrer, dans tous les rangs, l'esprit d'examen, de réforme et de liberté.

Aussi, chacun se mit à l'œuvre et voulut concourir au grand mouvement social et au grand travail intellectuel d'une époque essentiellement rénovatrice. Partout se montrèrent des intelligences supérieures, prêtes à confondre leurs efforts, pour l'accomplissement de l'œuvre nouvelle. Les femmes elles-mêmes oublièrent, quelquefois, la faiblesse de leur sexe, pour donner une énergique impulsion à la science et à la littérature, et, comme l'a dit Rabelais, « les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne céleste de bonne doctrine, » qui se produisaient de toutes parts.

Sur les degrés du trône, brillait, d'une angélique pureté, la digne sœur de François Ier, la digne aïeule d'Henri IV, la gracieuse patronne de la Renaissance, Marguerite de Navarre, que tous les génies du siècle se sont plu à entourer d'hommages. Erasme lui écrivait un jour, en la consolant du désastre de Pavie : « Il y a longtemps que j'ai admiré et » aimé en vous tant de dons éminents de Dieu : une pru- » dence digne même d'un philosophe ; la chasteté, la mo- » dération, la piété, une force d'âme invincible et un » merveilleux mespris de toutes les choses périssables. » Brantôme disait d'elle que « c'étoit une princesse de très- » grand esprit et fort habile, tant de son naturel que de » son acquisitif ; » et il ajoutait, en parlant de ses poésies et de ses *Nouvelles*, « dont le style est si doux, si fluent » et si plein de si beaux discours et belles sentences : » c'étoit la personne du monde qui faisoit le mieux les de- » vises en françois et latin et aultres langues, qui fût point. » Elle avait appris, en effet, toute jeune encore, sous la direction de sa mère, Louise de Savoie, l'espagnol, l'italien, le latin, le grec, l'hébreu même, un peu plus tard. Ces études l'avaient mise en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, dont quelques-uns avaient eu l'honneur d'entretenir, avec elle, un commerce de jeux d'esprit. Marot, le poëte Marot, qui, en sa qualité de valet de chambre du frère, avait occasion de voir la sœur à chaque instant du jour, ne cessait de louer Marguerite dans ses vers : tantôt l'appelant *la Marguerite des Marguerites*, tantôt la nommant *maîtresse*, expression qui, à l'époque où elle était employée, n'était qu'une expression de respect ; tantôt vantant son caractère, sa douceur, son regard chaste, ce « rond » parler, sans fard et sans artifice, » qui la distinguaient, ce gracieux alliage, en toute sa personne, de pudeur et de

» joyeuseté. » Marot, enfin, employait à louer et à exalter sa noble protectrice toutes les ressources poétiques que son génie lui fournissait. On sait combien était franche et originale l'allure de ce poëte; combien était facile et gracieux le tour de ses vers; combien était grand le charme de ses poésies dont plusieurs sont demeurées, même de nos jours, des modèles de délicatesse; combien, enfin, est mérité l'éloge qu'a fait un grand écrivain moderne de ce Gaulois du XVI[e] siècle, « vrai type de l'ancien genre français, mé-
» lange de grâce et de malice, d'élégance et de naïveté,
» de familiarité et de convenance, qui ne s'est point perdu
» parmi nous, et qui forme, peut-être, dans notre littéra-
» ture poétique, le genre le plus véritablement national,
» le seul où nous n'ayons rien emprunté à personne et
» n'ayons jamais été imités[1]. »

Un autre admirateur de Marguerite, Erasme, était, au dire de tous ceux qui l'ont apprécié, l'homme le plus savant de son époque, l'écrivain le plus pur, le plus élégant, le plus spirituel, et celui, peut-être, qui, entre tous, exerça sur les intelligences l'empire le plus étendu. Au point de vue purement littéraire, on ne peut dire cependant qu'il ait eu, sur le style de ses contemporains, une influence de direction positive; car il n'a guère écrit qu'en latin ou en grec. Mais ses idées, ses doctrines, exprimées dans un langage qui était employé par le plus grand nombre des écrivains, se sont répandues et propagées, de manière à former, en quelque sorte, l'esprit général de son siècle. Ses épigrammes, ses sarcasmes contre les divers ordres ecclésiastiques, contre l'indiscipline du clergé, contre les écarts de la Cour de Rome; ses critiques

[1] M. Guizot, *Corneille et son temps*.

sévères, ses railleries envenimées, qui l'ont fait surnommer « le Voltaire du seizième siècle[1] », ont admirablement préparé la grande révolution religieuse, dont Luther et Calvin n'ont eu qu'à proclamer les principaux résultats. « Erasme, disait-on après la Réforme, a pondu les œufs que Luther a fait éclore. » Mais Erasme était de ceux qui, après avoir préparé les révolutions, les laissent accomplir par de plus audacieux, et se mettent à l'écart, au grand jour de la lutte. « Luther, disait-il, nous a donné une doc-
» trine salutaire et de très-bons conseils ; je voudrois qu'il
» n'en eust pas destruit l'effect, par des fautes impardon-
» nables. Mais, quand il n'y auroit rien à reprendre dans
» ses escripts, je ne me suis jamais senti disposé à mourir
» pour la vérité; tous les hommes n'ont pas le courage
» nécessaire pour estre martyrs. » Nous ne le verrons donc pas se mêler, comme tant d'autres, aux discussions passionnées qui vont s'ouvrir, entre des adversaires également forts et puissants. Nous le verrons, au contraire, au moment même de l'effervescence la plus grande, consacrer les dernières années de sa vie à revoir ses ouvrages, à relire ses auteurs grecs et latins, à tracer des plans de réforme, pour l'enseignement, qu'il débarrassera, le plus possible, des formes lourdes et barbares de la scolastique, à contempler enfin, du fond de sa retraite, les luttes vives qu'il a suscitées par ses œuvres, et auxquelles vont bientôt prendre part les génies les plus vastes et les plus élevés.

[1] M. Sainte-Beuve.

CHAPITRE II

RÉFORME PROTESTANTE

Bientôt, en effet, malgré sa puissance et son autorité séculaire, l'Église vit se réveiller contre elle des passions et des haines qu'elle avait, il est vrai, déjà rencontrées et vaincues, mais dont la violence devint telle, qu'on put la croire un instant ébranlée sur sa base de granit.

Pour elle les temps étaient changés : une ère d'indépendance allait prendre la place d'une ère d'obéissance et de soumission. On n'était plus à ces premiers siècles du christianisme, où la chute de l'empire romain et la confusion, produite par l'invasion simultanée de toutes les peuplades du Nord, avaient fait naître le besoin d'une autorité ferme, unique, absolue, dont on avait trouvé la garantie dans les principes d'une religion essentiellement médiatrice. On n'était même plus à cette époque, moitié barbare, moitié civilisée du moyen âge, où l'on acceptait sans contrôle des lois destinées à constituer la société moderne et à lui donner ce lien d'une foi commune, sans lequel tout s'ébranle et menace de s'engloutir.

Déjà, d'ailleurs, des rivalités de pouvoirs avaient fait naître des luttes compromettantes; de scandaleux exemples, donnés par ceux mêmes qui devaient prêcher la vertu, avaient provoqué des critiques sévères; des représailles, d'une barbarie contre laquelle s'élevait déjà la civilisation

naissante, avaient excité l'horreur et l'indignation ; de honteux trafics s'étaient établis, sur les choses les plus saintes ; des abus, que les progrès de l'esprit humain auraient fait tôt ou tard inévitablement disparaître, soulevaient de toutes parts d'énergiques protestations. Erasme, Rabelais et d'autres encore démasquaient chaque jour, soit par des raisonnements, soit par des sarcasmes, les vices qu'un pouvoir sans contrôle et les mœurs grossières du moyen âge avaient introduits dans l'Église. Les rois, depuis quelque temps, par l'introduction du gallicanisme, avaient secoué le joug et s'étaient affranchis de la domination des papes. Les bulles ne trouvaient plus, auprès des souverains temporels, le respect et la soumission qu'elles en avaient autrefois obtenus; les magistrats, chargés de les transcrire et de les sanctionner, les lacéraient, les foulaient aux pieds, les brûlaient sans pitié. Tout enfin, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre social, semblait donner le signal d'une réforme dont les chefs ne tardèrent pas à se montrer.

Luther parut alors : âme ardente, cœur passionné, caractère irascible, orgueil sans bornes, parole véhémente et désordonnée ; tous les attributs, tous les instincts, toutes les tendances révolutionnaires, il les possédait au plus haut degré, et s'en faisait autant d'armes redoutables contre ceux dont il s'était proposé d'anéantir les vieilles croyances, au profit de ses idées d'indépendance et de libre examen.

On sait jusqu'où l'entraîna la conviction qu'il disait avoir, de la nécessité d'un retour au christianisme primitif, dont les principes lui paraissaient depuis trop longtemps méconnus. Tout, dans l'Église séculaire, fut soumis de sa part, aux critiques les plus vives ; tout fut attaqué, discuté, livré au sarcasme ou au blasphème; tout fut abandonné

aux caprices de cette raison humaine qui ne sait se soumettre qu'aux choses qu'elle peut atteindre, et qui s'est trompée tant de fois dans la prétendue recherche de la vérité. Puis, pour achever l'œuvre et compléter la réforme, vint un de ces hommes d'irrésistible logique, qui paraissent dans le monde, à certaines époques, pour porter les derniers coups à ce qui n'est encore qu'ébranlé.

A Luther succéda Calvin, nature vive et entreprenante, âme forte, caractère opiniâtre, talent clair et méthodique, esprit formaliste, intolérant, dogmatique, imagination ardente, volonté de fer, cœur de glace, tête de feu, monstrueux faisceau de passions contraires, assemblage fatal de force pour détruire et de raison pour édifier.

Luther n'avait ébranlé que certaines parties du catholicisme ; Calvin voulut anéantir jusqu'à la dernière pierre du monument. On sait quelle est sa doctrine : *la Foi*, il la subordonne à son raisonnement et à son caprice ; *l'Espérance*, il la repousse avec cette pensée, que la bonté d'un Dieu ne peut aller jusqu'à sauver une âme vouée d'avance au supplice éternel ; *la Charité*, cette douce fleur de patience et de mansuétude, il la foule aux pieds, comme indigne de son implacable génie ; *le Libre arbitre*, il le dénie, comme incompatible avec la toute-puissance divine ; *la Grâce*, tantôt il la refuse à ceux qui s'en sont montrés dignes, tantôt il l'accorde à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir. De ce que les décrets divins sont éternels, il conclut que rien, pas même la vertu la plus pure, ne peut les ébranler. Subordonnant tout à l'orgueil de sa raison, il ne voit dans le christianisme qu'un texte à éclaircir, qu'une thèse à discuter. Le culte, le sacrifice, les symboles, les signes, il les dédaigne, il les repousse, il les condamne, comme autant de choses matérielles, indignes de la sublime abstrac-

tion dont il a fait son rêve et sa foi. Les basiliques, les églises, les chapelles, il les dépouille, il leur imprime ce froid glacial du tombeau, que l'on ressent partout où s'est arrêté son génie. Les statues, les tableaux, les reliques, la croix elle-même, toute cette magnifique poésie du culte extérieur est bannie sans pitié, et, dans l'immense nudité du temple, c'est à peine si l'on distingue les deux seuls objets qu'on y ait tolérés : le livre de la loi et la chaire de la discussion.

La discussion, elle est chez Calvin irritante, humiliante, acrimonieuse. La parole du réformateur porte le cachet d'une humeur sombre, bilieuse, sarcastique. Ses attaques sont mordantes; ses traits sont envenimés; sa plume, quand il écrit, semble avoir été trempée dans le fiel[1].

Sa correspondance récemment recueillie manque entièrement de charme : rien n'y vit; on n'y sent aucun élan spontané, aucun accent du cœur. Seulement on y trouve l'expression vive, énergique, sauvage, triviale quelquefois, de l'inébranlable résolution qu'il a prise de soumettre, même par la force, les esprits et les consciences aux lois nouvelles qu'il est venu promulguer. Il est venu prêcher la liberté; mais il ne la veut que pour lui et pour ses adeptes. Il a une telle conviction de la vérité de ce qu'il annonce, il est telle-

[1] Voici en quels termes il s'exprime sur les chefs de l'Église : « Les » chefs de l'Église devraient s'élever au-dessus des autres par des » exemples d'une vie irréprochable; comment répondent à leur voca- » tion ceux qui occupent aujourd'hui ce rang élevé? Quoique le monde » soit arrivé aujourd'hui au comble de la corruption, il n'y a toutefois » aucun ordre aussi souillé de vices et de débauches....; leur turpitude » est exposée aux yeux de tous; leur avarice est insatiable, comme » leur rapacité; leur orgueil est insupportable, comme leur cruauté! » leurs maisons retentissent de danses impudiques, etc., etc. » Le reste est tellement cynique que la plume se refuse à le retracer.

ment certain qu'en dehors de ses principes il n'y a pas de salut pour l'humanité, qu'il veut, à tout prix et par tous les moyens, ramener à lui les rebelles et conquérir à sa foi tous ceux qui lui tombent sous la main.

Ne lui en faisons pas un crime et ne soyons pas injustes à son égard. En agissant ainsi, il suivait nécessairement le courant de son siècle et croyait agir d'après l'inspiration de Dieu même, en prêchant l'intolérance au nom d'un principe qu'il considérait comme la vérité. Le XVI[e] siècle était le siècle des luttes vives, des convictions ardentes et passionnées. La tolérance et la modération ne pouvaient trouver place là, où la violence seule pouvait espérer un succès. Calvin, chef d'une réforme religieuse, apôtre d'une croyance nouvelle qui, dès son apparition, eut le privilége d'entraîner les plus forts et les plus puissants, Calvin, pour arriver à son but, devait faire ce qu'il a fait, et l'histoire n'est que juste, en lui accordant sur ce point tout ce qui lui est dû.

C'est surtout au point de vue littéraire, que Calvin paraît avoir eu sur son siècle une louable influence. Son livre de l'*Institution chrétienne*, qui, sous le rapport religieux, peut être diversement apprécié, est un des premiers ouvrages en prose qui aient imprimé à notre langue un caractère vraiment énergique. On y chercherait vainement l'élégance et le coloris; mais on peut y remarquer à chaque page une netteté de raisonnement, une sobriété de style, une force de pensée, une justesse d'expression, auxquelles Bossuet lui-même a été forcé de rendre hommage[1].

[1] L'*Institution chrétienne* est composée de quatre livres : Le premier traite de la connaissance de Dieu et de celle de l'homme ; le second, du Christ considéré comme Rédempteur du genre humain ; le troi-

A l'aide de ces éminentes qualités, capables de faire oublier bien des fautes et bien des erreurs, Calvin, malgré sa rudesse, son intolérance, son rigorisme, son inflexibilité, eut bientôt d'innombrables adeptes. Sa doctrine trouva des admirateurs parmi les hommes les plus considérables. Les princes, les guerriers, les magistrats, les savants, se rangèrent, avec un entraînement quelquefois aveugle, sous l'étendard de la Réforme, et ce prodigieux élan, donné par un seul homme à toute une population fascinée, ne tarda pas à devenir le point de départ d'une révolution complète, dans tous les travaux de l'esprit.

CHAPITRE III

RÉACTION CATHOLIQUE

En même temps que les chefs de la Réforme entreprenaient et propageaient leur guerre formidable contre les traditions séculaires du Catholicisme, deux hommes, sortis des écarts d'une vie mondaine, pour devenir bientôt deux grands apôtres, se rencontrèrent et s'unirent, pour opposer une résistance vigoureuse aux progrès du mal.

sième, des moyens d'acquérir la grâce du Christ et des fruits qu'elle produit; le quatrième, des institutions que Dieu a établies pour mettre l'homme en société avec le Christ et l'y retenir.

Nommer Ignace de Loyola et François Xavier, c'est rappeler cette Compagnie de Jésus, célèbre par ses vicissitudes, ses tribulations, ses luttes et ses revers, autant que par l'influence qu'elle a exercée sur le mouvement intellectuel du seizième siècle. Réunis un jour, sur le tombeau du martyr des Gaules, ses fondateurs invoquent les lumières et la protection du ciel, et, de ce point du monde où prend naissance l'œuvre à laquelle ils se sont voués, se dispersent, se multiplient, vont du nord au midi, de l'orient à l'occident, poussent leur marche rapide jusqu'aux pays les plus sauvages, s'exposent à tous les outrages, donnent aux populations étonnées l'exemple de la persistance la plus opiniâtre, inspirée par la foi la plus vive, captivent les esprits, éclairent les consciences, maîtrisent les intelligences, conquièrent, en un mot, tout ce qu'il leur est possible de conquérir, sur leurs adversaires ou sur leurs rivaux.

Luther et Calvin ont répandu partout l'esprit de critique et de discussion. L'Ordre de Jésus s'efforce de remédier au mal, par les moyens mêmes qui l'ont propagé. La critique, il s'en empare, pour révéler les faiblesses de ceux qu'il veut combattre; la discussion, il l'emploie, pour détruire, l'une après l'autre, ce qu'il considère comme autant d'hérésies. Mais l'Evangile, mais la croyance catholique, mais le culte extérieur, mais l'autorité de Rome sur les âmes, il en fait l'objet d'affirmations inébranlables, qu'il oppose, avec un enthousiasme chevaleresque, aux plus énergiques efforts des réformateurs.

Ces derniers ont protesté contre l'absolutisme du chef de l'Église, discuté ses décisions, infirmé ses décrets, ébranlé son pouvoir. Les disciples de saint Ignace ne se contenteront plus de cette soumission commune à tous les

catholiques, vis-à-vis du Saint-Siége. Ils s'imposeront chacun un vœu spécial et individuel d'obéissance passive à la volonté du maître. Et cette obéissance sera telle, que, pour en exprimer toute l'étendue, ils ne trouveront dans leur conscience d'autre formule que celle de l'abnégation la plus entière : « Soyons moins que des hommes! » s'écrieront-ils, avec une ardeur et un entraînement d'imagination qui ont leur beauté, « Soyons des cadavres vivants, *perindè ac cadavera!* »

Les écoles, les colléges, les universités ont entr'ouvert leurs portes aux doctrines nouvelles. Les Jésuites ont alors compris que, s'il leur était impossible de rien changer au passé, l'avenir leur appartenait encore, et la jeunesse devint l'objet de leurs plus sérieuses préoccupations. C'est ainsi que, sur tous les points de l'univers, s'élevèrent tout à coup, par le seul effet d'une volonté contre laquelle toutes les puissances se sont vainement coalisées, d'innombrables établissements d'instruction civile et religieuse, où les jeunes intelligences furent appelées à se développer.

Fervents apôtres du Catholicisme contre les envahissements de la Réforme, les Jésuites ne reculèrent devant aucun obstacle pour faire pénétrer partout leur doctrine, et les faits prouvent que les résistances qu'ils éprouvèrent, bien que victorieuses quelquefois, furent quelquefois aussi l'occasion pour eux de vaincre et de triompher.

En vain, l'Université, jalouse de l'ascendant qu'ils prenaient sur la jeunesse, voulut revendiquer contre eux son vieux monopole d'enseignement. En vain, les talents les plus élevés du barreau déployèrent, à cette occasion, toutes les merveilles de l'art oratoire, pour renverser cette puissance nouvelle, dont la force semblait doubler à chaque blessure qu'elle recevait. En vain, les Parlements, appelés à se pro-

noncer, crurent l'anéantir par leurs arrêts souverains. Toujours, la Compagnie de Jésus, poursuivie, attaquée, traquée, vaincue, humiliée, sortit plus puissante et plus vive de l'abîme où l'on prétendait l'engloutir. Toujours chassée de la plupart des États où elle voulait porter la lumière, on la vit toujours revenir, avec un nouveau courage, avec une plus inébranlable résolution.

Malheureusement ce fut aussi la source de sa faiblesse : encouragée, peut-être, par des succès dont les résultats pouvaient la tromper sur ses véritables destinées, cette Compagnie eut le tort, à un certain point de sa route, de s'écarter de la ligne que lui avaient tracée ses fondateurs. Instituée, dans le principe, pour opposer une digue salutaire à des doctrines dangereuses pour l'Église, elle avait pour mission de combattre ces doctrines par tous les moyens que son zèle apostolique ne pouvait manquer de lui inspirer. Cette mission, elle l'a acceptée avec enthousiasme; elle l'a accomplie avec dévouement. Mais elle n'en a pas toujours compris l'esprit véritable, et on lui a reproché avec justice d'avoir voulu l'étendre de l'ordre spirituel où elle devait être restreinte, à l'ordre temporel dont elle n'aurait jamais dû s'approcher. Apôtres d'une religion qu'ils considéraient comme la seule véritable, les Jésuites pouvaient aspirer sans doute à vaincre, à subjuguer, à dominer les consciences ; mais là devait s'arrêter leur domination. Ils ont voulu l'étendre aux puissances de la terre; ils ont voulu se mêler, d'une manière active, à des questions de politique et de gouvernement ; ils se sont unis pour dominer non-seulement la société religieuse, par leurs doctrines et leurs exemples de soumission au Saint-Siége, mais la société civile, par leur nombre, leur discipline et leur prodigieuse organisation. C'est là

leur tort; l'histoire impartiale ne peut s'empêcher de le constater.

On leur a reproché leur morale facile et leur casuistique accommodante. Oui, sans doute, il faut déplorer que quelques-uns d'entre eux, entraînés par un dévouement sans bornes, aient cru devoir, en certaines occasions, donner l'exemple d'une tolérance trop souvent mal comprise de ceux à qui elle s'appliquait. Mais de regrettables exceptions ne doivent pas faire oublier tout le bien accompli par la généralité. Si donc il s'est trouvé dans la Compagnie de Jésus à certaines époques de l'histoire quelques hommes aveuglés, soit par le zèle, soit par l'ambition, soit par l'envie, dont les paroles, les écrits, les actes mêmes ont pu compromettre aux yeux du vulgaire l'honneur et la dignité de leur corporation, il en est, tels que les Bourdaloue, les Bouhours, les André, les Sirmond, les Bolland, les Larue et tant d'autres, dont les noms seuls suffisent pour répondre à des préventions exagérées et attester l'influence incontestable de cette Compagnie célèbre sur le développement des intelligences, aux époques voisines de sa fondation.

CHAPITRE IV

MOUVEMENT LITTÉRAIRE

On sait quelle était l'arme dont se servait l'Église romaine pour combattre ses adversaires, quel était l'instrument qu'elle employait pour propager ses doctrines et les faire pénétrer dans les esprits. Le latin, échappé au naufrage et sorti des ruines du vieux-monde, régnait seul dans la littérature théologique où il s'était réfugié. La langue de Rome païenne était devenue l'idiome exclusif de Rome catholique, comme les temples des dieux de l'Olympe étaient devenus les temples du Dieu vivant, et le joug de ce maître immuable était encore tel, au milieu du XVI[e] siècle, que toute autre langue était proscrite par les philosophes et les théologiens.

Le premier soin des réformateurs fut d'arrêter, le plus possible, cet envahissement d'une langue qui n'avait de commun, avec le français proprement dit, qu'une lointaine et obscure maternité. Ils commencèrent par vouloir s'affranchir de cette vieille langue de Rome dont s'était embarrassée l'orthodoxie, pour revenir, peu à peu, au franc et naïf langage gaulois, dans lequel Clément Marot notamment traduisit au profit du vulgaire, dans un intérêt d'interprétation libre et facile, quelques-uns des psaumes de la liturgie catholique. Puis vinrent les savants, les érudits, plus passionnés pour la forme que pour le fond de

[illegible]

[illegible] jour [illegible]

[illegible]

[illegible] comme. [illegible]

[illegible] et de [illegible]

[illegible] comme [illegible]

[illegible] est. [illegible]

[illegible] ardemment [illegible]

[illegible] devenir [illegible] ses influences. [illegible]

[illegible] la renaissance [illegible] comme [illegible]

[illegible] maintenant. [illegible]

[illegible] instruments. [illegible]

[illegible] personne [illegible] suivant. [illegible]

[illegible] impressions [illegible]

[illegible] justice, [illegible] aventures

[illegible] sensation divine. [illegible] homme. [illegible] nature

[illegible] suggestion [illegible] inconnue. [illegible]

[illegible] avants. [illegible] précepteurs [illegible]

[illegible] est avis que, [illegible]

[illegible] Cicéron, [illegible] le Parmian. [illegible]

[illegible] maintenant. [illegible]

[illegible] arriver en place. [illegible]

[illegible] avoir [illegible] médecine [illegible]

[illegible] nouveaux. [illegible] avec [illegible]

[illegible] maintenant. [illegible] doctes [illegible]

[illegible] de mon temps...

[illegible] efforts [illegible]

[illegible] divers, [illegible] ment [illegible]

[illegible] mais [illegible] formation [illegible]

[illegible] font [illegible] éléments. [illegible]

eurs idiomes, se réunirent peu à peu, pour ne plus former qu'une riche et harmonieuse unité.

On peut donc dire avec raison que la langue française dut une grande partie de son essor et de ses progrès, non-seulement au souffle scientifique de la Renaissance, mais à l'impulsion libérale de la Réforme. Il suffirait, pour établir cette vérité, de rappeler quelques noms de ceux qui, les premiers, se constituèrent les défenseurs de la langue vulgaire, et de rapprocher leurs œuvres littéraires de leurs principes religieux. Mais ce mouvement intellectuel ne se produisit pas seulement du côté des disciples de Luther et de Calvin ; il se manifesta aussi dans le camp des représentants de la réaction catholique, et la lutte qui s'organisa fut assez vive et assez longue, de part et d'autre, pour donner naissance à des œuvres dont l'influence sur le progrès des lettres ne peut être contestée.

On sait quelle fut l'ardeur de cette lutte, quelles furent ses conséquences, quels déchirements elle produisit, quels flots de sang elle fit couler, surtout lorsque les passions politiques vinrent malheureusement se confondre avec le fanatisme religieux. Dans tous les rangs, parurent des hommes de courage et de dévouement, prêts à mettre, chacun dans les limites de sa mission, au service de la cause qu'il voulait défendre, son génie, sa parole, sa plume, son bras, sa vie même au besoin. Dans la controverse, dans la science, dans la littérature, dans la chaire, au barreau, partout où l'intelligence peut se montrer avec éclat, brillèrent des orateurs et des écrivains dont les ouvrages préparèrent, d'une manière décisive, les voies à la postérité.

D'un côté, c'est le cardinal d'Ossat, prince de l'Église, diplomate habile, littérateur distingué, dont le nom se

retrouve avec honneur, au milieu de ceux d'écrivains de premier ordre, dans ce passage de la lettre de Fénélon à l'Académie française : « Le vieux langage se fait regretter, » quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans » le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués » et les plus sérieux[1]. » C'est le cardinal Du Perron, d'abord calviniste sincère, puis fervent catholique et défenseur des doctrines ultramontaines contre les attaques des nouveaux disciples de Calvin ; Du Perron, comme d'Ossat, diplomate et littérateur, homme d'État et soutien de l'Église romaine, orateur de premier ordre, à qui rien ne pouvait résister. C'est Blaise de Montluc, le fougueux capitaine catholique, conteur gascon de ses prouesses, incomparable pour la description des batailles, écrivant avec une plume de la même trempe que son épée et exprimant ainsi son regret de n'avoir pas fait assez de mal à ses ennemis : « Quant aux Huguenots, je leur ay faict » beaucoup de mal, et si n'en ay-je pas faict assez, ni tant

1 Fénélon peut être cru sur parole : voici toutefois, à l'appui de l'éoge qu'il fait du style de d'Ossat, quelques lignes d'un discours adressé par l'éminent diplomate à Henri IV, à l'occasion de la détention, par le duc de Savoie, du marquisat de Saluces pris à Henri III, et dont le cardinal d'Ossat sollicite la revendication : «.... Il advient telles fois que, » quelque bon droit qu'on ait, on est contraint de s'accommoder pour » n'avoir moyen de s'en faire raison : mais il ne pourra tomber, en es- » prit d'homme, que le roy, qui a pu venir à bout de tout, et de si » puissants ennemis, lesquels s'étoient bandés contre lui, dedans et » dehors la France, et qui, maintenant, a son royaume en paix, dedans » et dehors, et qui, presque de rien, a fait tout, ne puisse, à présent » qu'il n'aura affaire qu'au duc de Savoÿe seul, avoir raison de luy, » lequel n'a rien que ce que la France a rendu à son père, et qui a » tous ses païs et sujets ruinés, et pas un ami assuré qui, en une cause » si injuste, se voulust précipiter pour luy : ains, il n'y a prince en » en Italie, qui ne fust mary que cette usurpation luy demeurât, et bien » ayse que son orgueil fust rabattu, et luy rangé à la raison.....»

» que j'eusse voulu. » C'est Jean de Saulx-Tavannes, ligueur intrépide, dont les récits de guerres civiles ont quelque chose de sombre, de navrant, de pathétique, de terrible même, surtout quand il s'écrie, à propos de la Saint-Barthélemy : « Le sang et la mort courent les rues, en telle » horreur, que Leurs Majestés mêmes, qui en étoient les au- » teurs, ne se pouvoient guarder de peur dans le Louvre !... »

D'un autre côté, c'est Théodore de Bèze, disciple fidèle de Calvin, écrivain fécond, dialecticien habile, orateur quelquefois éloquent, poëte français et latin, manquant de grâce, tout en visant au bel esprit. C'est Duplessis-Mornay, historien protestant, auteur d'un livre contre l'Eucharistie, connu surtout par la lutte qu'il soutint avec d'Aubigné, dans deux conférences célèbres, pour défendre les doctrines nouvelles contre l'éloquence de Du Perron. C'est d'Aubigné lui-même, l'un des plus ardents champions de la Réforme ; d'Aubigné, l'historien du calvinisme, en même temps que de la noblesse de son époque ; l'ami d'Henri IV roi de Navarre, plus que d'Henri IV roi de France; physionomie grandiose, empreinte, comme la plupart de celles du XVIe siècle, d'un caractère de force et d'austérité. C'est Lanoue, surnommé *Bras de Fer*, le Bayard des Protestants, dont les *Discours politiques et militaires* expriment, dans un langage nerveux, précis et coloré, les méditations d'un vaste esprit et d'un noble cœur pour qui « les vrayes colonnes de l'Estat sont la justice, la » force et la tempérance, avec la piété pour base et fon- » dement. »

Parmi les jurisconsultes qui les premiers adoptèrent les principes calvinistes, citons Hotman et Dumoulin : Hotman, théologien consommé, républicain austère, manifestant, à chaque page de ses écrits, sa haine contre l'Église

» dit-il, que, pour *ma maîtresse* la langue grecque, et » pour le passionné désir de créer *mon trésor*, j'ai successivement dépensé tout mon avoir et épuisé mon propre » trésor... Mais la perte de mes biens, » ajoute-t-il en s'adressant au lecteur, « la perte de ma jeunesse me » touchent peu, si mon travail obtient ton estime. »

Non-seulement on doit à cet infatigable travailleur la révélation des secrets d'une langue destinée à compléter la nôtre, par les analogies et les « *conformitez* » qu'il y a découvertes ; on lui doit aussi des monuments de science et d'érudition qui sont autant de chefs-d'œuvre littéraires. Ces chefs-d'œuvre attestent, de la part de leur auteur, en même temps qu'un goût prononcé pour l'étude des langues mortes, le parti pris de donner la préférence ou la « *pré-* » *cellence*, » comme il le dit lui-même, à cette langue nationale qui, par son rapport avec la langue grecque, « tient le second lien entre tous les langages qui ont jamais » esté, et le premier entre ceulx qui sont aujourd'huy. »

Son but principal était de battre en brèche la vieille routine et l'usage excessif d'idiomes sans vie, qui, selon lui, ne pouvaient servir, à notre langue sortant du berceau, que de guides et de points d'appui. Ce but, il n'a rien négligé pour l'atteindre, et tous ses travaux, éditions d'auteurs, compilations, pamphlets politiques, controverses religieuses, œuvres grecques, latines, françaises, ont concouru, d'une manière plus ou moins directe, au résultat qu'il s'était proposé. Aussi un critique moderne[1] a-t-il pu dire, avec vérité, que « Henri Estienne, en popularisant, » par l'adoption du français, toutes ces questions de langue, » abandonnées jusqu'alors au latin des érudits, en mettant

[1] M. Rathery.

» sa verve de pamphlétaire au service de sa science d'hu-
» maniste, en intéressant le patriotisme à la défense de
» l'idiome national, s'est montré tout à la fois écrivain
» original et bon citoyen. » C'est ce qu'a exprimé, en d'autres termes, un récent et judicieux appréciateur du célèbre érudit[1] : « Quelles qu'aient été ses préventions, ses
» illusions même, il est resté, au fond, dans le vrai. Il a
» montré, avec une perception très-juste des caractères
» distinctifs de notre langue, combien son mérite de
» brièveté et de netteté la rend propre à la philosophie,
» à l'histoire, aux négociations, aux affaires publiques, et,
» par une divination qui n'a pas été trompée, il a annoncé
» ce qu'elle devait être un jour; il a salué, en elle, l'organe
» européen de la civilisation. »

Les Estienne occupent donc une place importante au milieu de ceux qui, à cette grande époque, ont contribué au mouvement scientifique, littéraire et social. Ils résument en eux-mêmes, d'une manière si complète, les points principaux des questions agitées, que nommer les Estienne, c'est dire ce qu'était, au XVIe siècle, la science philologique, dont ils sont l'honneur et la personnification. Leur vie de labeurs, de tribulations et de mécomptes est l'image exacte de la situation vacillante de leur époque. Leur génie est le génie même de leur pays. Leurs travaux complètent, après les avoir préparés, tous ceux de l'érudition contemporaine. Leurs œuvres concourent, avec celles d'autres hommes non moins recommandables, à mettre en lumière et à fondre, en quelque sorte, en un seul idiome, les trois idiomes vraiment scientifiques, le français, le grec et le latin.

[1] M. Léon Feugère.

CHAPITRE VI

FRANÇOIS RABELAIS

Ici se place tout naturellement le nom d'un homme qui, au milieu des écarts d'une inspiration souvent cynique, suivit toutefois, un des premiers, le courant qui emportait toute la littérature vers l'étude des trésors littéraires de l'antiquité : « homme extraordinaire qui, nourri par les moines, » le devint lui-même et cessa bientôt de l'être ; qui, après » avoir joué et composé des farces devant la faculté de » Montpellier, fut honoré comme son restaurateur ; qui » commenta Hippocrate et Galien, écrivit sur la religion, » suivit un ambassadeur à Rome, composa un ouvrage » où, sous le voile d'une plaisanterie basse et grossière, il » cacha des vérités hardies, une critique sévère, une satire » dans laquelle il n'épargna personne ; qui désarma ses » juges en les faisant rire ; qui fut le bouffon et l'idole de » son siècle, et mourut curé de Meudon ; Rabelais, en un » mot[1]. »

Rabelais fut, un instant, séduit par les doctrines de Calvin ; mais l'humeur farouche et intolérante du réformateur ne tarda pas à le faire reculer et à lui inspirer cette expression de « *Démoniacle de Genève,* » dont il n'hésita pas à le flétrir.

[1] Vicq-d'Azyr.

Dès le début de sa carrière, Rabelais manifesta l'intention de stigmatiser, par la satire la plus mordante, ce qu'il considérait comme autant de vices d'une société en décadence, comme autant de présages d'une prochaine régénération. Bien que la langue qu'il emploie prenne, de temps à autre, la forme scientifique, on voit qu'il est placé au début d'un siècle qui n'est, entre la rudesse des devanciers et la délicatesse des générations à venir, qu'un siècle de transition. Son livre est un mélange des grossièretés d'un temps de barbarie et des finesses d'une civilisation naissante. « Son livre est une chimère, dit Labruyère ; » c'est le visage d'une belle femme, avec des pieds et une » queue de serpent, ou de quelqu'autre bête plus difforme ; » c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et » ingénieuse et d'une sale corruption. Où il est mauvais, » il passe bien loin au delà du pire ; c'est le charme de la » canaille. Où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et l'excel- » lent ; c'est le mets des plus délicats. » On voit qu'il ne sait pas encore discerner ce que le goût moderne acceptera sans contrôle, de ce qu'il s'empressera de rejeter comme indigne. Le langage des mauvais lieux, qu'il affecte trop souvent, ne lui paraît être qu'un simple jeu d'imagination. Il prend la grossièreté pour de la critique, l'ordure pour de la verve, le cynisme pour de l'esprit. Son discernement enfin ne va pas jusqu'à lui faire comprendre que, pour flétrir utilement le désordre, il faut un autre instrument qu'un style désordonné.

Malgré ses défauts, son livre singulier doit être considéré comme un monument précieux de la littérature du XVIe siècle, et, quoique les instincts dépravés de l'auteur l'aient souvent souillé d'une manière déplorable, ce livre doit conserver, dans l'histoire des lettres françaises, la place

d'honneur qu'il y a conquise et qui lui appartient désormais[1].

Rabelais doit donc avoir son rang, dans la revue des progrès de notre langue, comme dans celle des révolutions de notre société. Si son esprit sceptique et railleur a eu sa part incontestable d'influence sur nos vicissitudes sociales, notre langue doit à ses écrits une partie notable de ses progrès et de son épanouissement.

Son style, semé de tous les défauts de son époque, se fait surtout remarquer, comme celui de Marot, son contemporain, par la forme gauloise qui le domine et constitue son originalité. Cette forme, on la retrouve, en définitive, dans toute la langue du XVIe siècle, depuis Rabelais jusqu'à Montaigne, au milieu d'un mélange d'idiomes divers, dont la combinaison doit former le beau langage de l'avenir. Malgré le caractère scientifique qu'il affecte quelquefois de donner à son style, Rabelais s'attache évidemment plus volontiers à faire ressortir dans son œuvre cette pure essence de la langue maternelle, dont il a puisé le germe dans le bon sens ironique des anciens trouvères et l'esprit moqueur des anciens fabliaux. Le mauvais grec, le mauvais latin, le mauvais français lui sont à charge. Il ne sait quelles expressions employer pour les flétrir ; et lorsqu'il entend quelque écolier, fraîchement imbu des doctrines pédantesques de l'époque, parler le jargon prétentieux de l'Université, il n'hésite pas à lui faire dire par son Panta-

1 L'historien de Thou pense que le but principal de Rabelais a été de mettre en scène, sous des noms inventés, les différents ordres de l'État et les diverses conditions de la société : « *Scriptum edidit ingeniosissimum, quo vitæ regnique cunctos ordines, quasi in scenam sub fictis nominibus, produxit et populo deridendos propinavit.* »

gruel : « Tu veux parler comme un Démosthènes de Grèce, » et tu n'es qu'un Limosin de Limoges ! »

Si donc on a pu constater que l'habile artiste, inconstant dans sa manière et préférant la force au naturel, était tombé quelquefois, malgré la tournure gauloise de son esprit, dans les exagérations de style qu'il avait lui-même stigmatisées, il ne faut voir, dans ces exagérations trop évidentes, que l'influence exercée sur un génie novateur, mais encore incertain dans son allure, par cette renaissance des lettres païennes, qui rayonnait alors de toutes parts. Mêlé nécessairement au mouvement régénérateur de son époque, Rabelais a suivi le courant qui emportait toute la littérature vers l'étude sérieuse des langues d'Athènes et de Rome. Il a subi, comme tant d'autres, l'influence de ce temps de fièvre scientifique, où poëtes, philosophes, littérateurs, obéissaient à une impulsion commune et cherchaient à orner l'idiome national de lambeaux dérobés, sans ordre et sans discernement, aux trésors littéraires de l'antiquité.

CHAPITRE VII

DAURAT. — AMYOT

Pour fixer, d'une manière plus sensible, le point où en était venue la science du langage, à cette période intermédiaire entre des traditions vieillies et de nouveaux mobiles de civilisation, voici les noms de deux hommes dont les

études et les écrits ont fait faire à la renaissance des lettres de bien remarquables progrès : Amyot et Daurat.

C'était, en effet, l'époque où, dans sa chaire du Collége de France, entouré d'élèves dont plusieurs devaient bientôt continuer, surpasser même la gloire de leur maître, Daurat initiait toute une génération de jeunes intelligences aux secrets et aux charmes de cette riche poésie de Pindare et d'Homère, de Sophocle et d'Euripide, dont il savait lui-même revêtir ses nobles ou gracieuses inspirations. Devenus poëtes eux-mêmes par suite d'une telle initiation, ceux dont le génie s'était le plus exalté aux leçons de l'illustre professeur commençaient à prendre en pitié la littérature frivole, pour offrir leurs hommages aux graves et austères beautés d'une muse dont ils entendaient pour la première fois les accents. « Lis donc, » disait Dubellay à cette occasion ; « relis jour et nuit les exemplaires grecs et latins, et » laysse-moy aux Jeux floraux de Tholoze et au Puy de » Rouen, toustes ces vieilles poësies françoises, comme » rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et » telles aultres espiceries. » On verra, dans la suite, jusqu'où fut poussée, par certains esprits, cette manie de la réforme gréco-romaine, dont on ne tardera pas à constater les abus.

Tandis que Daurat s'attachait à orner de fleurs poétiques les jeunes intelligences de son époque, Amyot, avec la gravité d'un docteur de l'Église, ouvrait le livre des *Vies de Plutarque*, interrogeait les grands hommes de Rome et d'Athènes, surprenait les secrets de leur gloire, constatait le bien qu'ils avaient fait, les vertus par lesquelles ils s'étaient distingués, les exemples de courage et de dévouement qu'ils avaient donnés, et, chargé de ce butin glorieux qu'il avait amassé, dans le silence de l'étude, pro-

diguait à ses contemporains les trésors d'une philosophie pleine de sagesse et d'un style plein de clarté.

Amyot était passé, par une série de bonnes et de mauvaises fortunes, de la destinée la plus humble, aux situations les plus élevées. Successivement valet de collége, professeur d'université, précepteur de princes, aumônier de roi, il était enfin devenu l'une des gloires de l'épiscopat et, par ses éminentes qualités, s'était rendu digne des plus insignes faveurs. Un tel homme était dans les meilleures conditions, pour reproduire avec toute l'exactitude désirable les modèles de l'antiquité païenne, dont il devait, par une admirable combinaison de son génie, adapter les grandeurs à ses hautes vertus de chrétien.

Dans la préface de sa traduction de *Plutarque*, qu'il adresse au roi Charles IX son élève, il nous fait connaître les motifs qui l'ont conduit à entreprendre cet immense travail, par lequel il a initié ses contemporains aux beautés d'un auteur qu'on ne connaissait, avant lui, que d'une manière incomplète. « Or ayant eu ce grand heur, » dit-il au roi, « que d'estre admis auprès de vous, dès votre » première enfance, que vous n'aviez guères que quatre » ans, pour vous acheminer à la cognoissance de Dieu et » des lettres, je me mis à penser quels auteurs anciens » seroient plus idoines et plus propres à vostre estat, pour » vous proposer de lire, quand vous seriez venu en aage » dy pouvoir prendre quelque goust; et pour ce qu'il me » semble qu'après les sainctes lettres, la plus belle et la » plus digne lecture qu'on sçauroit présenter à ung jeune » prince, estoit *les Vies de Plutarque*, je me mis à revoir » ce que j'en avois commencé à traduire en nostre langue, » par le commandement de feu grand roy François, mon » premier bienfaicteur, que Dieu absolve, et parachevay

» l'œuvre entier, estant à vostre service, il y a environ
» douze ou treize ans. »

Ce livre des *Vies de Plutarque*, traduit par Amyot, est plus qu'une traduction : c'est un traité complet de la morale la plus pure, si bien approprié aux mœurs contemporaines, qu'on ne sait celui qu'il faut admirer le plus, du traducteur ou du modèle, du grec Plutarque ou du français Amyot.

Quand, en effet, le traducteur apprécie l'écrivain dont il s'est attaché à faire connaître les leçons sublimes, il semble qu'on pourrait appliquer à lui-même les paroles qui lui servent à peindre celui avec lequel il s'est si complétement identifié ; car, dans l'esprit même de sa traduction, on retrouve tous les mérites qu'il découvre dans l'œuvre immortelle de cet auteur. « Les vieux et les jeunes, » dit-il, en parlant du livre de Plutarque, « y ont une infinité d'ad-
» vertissements si nottables et si certains, que le plus sourd
» du monde, lysant ou oyant ung tel maistre, est contrainct
» de baysser le front et donner gloire à la vérité, se faysant
» si bien ouyr en la bouche d'ung pauvre païen. On void
» comme il tient en bride la prospérité, comme il redresse
» l'adversité, de quelle adresse il retranche les aisles à
» l'orgueil, à l'ambition, à l'amour des choses corruptib[illegible]s,
» et, au contraire, de quelle véhémence il enflamr[illegible] l[illegible]
» lecteurs à la détestation du vice, à l'amour de la vertu,
» et comme il les eslève hors de ceste vie terrienne. »

Ces quelques lignes suffisent pour prouver combien Amyot avait à cœur de faire passer, dans l'esprit d'une société aussi corrompue que celle du XVI[e] siècle, un peu de cette austérité des temps antiques, qu'on n'a su retrouver plus tard qu'en l'exagérant jusqu'au ridicule. Elles montrent combien, au milieu des luttes ardentes et des passions

déchaînées, il était animé de ces principes de justice et de modération, que d'autres hommes du même temps ont cherché vainement à faire prévaloir.

CHAPITRE VIII

LA BOETIE. — MONTAIGNE

Après Amyot, nommons La Boëtie, comme lui, admirateur passionné des beautés de la langue de Plutarque; comme lui, traducteur intelligent des principaux traités de morale, venus de la Grèce jusqu'à nous ; comme lui, philosophe austère et promoteur ardent des principes d'indépendance, tempérés toutefois par un besoin d'ordre et de conciliation.

La Boëtie, enlevé trop jeune à son siècle, pour avoir pu exercer sur les idées contemporaines une influence considérable, vécut cependant assez pour laisser après lui une œuvre importante, sinon par l'étendue, du moins par la force de la pensée et la pureté de l'exécution. Le livre *De la servitude volontaire* n'est, à proprement parler, qu'une sorte de pamphlet dirigé contre les abus du despotisme d'Henri II. Mais les considérations générales que l'auteur y développe, avec une logique, une vigueur, un entraînement irrésistibles, sur les devoirs de l'homme en société, sur ses devoirs vis-à-vis de ses semblables, sur le but de sa mission passagère au milieu d'un monde hérissé d'écueils, font,

de ce livre, un véritable traité de philosophie sociale, à l'usage de tous les temps.

Dans son amour pour la justice, le philosophe flétrit avec énergie la manière dont certains hommes élevés, soit par leur naissance, soit par leur fortune, au-dessus des autres, abusent quelquefois, à l'égard des inférieurs, de leur force et de leur autorité. Il adopte le principe d'une inégalité forcée, dans les diverses conditions sociales. Il comprend la nécessité de cette échelle hiérarchique, sans laquelle la société ne serait plus qu'un chaos. Mais il veut que cet ordre établi tourne au profit de tous, parce que, dit-il, « faysant aux ungs les parts plus grandes et aux » aultres plus petites, la nature, ministre de Dieu et goub- » vernante des hommes, a voulu fayre place à la fraternelle » affection, afin qu'elle eûst où s'employer, aïans les ungs » puissance de donner ayde, et les aultres besoing d'en » recepvoir. »

De telles paroles ne semblent-elles pas faites pour le temps où nous vivons, et ce principe de douce fraternité qu'elles contiennent ne vaut-il pas mieux et n'est-il pas plus conforme aux intérêts de l'ordre social, que ces prédications incendiaires dont on a déshonoré notre époque de civilisation ?

Indépendamment de la valeur philosophique des idées, qu'on ne peut lui contester, La Boëtie se fait remarquer par une élocution saine et correcte, par un style tout à la fois clair et vigoureux. « Ce n'est pas, dit Charles Nodier, » que ce style vaille celui de Montaigne, qu'aucun style n'a » jamais valu. Il est tendu et archaïque, il est âpre, comme » cette âme naïve et libre, qui ne fléchit même pas devant » la mort, parce que les vertus morales se réunissent, en » elle, à toutes les vertus civiles. Mais il est ingénu, ferme,

» éloquent, comme nous paraîtrait aujourd'hui la prose
» de Marcus Brutus et de Caton d'Utique, si nous avions
» conservé leurs livres. »

La Boëtie ne fut pas compris de ses contemporains, lorsqu'il leur enseignait la justice, la concorde et la véritable fraternité. Mais il le fut, et devait l'être, par un homme dont le nom ne peut être séparé du sien. Montaigne fut son ami, après avoir été le disciple du même maître, de Jacques Amyot, dont les traductions furent, il faut bien le dire, les premières inspiratrices du *Discours sur la servitude volontaire* et du livre immortel des *Essais.*

Montaigne, comme La Boëtie, vivait au milieu d'une société troublée par le fanatisme, déchirée par les guerres civiles, ulcérée par la débauche, souillée par tous les vices. Il devait, comme lui, prendre la défense des grands principes de morale, de justice et de modération.

Telle fut, en effet, la tâche qu'il se proposa, et dont l'accomplissement lui fournit l'occasion de mettre en lumière toutes les impressions qu'il avait reçues, tous les trésors intellectuels qu'il avait recueillis de ses études, sur les faits et les hommes de l'antiquité. Son ouvrage est un immense recueil de tout ce dont ses lectures de jeune homme ont meublé sa mémoire, de tout ce dont ses souvenirs d'homme fait ont enrichi sa pensée et nourri sa méditation. Il met en présence tous les temps, tous les hommes, tous les faits dont la trace s'est, en quelque sorte, burinée dans son esprit. Il oppose l'un à l'autre, le temps au fait, le fait à l'homme. Il interroge tout ce qui peut lui répondre, les lois, les mœurs, les coutumes, les événements, les actions mémorables, les exploits de l'épée, les œuvres de la plume, la philosophie, l'histoire, la littérature, la science, le génie sous toutes ses formes, et, au milieu

[illegible]

[illegible]

Mais ce qui prévaut dans cette œuvre et ce qui en fait le charme, c'est ce caractère de franchise, de naïveté, de bonhomie, qu'on y retrouve à chaque page; c'est cette admirable causerie qui s'adresse à tout le monde et qui semble, tant elle est simple et familière, s'adresser à chacun en particulier; c'est ce désordre même qui règne dans les diverses parties du livre et qui permet au lecteur de prendre, au hasard, la première page venue, sans s'astreindre à tout lire, pour rencontrer une vérité; c'est surtout ce style vif, énergique, coloré, qui n'a point d'égal parmi les contemporains, et dont Montaigne a trouvé le secret, en appropriant à son génie le génie de Lucrèce, de Virgile, d'Horace et des autres grands écrivains de l'antiquité.

« Leur langage, » dit-il, en parlant de ceux qu'il a pris pour modèles, « leur language est tout plein et gros d'une

» vigueur naturelle et constante. Ce n'est pas une éloquence molle et seulement sans offense : elle est nerveuse et solide, qui ne plaist pas tant comme elle remplit et ravit, et ravit les plus forts esprits. Quand je voids ces braves formes de s'expliquer si vifves, si profondes, je ne dys pas que c'est bien dyre, je dys que c'est bien penser. »

Montaigne avait compris que la langue française, telle qu'elle existait au XVI[e] siècle, était insuffisante pour reproduire exactement et complétement tout ce que lui inspirait son imagination féconde. « Nostre language, » dit-il encore quelque part, « je le treuve suffisamment abondant, mais non pas maniant et vigoureux suffisamment. Il succombe ordinairement à une puissante conception. Si vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit et fleschit, et qu'à son deffaut le latin se présente au secours et le grec à d'aultres. »

Le latin et le grec, tels étaient les auxiliaires dont il se servait, pour donner à notre langue la souplesse et la vigueur qu'il ne lui trouvait pas. Tant de choses lui venaient à l'esprit, sans qu'il pût les exprimer d'une manière convenable, avec les seules ressources d'un idiome encore imparfait, que, pour satisfaire son génie, il était obligé de recourir à ses études et à ses souvenirs de jeunesse, et de suppléer aux pénuries de son époque, par les trésors de l'antiquité. « L'heureux instinct qui le guidait, » dit son plus éloquent panégyriste[1], « lui faisait sentir que pour donner à ses écrits le caractère de durée qui manquait à sa langue, trop imparfaite pour être fixée, il fallait y transporter, y naturaliser en quelque sorte les beautés

[1] M. Villemain.

» d'une autre langue qui, par sa perfection, fût assurée
» d'être immortelle : ou plutôt l'habitude d'étudier les
» chefs-d'œuvre de la langue latine le conduisait à les
» imiter. »

Et c'est ainsi qu'au milieu du xvie siècle, à une époque où le langage, la civilisation, la société cherchaient encore leur forme définitive, Montaigne a produit un livre admirable, chef-d'œuvre de génie, autant que « de bonne » foy, » qui, selon l'expression de Mlle de Gournay, la fille adoptive de l'auteur, « n'ennuye jamais le lecteur que » quand il cesse, et dont tout seroit parfaict, s'il n'avoit » point de fin. »

CHAPITRE IX

RONSARD ET SON ÉCOLE

Le goût de Montaigne pour les écrivains de l'antiquité se retrouve, d'ailleurs, chez un certain nombre de littérateurs du xvie siècle, auxquels il a été déjà fait allusion et parmi lesquels on ne peut s'empêcher de distinguer Ronsard et les poëtes de second ordre qui se sont groupés autour de lui.

On sait quelles vicissitudes a subies la renommée de cet homme dont le talent sans doute ne peut être appelé du génie, mais dont les vers ont exercé une influence incontestable sur la poésie de son siècle et sur celle même du

siècle qui l'a suivi. Successivement porté par ses contemporains au faîte de la gloire[1], et rabaissé jusqu'au ridicule par ses descendants littéraires; considéré, tantôt comme un soleil autour duquel rayonnait une pléiade de fidèles disciples, tantôt comme un de ces bourreaux de la langue, qui ne sont destinés qu'à témoigner par leurs œuvres de la barbarie de leur époque, Ronsard offre un exemple frappant des changements que peuvent opérer, sur la renommée d'un écrivain de bon aloi, les transformations qui se manifestent dans les mœurs et dans la société.

De nos jours même, Ronsard a été l'objet de controverses sérieuses, et l'on n'a pas encore oublié avec quelle chaleur les uns se sont remis à le flétrir, tandis que d'autres cherchaient à le réhabiliter. Si de telles contradictions, soulevées au sujet d'un poëte, ne sont pas de nature à lui donner une valeur personnelle, assurément elles prouvent que Ronsard n'a jamais été considéré, dans le monde intellectuel, comme un de ces astres de passage que les contemporains encensent et que la postérité oublie. Elles prouvent aussi qu'il a toujours sa place au milieu de ceux qui, tout en s'égarant quelquefois, ont quelquefois aussi frayé des routes nouvelles et contribué, par leurs essais, au progrès des lettres et au développement des esprits.

Ronsard, comme Montaigne, avait lu et relu les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, et cette lecture, rappro-

[1] « Nostre poésie françoise est maintenant, non-seulement accoustrée,
» mais, comme il semble, faicte toust à neuf, par nostre Ronsard qui,
» en cela advance si bien nostre langue, que j'ose espérer que bientost
» les Grecs ni les Latins n'auront guères, pour ce regard, devant nous,
» sinon possible que le droit d'aînesse. »
(La Boëtie, *Discours de la servitude volontaire.*)

chée des ressources que lui offrait notre langue, lui avait donné la conviction que, pour produire une œuvre durable, il fallait fondre le français avec le latin et le grec, et créer une langue nouvelle, capable de pourvoir à toutes les exigences de la pensée, à tous les caprices de l'imagination. Tel était son rêve ; tel était aussi le rêve des autres hommes qui, comme lui, s'étaient mis à la tête du mouvement intellectuel de leur temps. Mais Ronsard, comme tous les novateurs, poussa jusqu'à l'exagération un système qui, bien compris et sagement appliqué, ne pouvait avoir que de bons résultats. Il fouilla, sans ordre et sans choix, dans les trésors littéraires de l'antiquité, et, chargé, comme après une victoire, d'un mélange d'objets précieux et de choses d'une valeur contestable, il confondit le tout, dans un monstrueux alliage, avec le français proprement dit et les différents idiomes des provinces.

Les patois étaient alors tenus en grand respect par les savants qui y trouvaient, en même temps qu'une source abondante d'expressions variées, les derniers vestiges d'une langue qui tendait chaque jour à se modifier. Sur ce point, la théorie était large : « Le poëte pourra, » dit Pelletier dans son *Art poétique*, « apporter mots picards, » normands et aultres qui sont sous la couronne : tout est » françois, puisqu'ils sont du pays du Roy. » Ronsard ne pensait pas autrement : « Tu sçauras, » dit-il dans son *Art poétique*, « tu sçauras destrement choysir et approprier à » ton œuvre les vocables les plus significatifs des dialec- » tes de nostre France, quand ceux de ta nation ne seront » assez propres ni signifiants ; ne se faut soucier s'ils sont » gascons, poittevins, normands, manceaux, lyonnois » ou d'aultres pays, pourveü qu'ils soient bons. » C'était aussi l'avis de Montaigne qui disait, en parlant de son

style : « Et que le gascon y entre, si le français n'y peut » aller. »

Ronsard alla plus loin encore : non content d'emprunter aux langues grecque et latine leurs formes spéciales, aux dialectes provinciaux leurs « vocables, » il alla jusqu'à modifier, selon son caprice, les expressions de l'une ou de l'autre des langues dont il se servait. Il les allongea, les diminua, les dénatura, en composa même de nouvelles, selon que la mesure, ou la rime, ou le sens semblaient l'exiger, poussa enfin quelquefois jusqu'à l'obscurité la plus complète sa manie d'innover et de transporter, dans notre langue, des mots qui n'ont de sens que dans celle d'où ils sont sortis[1].

Si Ronsard, comme réformateur, n'a pas obtenu tout le succès qu'il espérait, on ne peut lui refuser comme poëte de la grâce et de l'élévation. Comparé à Marot, il n'a certainement ni la naïveté, ni le naturel, ni le charme de son rival ; mais on est forcé de lui reconnaître, comme compensation, plus de noblesse, plus de grandeur, plus de dignité. Plusieurs de ses poésies sont demeurées de véritables modèles et méritent de ne pas être comprises dans le dédain, souvent injuste, dont on semble vouloir le frapper.

En même temps que Ronsard, par ses tentatives téméraires, donnait à la poésie française une impulsion nouvelle, quelques écrivains, élèves comme lui du savant

1 On a cité comme exemple de cet abus du néologisme ce vers :

Êtes-vous pas ma seule *Entéléchie* ?...

Ce dernier mot, remarquable par son obscurité, est ainsi expliqué par Muret : « Ma seule perfection, âme qui cause en moi tout mouvement, » tant naturel que volontaire. »

Daurat et comme lui imbus, jusqu'à l'excès, des principes du maître, se groupaient autour de sa muse et recueillaient avidement ses leçons. Mais Ronsard, avec sa haute intelligence, avec son incontestable vocation poétique, savait racheter ses innovations ténébreuses par de nombreux éclairs de talent; tandis que ceux qui se constituèrent ses disciples restèrent, sans pouvoir en sortir, dans l'exagération, le ridicule, le grotesque même quelquefois.

Nommer successivement Du Bellay qui, le premier, lançait la déclaration de guerre du nouveau système poétique contre l'ancien; Jodelle qui se vantait d'avoir trouvé le moyen de donner à nos vers français la mesure et la forme des vers de Virgile ; Baïf qui, par suite de ses imitations des comparatifs et superlatifs latins, se faisait appeler *doctieur* et *doctime;* Du Bartas qui croyait faire de la poésie imitative, en faisant ainsi chanter l'alouette :

La gentille alouette, avec son tire-lire,
Tire l'ire aux faschez, et d'une tire, tire
Vers le pôle brillant.....

Nommer de tels poëtes et citer de telles extravagances, c'est donner l'idée la plus complète de l'état de décadence où était tombée la poésie française à la fin du XVI[e] siècle ; c'est démontrer, en même temps, la nécessité prochaine d'un régime de despotisme, dans la république des lettres, comme dans le gouvernement du pays.

CHAPITRE X

DÉCADENCE MORALE

Jamais, en effet, aucune époque de notre histoire ne fut plus fertile en désordres de tout genre. Désordre dans la religion, désordre dans l'État, désordre dans les lettres, désordre dans les sciences, désordre dans les mœurs ; tel était l'aspect de la France à cette lamentable époque où tout réclamait une force, une impulsion, une direction nouvelles, sans lesquelles tout était en danger de périr, dans un inextricable chaos.

Une femme dominait tout cela de son influence et de son autorité. Venue du fond de l'Italie, pour donner à la France deux rois dont les règnes successifs furent autant de sources de malheurs, Catherine de Médicis semblait avoir dressé, pour la débauche ou pour le crime, ceux qu'elle savait destinés à régner sous sa détestable tutelle. « Accoutumée aux orages populaires, aux factions, aux intrigues, aux empoisonnements, aux coups de poignard, » elle avait importé en France ce génie de la vengeance italienne, qui semblait n'y devoir jamais pénétrer. Ame noire, caractère sombre, génie malfaisant, cœur de bronze, volonté de fer, front d'airain, mélange de superstition et d'incrédulité, de pratiques dévotes et de scandaleux libertinage; telle était Catherine, mère de Charles IX,

le roi de la Saint-Barthélemy ; mère d'Henri III, destiné à faire revivre, selon l'expression de Chateaubriand, au milieu de la société moderne, « une espèce d'Élagabale chrétien. »

Comment, avec de tels princes, une société déjà ébranlée par d'autres commotions ne se serait-elle pas livrée à tous les excès, vers lesquels on semblait la pousser comme à plaisir? Comment des courtisans, ayant chaque jour, chaque nuit, sous leurs yeux, des exemples comme ceux qui leur étaient donnés, n'auraient-ils pas eux-mêmes cherché, par leurs déréglements, à mériter cet ignoble titre de *mignons*, dont on les flétrissait en les comblant d'honneurs? Aussi les chroniques de ce temps de malédiction sont-elles pleines de récits plus scandaleux les uns que les autres, où se succèdent presque sans interruption, où se mêlent et se confondent le plus souvent les duels, les meurtres, les processions, les orgies, les débauches, les complots, les amours, les supplices : monstrueux assemblage, série lamentable de crimes, de profanations et de dégoûtantes voluptés.

On ne manquait pas une messe ; mais on avait à ses gages des assassins émérites, à qui il suffisait d'un signe pour vous débarrasser d'un ennemi. Chaque parti s'était fait, à son usage, soit en matière politique, soit en matière religieuse, une théorie du meurtre et de la trahison, qu'il appliquait, avec ce calme de la conscience, que les temps de trouble et de révolution semblent donner aux plus criminels. Toutes les professions, toutes les corporations, tous les rangs étaient infectés de cette lèpre du vice qui couvrait tous les membres du corps social. Loin d'être à l'abri du mal, les classes élevées étaient les premières atteintes. On sait quel fut leur rôle dans ce long épisode de la Ligue, qui termine le XVIe siècle et qui n'eut d'autre ré-

sultat que de ramener les esprits au sentiment de la discipline et de l'unité.

La discipline, on ne tarda pas à l'obtenir par l'avénement d'une race nouvelle de rois, dont le premier devait donner le signal de la conciliation et de la paix. L'unité fut elle-même bientôt la conséquence de cette discipline devenue nécessaire. En littérature, elle s'appela Malherbe; en politique, Henri IV, et, quelque temps après, Richelieu.

FIN DU PREMIER LIVRE

LIVRE DEUXIEME

LES HOMMES D'ÉTAT

LIVRE DEUXIÈME

LES HOMMES D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

HENRI IV

Le XVIe siècle touche à sa fin ; la plupart des noms qui l'ont illustré ont disparu de ce monde, pour entrer dans le monde de l'histoire; la plupart des acteurs de ce grand drame social, philosophes, réformateurs, écrivains et poëtes, rois et magistrats, sont couchés dans leurs tombes, attendant l'arrêt de la postérité. D'autres sont restés sur la scène, comme pour servir de transition entre deux époques différentes, et verront, avant de mourir, l'aurore d'un siècle nouveau. D'autres enfin commencent à naître à la vie publique et vont contribuer, par leurs actes et par leurs écrits, à l'inauguration d'un nouvel avenir. Henri III a succombé sous le poignard d'un assassin; la question d'hérédité monarchique qui s'est agitée, les armes à la main, à Arques, à Ivry, sous les murs de Paris même, entre Guise et Bourbon, vient d'être tranchée au profit d'Henri IV. Le roi calviniste de Navarre a voulu mériter le

nom de roi catholique de France; il a compris, comme le lui a dit un jour son fidèle Sully, que « *Paris valait bien une messe,* » et en posant sur sa tête la couronne héréditaire de saint Louis, il a voulu, par une abjuration solennelle, manifester son désir de maintenir son royaume sous la protection du saint roi.

Il est peu de nos rois qui soient aussi connus que Henri IV ; il n'en est pas un, peut-être, dont le souvenir traditionnel soit demeuré plus intact, plus sympathique, plus populaire que le sien. Les traits de son visage, son front large et découvert, son œil brillant et vif, son regard doux et franc, son nez dont la cambrure aquilaine est restée l'un des traits caractéristiques de sa race, sa barbe grisonnante, son allure de gentilhomme, son pourpoint noir et son panache blanc, sont demeurés, dans l'histoire, comme un de ces types complets qui apparaissent à certaines époques, frappent les imaginations, se gravent dans les souvenirs, se racontent de générations à générations et se transmettent, d'âge en âge, jusqu'aux temps les plus reculés.

Après les troubles qui venaient d'agiter la France et qui menaçaient de l'agiter encore, Henri IV avait une haute et difficile mission. Concilier des partis encore tout haletants des luttes les plus acharnées ; éteindre ou étouffer ce feu du fanatisme religieux que chacun des camps opposés entretenait dans son sein ; ramener peu à peu la paix dans un pays fatigué, meurtri par les guerres civiles ; cicatriser, d'une main, les profondes blessures de la patrie ; opposer, de l'autre, une résistance énergique aux dernières tentatives de violences nouvelles ; rétablir un équilibre depuis longtemps rompu ; rapprocher des hommes depuis longtemps ennemis ; donner à tous le signal de la concorde

et de la conciliation ; telle était la tâche qu'avait à remplir le nouveau roi et qu'il a remplie, disons-le tout d'abord, avec une résolution qui ne l'a jamais abandonné, même au milieu des obstacles dont a été hérissé son gouvernement.

Les circonstances, d'ailleurs, venaient à son aide et contribuaient à lui faciliter l'accomplissement de cette tâche difficile.

Paris, comme la France entière, avait éprouvé, jusqu'à l'épuisement le plus complet, les tortures de la guerre civile. La famine la plus épouvantable qu'on eût jamais vue, de mémoire d'homme, avait jeté partout le découragement et le désespoir. On avait longtemps attendu, longtemps sollicité l'explosion d'une crise salutaire, l'avénement d'un héros libérateur. Les derniers bruits de la Ligue retentissaient encore dans les échos lointains du pays ; mais on ne les accueillait que pour déplorer le mal qu'ils avaient fait. L'Espagne avait songé à s'établir en souveraine sur le trône de France ; mais le Parlement, longtemps subjugué par la terreur des supplices, avait retrouvé son énergie, pour protester solennellement contre ces prétentions téméraires. De toutes parts, s'élevaient des manifestations hostiles à toutes les ambitions, à toutes les violences. Des chansons, des pamphlets, des satires se succédaient, comme autant de protestations contre le passé. Des hommes de cœur et d'esprit avaient lancé dans la foule les pages immortelles de *la Ménippée*, satire mordante, dont la lecture avide semblait avoir porté le dernier coup aux agents de trouble, en mettant à nu leurs coupables machinations[1].

[1] Cette satire, qui eut pour auteurs Passerat, Pithou, Florent-Chrétien, Rapin et d'autres encore, fut publiée au milieu de l'hiver de 1593. Son

Toutefois, malgré ces circonstances essentiellement favorables à l'accomplissement de sa tâche. Henri comprenait que, de bien longtemps encore, ses vœux ne seraient pas comblés.

Bien que les guerres civiles fussent terminées, bien que la Ligue fût arrivée des extrémités de la terreur aux extrémités du ridicule, bien que les principaux ligueurs eux-mêmes, dont les excès avaient attiré sur eux de sévères menaces, se fussent retirés, les uns à Rome, les autres à Bruxelles, néanmoins chaque parti avait conservé un secret levain de rancune et de haine contre ceux du parti contraire, sur lesquels s'étendaient, soit l'indulgence, soit la faveur, soit la confiance même du roi. Parmi les catholiques, les uns ne pouvaient voir, sans des manifestations de regret, les réformés jouir de tous les avantages qu'ils croyaient leur être exclusivement réservés ; les autres, en voyant certaines faveurs accordées aux protestants, allaient jusqu'à accuser Henri d'hypocrisie et prétendaient qu'en achetant Paris moyennant « une messe, » il avait plutôt vendu son âme pour avoir Paris. Parmi les huguenots, les uns étaient indignés d'une abjuration qui leur enlevait un chef et affaiblissait nécessairement leur pouvoir ; les autres, suspectant la sincérité de cette conversion subite, voyaient, avec envie,

succès fut prodigieux ; il s'en fit trois éditions en trois semaines. C'est en effet le meilleur pamphlet de ce genre qui ait été écrit, dans notre langue, avant *les Provinciales*. Sous le voile d'une ironie fine et délicate, on y démasque avec gaieté les projets ambitieux de l'Espagne, les intrigues secrètes des Guises, le zèle hypocrite des ligueurs. Son nom lui vient de *Menippus*, philosophe cynique qui s'était rendu fameux par le sel et l'énergie de ses satires Varron donna aussi le titre de *Satirœ Menippeœ*, à une collection d'écrits du même genre.

de hautes et lucratives fonctions accordées à ceux que leur fanatisme leur faisait toujours considérer comme ennemis.

De cette manière, tous les efforts que faisait le malheureux roi pour arriver, par la modération et la tolérance, à la conciliation des partis, ne faisaient qu'exciter, de plus en plus, ces partis l'un contre l'autre, et multipliaient les obstacles au lieu de les aplanir. Abandonné ainsi d'un grand nombre de ses anciens compagnons d'armes, parmi lesquels il avait souvent la douleur de reconnaître ceux qu'il avait le plus aimés, trop fier pour faire appel à leurs souvenirs, trop prudent pour commander, sans être sûr d'obtenir immédiatement satisfaction, Henri marchait de difficultés en difficultés et recourait à tous les moyens, assemblées de notables, lits de justice, édits de tolérance, pour arriver à cette pacification complète du royaume, à laquelle il aspirait de tous ses vœux.

Il ne fallut rien moins que deux grands faits historiques dont l'importance n'a pas besoin d'être ici longuement appréciée, pour faire luire sur le trône, aussi bien que sur le pays tout entier, l'espoir, si longuement désiré, de la concorde et de la paix. L'un de ces faits enleva aux protestants tout prétexte de se plaindre ; l'autre montra aux catholiques qu'il était désormais inutile de songer à la domination. Par l'édit de Nantes, enfin, les protestants rentrèrent dans le libre exercice de leur culte, et obtinrent, pour leur foi, pour leurs biens, pour leurs familles, pour leurs personnes, toutes les garanties auxquelles pouvaient prétendre, dans un royaume essentiellement catholique, des hommes dont la croyance n'était encore partagée que par une imperceptible minorité. Par la paix de Vervins, Henri montrant qu'il savait unir, quand il le fallait, l'é-

nergie à la modération, donna le signal de la cessation complète des hostilités que, pendant quarante ans, avaient entretenues, entre la France et l'Espagne, l'ambition et le fanatisme de Philippe II, et dont la France sortit plus forte et en quelque sorte rajeunie ; tandis que sa rivale, épuisée et presque mourante, en était réduite à demander grâce, au prix des plus larges concessions.

Ce fut alors que Henri IV, maître désormais de son trône, put donner tous ses soins au gouvernement de l'État, organiser et développer les sources de progrès et de bonheur, cicatriser les plaies encore saignantes qu'avaient faites à la France les guerres civiles des derniers temps. Il favorisa, de tout son pouvoir, le développement de l'industrie, augmenta les priviléges des métiers et prohiba, dans un but de monopole et par conséquent de bénéfice pour les producteurs français, l'introduction en France des produits industriels de l'étranger. Il aida à la circulation, dans toutes les parties du royaume, par la création de ces routes magnifiques dont un grand nombre faisait naguère, avant l'invention de voies nouvelles, l'admiration des voyageurs. Il employa enfin tout son pouvoir, pour donner à la France cet élan de civilisation par lequel elle s'est placée au premier rang des nations modernes, et aux Français cette dose de bien-être qui, affaiblie quelquefois par de cruelles épreuves, n'en a pas moins toujours tendu à réaliser cette bonne et ronde promesse de « *la poule au pot,* » que le peuple ne devra jamais oublier [1].

Au milieu de tous ces détails d'administration, Henri

[1] « Si Dieu me donne la vie, dit un jour Henri IV au duc de Savoie, » je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en France qui n'ait moyen de » mettre, le dimanche, *une poule en son pot !* »

[illegible]

beau, de ce qui est grand. Dans sa jeunesse, sous la direction de son précepteur La Gaucherie, il avait formé son esprit par la lecture des historiens grecs et latins. Les récits des exploits, les peintures des caractères, les appréciations des vertus des grands hommes de l'antiquité plaisaient à sa vive intelligence et éveillaient en lui de nobles passions. Il avait même commencé une traduction des *Commentaires de César*, qui n'a jamais été terminée et dont Casaubon a parlé favorablement[1]. Les poëtes, il les avait lus avec fruit et n'était pas sans avoir conservé dans sa mémoire quelques-uns de leurs vers qu'il savait citer à propos. Plutarque, il l'avait admiré dans Amyot et ne cessait de le lire, comme le maître universel des esprits élevés. « Vive Dieu! » s'écrie-t-il dans une lettre admirable à Marie de Médicis, « vous ne m'auriez rien sçu mander » qui me fust plus agréable que la nouvelle du plaisir de » lectures qui vous a pris. Plutarque me sourit toujours » d'une fraische nouveauté : l'aymer c'est m'aymer; car » il a été l'instituteur de mon bas age. Ma bonne mère à » qui je doibs tout et qui avoit une affection si grande de » veiller à mes bons déportements et ne vouloyr pas, se » disoit-elle, faire de son fils un illustre ignorant, me mist » ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine » plus un enfant à la mamelle. Il m'a été comme ma con- » science et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes hon-

[1] Casaubon, dans son épître dédicatoire de la traduction de Polybe, adressée à Henri IV en 1609, affirme que le manuscrit de ce prince existait à la Bibliothèque du roi dont il était conservateur; voici ses propres paroles : « N'avez-vous pas, dans votre enfance, traduit les » Commentaires de César en françois? J'ai vu moi-même, oui, j'ai vu et » feuilleté avec admiration le cahier contenant l'ouvrage très-bien écrit » de votre main. »

» nestetés et maximes excellentes pour ma conduite et pour » le gouvernement de mes affaires [1]. »

Cette lettre est irréprochable, au point de vue littéraire : elle renferme des sentiments de reconnaissance et d'affection dont la vie tout entière du bon Henri n'a été que la confirmation éclatante. Elle montre où en était arrivée la langue française, dès le début du XVIIe siècle, sous la plume d'un prince qui avait employé la plus grande partie de son temps à guerroyer et à lutter contre les factions. Elle prouve que Henri IV était digne non-seulement de la mère qui lui avait donné de pareilles leçons, mais aussi de l'aïeule dont l'histoire des lettres a précieusement conservé le souvenir, c'est-à-dire, de la gracieuse patronne de la Renaissance, de la sœur de François Ier, de Marguerite de Navarre, en un mot, que tous les poëtes de son siècle se sont plu à entourer d'hommages. Enfin, par cette lettre, on reste convaincu que si Henri IV avait le génie de la guerre et de l'administration, il avait aussi le talent de bien dire, de bien écrire et de bien parler.

Henri IV, en effet, était non-seulement écrivain, mais orateur, dans la véritable acception du mot. Ses réponses au clergé, aux parlements, aux assemblées sont des chefs-d'œuvre de raison, autant que des monuments de sa bonté. Bien que chaque mot porte sentence, ses discours n'étaient point préparés ; la plupart portent le caractère de l'improvisation. Le moment et les circonstances développaient seuls la vivacité de son esprit et la sensibilité de son cœur ; c'était là toute son éloquence. Il écrivait rarement ce qu'il avait à dire ; ses œuvres oratoires ne nous sont venues que par tradition, après avoir été recueillies

[1] Lettre du 3 septembre 1601.

par de fidèles auditeurs. Aussi y rencontre-t-on quelquefois des différences de forme qui s'expliquent par la différence des impressions de ceux qui nous les ont transmises.

Pendant le siége de Paris (1590), le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, députés des ligueurs, vinrent lui demander une trêve :

« Je ne suis point dissimulé, leur dit-il, je dis rondement et sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort » de vous dire que je ne veuille point une paix générale; » je la veux, je la désire... Pour avoir une bataille, je donnerois un doigt, et, pour la paix, j'en donnerois deux... » J'aime ma ville de Paris; c'est ma fille aisnée ; j'en suis » jaloux. Je veux lui faire plus de bien, plus de grace, » plus de miséricorde qu'elle n'en demande; mais je veux » qu'elle m'en sache gré et qu'elle doive ce bien à ma » clémence, et non au duc de Mayenne, ni au roi d'Espagne. S'ils lui avoient moyenné la paix et la grace que » je veux lui faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en » sçauroit gré, elle les tiendroit pour libérateurs et non pas » moi; ce que je ne veux pas. C'est chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, que de différer plus longtemps la capitulation... Il est déjà mort tant de personnes » de faim, que, si elle attend encore huit ou dix jours, il » en mourra dix ou vingt mille, ce qui seroit une étrange » pitié. Je suis le vrai père de mon peuple ; je ressemble à » cette vraie mère de Salomon ; j'aimerois quasi mieux » n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et dissipé, après la mort de tant de pauvres personnes. Ceux » de la Ligue ne sont pas ainsi ; ils ne craignent point que » Paris soit déchiré, pourvu qu'ils en ayent une partie : aussi » sont-ils Espagnols ou *espagnolisés*... Vous, monsieur le » Cardinal, en devez avoir pitié; ce sont vos ouailles, de

» la moindre goutte de sang desquelles vous serez responsa-
» ble devant Dieu. Et vous aussi, monsieur de Lyon, qui êtes
» le Primat par-dessus les autres évêques : je ne suis pas
» bon théologien ; mais j'en sçais assez pour vous dire que
» Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peu-
» ple qu'il vous a recommandé, et cela, pour faire plaisir
» au roi d'Espagne et à Bernardin Mendozze et à M. le
» Légat : vous en aurez les pieds chauffés en l'autre
» monde... Eh ! comment voulez-vous espérer me conver-
» tir à votre religion, si vous faites si peu de cas du salut
» et de la vie de vos ouailles? C'est me donner une pauvre
» preuve de votre sainteté ; j'en serois trop mal édifié. »

A la paix, les députés du clergé vinrent le trouver et lui firent une peinture, malheureusement trop fidèle, des désordres qui régnaient dans l'Église :

« Je reconnois, leur répondit-il, que ce que vous avez
» dit est véritable ; mais je ne suis pas auteur de tous ces
» maux, ils étoient introduits avant que je fusse venu.
» Pendant la guerre, j'ai couru où le feu étoit le plus
» animé, pour l'étouffer ; maintenant que nous sommes
» en repos, je ferai ce que veut le temps de la paix. Je
» sçais que la religion et la justice sont les colonnes et les
» fondements du royaume, et, quand elles n'y seroient
» point, je les voudrois établir, mais pied à pied, comme
» je fais en toutes choses. Je ferai en sorte, Dieu ai-
» dant, que l'Église soit aussi bien qu'elle étoit du temps
» de Louis XII ; mais il faut, par vos bons exemples, que
» vous répariez ce que les mauvais ont détruit, et que la
» vigilance recouvre ce que la nonchalance a perdu.
» Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je vous exhorte
» du vôtre : faisons bien, vous et moi ; allez par un che-
» min et moi par l'autre ; si nous nous rencontrons, ce

» sera bien fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des » paroles avec beaucoup d'appareil, et moi, avec ma » jaquette grise, je vous donnerai des effets : je suis tout » gris par le dehors, mais tout or au dedans. »

On cite toujours avec plaisir le discours qu'il adressa aux magistrats du Parlement, à l'occasion de l'enregistrement de l'édit de Nantes, et dans lequel se confondent l'habileté du politique, la franchise du soldat, la bonté du père, le bon sens de l'homme tout entier. Dans un travail dont le but principal est d'exposer, avec quelques détails, l'état et les progrès de l'intelligence, à cette époque de transition entre le XVIe siècle et le siècle de Louis XIV, il n'est peut-être pas inopportun de rappeler, avec preuves à l'appui, que l'aïeul du grand roi donna l'exemple de l'éloquence la plus persuasive et du style le plus pur, dans une occasion solennelle, en présence des plus hautes intelligences du pays.

« Vous me voyez, leur dit-il, en mon cabinet, où je viens » vous parler, non point en habit royal, ni avec la cappe » et l'épée, comme mes prédécesseurs, ni comme un » prince qui vient recevoir des ambassadeurs; mais vêtu » comme un père de famille, en pourpoint, pour causer » familièrement avec ses enfants. J'ai reçu vos remon- » trances, tant de bouche que par écrit; je recevrai tou- » jours toutes celles que vous me ferez de bonne part, » comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir » vos dernières à mon conseil et j'ai fait refaire mon édit, » ou plutôt celui du feu roi, en plusieurs articles. Je veux » croire que vous avez eu des considérations de religion; » mais la religion catholique ne peut être maintenue que » par la paix, et la paix de l'État est la paix de l'Église. » Je prends les avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on

» m'en donne de bons, je les embrasse, et si je trouve leur » opinion meilleure que la mienne, je la change fort vo- » lontiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand il voudra » me venir trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose » qui est injuste à toute raison, ne soit écouté volontiers.

» Il ne faut plus faire de distinction de catholiques » et de huguenots ; il faut que tous soient bons Fran- » çois et que les catholiques convertissent les hugue- » nots par l'exemple de leur vie. Je suis roi berger » qui ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais » je les veux rassembler avec douceur. Il y a long- » temps que je commande à ceux de la religion ré- » formée ; cela m'a fait connoître tout le monde. Je sais » ceux qui veulent la guerre et sais ceux qui désirent la » paix. Je connois ceux qui faisoient la guerre pour la re- » ligion catholique, et ceux qui la faisoient pour l'ambi- » tion ; ceux qui la faisoient pour la faction d'Espagne, » et enfin ceux qui n'avoient envie que de voler. Parmi » ceux de la religion, il y en a eu de toute sorte, aussi » bien que parmi les catholiques, et j'ai eu bien de la » peine à faire obéir les huguenots.

» Vous ne connoissez pas les biens de mon État, non » plus que les maux, si bien que moi. Je connois toutes » les maladies qui y sont et je puis dire, sans me flatter, » que je les connois mieux que tous les rois qui ont été » devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de » ma sœur, je l'ai fait ; l'autre, de la France avec la » paix. Or ce dernier ne peut être, que mon édit ne soit » vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas » que personne se dise plus catholique que moi, car tous » ceux qui veulent se faire paroître tels, ont leur dessein.

» J'aime mon Parlement de Paris par-dessus tous les

» autres. Il faut que je reconnoisse la vérité : c'est le seul » où la justice se rende aujourd'hui, dans le royaume, et » il n'est point corrompu par l'argent. En la plupart des » autres, la justice se vend et qui donne plus l'emporte » sur celui qui donne moins. Je le sais, parce que j'ai aidé » autrefois à boursiller ; mais cela servoit à mes desseins » particuliers. Ma justice est mon bras droit; mais quand » je serois sans bras droit, je sauverois encore mon État » avec mon bras gauche : j'aurois plus de peine; mais » j'en viendrois à bout.

» Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des » inconvénients étranges. On a fait des processions contre » l'édit, à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de » le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspira- » tion. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais » qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a sus- » cité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai bon » ordre à ces gens-là : on les a châtiés autrefois, avec beau- » coup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieuse- » ment qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a pris pour » faire des barricades et venir, par degrés, au parricide » du roi. Je couperai la racine à toutes ces factions et » ferai poursuivre ceux qui les formeront. J'ai sauté sur » des murailles de villes; je sauterai bien sur des barri- » cades. On ne doit point alléguer la religion catholique. » ni le respect dû au Saint-Siége. Je sais les devoirs que » je dois, l'un comme roi très-chrétien, l'autre comme pre- » mier fils de l'Église. Ceux qui pensent être bien avec le » pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux ; et quand je l'en- » treprendrai, je vous ferai déclarer tous hérétiques, pour » ne pas m'obéir. Je vous prie que je n'aie plus à par- » ler de cette affaire et que ce soit pour la dernière fois. »

Ce n'est point là, sans doute, un discours d'apparat comme on en a quelquefois entendu prononcer sur le trône. C'est l'expression vive et loyale d'une pensée de salut, inspirée par un élan de son cœur, non-seulement à un roi, mais à un homme de bien. Henri IV se retrouve tout entier dans ces paroles qui le peignent mieux que ne l'ont jamais fait les poëtes et les historiens. On aime à le voir, non pas entouré de l'éclat du trône, mais, comme il le dit lui-même, en pourpoint, dans son cabinet, siégeant, il est vrai, au milieu des plus hauts magistrats du royaume, mais leur parlant comme à des amis, comme à des enfants, suivant son expression, et non comme à des sujets insoumis.

Son esprit de justice et de conciliation se manifeste surtout, avec une originalité remarquable, lorsque, pour faire prévaloir son inébranlable volonté de faire le bien, il donne à chacun sa leçon de tolérance, de ce ton paternel et légèrement ironique, qui n'exclut ni la noblesse, ni la fermeté.

Nous pourrions citer d'autres discours prononcés par Henri IV dans des circonstances solennelles, et dans lesquels son talent de persuasion brille dans tout son jour, comme, par exemple, celui qu'il adressa à l'assemblée des notables de Rouen. Nous pourrions en citer d'autres qui ont été précieusement recueillis et qui prouveraient l'incroyable souplesse de cette nature passionnée, dans les occasions les plus propres à la mettre au défi.

Citons seulement un fragment d'une autre harangue qu'il adressa au Parlement, pour solliciter la réintégration des Jésuites, expulsés de France, après l'attentat de Jean Châtel. A côté de saillies ingénieuses et piquantes, on y trouve des raisonnements sérieux et graves, présen-

tés par l'orateur, avec la concision et la netteté qui sont le propre de son talent.

« Les Jésuites, dit-il, l'Université a occasion de les re-
» gretter, puisque, par leur absence, elle a été comme
» déserte; et les écoliers, malgré tous vos arrêts, les ont
» été chercher dedans et dehors mon royaume..... Je
» n'ai trouvé un seul, dans un si grand nombre de ceux
» qui ont changé la religion, qui ait soutenu leur avoir ouï
» dire ou enseigner qu'il étoit permis de tuer les tyrans ni
» d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confessé par
» un Jésuite, en son entreprise, et un Jésuite lui dit qu'il
» seroit damné s'il osait l'entreprendre. Quand Châtel les
» auroit accusés, comme il n'a fait, et qu'un Jésuite même
» eût fait ce coup..... faudroit-il que tous les Jésuites en
» pâtissent et que tous les apôtres fussent chassés pour un
» Judas? ..... Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'é-
» toit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire et ont
» été trompés comme plusieurs autres..... Ils sont nés
» en mon royaume et sous mon obéissance; je ne veux
» entrer en ombrage de mes naturels sujets. »

Assurément ce discours, de même que le précédent, ne renferme rien de ce qui constitue d'ordinaire ce que l'on est convenu d'appeler la grande éloquence, l'éloquence d'apparat. Il n'y a, dans la phrase, ni cette ampleur, ni cette richesse, ni cette sonorité qui, dans les circonstances solennelles, font briller l'orateur et assurent son succès. Mais ce qu'on y rencontre et ce qui vaut mieux que tous les plus beaux effets de style, c'est l'originalité, c'est la personnalité, c'est ce cachet individuel qui n'appartient qu'à l'auteur et dont aucun des contemporains n'a jamais trouvé le secret.

Peut-être même ces derniers, imbus, comme on l'était

au XVI[e] siècle, de la manière des anciens et spécialement de la grande et majestueuse période cicéronienne, dédaignaient-ils cette éloquence familière, naturelle, concise et mordante, dont la nature était si peu en rapport avec les traditions scolastiques. Aussi ne peut-on pas dire que Henri IV orateur ait eu des imitateurs ou des disciples. Mais on lui doit cette justice de reconnaître que, contrairement aux habitudes de son siècle, il n'emprunte rien, ni aux anciens ni aux modernes, et reste, dans ses discours, ce qu'il n'a cessé d'être dans toutes les situations, franc, loyal, vif, enjoué, railleur, juste dans sa soudaineté, mesuré dans sa hardiesse, sobre dans ses expansions, persuasif et vrai dans ses raisonnements.

Telles sont aussi les qualités que l'on retrouve dans sa correspondance dont un éminent écrivain de nos jours [1] a rassemblé les débris épars, pour doter la France d'un recueil précieux que les amis des lettres consulteront toujours avec fruit.

Dans cette correspondance, dont l'authenticité n'est plus douteuse, au milieu de mille détails sur les événements, on trouve l'homme sous le roi, tel qu'il était, tel qu'on se l'est toujours figuré, en dehors du tracas des affaires, avec sa bonne humeur et son rare bon sens. En parcourant cette curieuse collection, tantôt on pénètre dans les conseils d'Henri IV, dans le travail de sa pensée, dans ses joies et ses tristesses ; tantôt on plonge jusqu'au fond même de son cœur et l'on y découvre tout ce qu'il y a, dans ce cœur, d'amour, de faiblesse et de tendre abandon ; tantôt on le suit aux champs ; on le voit se tournant vers la nature, saluant, d'un doux et sympathique regard,

[1] M. Villemain.

de vastes déserts ou d'épaisses forêts; tantôt on le voit aux prises avec les intrigues de cour, la politique italienne, les préjugés féodaux des grands seigneurs, les idées bourgeoises des Parlements, les principes démocratiques des Réformés; tantôt on l'admire s'élevant aux doctrines plus nouvelles d'équité sans faiblesse, d'ordre sans tyrannie, de tolérance sans partialité, qu'il a su mettre en pratique, pendant tout le temps de son administration.

On sait avec quelle facilité Henri s'abandonnait aux impulsions de son cœur, sans se rendre compte des conséquences que pouvaient avoir, soit pour le pays, soit pour lui-même, un bienfait, un pardon, une preuve d'estime, un entraînement d'amour.

Sur ce dernier point, il reconnaissait lui-même ses torts, remerciait son fidèle Sully de les lui reprocher, allait même quelquefois jusqu'à dire à ses maîtresses qu'il se passerait plutôt d'elles que de lui. Mais son cœur bien vite reprenait le dessus; la froide raison réduite au silence était reléguée dans l'oubli, et la faiblesse humaine l'emportait toujours sur les bonnes inspirations qu'une parole sensée avait fait naître, et qu'un regard, un sourire, une caresse suffisaient bientôt pour faire évanouir. Alors le faible roi se livrait à toute sa passion et écrivait des lettres d'amour auxquelles nous a heureusement initiés l'érudition moderne et dont voici, pris au hasard, un des plus charmants échantillons :

« Je vous escris, mes chers amours, aux pieds de
» vostre *peincture* (portrait), que j'adore seulement, parce
» qu'elle est faicte pour vous, non qu'elle vous ressemble,
» j'en puis estre juge compétent, vous ayant peincte, en
» toute perfection, dans mon âme, dans mon cueur, dans
» mes yeux. Mon bel ange, si, à toute heure, m'estois

» permis de vous importuner de la mémoire de votre
» subject, je crois que la fin de chaque lettre seroit le
» commencement d'une aultre..... Je ne suys vestu que
» de noir; aussy suis-je veuf de ce qui me peust porter
» de la joie et du contentement. Je ne sçais de quel charme
» vous avez usé ; mais je ne supporte les aultres absences,
» avec tant d'impatience que celle-ci ; il me semble qu'il
» y a déjà un siècle que je suis éloigné de vous. Vous
» n'aurez que faire de solliciter mon amour. Je n'ay ni
» artère, ni muscle qui, à chaque moment, ne me repré-
» sente l'heure de vous veoir et ne me fasse desplaisir de
» vostre absence. Croyez, ma chère souveraine, que
» l'amour ne me violenta jamais tant qu'il faict. J'avoue
» avoir tout subject de m'y laisser mener. Aussy le fais-je,
» avec une naïveté qui tesmoigne de la réalité de mon
» affection, parce que je m'asseüre que vous n'en doubtez
» pas. Je n'ay failli un seul jour de vous despêcher mon
» laquais ; mon amour me rend aussi jaloux de mon deb-
» voir que de vostre bonne grâce qui est mon unique
» trésor. Croyez, bel ange, que j'en estime autant la
» possession que l'honneur d'une dixaine de batailles.
» Soyez glorieuse de m'avoyr vaincu, moy qui ne le fus
» jamais que par vous. »

En appréciant le talent littéraire d'Henri IV et l'influence qu'il exerça sur le progrès des lettres et la direction des esprits, on peut, dès à présent, constater, par cet extrait de sa correspondance intime, qu'il y avait en germe, dans cette intelligence d'élite, un véritable talent d'écrivain.

Comme son style oratoire, son style épistolaire ne ressemble en rien à ce qu'ont produit, dans le même genre, ses contemporains les plus distingués. Dans ce qu'il écrit,

lement les idées du prince et du roi, mais les sentiments de l'homme ; non-seulement les heureux mouvements de son style, mais encore l'état de notre langue, à son époque décisive. Nous étudierons, dans chaque phrase, dans chaque tournure, la trace du progrès universel des esprits ; et nous nous souviendrons que l'écrivain qui nous offre cette étude est l'homme même qui a préparé l'unité de la nation[1]. »

C'est, en effet, à l'initiative d'Henri IV qu'il faut rapporter la plupart des grands résultats qui, depuis deux ou trois siècles, ont assuré l'unité, la force, la prépondérance de la France sur les autres nations. Ce XVII[e] siècle si beau, si brillant, si majestueux dans son ensemble, ce n'est pas Henri IV qui l'a fait, sans doute ; mais c'est Henri IV qui l'a préparé ; c'est Henri IV qui, au milieu de tous les désordres et de tous les obstacles, a su, par son habileté, déblayer le terrain, élargir la voie, faciliter enfin l'œuvre de reconstitution entreprise par Richelieu et complétée par Louis XIV.

« Louis XIV, a dit un spirituel écrivain [2], a beaucoup plus moissonné qu'il n'a semé ; c'est le contraire pour Henri IV qui a beaucoup semé et peu moissonné. » Louis XIV, en effet, n'a eu, en quelque sorte, qu'à marcher devant lui, pour voir éclore, sur son passage, tout ce qui donna à son règne un si vif et si pompeux éclat : les poëtes, les littérateurs, les artistes, les savants les plus illustres, les membres les plus éminents de la magistrature et du clergé, les femmes les plus spirituelles et les plus gracieuses, les intelligences les plus riches, les esprits

[1] Eugène Yung. — *Henri IV écrivain.*
[2] M. Saint-Marc Girardin.

les plus élevés, les génies les plus sublimes. Tout obéissait, comme par enchantement, à la volonté, au moindre signe du grand roi. C'était l'ordre par excellence avec sa magnifique harmonie, l'ordre que rien ne venait troubler dans son majestueux développement.

Henri IV, au contraire, a eu tout à faire, pour arriver à obtenir un peu de calme et à léguer à son successeur un peu de sécurité. On sait dans quel état déplorable était la France, à son avénement au trône. La Ligue avait cessé ; mais quels ravages elle avait faits! quels désordres elle avait laissés! quelles plaies encore vives elle avait ouvertes! quelles souffrances enduraient encore les différents membres du corps social! Les campagnes étaient ravagées, désolées, livrées au pillage ; les laboureurs quittaient la charrue pour l'arquebuse ; les champs étaient abandonnés, l'agriculture dépérissait. Dans les villes, c'était le même désordre, la même désolation ; les populations urbaines abandonnaient leurs travaux pacifiques, pour affronter les rudes épreuves de la guerre civile ; l'industrie manquait de bras ; le commerce manquait d'argent ; l'armée, dans ces temps de luttes permanentes, manquait d'hommes aguerris et disciplinés. Henri IV vint au milieu de toutes ces calamités, et sa grande et sa belle mission fut de rétablir l'ordre où le désordre régnait, la paix où la guerre étendait ses ravages, la richesse où la famine multipliait ses victimes, la prospérité où tous les malheurs publics et privés semblaient s'être donné rendez-vous. Tels sont les titres du premier des Bourbons à la reconnaissance du pays ; tels sont ses droits aux hommages de l'histoire et aux respects de la postérité.

CHAPITRE II

LE DUC DE SULLY

Dans l'accomplissement de ses projets de discipline et de réorganisation politiques, Henri IV avait près de lui, pour le soutenir et le conseiller, un ami sûr et dévoué dans la personne de Sully. Henri avait bien encore quelques hommes d'État distingués, des magistrats éminents, des lieutenants pleins de bravoure, dont il avait composé son conseil ; mais Sully seul avait su acquérir, sur son prince, un certain degré d'influence et même d'autorité. Aussi ces deux hommes sont-ils inséparables, dans l'histoire, comme ils l'ont été dans l'administration du pays. Ce que l'on sait de l'un, on doit le savoir de l'autre. Ce que la tradition nous a transmis de la personne du maître, nous l'avons aussi recueilli de celle du serviteur ; et, si les traits d'Henri IV sont dans toutes les mémoires, chacun aussi conserve le souvenir du Sully traditionnel : « Vieux, le front haut et chauve, la figure sillonnée et rude, l'air fâché, avec barbe longue et moustache grise, le tout encadré dans cette fraise bien raide que nous savons, et son écharpe sur l'armure[1]. »

La tâche imposée à Sully était lourde et difficile : l'état du royaume, lors de son entrée aux affaires, était déplo-

[1] M. Sainte-Beuve.

rable ; l'agriculture, l'armée, le commerce, l'industrie, les finances, le crédit public, tout souffrait et présentait le plus triste tableau. Il comprit qu'une armée, depuis longtemps livrée aux mercenaires et aux intrus de l'Allemagne, devait, pour se régénérer, ouvrir ses rangs à des hommes aguerris de bonne heure aux fatigues de la vie militaire par les durs et pénibles travaux des champs. Il donna ainsi tous ses soins à l'agriculture qu'il considérait, à juste titre, non-seulement comme une source de richesse, mais comme un moyen infaillible de moralisation. Il voulait que les cultivateurs dont il songeait à faire de robustes soldats employassent leurs forces à fertiliser les terrains incultes. Il voulait que les seigneurs vécussent, autant que possible, sur leurs terres, pour les faire valoir, à la tête de leurs vassaux, pour les diriger, au lieu de venir perdre leur temps, leur argent, quelquefois leur honneur et leur vie, au milieu des folies et des vanités de la cour. Il aimait tant les travaux des champs, qu'il allait jusqu'à leur sacrifier le commerce proprement dit, c'est-à-dire, ce commerce des villes, que le luxe et la mollesse contribuent à entretenir et à développer. Il trouvait que ces fabriques d'étoffes de soie, ces manufactures de tapisseries, ces ciseleries d'or et d'argent, ces fonderies de glaces, tous ces ateliers d'ouvrages dont la vanité seule pouvait profiter, toutes ces « babioles » enfin, selon son expression[1], étaient autant d'obstacles au développement de la seule industrie véritablement utile à ses yeux, l'industrie du fer à fabriquer des outils pour le laboureur et des armes pour le soldat.

[1] « La France n'est point propre à de telles *babioles;* cette vie sé-» dentaire des manufactures ne peut faire de bons soldats. »
(Sully.)

Les finances étaient aussi pour lui un grave sujet de préoccupation. A peine entré aux affaires, en qualité de surintendant, il avait constaté d'innombrables désordres et d'effrayants déficits. Bien que, chaque année, les contribuables payassent plus de deux cents millions d'impôts, un sixième à peine de cette somme entrait dans les coffres de l'État. Le reste était absorbé par une armée de fermiers généraux, de fermiers particuliers, de traitants, de sous-traitants, de commis, d'agents de toute espèce, par les mains desquels passait successivement *le denier de César,* qui n'arrivait jamais à César, qu'après avoir laissé en chemin la plus importante partie de sa valeur.

Pour réformer de tels abus, il fallait trancher dans le vif, faire table rase d'un système dont les conséquences étaient aussi déplorables, extirper le mal dans sa racine, par un de ces moyens énergiques qu'un homme de la trempe de Sully pouvait seul avoir à sa disposition. Il envoya, dans toutes les provinces, des gens dévoués et intelligents pour interroger les besoins, étudier les ressourc consulter les mémoires, évaluer les dépenses, appré les recettes, recueillir, en un mot, tous les documents, to les matériaux nécessaires à la grande réforme qu'il avait entreprise. Lui-même ne recula pas devant les voyages et les démarches personnelles qui lui paraissaient nécessaires. Il compulsa les archives de la Chambre des comptes, les greffes des parlements, les registres des trésoriers. Puis, quand il eut entre les mains tous les rouages de cette combinaison financière, sur laquelle il allait imprimer le sceau de son génie, il réalisa successivement chacun des projets qu'il avait conçus.

Remise faite au peuple de vingt millions dus sur les années écoulées et de deux millions sur l'année courante;

ordre de ne lever aucun impôt, sans une ordonnance du roi, enregistrée au Parlement; défense à tous les seigneurs et gouverneurs de provinces d'exiger, à titre de créance, aucun droit sur les fermes et revenus; injonction aux commandants militaires de s'adresser directement au trésor pour le payement de leurs pensions et la solde de leurs troupes ; révocation d'un grand nombre de receveurs ; annulation des baux des fermiers ; réadjudication des impôts à quatre et cinq fois leur valeur primitive ; centralisation et examen préalable de toutes les recettes, avant leur vérification par la Cour des comptes; soumission de toutes les finances du royaume à un contrôle unique, minutieux et sévère ; telles furent, en résumé, les diverses mesures au moyen desquelles Sully, en quelques années, solda un arriéré considérable, assura les services publics, fit de notables économies, et rétablit l'équilibre dans une des plus importantes parties de son administration.

Ce système de réforme n'était pas de nature à rendre Sully populaire, ni à lui faire des amis, parmi ceux qui profitaient des abus qu'il voulait extirper. Sa raideur habituelle, son humeur hautaine, sa fierté de gentilhomme, son existence presque féodale, avaient fait à ce superbe et fastueux seigneur autant d'ennemis que d'autres, dans sa situation élevée, auraient pu avoir de courtisans. Aussi, lorsque le crime de Ravaillac eut ensanglanté le trône, sa retraite fut-elle suivie d'un long applaudissement. « La disgrâce de cet homme, dit Lestoile, étoit plainte » de peu de personnes, à cause de sa gloire; » et Richelieu ajoute : « On a vu peu de grands hommes décheoir du » haut degré de la fortune, sans tirer après eux beaucoup » de gens. Mais la chute de ce colosse n'ayant été suivie » d'aucune autre, je ne puys que je ne remarque la diffé-

» rence entre ceux qui possèdent les cœurs des hommes, » par un procédé obligeant et leur mérite, et ceux qui les » contraignent par leur autorité. » Cette appréciation est d'autant plus frappante, qu'elle émane d'un personnage qui, après avoir profité des idées de Sully, a subi, dans le cours de son administration, les mêmes injustices et la même impopularité.

Mais le meilleur juge de Sully ne pouvait être que Henri IV lui-même. Voici comment le grand roi s'est exprimé sur son ministre : « Quelques-uns se plaignent, et » quelquefois moi-même, qu'il est d'une humeur rude, » impatiente et contredisante. On l'accuse d'avoir l'esprit » entreprenant, de présumer tout de ses actions et opinions » et de rabaisser celles d'autrui ; de vouloir élever sa fortune » et avoir des rangs et des honneurs. Or quoique je lui re- » connoisse bien une partie de ces défauts et que je sois » contraint de lui tenir quelquefois la main haute, quand » je suis de mauvaise humeur, qu'il se fâche ou se laisse » emporter par ses idées, je ne laisse pas pour cela de lui » en passer beaucoup, de l'estimer et de m'en bien et » utilement servir, parce que je reconnois que véritable- » ment il aime ma personne, qu'il a intérêt que je vive et » qu'il désire avec passion la grandeur de moi et de » mon royaume. Je sais aussi qu'il n'a rien de malin dans » le cœur ; qu'il a l'esprit industrieux et fort fertile en » expédients ; qu'il est grand ménager de mon bien, » homme fort laborieux et diligent, qui essaye de ne rien » ignorer et de se rendre capable de toutes sortes d'affaires » de guerre et de paix ; qui écrit et parle assez bien, d'un » style qui me plaît, parce qu'il sent son soldat et son » homme d'État. Enfin il faut que j'avoue que, malgré » ses bizarreries et ses promptitudes, je ne trouve personne

» qui me console plus puissamment que lui, dans mes » différents chagrins. »

Sully, qui rapporte cette page, ajoute avec une touchante candeur : « Je ne me récrierai ici, ni sur le blâme, » ni sur la louange. En convenant (comme il me semble » qu'il faut que la bonne foi commande qu'on le fasse) » qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à » l'un et à l'autre, tout ce qu'un honnête homme a à » faire, dans cette occasion, est de les faire servir également à rectifier, de plus en plus, son cœur et ses » mœurs. »

Sully voulut se soumettre lui-même au jugement de la postérité et entreprit, pendant les loisirs de sa retraite, l'immense ouvrage auquel il donna primitivement ce titre dont la forme emphatique n'est pas sans importance, comme trait de caractère :

« *Mesmoires des sages et royales Œconomies d'Estat, » domestiques, politiques et militaires de Henri le » Grand, l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des » armes et des loys, et le père, en effet, de tous ses peuples » François ;*

» *Et des servitudes utiles, obeyssances convenables, » et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un » des plus confidents familiers et utiles soldats et serviteurs » du grand Mars des François ;*

» *Dédiez à la France, à tous les bons soldats et tous » peuples François.* »

Dans ce titre extraordinaire, on retrouve, non-seulement le cachet de l'époque à laquelle écrivait l'auteur, mais encore le caractère de l'auteur lui-même, tel qu'on le connaît, tel que l'histoire le représente, tout à la fois exact et positif, cérémonieux et altier. Dans le cours de l'ou-

vrage, la manière adoptée par Sully n'est pas moins caractéristique et montre jusqu'à quel point cet homme illustre manifestait, en toutes choses, ce goût pour l'apparat, qui est sa faiblesse, en même temps que son trait le mieux accentué.

Parmi les serviteurs ou sujets dont se compose sa vaste et splendide maison, il a quatre secrétaires. Ce sont eux qu'il charge, non pas de raconter au public ses exploits et actions d'éclat, mais de les raconter à lui-même, comme autant d'échos de sa conscience, qui lui reproduiront exactement les bruits harmonieux et flatteurs de sa haute réputation. « Fidèle, même dans sa familiarité, à son goût de hauteur et d'appareil, il se fait renvoyer ses souvenirs, sous forme cérémonieuse, obséquieuse et, pour ainsi dire, *à quatre encensoirs ;* il assiste, sous le dais, et prête l'oreille, avec complaisance, à ses propres échos ; le lecteur est là derrière qui écoute, comme il peut[1] ; » et quelquefois il lui est difficile d'écouter ou d'entendre, tant il y a, dans ces récits, de diffusion, de longueurs et d'obscurités.

On peut même dire qu'au point de vue purement littéraire, la plus grande partie de ces *Mémoires* ne pourrait être citée comme modèle et leur lecture est souvent d'une assez difficile digestion. Cependant, en faisant la part de cet appareil de secrétaires qui fait trop disparaître l'individualité de l'historien, on ne peut méconnaître qu'il y ait, dans cette œuvre, des parties, en quelque sorte, éclairées, où se révèlent le génie et la main même de l'homme d'État. On cite volontiers, par exemple, la page dans laquelle est peinte, avec une vérité de drame saisissante, la situation du roi Charles IX, à son heure suprême, se voyant inondé

[1] M. Sainte-Beuve.

d'un sang qui lui rappelle, comme un remords sensible, le sang qu'il a fait répandre, et subissant, comme par anticipation sur la justice divine, la peine des crimes dont il reconnaît trop tard avoir pris la lourde responsabilité.

Dans un autre genre, on cite encore, comme modèle de littérature pittoresque, la scène dans laquelle Sully nous fait assister à sa première entrevue avec Henri III à qui le duc de Villeroy le présente et qu'il trouve « dans son » cabinet l'espée au costé, une cappe sur les espaules, son » petit tocquet en teste et ung pannier pendu en escharpe » au col, comme ces vendeurs de fromages, dans lequel il » y avoit deux ou trois petits chiens pas plus gros que le » poing. » Ce contraste que l'on peut deviner sans peine, entre le futur ministre d'Henri IV, tout jeune encore, mais manifestant déjà ce caractère mâle, rude et altier qu'il a toujours conservé, et ce roi de boudoir qui, accoutré et travesti de la sorte, ressemble plutôt à un bouffon ou à un fou, qu'au chef d'un grand royaume ; toute cette scène, enfin, que l'on ne peut s'empêcher de considérer comme un précieux tableau des mœurs de l'époque, montre jusqu'à quel point Sully pouvait atteindre en littérature, si au lieu d'agir en grand seigneur, comme il l'a fait dans ses Mémoires, il s'était simplement conduit en humble et modeste écrivain.

Quoi qu'il en soit, cette œuvre des *Œconomies royales*, non-seulement présente un résumé complet de trois règnes signalés par des événements et des catastrophes innombrables, mais constitue, en même temps, une sorte de code administratif où les idées du maître sont souvent exposées avec beaucoup de force et d'élévation. Si l'on peut lui reprocher un certain défaut d'unité dans le style et de lucidité dans la phrase, on ne peut nier que l'ensem-

ble ne porte l'empreinte de cette hauteur de vues que le ministre et l'ami d'Henri IV sut appliquer à tous les actes de son administration.

On peut regretter aussi de trouver, dans les *Œconomies,* certaines appréciations qui n'ont pas ce degré d'impartialité et de justice que l'histoire exige. Mais il faut tenir compte, d'un côté, des passions contemporaines, de l'autre, des croyances religieuses de l'auteur. Tout en approuvant, favorisant même la conversion d'Henri IV, le calviniste Sully avait conservé une certaine dose de rancune et de haine contre les catholiques, et spécialement contre la Compagnie de Jésus, qu'il considérait comme une source d'embarras pour le gouvernement. Aussi Lestoile rapporte-t-il, dans son *Journal,* qu'à cette époque, « on fist un play-
» sant tableau où M. de Sully estoit représenté nageant
» dans l'eau jusques au col et ayant sous ses aisselles deux
» vaissies que deux Jésuites s'efforçoient de crever pour le
» faire aller au fond. » C'était un reflet de ces luttes ardentes dont le XVI[e] siècle avait été rempli et dont le XVII[e] recueillait les derniers échos.

Le principal mérite des *Œconomies royales,* c'est de présenter d'une manière complète, et sous une forme souvent pittoresque, les idées et les principes qui ont dirigé Sully dans ses réformes politiques et financières; c'est d'offrir, sur les parties les plus importantes de la constitution sociale, sur les devoirs des rois et des peuples, sur les bases de l'autorité, sur les causes de l'ébranlement des trônes, sur les sources de la prospérité des États, des raisonnements et des maximes qui, de nos jours, malgré les vicissitudes des temps, ont conservé leur sagesse prophétique et leur force d'application.

Voici, par exemple, une page où Sully a pris soin de

résumer lui-même ses doctrines économiques, dans un exposé qui lui avait été demandé par Henri IV, et qu'il a reproduit dans ses *Mémoires :* « Pour voyr si mes idées » se rapportoient aux siennes, dit-il, le roy voulust que » je lui donnasse une notte de tout ce que je croyois capable » de renverser ou simplement de ternir la gloire d'un » puissant royaume. Je la présente ici comme un abrégé » des principes qui m'ont servi de reigle. Ces causes de » la ruyne ou de l'affoiblissement des monarchies sont : » les subsides outrés ; les monopoles, principalement » sur le bled ; le négligement du commerce, du trafic, » du labourage, des arts et mestiers ; le grand nombre » des charges ; les frais de ces offices ; l'autorité excessive » de ceux qui les exercent ; les frais, les longueurs et l'ini- » quité de la justice ; l'oisiveté, le luxe et tout ce qui y » a rapport ; la débauche et la corruption des mœurs ; » la confusion des conditions ; les variations dans la » monnoye ; les guerres injustes et imprudentes ; le des- » potisme des souverains ; leur attachement aveugle à » certaines personnes ; leur prévention en faveur de cer- » taines conditions ou de certaines professions ; la cupidité » des ministres et des gens en faveur ; l'avilissement des » gens de qualité ; le mespris et l'oubli des gens de lettres ; » la tolérance des meschantes coustumes et l'infraction des » bonnes lois ; la multiplicité des édits embarrassants et » des règlements inutiles....... »

L'énumération continue encore ; mais ce qui précède suffit pour montrer quel profit peuvent tirer les hommes d'État de tous les temps, pour le gouvernement des peuples, de la lecture et de la méditation d'un livre qui contient de tels principes et de tels enseignements.

Ce que l'on aime encore, et surtout, à retrouver dans

exemples sûrs de conduite et des principes solides de gouvernement. Il savait que, pour faire un bon ministre, il faut plus que de la capacité, plus que de l'esprit, plus que du génie; il faut la science des hommes, l'intelligence des faits, le tact, le coup d'œil, l'à-propos, l'habileté, en un mot. Toutes ces qualités, il les possédait au suprême degré; non pas, peut-être, de nature, mais d'expérience et de tradition. Il les avait puisées dans sa famille, dans sa race qui, comme celles des Brienne, des Pontchartrain, des Letellier, avait fourni de bons et loyaux serviteurs à l'État.

Ministre de quatre rois sous lesquels la France a eu à subir tout ce qu'une époque de renaissance et de réforme peut amener de troubles dans une société, Villeroy, avec les seules ressources de son admirable *savoir-faire*, a pu se rendre maître des événements, dominer les passions, rapprocher les partis, accomplir enfin cette tâche difficile de l'homme d'État, qui consiste à tout assouplir, sans rien violenter. Sa manière d'agir lui a quelquefois suscité des jaloux, des ennemis même, assez influents pour le faire éloigner momentanément des affaires. Mais, presque toujours, ce qui avait causé la disgrâce faisait bientôt naître la réparation et forçait ceux qui s'étaient séparés de lui, par faiblesse, à le rappeler, par nécessité.

Richelieu qui, en matière d'administration, était loin d'être novice, savait apprécier Villeroy et lui a consacré, dans ses *Mémoires,* deux pages pleines de justice et d'impartialité. Il dit de lui, notamment, ce qui le caractérise on ne peut mieux, que « c'étoit un homme *de grand jugement;* » et ce mot, dans son acception la plus large, n'est pas un mince éloge, sous la plume d'un homme tel que Richelieu. Oui *le jugement,* c'est-à-dire la saine appré-

ciation des choses, la sûreté du coup d'œil, une sorte d'intuition de ce qui convient, de ce qui doit être ; telle était la qualité dominante de Villeroy.

C'était, au point de vue intellectuel proprement dit, un esprit assez restreint, peu cultivé, peu riche en science et en littérature, dépourvu de ce brillant souvent factice de la conversation et de l'éloquence, qui a promu tant d'hommes secondaires aux emplois les plus élevés ; payant peu de sa personne, dans les cercles, dans les salons, dans les conseils; timide et défiant, ne se livrant qu'à coup sûr, dédaignant ou craignant les discussions « ordinaire-» ment accompagnées, disait-il, de reproches, aigreurs et » violences insupportables à un esprit nourri aux conseils » de nos rois. »

C'était, en effet, dans les conseils, plutôt que dans les livres, qu'il avait fait son éducation d'homme d'État et acquis cette expérience des affaires, cette connaissance des hommes, qui suppléaient avantageusement, pour lui, à ce qui pouvait lui manquer du côté de la science et de l'érudition. Il avait appris à cette école, si préférable à tant d'autres, que savoir se taire à propos, est un de ces dons rares et précieux qui tiennent la place de qualités plus brillantes, peut-être, mais moins essentielles et, souvent même, plus préjudiciables à celui qui les possède et en use sans discernement. Aussi sa prudence, autant que sa défiance et sa modestie, lui commandait-elle le silence, dans la plupart des cas où d'autres saisissaient, avec empressement, l'occasion de parler. S'il répondait à un interlocuteur, c'était par monosyllabes, de manière à ne rien compromettre de sa réputation de réserve et d'habileté. Il n'était pas de ceux qui croient que la parole n'est donnée à l'homme que pour dissimuler sa pensée ; il était de ceux

qui pensent qu'elle ne lui a été accordée qu'à la condition d'en user sobrement.

Au point de vue littéraire, ses écrits peuvent être considérés comme étant à peu près sans valeur; mais il n'en est pas de même au point de vue moral et politique. Dans ses *Mémoires d'État* notamment, l'auteur s'élève à des considérations de haute sagesse et d'une application de tous les temps. Sous une forme de style assez lourde et mal agencée, on y trouve des idées et des maximes dignes d'un philosophe. On y rencontre, l'un après l'autre, tous les secrets de son habileté gouvernementale, ses principes de lenteur, de temporisation, d'expectative en toutes choses, présentés comme de sûrs moyens d'arriver à de bons résultats. On y voit combien il aimait à saisir les occasions, à l'instant où elles se présentaient, de peur de ne les plus jamais rencontrer. « C'est grande imprudence, » dit il quelque part, « de perdre l'occasion de servir et secourir le » public, principalement quand elle dépend de plusieurs; » il advient rarement qu'elle se recouvre, car il faut peu » de chose pour faire changer d'advis à une multitude. » Dans un autre endroit, il dit encore : « C'est grande pru- » dence de céder quelquefois au temps et aux occasions » qui se présentent : car, par ce moyen, on évite souvent » de grands périls, lesquels passés, l'on recouvre après » facilement, voire même au double, ce que l'on y a mis. » Enfin il a remarqué, dit-il, toute sa vie, que « ceux qui ont » voulu précipiter leur fortune, l'ont plustôt reculée » qu'advancée, chaque fruict, pour être de bonne guarde, » voulant estre cueilli en sa saison. »

Aussi, dans les affaires, dans les négociations, dont il était chargé, savait-il, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne rien brusquer, ne rien précipiter. Ce que d'autres n'osaient

entreprendre et n'auraient pu accomplir, avec des ressources extraordinaires, il l'entreprenait et l'accomplissait, avec cette admirable patience qui est comme la clef de son mérite et de ses succès. La paix, qui fut toujours le résultat qu'il poursuivit avec le plus de constance et de prédilection, il l'a obtenue, tantôt à l'aide de moyens que d'autres auraient considérés comme impuissants ou frivoles; tantôt, en abordant de front des difficultés, en apparence insurmontables, mais dont sa volonté et sa persévérance savaient triompher, tôt ou tard. « Monsieur, » dit-il à M. de Bellièvre, à propos d'un de ses nombreux succès diplomatiques, « jamais négociation ne fut plus difficile à en-
» foncer que celle-là; car chacun disoit la vouloyr et per-
» sonne ne vouloit faire ce qui estoit nécessaire pour y
» parvenir. »

Quant à sa fortune, loin d'avoir voulu la *précipiter*, selon son expression, on peut dire qu'il ne l'a *avancée*, ni *reculée*. Dans une longue lettre adressée à Guillaume du Vair, à l'occasion d'attaques dirigées contre lui, à ce sujet, dans la *Satire Ménippée*, il répond en ces termes aux accusations d'improbité, dont il avait été l'objet :

« J'ay servi deux rois, l'un après l'autre, plus de vingt-
» cinq ans, en charge assez questeuse; les deux plus
» grands et plus libéraux princes du monde, lesquels, de
» leur grâce, ne me refusoient jamais rien, et sy ont enri-
» chi tant d'autres, qu'il sembleroit que cette pauvreté qui
» m'en est demeurée me devroit bien plustost estre repro-
» chée, pour marque de desloyauté, que ces doublons
» d'Espagne que je n'ay point, sy l'on ne trouve meilleur,
» usant du style du temps, d'attribuer à sottise, comme on
» faict aujourd'huy, les actions de ceux qui ont plus de
» soing du publicq, que de leurs affaires : car enfin, j'ay

» très-mal faict les miennes, combien que j'aye peult-estre
» plus veillé et travaillé pour servir le publicq et moins
» joué et taverné que mon censeur et ses compagnons. »

Ce passage de la lettre de Villeroy à son collègue du Vair est significatif : non-seulement il fournit un échantillon curieux de ce style lourd et diffus qu'on retrouve à chaque page dans les écrits de l'auteur, et dont le seul mérite est de montrer ce qu'était encore notre langue française, avant que les grands génies du XVIIe siècle fussent venus la polir. Il répond encore, d'une manière victorieuse, à une de ces accusations banales dont ne manquent jamais d'être l'objet ceux qui, pendant de longues années, se sont dévoués au bien public, sans rien retirer, d'une administration pénible, que l'ingratitude des peuples, et dont Villeroy, dans les circonstances que l'on connaît, devait être poursuivi.

Quoi qu'il en soit, malgré ses cinquante années de ministère; malgré les immenses pouvoirs dont il a été investi; malgré le crédit sans bornes qu'il avait su conquérir, Villeroy est mort, ni plus riche, ni plus pauvre qu'il était, en arrivant aux affaires. Aussi Richelieu, dans ses *Mémoires*, a-t-il soin de faire remarquer qu'à l'opposé de Sully qui s'est retiré dans ses terres, comblé d'honneurs et de biens, « Villeroy eut toujours les mains nettes, et, après
» cinquante ans de services et quasi toujours en faveur en-
» vers ses maîtres, mourust avec le même bien qu'il avoit
» de son patrimoine; » c'est-à-dire, sans avoir recueilli, d'une vie consacrée tout entière au service de l'État, qu'une réputation d'habile ministre, d'honnête homme et de bon citoyen.

CHAPITRE IV

LE PRÉSIDENT JEANNIN

Les mêmes éloges peuvent s'appliquer, et par des motifs analogues, à Pierre Jeannin, connu dans l'histoire sous le nom de *Président Jeannin*, magistrat austère, serviteur fidèle, ami dévoué, ministre sage, négociateur habile, homme judicieux, dans toute la force de l'expression.

Né en Bourgogne, de parents pauvres[1], Jeannin sut, de la condition la plus humble, s'élever, par ses qualités naturelles, par un travail assidu et par de solides études, aux plus importantes fonctions de l'État. Ses débuts au barreau furent brillants et annoncèrent ce qu'il a tenu depuis. Appelé bientôt à siéger aux États de sa province, il y déploya un talent d'exposition et de discussion, qui charma tous ses auditeurs. Aux États généraux de Blois, il se montra, comme député du tiers état, toujours prêt à repousser la moindre tendance à l'absolutisme et à l'oppression.

Les Guises et leurs partisans avaient voulu faire déclarer qu'aucun protestant ne pourrait désormais résider en France, et que le roi serait invité à prendre les mesures nécessaires, pour assurer l'exécution de cette déclaration.

[1] Son père était tanneur.

Mais Jeannin, malgré ses sympathies pour les Guises et son attachement au catholicisme, contribua, par son éloquence persuasive, à faire rejeter cette proposition, ou du moins à y faire ajouter cette clause, destinée à en prévenir les funestes conséquences : « Que tous les moyens possibles de maintenir l'unité de religion seraient pris, autant que la tranquillité du royaume n'en souffrirait pas et qu'il ne serait pas nécessaire d'en venir aux armes. » Malheureusement, le député chargé de présenter au roi le vœu de l'assemblée, eut le triste courage d'exprimer un vœu directement contraire, et Jeannin, douloureusement affecté de voir d'aussi précieux intérêts, lâchement trahis par le plus abominable mensonge, s'écria, dans son indignation d'honnête homme : « Prévarication infâme et indigne d'un homme de sa qualité ! Lui et moi avions été nommés pour porter cette parole ; mais il me surmonta en voix, en ayant obtenu sept et moi cinq seulement : si le sort fût tombé sur moi, je me fusse bien gardé d'user de cette perfidie, et je m'en fusse acquitté en homme de bien. »

Sa réputation de sagesse et de loyauté était telle, que chaque chef de parti voulait se l'attacher, comme conseil et comme défenseur. D'un côté, Mayenne l'avait pris en grande affection et l'avait mis de moitié dans ses entreprises de ligueur. De l'autre, le roi lui avait témoigné toute son estime et l'avait pourvu, sans l'astreindre à aucune *finance*, d'une charge de président. Dans cette situation délicate, Jeannin eut besoin de tout son tact et de toute sa prudence, pour concilier deux intérêts si contraires, en ne sacrifiant rien de ses affections ou de ses devoirs. Aussi, jusqu'à l'entière pacification des troubles de la Ligue, eut-il pour occupation à peu près exclusive de négo-

cier, soit des traités de paix, soit des trêves plus ou moi longues entre la cour et le parti ligueur.

Après la mort de Henri III, Jeannin devenu libre, par suite d'une situation nouvelle, ne prit même pas le temps de réfléchir de quel côté l'appelait son devoir, comme Français, comme citoyen, comme homme d'État : il interrogea, d'une part, les impulsions de son cœur, de l'autre, ses principes religieux; et comme, du côté du trône, il n'avait plus rien qui le forçât à se modérer, il se jeta à corps perdu dans la Ligue, se réservant de voir ce que les circonstances lui suggéreraient de faire dans l'avenir.

Devenu définitivement franc ligueur, Jeannin, avec son admirable sagacité, ne tarda pas à reconnaître tous les dangers que présentait, pour la France, cette guerre déplorable dont la religion n'était que le prétexte, et que l'ambition de certains personnages contribuait seule à entretenir. Il entrevit bientôt, notamment, dans le généreux et bienveillant accueil fait par Philippe II à une demande de secours qui lui avait été faite par Mayenne, une tout autre pensée que celle de défendre la cause catholique. Il devina que l'Espagne, en se constituant l'auxiliaire de la Ligue, avait plus en vue sa domination en France que la suprématie de sa religion, et il se conduisit, dans la négociation dont il fut chargé en cette circonstance, avec l'habileté d'un vrai diplomate et le patriotisme d'un grand citoyen.

A Madrid où il avait été envoyé, comme ambassadeur, près du roi d'Espagne, il apprit que ce prince ambitieux songeait, non-seulement à établir en France la prépondérance espagnole, mais encore à faire monter l'infante Élizabeth, sa fille, sur le trône devenu vacant, par suite de

l'assassinat du dernier des Valois. Une telle prétention devait être immédiatement repoussée, avec toute l'indignation du patriotisme. Mais Jeannin comprit que trop de précipitation, en pareil cas, pourrait compromettre, en même temps, et les intérêts de son chef, et la dignité de son pays. Sans repousser, d'une manière absolue, la possibilité d'une intronisation, en France, de l'infante d'Espagne, il souleva des objections de nature à faire réfléchir les auteurs de cette ambitieuse prétention. Il objecta la loi salique, dont l'existence et l'observation séculaires laissaient peu de chances au succès d'une telle entreprise. Il opposa les difficultés que pourraient susciter les autres puissances, et les nécessités de faire face, par des sommes considérables, à une guerre peut-être inévitable. Il exagéra même le chiffre approximatif des frais de cette guerre, en le portant à trente millions de francs. Enfin, il mit en avant les difficultés, pour l'infante devenue reine de France, d'une alliance digne d'elle et digne du pays auquel elle aurait l'honneur de donner des lois.

Tout cela n'était proposé par l'habile diplomate, qu'en vue de gagner du temps et de ménager à son maître la possibilité d'obtenir, par d'autres moyens, les secours dont il avait besoin.

Bientôt les États généraux furent convoqués et appelés à se prononcer sur ces grandes questions de possession du trône héréditaire de France, par une infante d'Espagne. Dans cette assemblée ne tardèrent pas à se montrer à nu, d'un côté, les exorbitantes prétentions de Philippe II, de l'autre, les tristes aveuglements du duc de Mayenne qui, poussé par son parti, dans une entreprise insensée, aurait jeté la France aux pieds de l'Espagne, en échange de honteux secours, si la voix de Jeannin ne se

fût élevée pour dominer l'assemblée, et dire à tous qu les entraînait à commettre un acte de lâcheté.

Chacun put apprécier alors quel était cet homme, que était ce ligueur qui ne craignait pas de repousser des prétentions favorables à la cause qu'il avait embrassée, parc que ces prétentions étaient avilissantes pour sa patrie. C cun put se convaincre que, si Jeannin s'était rangé du côté de Mayenne, ce n'était que par suite de l'attachem sincère qu'il avait voué à ce prince. Chacun put voir que, s'il abandonnait le camp de la Ligue, dont il avait été l'u des plus dévoués champions, c'était parce que la Li n'était plus pour lui qu'une faction, prête à tous les excès, même à celui d'abaisser la France sous la domination de l'étranger.

Un tel homme devait, tôt ou tard, se rapprocher du vra parti national. Une seule circonstance pouvait le retenir; c'était l'état de protestantisme, dans lequel continuait à vivre le roi de Navarre, malgré les premières tentatives faites pour obtenir son abjuration. Aussi Jeannin, toujours catholique fervent, quoique ligueur singulièrement refroidi, n'hésita-t-il pas à accepter une fonction de commissaire aux conférences qui eurent lieu pour arriver à conclure cet acte solennel, et l'on peut dire que, si le résultat de ces conférences a été un triomphe pour le catholicisme, autant qu'une source de bienfaits pour la France, on le doit, en grande partie, à l'intervention de cet éminent négociateur.

Devenu bientôt ministre d'Henri IV, Jeannin eut sa part d'honneur et de responsabilité dans les dispositions prises par ce prince, pour donner à son royaume la paix et la sécurité. Jeannin partagea avec Sully la confiance et l'affection du roi. Jeannin fut un de ceux qui travaillèrent

rédaction de l'édit de Nantes, et, dans cette circon-
ıce, on ne peut que reconnaître encore son esprit de
: et de modération. Jeannin, enfin, devenu l'un des
idents les plus intimes du Béarnais, fut mêlé à toutes
ransactions importantes qui amenèrent, peu à peu,
tion des hostilités.

Ce fut lui, par exemple, et lui seul cette fois, qui résolut
question délicate, alors pendante entre la France,
pagne et la Hollande, à la suite des propositions de paix
à l'Espagne par les Provinces-Unies, après une
tte de quarante années. Il s'agissait de savoir comment
ferait le traité ; si la Hollande se laisserait dominer par
pagne, sans l'intervention de la France sa protectrice;
l'Espagne traiterait la Hollande en ennemie vaincue
lui dicterait des lois, ou bien, si, se posant sur le terrain
la franchise, elle verrait en elle une puissance libre
souveraine, et marcherait avec elle sur le pied de l'éga-
é. Henri IV voulait, avant tout, ne rien perdre de ses
antages sur la Hollande son alliée, et pouvait craindre
voir cette dernière l'abandonner et diminuer ainsi sa
épondérance en Europe. Telle était la difficulté à ré-
udre ; tel fut l'objet de la négociation la plus importante
i'ait eu à conclure le président Jeannin, pendant sa car-
ère d'homme d'État.

Dès son arrivée en Hollande, il comprit que de nom-
ux écueils allaient s'opposer à l'accomplissement de sa
ission. D'un côté, Maurice de Nassau, esprit belliqueux,
nbitieux de gloire militaire, habitué à la vie des camps,
urce de sa fortune et de ses succès, cherchait à inspi-
r ses idées guerrières à des populations composées, en
rande partie, de soldats parvenus. De l'autre, Jean Bar-
veld, magistrat paisible et distingué, avocat général au

Parlement, ayant déjà fait preuve de patriotisme, mais comprenant que le patriotisme n'est pas exclusivement belliqueux, s'était mis à la tête des amis de la paix et luttait, de tout son pouvoir, contre les tendances et les excitations de son rival.

Entre ces deux partis extrêmes, le président Jeannin entrevit la possibilité d'une de ces transactions, d'un de ces termes moyens, qui tranchent les questions sans les résoudre, laissent aux camps opposés le temps de réfléchir et permettent aux choses de s'arranger de manière à ne froisser aucun intérêt. De ceux qu'il voulait concilier, les uns voulaient la paix, les autres demandaient la guerre. Il proposa quelque chose qui n'était ni la guerre immédiate, ni la paix définitive ; il proposa une *longue trêve* qui, de part et d'autre, fut immédiatement acceptée. De plus, comme garantie de bon accord, entre la Hollande protestante et l'Espagne catholique, il demanda, au nom d'Henri IV, que le catholicisme fût exercé librement dans les Provinces-Unies, ce qu'il obtint encore, sinon par une promesse authentique, au moins par un assentiment amiable dont il ne suspecta pas la sincérité.

A son retour en France, après une si heureuse négociation, Jeannin recueillit tous les témoignages de reconnaissance que lui avait mérités sa conduite. Sully ne put s'empêcher de le complimenter en ces termes : « J'ai » toujours fort estimé la vivacité de votre esprit et la solidité » de vostre jugement ; mais ces dernières actions m'en » donnent meilleure opinion que jamais, ayant sçu vous » débarrasser de tant de diversités et opinions différentes, » qui tomboient, d'heure à autre, dans l'esprit de toutes » les parties avec lesquelles vous aviez à traiter. »

Henri IV ne tarissait pas en éloges de son ministre et ne

savait quelles expressions employer, pour lui témoigner sa reconnaissance. Une fois, à Fontainebleau, en présence de toute la Cour, il le présenta à Marie de Médicis, en lui disant, avec cette cordialité et ce sans-façon qui étaient dans ses habitudes : « Voyez-vous, madame, *ce bonhomme;* » c'est un des plus hommes de bien de mon royaume, le » plus affectionné à mon service et le plus capable de ser- » vir l'État ; et s'il arrive que Dieu dispose de moi, je vous » prie de vous reposer sur la fidélité de Jeannin et sur la » passion que je sais qu'il a du bien de mes peuples. »

Enfin Richelieu qui fut un instant son collègue, sous Louis XIII ; Richelieu qui le vit à l'œuvre et put apprécier sa prudence et son habileté, dans toutes les difficultés qu'une régence inattendue faisait naître chaque jour ; Richelieu qui, dans son exil d'Avignon, lisait et relisait les *Négociations* manuscrites du président, comme école de diplomatie et de gouvernement[1] ; Richelieu exprime, en ces termes, son admiration pour ce personnage : « On ne

[1] Les *Négociations* du président Jeannin ont eu depuis plusieurs éditions dans lesquelles les hommes d'État ont pu puiser les mêmes leçons que Richelieu. Jeannin du reste n'était pas littérateur, en ce sens que son style n'a ni élégance, ni correction, ni clarté. Cependant il aimait les lettres et se montrait le protecteur intelligent de ceux qui les cultivaient. « Durant son ambassade en Hollande, dit l'Estoile, il se » montra fort libéral envers les hommes doctes, principalement à Ley- » den. Scaliger ne voulut point recevoir de lui une bourse où il y » avoit mille écus. » (Journal de Henri IV).

Saumaise, dans son Éloge du président, s'exprime ainsi : « Il avoit » coutume de faire préparer, tous les ans, un dîner magnifique où tous » les gens de lettres qui avoient pension du roi, étoient invités : après » une conversation pleine de civilité, ce grand homme les exhortoit » de continuer dans le service du roi et du public, et leur faisoit payer » leurs pensions comptant. Il les prioit de ne lui rendre aucune visite, » parce que le temps étoit précieux aux personnes de leur profession,

» sçauroit assez dire de ses louanges..... Ce prud'homme » étoit digne d'un siècle moins corrompu que le nôtre, où » sa vertu n'a pas été estimée selon son prix. Il fut le » premier de sa maison, laquelle, s'il eût eu des enfants » semblables à luy, il eust été glorieux à la France qu'elle » n'eust jamais fini. »

Mais tout finit en France, même le règne d'hommes tels que Jeannin, Villeroy, Henri IV et Sully. Le crime de Ravaillac changea tout à coup la face des choses : après Henri IV, il ne resta debout, ni loyauté, ni franchise, ni probité, ni vertu politique. Le spectacle que présenta la Cour d'une reine, comme Marie de Médicis, ne tarda pas à porter le découragement dans le cœur des hommes qui avaient illustré le règne du Béarnais. Tous éprouvèrent bientôt ce besoin de retraite qui s'empare des âmes honnêtes, lorsqu'elles se trouvent en présence d'excès et de désordres auxquels l'isolement et les circonstances les empêchent de remédier.

» et leur témoignoit qu'il se tiendroit plus leur obligé, les sçachant » dans leurs cabinets, que s'il les voyoit tous les jours à sa porte. »

Jeannin avait formé le projet d'écrire l'histoire de Henri IV. Il y a même lieu de croire, d'après certains passages des lettres du président, que l'ouvrage devait être assez avancé ; mais il n'en reste que la préface qui a été insérée dans l'édition in-folio de 1656, page 742, des *Œuvres de Jeannin*.

CHAPITRE V

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1614

Richelieu, dans ses *Mémoires*, a peint admirablement la misère de cette époque : « Ce temps étoit si misérable, » dit-il, « que ceux-là étoient les plus habiles, parmi les » grands, qui étoient les plus industrieux à faire des » brouilleries; et les brouilleries étoient telles et y avoit si » peu de seûreté, en l'establissement des choses, que les » ministres étoient plus occupés aux moyens nécessaires » pour leur conservation, qu'à ceux qui étoient nécessaires » pour l'Estat. »

En 1614 les États généraux furent convoqués, à l'effet d'aviser aux moyens de rétablir un peu d'ordre dans les affaires, et de fournir aux chefs du gouvernement l'expression des vœux du pays.

Ce fut dans cette réunion qu'entre les représentants d'une noblesse gorgée d'honneurs et de bénéfices, et les représentants d'une bourgeoisie fatiguée de tous les excès dont elle était témoin, s'élevèrent des luttes animées sur diverses questions de salut public et principalement sur les mesures à prendre pour arriver à la diminution des impôts. Les députés de la noblesse demandèrent, à cette occasion, la suppression de *la Paulette* [1], droit annuel que payaient

[1] On nomma ainsi une ordonnance rendue par Henri IV, en 1604, sur la proposition de Ch. Paulet, secrétaire du Parlement.

alors les titulaires d'offices et moyennant lequel ils devenaient propriétaires de leurs charges et pouvaient les transmettre par hérédité. Mais les députés du tiers état, froissés de cette proposition qui tendait à leur enlever un privilége précieux et des revenus importants, posèrent, en face de la question de la suppression de la Paulette, la question de la suppression des pensions dont le chiffre avait doublé, depuis la mort d'Henri IV.

Ces deux questions ainsi posées, de part et d'autre, firent naître des débats animés et des récriminations violentes, plus propres à embarrasser les choses qu'à les mener à bonne fin. Les députés du tiers état, désireux d'économie et de régularité, dans l'établissement et dans la perception des impôts; désireux surtout d'obtenir de leurs adversaires une opinion favorable à la question de réduction qu'ils avaient soulevée, se montrèrent faciles au sujet de la suppression de la *Paulette.* Mais les députés de la noblesse furent aussi ardents à défendre leurs propres intérêts, qu'à attaquer ceux de leurs rivaux, et insistèrent, avec une égale vivacité, d'une part, pour la suppression du droit sur les offices, de l'autre, pour le maintien de leurs pensions et revenus.

L'un des orateurs du tiers état, Jean Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, se fit remarquer, dans toute cette discussion, par une parole vive et entraînante, qui peut être considérée comme modèle de ce qu'était l'éloquence parlementaire au commencement du XVII[e] siècle. Savaron était un homme de science, d'énergie, de conviction, de principes solides, d'une conscience honnête, d'un désintéressement éprouvé. Dans les discours qu'il prononça devant l'ordre de la noblesse, il montra un courage, une résolution, une véhémence même, qui lui

valurent, de la part de ses adversaires, de dures apostrophes. Il fit entendre à ces derniers des vérités qui, plus tard, ont trouvé des échos, dans nos assemblées politiques, et qui prouvent qu'il y avait déjà, dans cette bourgeoisie de 1614, une sourde rumeur de résistance contre les abus.

Savaron démontra, d'une part, que, si la noblesse voulait la suppression du droit de *Paulette*, c'était moins dans l'intérêt du Trésor qui touchait, chaque année, seize cent mille livres de cet impôt, que dans un intérêt d'amour-propre. Il fit voir, avec énergie, combien blessait certaines susceptibilités nobiliaires, cette élévation progressive aux dignités suprêmes de la magistrature et du gouvernement, de simples bourgeois sortis, à force de travail, d'une condition humble et modeste, pour occuper des emplois jadis exclusivement réservés aux gens de haute extraction. Il mit à nu la rapacité de cette noblesse, autrefois si digne de ce nom, par ses vertus civiles et guerrières; aujourd'hui si issée, si avilie, par sa mollesse, son indifférence et son oisiveté. Et il s'écria, dans un élan d'enthousiasme oratoire dont l'effet ne tarda pas à se manifester, par les murmures et les invectives de ses nobles auditeurs : « Rentrez, messieurs, rentrez dans le mérite de vos prédécesseurs, et les portes vous seront ouvertes aux honneurs et aux charges. L'histoire nous apprend que les Romains mirent tant d'impositions sur les Francs, que ces derniers, enfin, secouèrent le joug de leur obéissance et, par là, jetèrent les premiers fondements de la monarchie. Le peuple est si chargé de tailles, qu'il est à craindre qu'il n'en arrive pareille chose ; Dieu veuille pour vous, messieurs, que je prophétise à faux ! »

Bientôt les représentants du tiers état prirent une résolution par laquelle ils exprimaient au roi les vœux de leur

ordre, pour la répression des scandales qui se produisaient à la cour, et Savaron fut chargé de porter au pied du trône l'expression respectueuse de ces vœux. L'éloquent tribun se constitua, dans cette occasion solennelle, non-seulement l'agresseur des indignes favoris, mais aussi le défenseur de ce pauvre peuple des villes et des campagnes, obligé de verser, chaque année, sous forme d'impôts écrasants, le produit de ses sueurs, dans les coffres de l'État. Sa parole énergique dut, pendant quelques instants, tenir la conscience du jeune Louis XIII en balance, entre les sentiments généreux de l'âge qu'il avait alors, et ces fausses considérations d'État qui arrêtent trop souvent, dans son expansion spontanée, le bon vouloir d'un prince aveugle ou mal conseillé.

« Que diriez-vous, sire, » s'écria Savaron, en terminant, avec cette éloquence du cœur qui lui était propre, « que » diriez-vous, si vous aviez vu, dans vos pays de Gascogne » et d'Auvergne, les hommes paître l'herbe, à la manière » des bêtes ? Cette nouveauté et misère inouïe, en votre » État, ne produirait-elle pas, en votre âme royale, un désir » digne de Votre Majesté, pour subvenir à une calamité si » grande? Et cependant cela est tellement véritable, que » je confisque à Votre Majesté mon bien et mes offices, si je » suis convaincu de mensonge... On vous demande, sire, » que vous abolissiez la *Paulette*, que vous retranchiez de » vos coffres seize cent mille livres que vos officiers vous » payent, tous les ans, et l'on ne parle point que vous sup- » primiez l'excès des pensions qui sont tellement effré- » nées, qu'il y a de grands et puissants royaumes qui » n'ont pas tant de revenu que celui que vous donnez à » vos sujets, pour acheter leur fidélité... Quelle pitié, qu'il » faille que Votre Majesté fournisse, par chaque an, cinq

» millions six cent soixante mille livres, à quoi se monte
» l'état des pensions qui sortent de vos coffres !... Si cette
» somme était employée au soulagement de vos peuples,
» n'auraient-ils pas de quoi bénir vos royales vertus? Et
» cependant l'on ne parle rien moins que de cela ; l'on en
» remet la modération aux cahiers et l'on veut que Votre
» Majesté surseoie les quittances de la *Paulette* : le tiers
» état accorde l'un, mais demande l'autre très-instam-
» ment. »

Ces nobles paroles ne produisirent malheureusement aucun effet sur le roi, si ce n'est une émotion passagère que les éblouissements d'une cour pleine de mollesse ne tardèrent pas à refroidir et à dissiper.

Un autre orateur, Robert Miron, président au Parlement et prévôt des marchands de Paris, se fit aussi remarquer, dans la même assemblée, par la noble indignation avec laquelle il protesta contre les abus déjà si éloquemment flétris par Savaron. Ce fut au moment même de la clôture solennelle des États et lors de la présentation au roi des cahiers contenant les vœux des trois ordres, que Miron, s'adressant à Louis XIII au nom du tiers état, prononça une harangue où l'on retrouve tout à la fois un luxe d'érudition, de citations, de formes scolastiques, qui montre que l'orateur a voulu sacrifier au goût de son époque, et une expression de sentiments nobles, élevés, généreux, qui touche à la haute éloquence et prouve qu'en définitive ce n'est que par le cœur qu'on arrive à la véritable émotion. Le début de cette harangue est lourd, embarrassé, nébuleux ; Salomon, Philon, saint Basile, les poëtes grecs et latins, les Pères de l'Église, l'Écriture sainte, l'histoire profane y apportent leur tribut d'exemples, de comparaisons, d'analogies et semblent étonnés de se rencontrer sur

un terrain où assurément ils ne s'étaient pas donné rendez-vous. Des mille et une citations extraites de ces diverses autorités, l'orateur tire cette conclusion que *la piété* et *la justice* sont les deux colonnes de l'État, et cette conclusion lui devient une arme dont il se sert pour attaquer l'un après l'autre deux pouvoirs considérables, la magistrature et le clergé. La magistrature, il l'admire dans son institution, dans son organisation, dans sa mission générale; mais il lui reproche de manquer trop souvent au premier de ses devoirs, à *la justice* elle-même, sans laquelle on peut dire qu'elle ne peut pas exister. C'est ainsi qu'il énumère tous les griefs qui forment le texte habituel des attaques dirigées contre ce grand pouvoir, la longueur des procès, l'incertitude des compétences, l'abus des influences extérieures, les variations de la jurisprudence, les incidents des procédures, les formalités inutiles, les évocations nombreuses, les frais considérables, la ruine des plaideurs « accablés d'injustice par la multiplicité des jus- » tices. » Quant au clergé, Miron l'attaque avec la même vigueur et lui reproche les nombreux abus qu'il a laissés s'introduire et se multiplier dans son sein. *La piété*, cette essence du sacerdoce comme la justice est l'essence de la magistrature, n'existe plus au pied des autels. Elle a disparu pour faire place à des désordres qui, tôt ou tard, appelleront sur ceux qui les entretiennent de justes et rigoureuses représailles : les évêques n'administrent pas leurs diocèses et n'y fixent même pas leurs résidences, se croyant dispensés de tout devoir et de toute soumission. Les prêtres manquent d'instruction, d'éducation et de dignité; certains titulaires de bénéfices ecclésiastiques sont de simples laïques qui ne pouvant administrer par eux-mêmes confient, moyennant de modiques salaires,

administration à des vicaires pauvres et ignorants. Enfin l'orateur, après cette première partie consacrée à aquer les deux plus grands pouvoirs de l'État, termine harangue en protestant, avec une énergie qu'il n'avait os encore rencontrée, contre l'oppression du peuple des ampagnes, contre les désordres et les vexations que se ermettent les gens de guerre, contre les impôts injustenent et violemment levés sur le produit des sueurs de la partie la plus utile de la population.

« Nous savons, dit-il au roi, nous savons qu'il y a peu » de vrais gentilshommes qui n'aient du déplaisir de voir » les barbaries de ceux lesquels, ayant les armes en main, » ne les exercent qu'à opprimer, détruire et ruiner le pau- » vre peuple; chose horrible et détestable, non-seulement » à voir, mais à ouïr raconter. Et il faut avoir un triple » acier et un grand rempart de diamant à l'entour du » cœur, pour en parler sans larmes et sans soupirs. Le » pauvre peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni » à son corps, ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, » pour nourrir l'universel du royaume. Il laboure la terre, » il l'améliore, la dépouille; il met à profit ce qu'elle rap- » porte : il n'y a saison, mois, jour ni heure, qui ne re- » quièrent son travail assidu; en un mot, il se rend mi- » nistre et quasi médiateur de la vie que Dieu nous donne » et qui ne peut être maintenue que par les biens de la » terre, et de son travail il ne lui reste que la sueur et la » misère. Ce qui lui demeure de plus précieux s'employe à » l'acquit des tailles, des gabelles, des aides et autres sub- » ventions qui se payent à Votre Majesté. Et n'ayant plus » rien, encore est-il forcé d'en trouver pour certaines per- » sonnes, lesquelles, abusant du nom sacré de Votre Ma- » jesté, déchirent votre pauvre peuple par commissions,

» recherches et autres mauvaises inventions trop tolérées.
» C'est miracle qu'il puisse fournir à tant de demandes.
» Aussi s'en va-t-il accablé ! la nourriture de Votre Ma-
» jesté, de tout l'état ecclésiastique, de la noblesse et du
» tiers état est assignée sur ses bras... Qui donne le moyen
» de lever des gens de guerre, que le laboureur ?... Et ils
» ne sont pas sitôt en pied qu'ils écorchent le pauvre peu-
» ple qui les paye ; ils le traitent de façon qu'ils ne laissent
» pas de mots pour exprimer leurs cruautés...

» Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le
» désespoir ne fasse connaître au pauvre peuple que le sol-
» dat n'est autre chose qu'un paysan portant les armes ;
» que le vigneron, quand il aura pris l'arquebuse, d'en-
» clume qu'il est, il ne devienne marteau. »

Cette péroraison, comme celle du discours de Savaron, porte certainement le caractère de la véritable éloquence, de cette éloquence naturelle qui n'a besoin, pour se faire comprendre et pour émouvoir l'auditeur, ni de phrases, ni de périphrases, ni de citations, ni de circonlocutions, et à laquelle il ne faut qu'un élan généreux du cœur pour emporter tous les suffrages et dominer tous les esprits.

L'orateur chargé de porter la parole au nom de la noblesse prononça un discours où nous ne retrouverons ni la même éloquence, ni les mêmes sentiments.

Savaron et Miron parlant au nom du tiers état nous ont montré, par la forme abrupte, agressive, violente de leurs discours, ce qu'était déjà l'éloquence plébéienne au commencement du XVIIe siècle. M. de Senecé, orateur chargé de présenter au roi les vœux de la noblesse, va nous donner un exemple de ce qu'était à la même époque l'éloquence aristocratique que les mœurs modernes ont fait peu à peu disparaître des tribunes parlementaires. Dans le discours

le cet orateur [illegible]
e même élan que dans [illegible]
ons, au contraire [illegible]
carrousels et de [illegible]
le parfum de [illegible]
certains [illegible]
uelles de la [illegible]
le tout son éclat. [illegible]
le l'ordre de la noblesse [illegible]
mérite de ceux qui [illegible]
êts, de ces [illegible]
hie « portée [illegible]
» servée par elle [illegible]
» blesse. » [illegible]
« généreuse noblesse [illegible]
» vir, croit que [illegible]
» tient sa [illegible]
» comme celle de son [illegible]
» Combien de [illegible]
les nobles [illegible]
» vincible [illegible]
» s'est étonné de [illegible]
» de blessures [illegible]
» de leurs plaies [illegible]
» en donnant [illegible]

Après cet [illegible]
du monarque sur [illegible]
mier de tous. [illegible]
mais encore par [illegible]
prend qu'il est temps [illegible]
et oppose aux arguments [illegible]
tiers à l'appui de leur [illegible]

inégale des charges de l'État, des arguments qui lui paraissent de nature à faire adopter sans réplique les prétentions de son ordre :

« Sire, dit-il, ce que nous pouvons vous offrir, c'est
» l'épée et le courage. La richesse des gentilshommes
» consiste en la valeur et la représentation de leurs ayeux;
» et c'est avec justice que notre qualité est appelée *no-*
» *blesse de sang*, puisque nos prédécesseurs l'ont généreu-
» sement répandu dans les furieux combats et sanglantes
» batailles..... pour affermir et accroître l'empire des Fran-
» çois. Quand les étrangers ont voulu ravir et emporter le
» sceptre, la noblesse l'a généreusement arraché de leurs
» mains et leur a laissé, sur le front, la honte et, dans
» l'âme, le déplaisir de l'avoir osé entreprendre, avec la
» ruine de leur effroyable armée..... Tous ceux que vous
» voyez et ceux qu'ils représentent, aussi grands en cou-
» rage, non moins en mérite que leurs prédécesseurs,
» attendent de Votre Majesté même reconnoissance. Leur
» valeur est bien digne des charges de la guerre, leur
» suffisance, de votre conseil, leur intégrité, de votre
» justice.

» S'ils étoient choisis pour la rendre, l'on verroit bien-
» tôt reluire cet ancien lustre des Parlements..... et
» n'ayant accoutumé d'avoir les mains souillées que de
» sang de vos ennemis, les auroient toujours nettes au
» maniement des finances.

» La vénalité leur en fermera la porte..... le droit an-
» nuel..... Étouffez, sire..... ce monstre qui ravage votre
» royaume..... c'est le plus sûr moyen de semer la vertu
» au monde et faire voir à un chacun que l'on ne doit
» aspirer aux honneurs que par la grâce d'en être digne. »

Bien que cette partie de la harangue de l'orateur

de la noblesse n'ait ni l'aigreur ni la véhémence de celles des deux orateurs précédents, on y trouve cependant une certaine animation, une certaine chaleur qui prouvent qu'à ce moment solennel où il s'agissait de défendre les intérêts de son ordre, contre les attaques du tiers état, Sénecé était animé d'une conviction profonde, de cette conviction sans laquelle l'orateur reste froid et l'auditeur indifférent. Dans le passage que nous venons de citer, l'émotion se traduit en expressions chaleureuses qui, sans présenter les tableaux saisissants du discours de Savaron, ont cependant leur énergie et surtout leur dignité. A la dignité se joint même quelquefois l'élégance, mais une élégance de faux aloi, qui va jusqu'à l'afféterie, jusqu'à ce style de mauvais goût, que dans la société précieuse de l'époque, on s'efforçait de faire prévaloir sur le style simple et pur de nos grands écrivains. Écoutez par exemple ces dernières phrases du discours de Sénecé; quelle exagération dans la pensée et quel embarras dans l'expression!

« Lorsque les rois s'abaissent pour écouter les très-
» humbles remontrances, la communication est si douce,
» de la part du prince, et le procédé tellement respectueux,
» du côté de la noblesse, qu'elle désireroit volontiers que
» ses plaintes fussent entendues par son silence, et le
» prince voudroit bien, s'il étoit possible, avant même de
» les entendre, y apporter remède.... »

Écoutez encore; voici le comble du mauvais goût :

« Ceux qui veulent fermement regarder le soleil et de
» droite vue, abaissent les yeux sur des couleurs obscures,
» afin de rassembler la force de leurs rayons; nous avons
» longuement arrêté nos regards sur nos cahiers, cou-
» leurs obscures et merveilleusement tristes, avant de

» lever les yeux sur Votre Majesté, qui est le soleil de la
» noblesse.... »

Portons maintenant notre attention sur un autre orateur chargé de prendre la parole au nom de l'ordre du clergé. Bien qu'il soit déjà revêtu des insignes de la prélature, c'est encore un tout jeune ecclésiastique, âgé de vingt-neuf ans à peine, mais dominant l'assemblée composée des personnages les plus éminents, par la vivacité de son regard, par l'étendue de son intelligence, par l'élévation de son esprit, par la sonorité de sa parole, par la netteté de son élocution. Dès les premiers mots qu'il prononce, on comprend que ce qu'il va dire aura le double caractère de la raison et de l'autorité. Les traditions oratoires l'obligent à un certain cérémonial dans son exorde; mais il s'efforce d'abréger le plus possible ces formes scolastiques qui le gênent; il se hâte d'arriver à ce qui fait l'objet principal de sa harangue, c'est-à-dire aux remontrances qu'il doit adresser au roi, au nom de son ordre, sur les abus de toute nature qui se multiplient chaque jour et menacent de plonger la France dans d'irréparables malheurs. « Rien n'est plus séant, dit-il, rien n'est plus utile
» et plus nécessaire à un prince que d'être libéral..... mais
» il faut qu'il y ait proportion entre ce qui se donne et ce
» qu'on peut donner légitimement; autrement les dons
» nuisent, au lieu de profiter..... » Puis il ajoute en faisant allusion à la cause principale des maux de la France :
« Ces maux n'ont pas d'autre source que les dépenses
» excessives et les dons qui se distribuent sans règle et
» sans mesure. » Et développant cette idée avec une irrésistible logique, il passe en revue, en les attaquant tour à tour, les prodigalités de la Cour, les impôts excessifs pesant surtout sur le peuple dont les sueurs suffisent à

peine, les priviléges d'exemption accordés le plus souvent à des intrigants ou à des oisifs, les pensions ruineuses pour le Trésor et par conséquent pour le pays, prodiguées à des favoris chargés d'entretenir autour du trône la mollesse et la démoralisation. Puis, passant à un sujet plus directement en rapport avec la nature de sa mission d'orateur du clergé, le jeune évêque trouve des accents pleins de chaleur et d'éloquence pour défendre les intérêts, non-seulement de l'ordre qu'il représente, mais du catholicisme tout entier. Il venge noblement l'Église des attaques dont elle a été l'objet de la part des orateurs du tiers état; il revendique, pour tous les rangs du clergé, des immunités qu'il considère comme indispensables au libre exercice du ministère sacerdotal et que chaque jour on tend à lui enlever; il se plaint de la mauvaise organisation des juridictions ecclésiastiques, des restrictions qu'on y apporte, des désordres qui s'y produisent; il s'indigne que dans les pays protestants le culte catholique ne jouisse pas de la liberté qui lui est due, en retour de la liberté accordée à la Réforme, dans les pays catholiques; il déborde surtout en expressions de la plus mâle énergie lorsqu'il parle de la profanation des églises et surtout lorsqu'il rappelle un outrage sacrilége commis, le jour de Noël précédent, à Millau, en Rouergue, par quelques protestants :

« C'est une chose lamentable, s'écrie-t-il, d'ouïr
» que les lieux saints soient ainsi souillés ; mais les che-
» veux me hérissent, l'horreur me saisit, la voix me
» manque, quand je pense à exprimer l'indignité d'un
» forfait si exécrable, qu'à peine pourrait-on croire qu'il
» eût été commis en la plus cruelle barbarie du monde....
» En votre État, sire, en pleine paix, on foule aux pieds

» ce précieux et sacré corps qui purifie les nôtres et qui
» sauve nos âmes ; le corps de ce grand Dieu, qui de soi-
» même s'est abaissé jusqu'à la croix, pour nous élever
» jusqu'à la gloire !.... »

Cependant, après l'apôtre qui demande vengeance pour un fait odieux, mais isolé, reparaît le chrétien dont les sentiments charitables ne se sont pas éteints au souffle de cette violente apostrophe, inspirée par la foi la plus vive et par le respect le plus profond pour ce qui ne peut être trop respecté. Après avoir appelé toutes les rigueurs sur les vrais coupables, il demande grâce pour ceux qui ne sont qu'égarés : « Pour les autres, dit-il, qui, aveuglés de
» l'erreur, vivent paisiblement sous votre autorité, nous
» ne pensons en eux, que pour désirer leur conversion et
» l'avancer par nos exemples, nos instructions et nos
» prières, qui sont les seules armes avec lesquelles nous
» les voulons combattre. »

Tel fut ce discours dont nous n'avons pu donner qu'une très-imparfaite idée, par les quelques passages que nous en avons détachés. L'effet qu'il produisit fut nécessairement considérable, tant étaient larges les aperçus qui s'y faisaient jour; tant était puissante la logique avec laquelle étaient successivement présentés les arguments les plus décisifs ; tant étaient irrésistibles les mouvements d'éloquence qui, à la suite des raisonnements les plus froids en apparence, venaient réchauffer l'auditoire et lui communiquer tout à coup l'émotion ou l'indignation de l'orateur. Louis XIII, malgré son jeune âge, ne fut pas sans être ému lui-même des paroles qu'il venait d'entendre et sans pressentir, dans le jeune orateur de l'ordre du clergé, l'homme d'État qui serait un jour son dominateur et son soutien. Aux États généraux de 1614 ce n'était encore que

l'évêque de Luçon, plus tard, ce fut le cardinal de Richelieu.

Quoi qu'il en soit, ces États n'eurent d'autre résultat appréciable que de mettre en lumière les talents divers des orateurs qui s'y sont produits. On a pu remarquer dans les discours dont nous n'avons pu donner que d'informes extraits trois genres d'éloquence bien différents, l'éloquence populaire avec ses formes abruptes et désordonnées, l'éloquence aristocratique avec son allure élégante et chevaleresque, l'éloquence politique avec son caractère de raison, de logique et de dignité. Malheureusement tant d'efforts furent inutiles et chacun ne tarda pas à retomber dans l'atmosphère d'indifférence et de froideur d'où il était momentanément sorti. Les membres des États, après de longues discussions qui n'éclaircirent aucune difficulté, après de vives attaques entre les ordres rivaux, qui ne servirent qu'à rallumer des haines mal éteintes, sollicitèrent l'autorisation de se séparer, et bientôt il ne resta plus, des bruits causés dans le pays, par la convocation d'une assemblée destinée à porter un remède à tous les maux, qu'un vague et stérile souvenir. « Enfin, toute cette as-
» semblée, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, n'eut d'autre
» effet, sinon que de surcharger les provinces de la taxe
» qu'il fallut payer à leurs députés et de faire voir à tout
» le monde que ce n'est pas assez de connaître les maux,
» si on n'a pas la volonté d'y remédier, laquelle Dieu
» donne, quand il lui plaît faire prospérer le royaume, et
» que la trop grande corruption des siècles n'y apporte
» pas d'empêchement. »

CHAPITRE VI

LE CARDINAL DE RICHELIEU

Nous venons de nommer Richelieu : le premier rôle politique de cet homme extraordinaire fut précisément celui de député du clergé, aux États généraux de 1614. Nous avons vu avec quel éclat il s'est acquitté de sa mission, surtout lorsque chargé, lors de la clôture de ces États, de prononcer une harangue en présentant au roi le cahier de son ordre, il sut donner à son discours ce ton remarquable de raison et d'autorité, qui fit immédiatement prévoir le brillant avenir qui lui était réservé.

Dès cette époque de 1614, Richelieu avait réuni tous les éléments des immenses réformes qu'il avait conçues. Il avait étudié les forces intellectuelles, les richesses territoriales, les ressources financières, les rouages politiques de la France et des États circonvoisins. Il s'était fait, dans sa merveilleuse intelligence, une idée nette et précise des mesures à prendre pour maîtriser, à l'intérieur, les agents de trouble et de discorde ; pour assurer, à l'extérieur, l'indépendance et la sécurité du pays. Il était, enfin, armé de toutes pièces, lorsque les événements l'appelèrent au commandement le plus absolu que jamais homme eût tenu dans sa main. Un publiciste de nos jours[1] a ainsi caracté-

1 M. Avenel.

risé l'arrivée aux affaires de cet homme d'État : « Riche-lieu continua Henri IV et commença Louis XIV. Qui sait ce qu'on aurait fait de la politique de Henri IV s'il ne se fût pas trouvé là un homme capable d'en reprendre et d'en transmettre l'héritage? Qui [illegible] perdues dans un misérable règne de trente-trois ans, les destinées de la France? La Providence qui ne manquait pas Louis XIII, suscita Richelieu, afin qu'il n'y eût pas d'interruption entre les grands rois. »

Dès son entrée au Conseil, Richelieu, malgré l'apparente modestie avec laquelle il avait tenté de s'affranchir des ordres du roi, en s'excusant, tantôt sur son insuffis[illegible]e, tantôt sur le mauvais état de sa santé, montra que le[illegible]it la portée de son esprit et la solidité de son jugement. Bien que la plupart des hommes avec lesquels il partageait l'administration des affaires, fussent depuis longtemps éprouvés aux luttes politiques, il les domina tous de toute la hauteur de ses éminentes qualités. Il déploya, dans les délibérations du Conseil, une élégance de parole, une lucidité d'exposition, une richesse d'instruction, que nul, avant lui, n'avait encore possédées, C'était pour tous une chose merveilleuse que la manière dont ce nouveau venu saisissait le point capital d'une difficulté, passait en revue les objections et les répliques, imprimait sur le tout l'ineffaçable sceau de son jugement, s'emparait des esprits, comme s'il eût été possesseur d'un charme secret, et les entraînait, par la vivacité de sa parole, à partager sa conviction.

Louis XIII montra, dès le principe, pour la capacité de son ministre, une admiration que son cœur sec et son esprit étroit ne prodiguaient à personne. Il vit, en Richelieu, en même temps qu'un censeur sévère et un despote

inflexible, un défenseur énergique et un protecteur assuré. Malgré son indifférence et son absence complète de sentiment, il s'inclinait et tremblait devant cette intelligence supérieure, comme devant une puissance mystérieuse qui le dominait. Effrayé de cet ascendant dont il voyait la chaîne l'enlacer de plus en plus, il tenta plus d'une fois de s'en affranchir et d'opposer un semblant de volonté à cette volonté de fer qui l'opprimait. Jamais il ne put y parvenir, et chaque fois qu'il essaya de se montrer debout à son dominateur, chaque fois il se vit forcé de plier sous un bras plus fort que le sien. Aussi, lorsque les circonstances l'exigèrent, lorsque la raison d'État fut mise en avant, fallut-il au faible roi Louis XIII, tout sacrifier à l'inflexible cardinal, mère, femme, frère, amis, courtisans, et rester ainsi isolé, sous la férule de celui qui ne connaissait d'autre maître que son génie, d'autre loi que sa volonté.

Richelieu, par la seule influence d'une intelligence exceptionnelle, était donc parvenu à tenir dans sa main tous les secrets de la grandeur et de la prospérité du pays. Aucun obstacle n'allait l'arrêter dans les luttes qu'il avait à soutenir contre tout ce qu'il considérait, à juste titre, comme autant de sources de calamités. Ces luttes, par suite de l'état où il avait trouvé le royaume, en arrivant aux affaires, devaient s'exercer contre plusieurs forces coalisées et capables de faire de la France une vaste ruine, si l'heure du salut n'avait sonné pour elle. D'un côté, un roi d'une faiblesse morale désespérante ; des princes d'une ambition démesurée ; des grands d'un orgueil et d'une avidité sans bornes : de l'autre, les suites des guerres de religion ; des inimitiés toujours vives entre les anciens partis ; des prétentions dominatrices de la part des pro-

testants : puis, à l'extérieur, cette maison d'Autriche, arbre immense, tronc gigantesque, « couvrant de ses deux branches, selon l'expression de Voiture, le septentrion et le couchant : » tels étaient les points principaux vers lesquels Richelieu devait porter la lutte ; tels étaient les obstacles à vaincre, les éléments de désordre à anéantir, avant d'aborder les grandes questions de prospérité.

« Lorsque Votre Majesté, » dit-il au roi dans sa *Narration succincte* « se résolut à me donner, en même temps, » et l'entrée de ses conseils, et grande part en sa confiance, » pour la direction de ses affaires, je puis dire, avec vérité, » que les huguenots partageoient l'État avec elle ; que les » grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas été ses » sujets, et les plus puissants seigneurs des provinces, » comme s'ils eussent été souverains en leurs charges..... » Je puis encore dire que les alliances étrangères étoient » méprisées, les intérêts particuliers préférés aux publics ; » en un mot, la dignité de la majesté royale étoit tellement » ravallée et si différente de ce qu'elle devoit être, par le » défaut de ceux qui avoient la principale conduite des » affaires, qu'il étoit presque impossible de la reconnoître. »

On sait avec quelle résolution Richelieu accepta la lutte contre de tels abus ; avec quelle vigueur il la soutint sans reculer, malgré les résistances les plus vives, poursuivant, tour à tour, amis et ennemis, adversaires et partisans, huguenots et catholiques ; allant même quelquefois jusqu'à sacrifier au but qu'il voulait atteindre, la dignité de cette pourpre romaine dont il était depuis quelque temps revêtu.

C'est ainsi qu'en quelques années, dirigeant successivement les armes du roi, tantôt contre l'Espagne qui lui dispute la Valteline ; tantôt contre l'Autriche qu'il attaque,

d'abord conjointement avec les protestants d'Allemagne, soutenus par Gustave-Adolphe, puis sur tous les points où il la peut rencontrer, en Alsace, dans les Pays-Bas, en Italie, en Catalogne; tantôt enfin contre les protestants de France, à qui il enlève La Rochelle, leur dernier retranchement, Richelieu vient à bout de tous les obstacles résultant pour lui des discordes et des prétentions extérieures. C'est ainsi qu'avec cette énergie que donnent aux organisations d'élite, l'imminence du danger, la nécessité du salut et la volonté du succès, il rétablit, en Europe, un équilibre depuis longtemps compromis, et obtient, comme conséquence d'un plan de conduite admirablement exécuté, « le maintien des nationalités indépendantes, l'affranchissement des nationalités opprimées, le respect des liens naturels que forme la communauté de race et de langue, la paix et l'amitié pour les faibles, la guerre contre les oppresseurs de la liberté et de la civilisation[1]. »

Restait à Richelieu une dernière puissance à combattre, et ce n'est ni la moins vive de ses luttes, ni la moins glorieuse de ses victoires, que cette guerre sanglante qu'il eut à soutenir contre les intrigues, les cabales, les conspirations ourdies par les mécontents des provinces et les ambitieux de la cour!

Le régime féodal était brisé à tout jamais; mais ses tronçons épars cherchaient à se rejoindre pour former de nouveau un corps capable d'enlacer, d'étreindre et d'étouffer cette royauté absolue qui voulait tout absorber dans l'État. Ces idées de suzeraineté indépendante, ces prétentions de haut et bas vasselage étaient tellement en-

[1] Augustin Thierry.

racinées chez les grands seigneurs de cette époque, mélange singulier de préjugés anciens et de principes nouveaux, qu'il ne fallait rien moins. pour s'en rendre maître, d'une manière complète et définitive, que la volonté ferme et inébranlable de Richelieu. Pour recouvrer sa puissance déchue, la noblesse féodale en était réduite, non pas, comme autrefois, à la force des armes, mais à des complots ténébreux. La royauté devait la poursuivre, non plus, comme jadis, avec des batailles, mais avec des supplices et des échafauds.

C'est à cette époque de sombre et lamentable souvenir qu'il faut reporter une foule de mesures despotiques que l'histoire ne peut rappeler sans un sentiment d'amertume et de regret, mais au sujet desquelles un blâme sévère serait une injustice, si l'on considère les circonstances qui les ont provoquées. Un homme de la trempe de Richelieu n'avait pas besoin, pour résoudre une simple question d'amour-propre ou de rivalité, d'envoyer, selon son caprice, soit en exil, soit à la Bastille, soit à l'échafaud, des hommes de capacités éprouvées, soit au camp, soit au conseil. La France était incessamment tourmentée par une noblesse, un instant abattue sous Louis XI, mais bientôt relevée par les guerres civiles et cherchant toujours à retrouver ses franchises féodales, à l'aide de moyens tels que l'intrigue et la trahison. Il avait compris que, dans un tel état, le salut public ne pouvait dépendre que d'une seule chose : du despotisme avec toutes ses conséquences.

Il avait d'ailleurs pour maxime, comme il le dit lui-même, « qu'il faut toujours abaysser les grands, quand » même ils gouverneroient bien, comme si leur puissance » les rendoit si suspects, que leurs actions ne dussent

» estre considérées. » Sur quoi il ajoutait « que d'autant » plus ils étoient grands, plus leur falloit-il faire du bien; » mais qu'aussy, ne falloit-il pas qu'en leur personne, » toute faute fust impunie; que c'étoit chose injuste que » de vouloyr donner exemple, par la punition des petits » qui sont arbres qui ne portent point d'ombre, et qu'ainsi » qu'il falloit traiter les grands faisant bien, c'étoit eux » aussi qu'il falloit plustost tenir en discipline[1]. »

De telles idées n'étaient pas de nature à conquérir à celui qui les émettait, les sympathies de ceux qu'elles devaient atteindre. Mais Richelieu n'était pas homme à reculer devant des haines étroites ou des antipathies inspirées par des intérêts privés plus ou moins compromis, lui que des considérations d'affection ou de foi n'arrêtèrent jamais dans l'exécution de ses vastes plans de gouvernement. Aussi l'un des caractères saillants de cet homme d'État, c'est une marche rapide et franche vers le but qu'il s'est proposé; c'est une inflexible volonté de tout sacrifier au succès de ses entreprises; c'est une activité infatigable, pour accomplir ce qu'il veut faire et une invincible fermeté, pour maintenir ce qu'il a fait.

Il montre quelquefois une tendance passagère à payer son tribut à certains préjugés de son époque : tantôt il croit aux présages, aux horoscopes, aux sortiléges; il s'effraie de choses que d'autres laissent passer, sans s'émouvoir. Tantôt il manifeste des idées de luxe, de vanité, de galanterie même, peu compatibles avec son caractère et les dignités dont il est revêtu. Mais cela ne le détourne pas du droit chemin qu'il s'est tracé et ne l'empêche pas d'arriver, *à heure fixe,* au but qu'il a voulu atteindre. Bien

[1] Mémoires, livre V.

qu'il ait quelquefois sacrifié ses croyances religieuses à des nécessités politiques, on ne peut nier qu'il soit sincèrement et profondément religieux. Non-seulement il croit en Dieu; mais il croit aussi au pouvoir que Dieu donne à quelques génies, de devenir, soit, dans les jours de colère, des fléaux destinés à punir l'humanité; soit, dans les temps de pardon, des instruments publics de bénédiction et de salut.

Comme tous les grands hommes dont l'influence a été assez puissante pour régénérer tout un siècle, il a foi en sa mission providentielle. Comme d'autres, venus dans les mêmes conditions que lui, il croit à son étoile, et c'est ce qui lui donne cette admirable persévérance dans ce qu'il entreprend, cette patience et cette ténacité qui, chez d'autres, pourraient tout compromettre, qui, chez lui, deviennent d'infaillibles moyens de succès. Il n'a pas, sans doute, cette abnégation, cette humilité, ce mépris de soi-même, que les hommes exclusivement fidèles aux maximes évangéliques prêchent et professent sous le titre d'apostolat. Il a l'orgueil de sa mission, du bien qu'il peut faire, du mal qu'il peut éviter, de son influence sur son siècle, de son rôle de régénérateur de toute une société. Il se place à des hauteurs où personne, pas même le roi qui règne, ne peut l'atteindre, où rien ne peut venir troubler son calme et sa sérénité. Des régions élevées où son génie l'emporte, il voit tout ce qui passe, tout ce qui s'agite à ses pieds. Il domine de toute son intelligence, les plus grands, comme les plus petits. Il sait qu'il est placé là, au-dessus de tous, pour les protéger, pour les conduire, pour mettre chacun à sa place, chacun à son rang, selon ses vues, selon ses principes d'ordre et d'équilibre social. Lorsque, sous lui, chacun jouit de ce repos paisible qu'amènent la confiance et la sécurité, il est heureux, il est fier de son œuvre. Il

veille sur tout ce monde qui s'est endormi sous sa main protectrice. Il se complaît dans ce contentement de voir, comme il le dit lui-même quelque part d'une manière sublime, tant d'honnêtes gens *dormir sans crainte, à l'ombre de ses veilles.* Il prend enfin, dans la foi qu'il a en sa mission providentielle, le rôle de la Providence elle-même, dont il se considère comme le véritable envoyé.

Ce n'est pas toutefois qu'il pense que sa haute position, ses dignités éminentes, son immense pouvoir, l'affranchissent de toutes les obligations, de tous les devoirs des autres hommes. Il serait, s'il pensait ainsi, sans logique et sans conséquence avec lui-même, et Richelieu est peut-être l'homme qui a poursuivi avec le plus de persistance un principe, jusqu'à ses conséquences les plus absolues. Non-seulement il croit être soumis à tous les devoirs de l'humanité; mais il considère même que ces devoirs sont imposés plus rigoureusement à ceux qui, comme lui, ont une direction à imprimer à leurs semblables. A ses yeux, les fautes de ces personnages supérieurs doivent être considérées comme plus graves que celles des autres individus, parce qu'elles entraînent, à leur suite, de bien plus graves résultats. C'est lui qui a écrit à la dernière page de son *Testament politique* : « Beaucoup *se sauveroient,* comme per-» sonnes privées, qui *se damnent,* comme personnes » publiques. » A son point de vue donc, pour poursuivre son idée dans le même style liturgique, ce qui n'est que *véniel* chez ceux qui n'ont qu'à obéir, devient *mortel* chez ceux qui peuvent commander.

Aussi, dans toutes les occasions où il peut y avoir péril à se mettre en avant, quel que soit le péril, il n'hésite pas et montre à tous l'exemple du courage et du dévouement. On a recueilli de lui l'appréciation d'un fait qui remonte aux

premiers temps de sa vie publique et qui prouve combien il faisait cas de ce courage civil qui a aussi ses héros. « Dès le lendemain de la mort d'Henri IV, la reine avait pu reconnaître la faiblesse des conseillers ; il s'agissait de publier une déclaration, conçue au nom du feu roi, pour la proclamer immédiatement régente. Villeroy, plus hardi, offrait de dresser la pièce et de la signer ; le chancelier de Sillery *qui avoit le cœur de cire,* dit Richelieu, ne voulut jamais la sceller, et sa raison était que, s'il le faisait, le comte de Soissons s'en prendrait à lui et le tuerait : « *Il falloit en cette occasion,* s'écrie Richelieu, *mépriser sa vie pour le salut de l'État... Mais Dieu ne fait pas cette grâce à tout le monde*[1]. » Il y a, dans cette parole, indépendamment d'une certaine chaleur cornélienne, qui rappelle le *qu'il mourût* du vieil Horace, un trait particulier du caractère de Richelieu. On y retrouve, une fois de plus, cette pensée sur laquelle il revenait toujours, que le courage, comme toutes les vertus, est un don spécial que Dieu n'accorde qu'aux natures d'élite, faites pour marcher à la tête du troupeau d'humains qui leur est confié.

Aussi Richelieu s'est-il montré sévère, quelquefois outre mesure, pour ceux dont la conduite administrative ou politique ne lui a pas paru réunir ces deux conditions du dévouement et du sacrifice, sans lesquelles il ne peut exister, selon lui, que des grands hommes incomplets. Sully, par exemple, l'ami, le conseil, le bras droit d'Henri IV, il l'a jugé avec dureté ; il lui a reproché d'avoir manqué d'initiative et de résolution, de n'avoir songé qu'à sa situation privée, à ses charges, à ses bénéfices, à l'augmentation de ses trésors, à son intérêt personnel, en un mot. « Il est

[1] M. de Sainte-Beuve.

» vray, a-t-il ajouté, qu'on n'avoit d'autre intention que
» de luy faire un pont d'or, que les *grandes âmes* souvent
» méprisent, lorsqu'en leur retraite, elles peuvent elles-
» mêmes s'en faire un titre de gloire...., » allusion transparente à cette *grande âme* qu'il aimait à se reconnaître et qu'il refusait nettement à ceux en qui il ne trouvait pas les sentiments de délicatesse qu'il croyait posséder.

Avec de telles sévérités, avec un tel parti pris de se montrer inflexible vis-à-vis de ceux qu'il jugeait indignes de leurs hautes positions, Richelieu ne pouvait qu'être entouré d'hommes toujours disposés, soit à flatter ses vanités, soit à chercher, dans l'ombre, les moyens de se débarrasser de lui.

Richelieu fut-il vindicatif? Chercha-t-il, en dehors des nécessités d'État, à se venger des haines et des complots dont il fut personnellement l'objet? On peut le croire, en lisant le recit des exécutions sanglantes qui ont eu lieu sur son ordre. On peut en douter, si l'on se reporte à ce qu'il dit lui-même de ceux qui se vengent ou cherchent à se venger : « Ceux qui sont vindicatifs de leur nature, qui
» suivent plustôt leurs passions que la raison, ne peuvent
» être estimés avoir la probité requise au maniement de
» l'État. Si un homme est sujet à ses vengeances, le met-
» tre en autorité est mettre l'épée à la main d'un fu-
» rieux. »

Après sa mort, ainsi qu'il arrive toujours, lorsqu'une puissance longtemps redoutée a disparu de ce monde, ce fut à qui lancerait à sa mémoire l'outrage et le sarcasme : on lui reprocha d'avoir aimé la guerre au delà des limites qu'aurait dû lui imposer son titre de ministre d'un Dieu de paix ; on lui reprocha, dans mille pamphlets de tout genre, en vers, en prose, en sonnets, en rondeaux, son despo-

tisme et sa cruauté. Le cardinal de Retz parla de lui en ces termes : « Richelieu fit, pour ainsi parler, un fonds de » toutes les mauvaises intentions et de toutes les ignorances » des deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses in- » térêts. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires, » pour établir l'autorité royale ; et, la fortune secondant » ses desseins, par le désarmement du parti protestant » en France, par la victoire des Suédois, par la faiblesse » de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma, » dans la plus légitime des monarchies, la plus scanda- » leuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait, peut-être, » asservi un État. »

Mais, si Richelieu souleva contre lui des récriminations et des haines, il trouva, d'autre part, d'intelligents défenseurs. Voiture, dans une de ses lettres où il appréciait la carrière politique et militaire du cardinal, disait, en parlant des grands résultats que sa fermeté devait conquérir : « Dans deux cents ans, ceux qui viendront après » nous....... s'ils ont quelque goutte de sang françois » dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur » pays, pourront-ils lire ces choses, sans s'affectionner à » lui ? Et à votre avis, l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils » moins, à cause que, de son temps, les rentes sur l'Hôtel » de Ville se seront payées un peu plus tard et que l'on » aura mis quelques nouveaux officiers dans la chambre » des Comptes ? Toutes les grandes choses coûtent beau- » coup ; les grands efforts abattent, et les puissants » remèdes affoiblissent. Mais, si l'on doit regarder les » États comme immortels et y considérer les commodités » à venir comme présentes, comptons combien cet homme » que l'on dit qui a ruiné la France, lui a épargné de » millions....... Étant si sage qu'il est, il a connu, après

» tant d'expériences, ce qui est de meilleur, et il tournera » ses desseins à rendre cet État le plus florissant de tous, » après l'avoir rendu le plus redoutable[1]. »

C'était une prédiction : car, une fois maître de tous les obstacles qui l'ont arrêté, dans ses vues de grandeur et de magnificence, Richelieu donnera bientôt un libre essor à son génie civilisateur. A l'extérieur, sous sa direction intelligente, la politique prendra cette allure franche et loyale qui devrait toujours la caractériser. Au lieu de ces ruses puériles, de ces délais captieux, de ces détours menteurs, de ces déférences obséquieuses, dont la vieille diplomatie se croyait obligée de se servir, la diplomatie nouvelle prendra désormais un langage ferme et digne. Les ambassadeurs seront choisis parmi les hommes de capacités éprouvées, et recevront des instructions nettes et précises. L'esprit du ministre planera sur toutes les négociations pour assurer leur succès. La diplomatie française, enfin, verra ses beaux jours s'inaugurer.

A l'intérieur, les savants, les littérateurs, les artistes trouveront en lui un appui, un protecteur, un collaborateur même au besoin. Son luxe et sa magnificence ne connaîtront point de bornes : les palais, les monuments, les colléges, les théâtres, les musées, les académies, se multiplieront comme par enchantement sous sa main. Jaloux de toutes les gloires, il ne se contentera pas d'être un grand ministre ; il voudra conquérir le titre de grand écrivain. Sully avait profité de sa retraite forcée, pour composer ses *Mémoires;* Richelieu n'aura pas les mêmes loisirs, car il quittera le monde, en possession de toute sa puissance. Mais il trouvera le temps d'initier la postérité à

[1] Lettre LXXIV.

toutes ses entreprises, en lui livrant, par écrit, sous les titres de *Mémoires*, de *Narration succincte*, de *Testament politique*, cette immense série d'actes et d'événements, d'intrigues et de complots, de conspirations et de supplices, de trahisons et de dévouements, qui remplit toute son époque et la rend une des plus intéressantes de l'histoire.

Esprit infatigable logé dans un corps frêle et délicat, il ne se contentera, ni de l'énorme travail des affaires, ni d'une de ces réputations passagères qui disparaissent en même temps que celui qui les a fait naître. Il voudra s'assurer l'avenir et s'inquiétera de la manière dont il sera jugé, par ceux qui viendront après lui. Il ne lui suffira pas d'avoir fait de grandes choses : il voudra surtout faire savoir lui-même, avec tout le talent de style dont il est capable, comment et pourquoi il les a faites[1]. Peut-être quelquefois,

[1] Richelieu a beaucoup écrit et ses œuvres forment une des plus intéressantes collections historiques que nous possédions. Avant de composer ses *Mémoires* et ses autres ouvrages politiques, il avait publié plusieurs traités de théologie dont les plus importants ont pour titre : *Ordonnances synodales ; Points principaux de la foi catholique ; Instruction du chrétien ; Traité de la perfection du chrétien ; Méthode pour convertir ceux qui sont séparés de l'Église.* Ces premières œuvres sont généralement peu estimées. Il en est autrement de sa *Correspondance*, publiée depuis peu d'années par M. Avenel dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* (t. I, 1853; t. II, 1856). Cette correspondance est, en quelque sorte, le miroir de sa vie : on l'y retrouve tout entier, depuis ses premières années où il se montre modeste, humble, obséquieux même, en face du pouvoir, jusqu'à l'époque de sa gloire où son caractère altier et ses principes absolus se révèlent progressivement au lecteur. Quant à ses *Mémoires*, M. Bazin les a considérés comme « le guide le plus sûr, le plus fidèle et, ce qui paraîtra surprenant, le moins passionné pour écrire l'histoire de ce temps. » Voltaire a mis en doute l'authenticité de la *Succincte narration* et du *Testament politique;* mais il est le seul qui ait exprimé cette opinion contre laquelle protestent les publicistes et les historiens les plus distingués.

au milieu des troubles qui l'environnent, ne trouvera-t-il, ni le temps, ni la liberté d'esprit nécessaires à une telle élaboration : il confiera alors sa plume à son confident, Joseph du Tremblay, esprit sûr et dévoué, qui se constituera son interprète fidèle, tout en se soumettant à ses exigences et à ses corrections. Avant tout, il voudra que ses *Mémoires* arrivent à la postérité, tels qu'il les a conçus, c'est-à-dire, avec tous les documents que l'histoire pourra lui demander : Avis au conseil, Instructions aux ambsadeurs, Discours aux assemblées, Mots d'ordre aux généraux, Plans de campagne, Traités de paix, Déclarations de guerre, Négociations diplomatiques, Comptes rendus, Entretiens, Confidences, Notes secrètes, tout ce qui constitue la vie active de l'homme d'État, aura sa place dans cet immense recueil de pièces historiques, où l'avenir même trouvera sa leçon.

Ce n'est pas tout : Richelieu ne séra pas seulement écrivain politique ; il sera littérateur et poëte ; il voudra concourir à la composition d'ouvrages de théâtre dont il donnera le plan à des hommes de son choix [1]. Il fera bâtir, à grands frais, un magnifique palais où ses œuvres dramatiques seront représentées avec une pompe jusqu'alors inconnue. Le public, peut-être, ne reconnaîtra plus, dans l'auteur de ces œuvres, d'une valeur souvent contestable, le grand ministre qui a rempli l'Europe de son

[1] On sait que Richelieu, dans les rares loisirs que lui laissait le gouvernement, s'enfermait dans son cabinet avec les cinq auteurs dramatiques qui formaient ce qu'on appelait *la brigade du cardinal* ou *l'Académie de campagne*, Colletet, Boisrobert, l'Étoile, Rotrou et Corneille. Le cardinal donnait ses plans aux poëtes qui se chargeaient de la mise en œuvre. *Mirame* fut un des produits de cette étrange association.

nom. Mais le grand ministre se consolera de sa défaite, en répétant avec dédain que « les François n'auront ja-» mais de goût, puisqu'ils n'ont pas été charmés de *Mi-» rame.* »

Par ses soins, les habitations royales s'enrichiront de tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture contemporaines ; les merveilles de la nature verront s'élever un palais pour les recevoir et les faire admirer. Tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, tout ce qui rend témoignage du génie de l'homme trouvera son rang et sa place. Enfin, plus tard, à la vue de tant de grandeurs qui pendant tout un siècle se succéderont comme par enchantement, on pourra se demander s'il faut appeler cette magnifique époque de l'histoire intellectuelle de France, le siècle de Louis XIV ou le siècle de Richelieu.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME

LIVRE TROISIÈME

L'ÉGLISE ET LE CLERGÉ

LIVRE TROISIEME

L'ÉGLISE ET LE CLERGÉ

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉGLISE

Non-seulement les réformes religieuses et les guerres viles du XVIe siècle ont porté dans la société polique un désordre que Richelieu seul pouvait réprimer, ɜs ont eu encore sur la discipline de l'Église, sur les œurs du clergé, sur l'unité de l'enseignement dogmai ɜ une influence regrettable. Tandis que les réformés ultipliaient les attaques, les vexations et les outrages contre leurs adversaires, brûlaient leurs églises, souillaient eurs tabernacles, profanaient leurs sacrements, traînaient lans la fange des places publiques les reliques de leurs saints, certains catholiques, emportés par un zèle aveugle, ɔstituaient les cris de guerre aux paroles de paix, l'injure t la violence aux préceptes évangéliques, la prédication ncendiaire à l'enseigement du dogme chrétien.

La discipline ecclésiastique était anéantie, et cette solidarité du bien et du mal, qui doit exister entre les membres d'une même corporation, avait complétement disparu. Les prêtres, en général, conservaient la foi comme un précieux dépôt, mais un grand nombre d'entre eux déshonoraient sa sainteté par la corruption de leurs mœurs et donnaient l'exemple des plus scandaleux relâchements. L'administration épiscopale, absorbée par les nécessités des temps, qui, des évêques, faisaient des diplomates ou des guerriers, était réduite à se traîner dans les rangs inférieurs d'un clergé sans autorité. Les réformés profitaient de ce désordre pour propager leurs doctrines, et l'instruction catholique s'amollissait de plus en plus : « de sorte, » dit un auteur contemporain, « que l'on voyoit de tous côtés des » chrétiens qui passoient leur vie dans une si profonde » ignorance des choses de leur salut, qu'à grand'peine » savoient-ils s'il y avoit un Dieu [1]. »

Les controverses, les schismes, les hérésies se multipliaient, et toute la fermeté de ceux qui présidaient aux destinées de la France ne pouvait rien contre l'envahissement de l'anarchie. Des luttes déplorables s'établissaient entre des pouvoirs qui auraient dû se prêter un mutuel appui. Des écrits publiés, des thèses discutées en Sorbonne, des discours prononcés dans des assemblées publiques, remettaient chaque jour en question les principes de l'ordre social. Des docteurs, des théologiens, des membres même de l'Université publiaient à l'envi des ouvrages où l'autorité du pape et l'autorité du roi étaient soumises à discussions humiliantes, et vouées au mépris des l teurs. Un livre d'Edmond Richer, notamment, ayant pour

[1] Abély.

titre : *De la puissance ecclésiastique et politique*, établissait en principe : « que chaque communauté a le droit, immé» diatement et essentiellement, de se gouverner elle-même; » que c'est à elle, et non à aucun autre, que la puissance » et la juridiction ont été données; que ni le temps, ni les » lieux, ni la dignité des personnes ne peuvent prescrire » contre ce droit, qui est naturel et divin. » C'était, on le voit, le désordre porté à son comble; c'était l'anarchie vée au rang de système politique; c'était le républicame absolu, prêché au milieu d'un monde qui ne pouvait vouloir, qui ne pouvait comprendre que le gouvernement d'un seul, dans l'Église comme dans l'État.

Aussi chercha-t-on les moyens de remédier à de tels abus. Le livre d'Edmond Richer ne tarda pas à éveiller la sollicitude des deux pouvoirs simultanément attaqués. Plusieurs évêques s'émurent et se concertèrent pour frapper d'interdit un ouvrage qui ne pouvait produire que des fruits désastreux. Du Perron, alors archevêque de Sens, le flétrit par ces paroles qui n'ont pas besoin de commentaire : « Cet » ouvrage est un levain de vieille doctrine que son auteur » a couvée et soutenue dès longtemps, en laquelle, encore » qu'il ait changé de procédure pour le fait de l'Église, » néanmoins il a conservé les mêmes maximes pour le fait » de l'État : car, l'an 1591, au mois d'octobre, il soutint » publiquement que les États du royaume étoient indubi» tablement au-dessus du roi. » Cette opinion fut exprimée par l'éloquent archevêque, dans une assemblée provinciale, convoquée pour délibérer sur la question, et fut suivie d'une condamnation solennelle des doctrines subversives du docteur Richer.

CHAPITRE II

LE CARDINAL DU PERRON ET DU PLESSIS-MORNAY

Dès l'année 1591, à laquelle il faisait remonter les premiers symptômes de l'hérésie qu'il voulait flétrir, Du Perron, à peine âgé de trente-cinq ans [1], s'était déjà fait connaître par des œuvres de littérature, de controverse et d'éloquence, qui lui avaient valu de nombreux et brillants succès [2]. Bientôt se présentèrent des circonstances dans lesquelles il put déployer toute son ardeur de prosélytisme et tout son talent d'orateur chrétien.

[1] Il était né en 1556.

[2] D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, nous apprend que, pendant le siége de Rouen, Gabrielle d'Estrées présenta à Henri IV le jeune abbé Du Perron, qui chanta sa bienfaitrice et son roi dans des stances pleines de verve dont voici seulement un extrait :

Grand roi dont les malheurs élèvent la vertu
Et servent de degrés à l'autel de ta gloire,
Qui plus as d'ennemis, moins te vois abattu,
Aussi fier au péril que doux en la victoire ;
Prince, en tout accident, par le sort espreuvé,
Juste ornement futur des histoires fidèles,
Qui, par un art royal à toi seul réservé,
Pardonnes aux vaincus et domptes les rebelles,

. . . .

Les seuls traits élancés de la main de l'enfant
Qui fait la guerre aux dieux, treuvent ton cœur sensible,
Et ton royal démon, des autres triomphant,
Perd, en ce seul combat, le titre d'invincible.

. . . .

Henri IV goûta la tournure d'esprit de Du Perron ; il le fixa près de lui et le fit successivement ambassadeur à Rome, archevêque, cardinal et

C'était vers l'année 1598 : Du Plessis Mornay venait de publier son livre sur l'Eucharistie, et le monde catholique tout entier protestait vivement contre cette publication. Les passions religieuses du XVIe siècle se montraient encore dans leur effervescence ; les guerres civiles étaient à peine terminées ; Henri IV, déjà roi de France, n'osait pas encore réaliser ses projets d'abjuration. D'un autre côté, l'auteur du livre de l'Eucharistie se trouvait dans les conditions les plus favorables pour rencontrer près du trône un puissant appui. Mornay avait été le compagnon fidèle du Béarnais dans les premiers temps de ses luttes contre la Ligue ; Mornay l'avait servi de sa plume et de son épée avec un dévouement sans bornes ; Mornay était l'un de ceux qui avaient le plus contribué à lui aplanir le chemin du trône ; Mornay enfin s'était attaché à lui pour devenir bientôt un de ses conseillers, « chargé de lui chercher des amis, de pratiquer

enfin grand aumônier de France. Cette charge donnait alors la présidence de la Bibliothèque du Roi, et, pour ainsi dire, le ministère ou département de la littérature. C'est ainsi que Du Perron fut à même d'apprécier le premier le mérite de Malherbe et se fit un devoir de le faire connaître à Henri IV. Du Perron ne s'est pas contenté de composer des poésies légères, il a fait aussi des traductions de Virgile et d'Ovide. Il était savant, quoique bel esprit. Henri IV prenait intérêt à ses travaux littéraires et le pressait quelquefois de mettre la dernière main à ses ouvrages de controverse, parce qu'il espérait toujours ramener les protestants par la persuasion. C'est à cette occasion que Du Perron lui écrivit de Rome, après sa promotion à la dignité de grand aumônier : « Il a plu à Votre Majesté... me commander d'achever mon » livre : je lui proteste que je m'en vais tellement travailler après que » je ne lèverai point la main de dessus l'œuvre que je ne l'aye entière- » ment fini et achevé. Ce sera l'arc triomphal, la couronne et la pyra- » mide que je lui érigerai pour monument de reconnoissance et de » gratitude, afin d'y graver, en lettres d'or, ou plutôt de diamant, » l'inscription de ses bienfaits ». Cette lettre porte la date du 19 octobre 1606.

» des intelligences pour son service, employant tour à tour » sa plume à dresser des manifestes, sa personne à porter » des propositions, son épée à combattre[1]. » C'était lui qui, dans une communication adressée au roi de Navarre, en 1587, recommandait à ce dernier « de disposer ses » actions et de régler sa conduite pour se rendre prêt aux » grandes occasions qui pouvaient survenir. » C'était lui qui, dans son zèle, allait jusqu'à distribuer la journée de son prince, fixer l'heure de son lever, de ses repas, de ses prières, de ses récréations, de ses loisirs. C'était lui qui, en 1584, lors de la mort du duc d'Anjou, écrivait au Béarnais : « Les yeux de chacun sont arrêtés sur vous ; faites » qu'il n'y ait rien à reprendre en votre vie, mais surtout » que vous embrassiez à bon escient la crainte du Dieu; » qu'on voye en votre maison quelque splendeur, en » votre conseil de la dignité, en votre personne de la gra» vité. Ces amours si découverts, et auxquels vous donnez » tant de temps, ne semblent plus de saison ; il est temps » que vous fassiez l'amour à toute la chrétienneté, et par» ticulièrement à la France. » De plus, Mornay était un gentilhomme de haut mérite dans les sciences, dans les lettres, dans la politique, dans la théologie. Écrivain aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances en grec, en hébreu, en philosophie, en mathématiques, que par un style qui lui était propre, « bref, simple, » net, facile et aigu, » c'était une nature d'élite dont on a pu dire avec vérité « que l'histoire des troubles civils » n'a pas de plus beau, de plus noble caractère que le » sien[2]. »

[1] Bazin.

[2] « Duplessis Mornay, » dit Voltaire, « était le plus vertueux et le

Telle était, vis-à-vis d'Henri IV, la situation de l'auteur du livre de l'Eucharistie. Aussi, bien que depuis sa conversion au catholicisme, le roi de France, tout en le traitant avec quelques égards, l'eût remercié de ses services avec assez de froideur, en lui disant « qu'il regrettoit de ne plus pouvoir se servir de lui ; » bien que le motif de ce refroidissement fût précisément la publication de ce livre, dans lequel Henri pouvait voir une sorte d'offense à ses nouvelles convictions, on pouvait craindre que l'œuvre d'un tel serviteur, malgré son caractère anti-catholique, ne trouvât parmi les courtisans des défenseurs zélés, et dans le roi lui-même un protecteur contre lequel les attaques les plus vives viendraient inévitablement se briser.

Néanmoins ces attaques se manifestèrent et se multiplièrent à un tel point, qu'il fallut songer à y mettre ordre. Alors s'établit, dès l'ouverture du XVII[e] siècle, cette fameuse conférence de Fontainebleau, dans laquelle fut discutée la grande question de l'Eucharistie, dont Mornay avait cru devoir soulever tous les voiles, comptant sur les circonstances pour arriver au but qu'il s'était pro-

» plus grand homme du parti protestant. Il savait le grec et le latin » parfaitement. et l'hébreu autant qu'on le peut savoir. Il servait sa » religion et son maître de sa plume et de son épée... Ses lettres » passent pour être écrites avec beaucoup de force et de sagesse... » On l'appelait *le pape des Huguenots* » : titre que lui ont valu ses livres de controverse. Ses *Mémoires* sont remplis, comme la plupart des Mémoires de cette époque, de discours, de manifestes, d'instructions aux ambassadeurs, etc., que l'on consulte avec fruit quand on veut approfondir l'histoire de ce temps.

Richelieu s'est montré sévère vis-à-vis du même personnage ; il est même allé jusqu'à lancer un assez pauvre calembour sur son nom, à l'occasion de sa mort : « Le Plessis Mornay, » dit-il dans ses *Mémoires*, « mourut en cette année (1623). Il eût été heureux, et plus encore le » royaume, s'il fût *mort-né* d'effet, comme il en portoit le nom. »

posé. Du Perron avait lu l'ouvrage, non en catholique passionné, mais en froid et savant théologien, et avait affirmé y avoir rencontré un grand nombre de citations fausses. Mornay s'était offensé de cette affirmation et avait mis son adversaire au défi de prouver ce qu'il avait avancé; à quoi Du Perron avait répondu sans hésiter : « Afin donc que le » ciel et la terre voyent en quelle façon je procède, je dé- » clare au sieur du Plessis et à tous ceux qui le liront, que » j'accepte son appel et le somme réciproquement de le » faire réussir en effet et non en simples paroles... ; à ces » causes, voici la proposition que je lui fais devant Dieu et » devant les hommes : c'est que je me soumets de lui mon- » trer, en tel lieu pourvu de livres et en telle compagnie » de personnes capables qu'il plaira au roy d'ordonner, » voire en présence de Sa Majesté même, si elle désire » avoir le contentement d'en voir une partie, cinq cents » énormes faussetés, de compte fait et sans hyperbole, dans » son livre contre la messe. »

Cet appel fut entendu et la grande salle du conseil de Fontainebleau fut choisie pour théâtre de la lutte. A l'ouverture de la conférence, plus de cinq cents erreurs avaient été relevées par l'intrépide jouteur dans l'ouvrage de son adversaire, et Du Perron s'était engagé de nouveau à les démontrer l'une après l'autre, de manière à fermer la bouche à tous ceux qui seraient tentés de prêter à l'auteur un impuissant appui. Au jour indiqué (4 mai 1600) les docteurs les plus illustres, les savants les plus distingués, les orateurs les plus éloquents se réunirent pour entendre les objections qui seraient produites, de part et d'autre, et les apprécier avec impartialité. La cour assista à ces luttes scientifiques; le roi lui-même voulut présider l'assemblée et être témoin des résultats.

Du Perron, dont la réputation d'orateur et de théologien était immense, avait été spécialement désigné pour soutenir l'attaque et tenir l'engagement qu'il avait pris, de faire connaître à tous plus de cinq cents erreurs dans le livre de l'Eucharistie. Mornay qui, lui aussi, ne manquait ni de la chaleur, ni de l'enthousiasme nécessaires pour communiquer à son auditoire ses sentiments et sa conviction ; Mornay, dont l'influence était telle sur ses coreligionnaires, qu'on l'appelait, soit par dérision, soit pour lui rendre hommage, « *le pape des protestants ;* » Mornay devait se considérer comme armé de toutes pièces et prêt à repousser victorieusement l'adversaire redoutable qu'on lui avait imposé. La lutte commença : les arguments se succédèrent, les attaques se multiplièrent ; ce fut, de part et d'autre, un feu croisé d'objections et de répliques ; l'auditoire ému s'associait, avec des manifestations de crainte, de regret et d'encouragement, à cette magnifique joute de deux belles intelligences, dont l'une devait bientôt succomber sous les coups de l'éloquent organe du catholicisme.

Du Perron, en effet, ne tarda pas à remporter sur son adversaire une victoire complète : les cinq cents erreurs du traité de l'Eucharistie furent, l'une après l'autre, démontrées par lui à toute l'assemblée ; les catholiques proclamèrent son triomphe ; les protestants se reconnurent vaincus ; Henri IV se sentit plus ferme dans ses projets de conversion au catholicisme, et Sully, le calviniste Sully, en fut réduit à consacrer une page de ses Mémoires à la constatation d'un triomphe qui devait nécessairement porter un coup funeste à la religion de Calvin[1].

[1] « Parmi ceux qui revenaient à l'Église, » dit un publiciste moderne,

Aux États généraux de 1614, Du Perron fut choisi par la noblesse et le clergé, pour être leur interprète auprès du tiers état sur une question alors brûlante et féconde en discordes : celle de la séparation du spirituel et du temporel. Le tiers état avait exprimé son opinion en ces termes : « Le roi de France tenant sa couronne de » Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, » spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son » royaume, pour en priver les personnes sacrées des rois, » ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité ou » obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause, ou » sous quelque prétexte que ce soit. » Les deux autres ordres, et spécialement le clergé, auquel la noblesse ne fit que s'adjoindre par adhésion, s'opposèrent à l'admission de cette proposition, non comme contraire à leurs doctrines,

» c'était Harlay de Sanci, habile et ferme négociateur ; c'était de Fresnes-» Canaye, ébranlé par les conférences de Fontainebleau et de Nîmes, » où il avait entendu l'évêque d'Évreux (Du Perron) et le P. Cotton, et » qui devait, comme ambassadeur, seconder l'admirable conduite de » son roi dans le démêlé du pape et de Venise ; c'était Palma-Cayet, » ministre dans les camps du roi de Navarre, et qui, à l'âge de soixante-» dix ans, entrait dans les ordres sacrés et se faisait recevoir docteur en » théologie... Henri IV encourageait ce mouvement de tous ses efforts ; » il ne dépendait pas de lui et de ses vives instances que Sully ne se » convertît, et retirant d'entre les mains des huguenots le jeune prince » de Condé, il rendait à l'Église de France une race de héros.

» Quelques mois après la conférence de Fontainebleau, un grand fait » semblait justifier les pressentiments d'Henri IV : le pape Clé-» ment VIII avait accordé les indulgences du jubilé de 1600 à ceux qui, » au lieu d'aller à Rome, visiteraient la cathédrale d'Orléans. Une af-» fluence prodigieuse s'y rendit. Dans cette église, ruinée par les hu-» guenots, et que devait, l'année suivante, rebâtir Henri IV, cinq cent » mille hommes, confessant le dogme de la présence réelle, s'appro-» chèrent de la table sainte, et la cathédrale de Sainte-Croix garde » encore l'inscription qui perpétue ce souvenir. » M. Charles Mercier de Lacombe, *Étude sur la politique d'Henri IV.*

t l'essence était qu'il faudrait inscrire en lettres d'or et ›clamer hautement « la défense de toucher à l'oint du gneur ; » mais comme inutile et dangereuse même pour s rois : inutile, en ce qu'elle n'était que la reproduction d'un décret du concile de Constance encore en vigueur ; dangereuse, en ce qu'elle livrait les rois sans défense à la ci de leurs propres sujets.

Ce fut sur cette double thèse que Du Perron, organe des ıx premiers ordres, qui lui avaient confié le soin de dé- re les intérêts de l'Église, en même temps que ceux de la royauté, prononça devant le tiers état une longue et 'ante harangue où il déploya tout son talent d'orateur et de théologien. Il s'efforça, dans ce discours remarquable, de démontrer que le clergé ne voulait pas plus que le tiers état autoriser l'assassinat des rois et la rébellion des sujets, mais qu'à ses yeux l'inviolabilité royale, même en cas d'hérésie, ne pouvait émaner que de l'autorité ecclésiastique qui, d'ailleurs, l'avait déjà proclamée : « Puisqu'il est reconnu, » dit-il, « que les lois temporelles et les peines imposées sur les corps sont insuffisantes pour détourner ces malheureux attentats, et qu'il faut avoir recours aux lois spirituelles et aux peines qui s'exécutent après la mort, puisque les lois d'anathème ne font pas d'impression sur les âmes, si elles ne sont crues sortir d'une autorité infaillible, il est évident qu'il faut laisser ce soin à l'Église qui, seule, peut arrêter les coupables par la menace de la damnation. » Le tiers état ne fut pas convaincu par ces paroles et persista dans sa résolution; mais le pape adressa aux deux chambres de la noblesse et du clergé deux brefs de félicitations pour la manière dont les droits et la dignité de l'Eglise avaient été défendus par leur éloquent organe, le cardinal Du Perron.

Du Perron doit donc être considéré comme une des gloires littéraires de l'Église : aussi Richelieu a-t-il fait de lui, dans ses *Mémoires*, un éloge digne d'être cité. Après avoir énuméré les principaux faits de la vie du cardinal, le grand ministre termine ainsi : « C'étoit un homme doux » et sans fiel, facile, bienfaisant et libéral, froid de son » naturel et difficile de mettre en train de parler. Mais » quand il étoit échauffé, il ne pouvoit être épuisé, ni se » taire, tenant en cela, ce semble, de la France de laquelle » il avoit tiré sa première origine et de la Suisse où il étoit » né [1]. Il mourut très-chrétiennement, assisté de l'évêque » de Nantes et du père Bérulle, supérieur général des » Oratoriens. »

Comme Richelieu, Du Perron, doué d'un esprit supérieur et d'une rare intelligence, était faible de corps et de constitution. Ses membres étaient grêles et sans vigueur, son visage était pâle ; toute sa force s'était concentrée dans sa poitrine d'où s'échappait une parole sonore et accentuée, dans son génie que semblaient à peine pouvoir contenir les vastes proportions de son cerveau. Aussi ses contemporains disaient-ils « qu'il ressembloit à la statue » de Nabuchodonosor, dont la tête d'or et la poitrine d'airain étoient portées sur des pieds d'argile. »

Tel était Du Perron, l'un des personnages les plus illustres de cette époque, l'un des conseillers les plus sages du trône, l'une des lumières les plus vives de l'Église, l'un des défenseurs les plus intrépides de la foi, l'un des hommes qui, avec César de Bus, Pierre de Bérulle, François de Sales et Vincent de Paul, ont le plus contribué à rendre à la religion catholique, si malheureusement com-

[1] Du Perron naquit en effet à Orbe, canton de Vaud.

promise dans les luttes ardentes du XVIe siècle, sa splendeur et sa dignité.

CHAPITRE III

CÉSAR DE BUS

L'auteur de la Vie de César de Bus s'exprime en ces termes sur les qualités de ce grand réformateur : « Un » zèle de la maison de Dieu qui le dévoroit et qui ne pou- » voit souffrir que la moindre tache en ternît la beauté ; » un courage élevé au-dessus des tempêtes et des orages » que les démons et ceux dont ils disposent ne manquent » jamais d'exciter dans ces occasions ; beaucoup de sa- » gesse pour prendre son temps et ses mesures, ménager » adroitement les esprits, choisir les remèdes et les pro- » portionner à la nature du mal et aux forces des mala- » des ; un poids de sainteté qui suppléait au défaut d'au- » torité ; un grand crédit auprès des plus illustres prélats, » pour faire par eux ce qu'il n'eût pu faire par lui- » même[1]. » Tels étaient les dons que Dieu avait accordés à celui qui devait, le premier, opposer à l'indiscipline cléricale des mesures d'ordre et de régularité.

Appelé comme par miracle à l'état ecclésiastique, après avoir mené dans sa jeunesse une vie mondaine et

[1] Pierre du Mas.

[illegible] bien des [illegible] mais dont [illegible] Admis au [illegible] appelé sa [illegible] il avait déjà, [illegible] pour dé[illegible] exprimé [illegible] n'avait [illegible]

[illegible] par son [illegible] points de la [illegible] Il voulait que les [illegible] les congrégations, [illegible] qu'en matière [illegible] la force, et que des [illegible] sous un même toit, [illegible] des mêmes préceptes, devaient être [illegible] des plus redoutables ennemis. Il voulait que les membres de ces compagnies assemblassent autour d'eux, le plus souvent possible, les enfants, les pauvres, pour les instruire et l[illegible] inspirer l'amour de la vertu, l'horreur du vice, la fer[illegible] pour le service de Dieu.

Tels étaient aussi les vœux exprimés par le concile, [illegible] délibérations duquel il avait eu l'honneur de participer. Telles étaient, en même temps, les premières bases de ce[illegible] *Institution de la Doctrine chrétienne*, dont on lui doit [illegible] fondation. En instituant cette congrégation, César de [illegible] avait pensé « qu'il seroit bon d'établir une assoc[illegible]
» dont l'esprit essentiel, le devoir indispensable, la f[illegible]
» tion perpétuelle et principale fussent d'enseigner [illegible]
» doctrine chrétienne, et qui fût, dans l'Église, un ordre

» de catéchistes, comme celui de saint Dominique était un
» ordre de prédicateurs. » Il voulait aussi ramener aux
incipes fondamentaux de la foi l'instruction évangé-
lique, depuis trop longtemps dénaturée par des prédica-
tions obscures ou erronées : faire jouir les pauvres et les
iérités de ce monde de la parole divine ; faire revivre
régénérer ce modeste enseignement du catéchisme, qui
s'adresse qu'aux petits, mais dont les grands pourraient
icore profiter quelquefois.

Il aimait surtout la vie en commun, la prière en com-
n, la méditation en commun. Cette communauté inces-
ite d'actes et de sentiments lui paraissait être la source
plus douces jouissances. Il trouvait que rien, dans les
iétés mondaines, n'égalait le calme d'une société fondée
le mépris des biens temporels, « où l'on n'entend
jamais dire : *ceci est à moi, ceci est à vous;* où chaque
individu est comme mort à lui-même et ne vit que pour
la communauté ; où l'égalité la plus parfaite règne entre
tous ; où chacun ne se distingue que par un plus grand
attachement à n'être point distingué. »

Élevé dans l'expérience des faiblesses humaines, mais cer-
n de l'influence d'une résolution solennelle sur une âme
te et vertueuse, il considérait la sainteté des vœux comme
complément indispensable de la règle monastique.

Il appliqua tous ces principes à la fondation dont il
ra la stabilité par la fermeté et la solennité des pro-
ses, la sanctification par les avantages spirituels de
vie commune, la grandeur par le digne exercice des
ictions cléricales, l'utilité par la science et le dévoue-
nt. On ne peut, d'ailleurs, donner une plus juste idée
l'esprit qui l'animait, qu'en citant quelques paroles
ressées par lui à ses premiers disciples : « Il faut, »

leur dit-il, « il faut que tout catéchise en nous, et que » notre conduite soit si bien réglée et si conforme aux » vérités que nous enseignons, qu'elle soit un catéchisme » vivant. C'est peu, pour nous, de pratiquer d'une » manière commune les vertus que la doctrine chrétienne » enseigne: il faut que nous soyons aussi élevés au-dessus » de ceux que nous instruisons, que les astres, qui sont » la source de la lumière, sont élevés au-dessus de la » terre sur laquelle ils la répandent. Nous devons croire » les vérités contenues dans le *Symbole*, avec une *foi* » capable de transporter les montagnes; faire les de- » mandes contenues dans *l'Oraison dominicale* avec une » *espérance* qui ne soit jamais confondue; accomplir les » commandements du *Décalogue* avec une *charité* forte » comme la mort et dure comme l'enfer; recevoir et » administrer les sacrements avec une pureté digne de » cette eau ineffable, qui rejaillit dans la vie éternelle, et » dont ils sont les fontaines et les canaux... Nous allons » embrasser un institut tout apostolique : n'oublions pas » que Jésus-Christ a prié pour ses apôtres, afin qu'ils ne » fussent qu'un entre eux, comme il n'est qu'un avec son » père. Souvenons-nous que la doctrine chrétienne, que » nous faisons profession d'enseigner, ne nous propose » qu'un Seigneur et qu'une foi dans le Symbole, qu'une » espérance dans l'Oraison, qu'un baptême parmi les » Sacrements, et dans le Décalogue, comme dit Saint Paul, » qu'un seul commandement, qui est celui de la charité, » auquel tous les autres se réduisent. Pour honorer toutes » ces unités, unissons-nous aujourd'hui entre nous et » avec Dieu par des liens éternels et par des nœuds » si forts, que rien ne soit capable de les rompre et de » nous séparer. »

Ainsi commença, se développa, s'affermit cette *Institution de la Doctrine chrétienne,* dont l'influence fut assurément considérable, non-seulement sur la discipline ecclésiastique et l'enseignement religieux, mais sur tout le mouvement scientifique et littéraire du XVII[e] siècle.

Les bases et les principes de la fondation nouvelle sont connus, et l'on peut déjà prévoir quels seront, dans l'avenir, ses résultats et ses bienfaits. Une sage réglementation présidera à l'application graduée des premières leçons du maître et maintiendra cette discipline qu'il a considérée comme la pierre angulaire de toute bonne institution. La doctrine chrétienne, telle qu'elle est venue des apôtres, sera toujours, pour tous les membres de la congrégation nouvelle, l'objet de la plus haute vénération. Tout s'inclinera devant elle, comme devant la source de toute lumière et de toute vérité. L'éloquence des orateurs, la subtilité des philosophes, la science des théologiens lui rendront hommage et seront effacées par l'éclat de son rayonnement. Les esprits les plus élevés reconnaîtront que tout, en dehors d'elle, n'est qu'erreur et mensonge, et mettront leur gloire principale à la servir et à publier ses merveilles. Comme c'est par elle que l'Église s'est établie dans le monde, c'est par elle aussi que l'Église, un instant ébranlée, retrouvera sa force et sa splendeur. Aussi tout, dans l'institution de César de Bus, aboutira-t-il à la propagation indéfinie de cette doctrine divine, dont la pratique seule suffirait pour amonceler sur le monde des trésors de paix et de prospérité. On dirigera les missionnaires de cette œuvre sainte principalement vers les lieux obscurs, où l'ignorance et la pauvreté se réfugient. On choisira l'instant du jour où les travaux cessent, pour que les nécessités du corps et les intérêts de l'âme soient, autant

que possible, équitablement conciliés. La doctrine chrétienne n'enseignant que l'humilité, on repoussera tout sentiment de vanité ou d'orgueil. A l'exemple des disciples du Sauveur, on vivra en commun, de manière à n'avoir qu'un cœur, qu'une âme, qu'un bien, qu'une volonté. Comme eux, on redoutera la solitude et l'on marchera deux ensemble, pour avoir toujours près de soi un censeur ou un témoin. La charité, cette reine des vertus, réunira les membres de cette sainte phalange, et pas un ne rougira de subir une si douce domination.

Rien ne manquera à l'institution nouvelle pour se propager selon les vues de son fondateur; rien, pas même l'envie et la haine, qui sembleront vouloir mettre au défi son esprit de sacrifice et de charité.

Il se trouva en effet des gens qui prétendirent qu'affecter des dehors d'indigence et d'humilité, c'était ne pas rendre à l'Église l'honneur qui lui est dû, et compromettre même la dignité des fonctions sacerdotales, qui ne sont respectées que si elles sont entourées de prestige et d'éclat. D'autres allèrent jusqu'à soutenir qu'il pouvait être dangereux d'expliquer à une certaine classe de fidèles les sources et les progrès du mal, comme il était inutile de leur faire connaître les motifs et les diverses applications du bien. D'autres, moins préoccupés du fond même de l'institution que des avantages matériels dont elle commençait à jouir, suscitèrent au malheureux César de Bus procès sur procès, qu'il fut obligé de soutenir avec son esprit d'abnégation, mais aussi avec la conscience de son droit et la conviction qu'il n'agissait, en définitive, que dans l'intérêt de sa communauté.

Heureusement Dieu ne l'abandonna pas. Ses ennemis furent réduits bientôt au silence, et l'*Institution des Pères*

de la Doctrine chrétienne, commencée sous les auspices de la modestie et de l'humilité, ne tarda pas à prendre de tels développements, que la France fut, en quelques années, couverte d'établissements riches et prospères, créés sous l'inspiration de l'illustre fondateur.

Les femmes ne furent pas oubliées dans la répartition des bienfaits de César de Bus. Encouragé par le succès de la fondation qu'il venait d'établir en faveur de l'instruction religieuse des jeunes garçons, il tourna ses regards d'un autre côté, et vit avec douleur à quel point d'ignorance étaient tombées les jeunes filles en matière de foi. Pour remédier à un tel état de choses, César de Bus créa en faveur de ces enfants, et à l'instar de son premier établissement, une *Institution des filles de la Doctrine,* qui, sous le nom d'*Ursulines,* se répandirent bientôt, d'abord dans la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, la Guyenne, puis dans toutes les autres provinces, pour y prodiguer des trésors de science et de vertu aux jeunes filles pauvres et de basse condition.

César de Bus était donc guidé, dans toutes ses entreprises, par la charité la plus vive et le dévouement le plus sincère pour les classes déshéritées. Il eut le bonheur de vaincre l'un après l'autre tous les obstacles que lui suscitèrent ses contemporains, et, s'il eût pu lire dans l'avenir et traverser en esprit la longue suite d'années qui devait être pour lui la postérité, il aurait eu bien des motifs de bénir Dieu, en voyant les fruits de sa pensée se multiplier si heureusement dans les champs de la science et de la religion.

CHAPITRE IV

PIERRE DE BÉRULLE

Quelques années après la fondation de la congrégation de la Doctrine, un autre établissement du même genre s'éleva dans le même esprit de propagande évangélique, sous le titre d'*Association des prêtres de l'Oratoire* et sous le patronage de Pierre de Bérulle, simple et modeste prêtre à cette époque, mais bientôt élevé par son savoir et ses vertus aux plus éminentes dignités.

Dès sa plus tendre jeunesse, Pierre de Bérulle s'était fait remarquer par un goût particulier pour les études sérieuses et une vocation spéciale pour le service de Dieu. Des traités savants de théologie mystique, des controverses habiles sur des questions de dogme et de discipline ne tardèrent pas à le faire considérer comme un homme de profond savoir et de sage conseil. « Il avoit, » dit un de ses biographes, « reçu de Dieu un don si particulier pour » la conversion des hérétiques, qu'il ramena au sein de » l'Église plusieurs personnes considérables qui s'en étoient » retirées, ou qui étoient nées dans l'hérésie, et confondit » leurs ministres dans les conférences qu'il eut avec eux. » Il fit aussi une guerre si continuelle et si exacte au vice, » qu'il seroit difficile de dire combien de personnes il fit » sortir du désordre et combien il en fit entrer dans les » étroites voies de la perfection et de la sainteté. »

Un tel homme était bien celui qu'il fallait pour compléter, par l'œuvre de l'*Oratoire*, l'œuvre de la *Doctrine* précédemment instituée. Comme César de Bus, Pierre de Bérulle avait vu avec douleur l'état déplorable où était tombé le clergé de France, par le malheur des temps et la démoralisation des esprits. Comme son illustre modèle, il songea tout d'abord à relever la dignité ecclésiastique par une forte et sévère organisation. Son expérience de la vie cléricale, son zèle pour la gloire de l'Église, son examen approfondi des plaies qu'il voulait guérir lui avaient fait toucher du doigt les sources du mal, et inspiré en même temps les moyens suprêmes de la guérison.

Le mal, c'était un luxe effréné, une mollesse énervante, un amour du bien-être porté au plus haut point; c'était une ambition démesurée, un désir immodéré d'honneurs et de richesses, un dédain scandaleux pour tout ce qui ne flattait pas l'amour-propre ou l'orgueil; c'était un abandon de tous les devoirs, un oubli complet des moindres détails du saint ministère, une froideur désespérante pour le salut des âmes et le service de Dieu. Quant au remède, il fallait le trouver dans un système de discipline, où chacun de ces vices trouverait une vertu pour l'anéantir, un bienfait pour le faire oublier. Pierre de Bérulle comprit qu'à ce luxe, si éloigné des principes de l'humilité chrétienne, il fallait opposer la pratique d'une simplicité depuis trop longtemps dédaignée; qu'à cet amour des biens temporels, si contraire à l'essence d'une religion de sacrifice, il fallait opposer un renoncement absolu à toutes les faveurs de ce monde; qu'à cette indolence si coupable vis-à-vis des devoirs de la profession, il fallait opposer une activité sans relâche, une application incessante, un zèle de tous les instants.

Mais le mal était pire encore : aux vices déjà connus

s'en joignait un autre qui les résumait tous, l'esprit d'indépendance et d'insoumission. Il fallait donc apporter un prompt remède à cette lèpre qui menaçait de faire des ravages effrayants. C'est à quoi Pierre de Bérulle s'appliqua tout d'abord dans son vaste système de réformation. Ses compagnons durent donc immédiatement se soumettre à cette obéissance passive, à cette servitude sans réplique, qui, dans l'ordre intellectuel et dans le vrai sens chrétien, donnent à celui qui commande l'autorité nécessaire pour imprimer aux autres une direction utile, et à ceux qui obéissent la vertu de s'oublier soi-même pour ne songer qu'au bien auquel on a concouru par son sacrifice et son abnégation.

Les premières bases de sa fondation ainsi établies, de Bérulle fit appel à tous ceux qui devaient constituer le germe de l'association. Les uns reçurent la mission de se porter vers les points du sol catholique où commençaient à se former déjà quelques succursales, et de se mettre à la tête de ces établissements nouveaux. Les autres, à qui manquaient encore l'expérience et la maturité, demeurèrent près du maître pour recevoir ses conseils, se pénétrer de ses intentions, se former au joug de sa discipline, se préparer enfin, par un sérieux noviciat, à suivre les traces de leurs devanciers.

Contrairement à ce qu'avait fait César de Bus, Pierre de Bérulle avait affranchi ses disciples de tout lien solennel. Il avait ainsi manifesté l'intention, si admirablement exprimée par Bossuet, d'imposer à sa compagnie, non pas un gouvernement despotique, mais une organisation libre et paternelle, *où l'on obéirait sans dépendre, où l'on gouvernerait sans commander.*

A l'occasion de cet affranchissement de tous vœux et

tout absolutisme extérieur, il s'éleva parmi les discipl de César de Bus une espèce de schisme qui sépara leux camps les membres de la congrégation de la *Doctr* . D'un côté se rangèrent ceux qui consentaient à se mettre aux règles imposées par le maître : de l'autre, vit se retirer et se séparer définitivement de la commu- té ceux qui préféraient l'indépendance à une trop ave e soumission. Ces *Doctrinaires* rebelles, mais agis- , vis-à-vis de leurs frères, avec une franchise qui les ore, vinrent augmenter le nombre des *Oratoriens*, dont l'organisation ne différait, d'ailleurs, de celle de leur ordre qu'en un seul point n'altérant en rien la pureté du but qu'on s'était proposé.

Ce but est parfaitement déterminé par ces paroles de César de Bus à Pierre de Bérulle, dans lesquelles on peut saisir la pensée commune de ces deux illustres fondateurs ; « Vous voyez, par ce que je viens de dire, » que l'esprit de notre congrégation n'est pas éloigné de » celui de la vôtre. Vous vous proposez de tendre à la » perfection du sacerdoce par la pratique de la pauvreté, » de l'obéissance et de quelques autres vertus sacerdo- » tales ; nous allons au même but. Toutes ces vertus nous » sont chères, et il y en a auxquelles nous avons commencé » à nous engager par vœu. Votre congrégation sera tou- » jours destinée à honorer les grandeurs de Jésus-Christ. » La nôtre s'occupe principalement à honorer la doctrine » chrétienne, qui ne prêche que Jésus-Christ et ses gran- » deurs. Cette conformité d'esprit me fait espérer qu'il y » aura entre ces deux congrégations une parfaite union » de cœurs, et que Jésus-Christ, qui en est la fin comme » le principe, en sera en même temps le lien. »

La réunion qui s'opéra, plus tard, entre certains Doc-

trinaires et les Oratoriens, n'a donc rien de compromettant pour la dignité de l'une ou de l'autre de ces congrégations. Aussi prirent-elles toutes deux dans la suite, et presque simultanément, des développements considérables, malgré les reproches et les censures dont elles furent l'objet.

On sait quels reproches les détracteurs de César de Bus firent à son Institution. Voici ceux que plusieurs personnes, à la tête desquelles se plaça Richelieu lui-même, adressèrent à Pierre de Bérulle sur la sienne : On prétendit que, loin d'être fidèle à sa règle de pauvreté et d'humilité, il tendait à s'en éloigner de plus en plus, en donnant à ces établissements une extension qu'ils ne devaient pas recevoir. On prétendit qu'au lieu de fournir aux évêques des prêtres auxiliaires pour catéchiser le peuple des campagnes, il multipliait, dans les villes, les maisons d'éducation supérieure, les colléges, les séminaires, tandis que « les pauvres âmes champêtres » (Richelieu) languissaient dans l'ignorance de leurs premiers devoirs envers Dieu. Ces reproches étaient précisément faits dans un sens contraire à ceux que d'autres avaient adressés à César de Bus sur son ordre de la Doctrine. Cela prouve une fois de plus que l'envie et la haine, lorsqu'elles ont résolu de s'acharner après une œuvre de bien, trouvent bon tout moyen d'attaque, et s'inquiètent peu que le point où elles se placent soit le côté du mensonge ou celui de la vérité.

Quoi qu'il en soit, la congrégation de l'Oratoire, pendant les deux siècles de son existence, a donné naissance à des établissements d'éducation de premier ordre, et a produit des hommes dont le souvenir ne peut s'effacer. Parmi les établissements, il suffit de citer les colléges de Lyon et de Juilly, dont les noms sont toujours chers aux partisans

des fortes études; parmi les hommes, le choix est plus difficile, tant est considérable le nombre de ceux qui ont dû leur gloire à ces écoles oratoriennes, où l'on entrait obur écolier, et d'où l'on sortait un jour plein de vie intellectuelle, en s'appelant Malebranche ou Massillon.

Quant à Pierre de Bérulle, qui fut cardinal, mais qu'on à peine décorer de ce titre, tant sa simplicité et sa moie l'éloignaient de tous les honneurs, il aura toujours gloire d'avoir donné lui-même, par sa vie tout évangéue, l'exemple de l'obéissance la plus stricte aux obligations de l'ordre qu'il avait institué. Bien que chef suprême de cet ordre et des innombrables succursales qui en formaient comme le rayonnement, il a toujours vécu aussi simplement, aussi modestement que le dernier de ses disciples, ne pouvant souffrir ni distinctions, ni préséances, et s'estimant toujours au-dessous de ceux auxquels il était appelé à commander.

Après mille tentatives faites pour arriver à vaincre ses répugnances à l'égard des dignités ecclésiastiques, il a fallu que le pape lui-même interposât son autorité pour lui faire accepter le titre de cardinal, qui ne lui paraissait pas compatible avec son vœu de renoncement à tous les bénéfices de ce monde. Enfin il est mort, comme il avait vécu, dans les fonctions mêmes de son ministère, devant l'autel, au pied de la croix, et la sainte hostie dans la main[1].

[1] « Le deuxième jour d'octobre de l'année 1629, étant monté à l'au-
» tel, et ayant continué la messe jusqu'à la fin de l'Évangile, il tomba
» dans une si grande faiblesse, qu'on fut obligé de le soutenir et de le
» faire asseoir. Étant revenu à lui, il voulut poursuivre le saint sacri-
» fice; mais, comme il prenait l'hostie pour la consacrer, il tomba dans
» une grande défaillance. On lui ôta ses ornements sacerdotaux, et on

CHAPITRE V

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Pierre de Bérulle connaissait les hommes et savait que, pour faire le bien, il faut des hommes de bien. Aussi avait-il songé à confier au pieux François de Sales, dont la réputation de sainteté commençait à se répandre, la direction de l'œuvre qu'il avait fondée. Mais François de Sales eut d'autres missions à remplir, et son nom rappelle tant de grandes choses, qu'il faudrait des volumes pour le louer dignement.

Ce que Henri IV avait déjà tenté de faire en politique, c'est-à-dire la conciliation des partis par la tolérance et la modération, François de Sales eut pour rôle principal de l'accomplir en religion par un admirable esprit de douceur et de charité. « La douceur était sa vertu dominante, » dit un de ses biographes, et l'on sait combien d'âmes perdues pour le ciel il eut le bonheur de ramener à Dieu, à l'aide de cette sérénité de cœur et de visage qui ne l'abandonnait jamais. « La vérité doit toujours être » charitable, » disait-il un jour à son ami l'évêque de Belley; » un zèle amer ne produit que du mal; les réprimandes sont une nourriture difficile à digérer; il faut si

» dressa dans la chapelle même un petit lit où il reçut les sacrements » et rendit paisiblement son âme à Dieu. » (*Histoire des ordres religieux*, t. VIII, ch. 10.)

que François de Sales ne paraissait jamais dans la
re de vérité sans être entouré d'une affluence d'audi-
s, et que les derniers venus étaient souvent obligés de
au dehors pour n'avoir pu trouver de place au dedans.
ɔuragé par de tels succès, François de Sales ne son-
t j au repos et prêchait même, dans certains cas,
: ou trois fois dans la journée. Il disait, à ce propos,
l lui en coûtait moins de donner un sermon que de
er des excuses pour s'en dispenser. « D'ailleurs, »
ı t-il, « j'ai été établi pasteur et prédicateur; ne
faut-il pas que chacun exerce sa profession ? Mais je suis
rpris que les Parisiens courent à mes sermons avec un
tel empressement, d'autant plus qu'il n'y a ni noblesse
dans mon style, ni élévation dans mes pensées, ni beauté
dans mes discours. » Et on lui répondait avec raison :
Croyez-vous donc qu'ils aillent chercher l'éloquence dans
discours ? Il leur suffit de vous voir en chaire. Votre
c r parle par votre visage et par vos yeux, ne fissiez-
ıs que dire *Notre Père*. Les expressions les plus com-
ınes deviennent toutes de feu dans votre bouche et
» v allumer les flammes du divin amour. Et voilà pour-
» quoi chacune de vos paroles a tant de poids et pénètre
» jusqu'au cœur. Vous avez déjà tout dit, même quand
» vous n'avez rien dit encore ; vous avez une espèce de
» rhétorique à part, dont les effets sont merveilleux. »

Cette rhétorique, nous la retrouvons partout où l'esprit
François de Sales s'est manifesté : dans ses sermons,
ıs ses livres, dans ses controverses, dans ses lettres,
ıs ses confidences les plus intimes, dans toute sa vie de
pr e, de prédicateur, de directeur et d'écrivain.

C sait quelles ont été ses relations avec Jeanne de
Chantal, dont l'âme était si bien faite pour comprendre la

[illegible], et tout le bon de Dieu [illegible] désormais être séparé du sien. Restée veuve à un âge où la vie peut offrir encore un long avenir de bonheur, Jeanne de Chantal eut la consolation, dans sa peine, de rencontrer sur son chemin qu'elle arrosait de ses larmes celui qui devait être bientôt son père et son ami. Il en était d'elle comme de François de Sales : le feu de la charité brûlait son cœur, l'amour divin embrasait son âme, et tout son désir était de confondre ses prières avec les prières de celui dont les sentiments lui étaient déjà connus. Aussi ne tardèrent-ils pas à entretenir ensemble un commerce de douces confidences et d'élévations vers Dieu, dont on retrouve l'expression dans une série de *Lettres* qui sont comme le miroir fidèle de leurs pieuses pensées et de leurs pures aspirations. En lisant ce précieux recueil, on est heureux de prendre sa part des joies ineffables que tous deux devaient éprouver : lui, en recueillant de tels épanchements, elle à qui s'adressaient de telles instructions.

Quoi, par exemple, de plus simple, de plus touchant, que ces lignes où se peint tout entière une âme dont nulle tache ne vient ternir la sérénité : « Pour moi, » écrivait un jour François de Sales à son amie, « j'ayme ces trois petites vertus : la douceur du cœur, la pauvreté d'esprit et » la simplicité de vie. J'ayme encore les exercices qui paroissent grossiers, comme de visiter les malades, servir » les pauvres, consoler les affligés et autres semblables, » pourvu que cela se fasse sans empressement et avec une » vraie liberté. » Tel était l'esprit d'humilité de ce bienheureux, dont les contemporains disaient qu'en le voyant il leur sembloit voir Jésus-Christ : il appelait *petites vertus* les admirables dons qu'il avait reçus du ciel pour l'édification de ceux qui l'approchaient.

Ses conseils, comme directeur de consciences, étaient autant d'émanations douces et fortifiantes de cet esprit de l'Évangile, qui semblait s'être réfugié dans son cœur. Son amie était toute en Dieu ; mais elle craignait tant d'offenser celui en qui elle avait mis son dernier espoir, que la moindre de ses actions, si elle n'était accompagnée d'une prière, lui paraissait entachée de ce vice originel que toutes les choses de ce monde semblent contenir. Sa conscience, si délicate qu'un souffle humain suffisait pour y porter le trouble, se laissait dominer par de saints scrupules, et François de Sales lui écrivait à cette occasion : « Il ne faut » point trop pointiller dans la pratique des vertus, mais » le faire d'une manière ronde, franche, simple, à la vieille » françoise, sans façon, librement, à la bonne foy, *grosso* » *modo*. » C'était ainsi qu'il entendait la vertu. Il ne comprenait pas qu'il fallût de grands efforts pour la pratiquer. Il trouvait que c'était une chose si simple et si naturelle, qu'on devait presque la rencontrer sous ses pas, comme une fleur des champs. Il avait tant de foi dans l'inspiration du ciel, qu'il ne pouvait croire qu'une âme comme celle de son amie pût avoir quelque inquiétude par rapport à la miséricorde de Dieu. Il voulait qu'elle eût assez de force pour marcher librement dans sa voie de perfection, sans se tourmenter de ces petits coups d'épingle que le démon vous porte quelquefois pour vous réveiller à lui. Et il lui écrivait cette lettre charmante qu'il faut citer tout entière pour ne rien perdre des douces leçons de quiétude spirituelle qu'elle contient : « Votre esprit se fâsche et ne vou- » droit point voir une bagatelle quand elle se présente. Il » craint que cela ne l'arrête; cette crainte énerve ses for- » ces, le rend triste, abattu et tremblant ; cette crainte lui » déplaît et en produit une autre qui lui fait craindre que

» la première lui ait causé du mal. C'est ainsi que vous » vous embarrassez : vous craignez la crainte, puis la » crainte de la crainte. Vous estes fâschée, et puis vous » vous fâschez encore de vous être fâschée. J'en ai vu plu- » sieurs qui se sont mis ainsi en colère parce qu'ils étoient » tombés dans la colère. Tout cela ressemble aux cercles » qui se font dans l'eau après qu'on y a jeté une pierre : » d'abord c'est un petit cercle qui en produit un plus » grand, et le plus grand encore un autre. Quel remède, » ma chère fille? Après la grâce de Dieu, c'est de n'être » pas si délicate. Voyez-vous (voicy encore un espanche- » ment d'esprit, mais il n'y a remède), ceux qui ne peu- » vent pas souffrir la démangeaison d'un ciron s'escor- » chent les mains en la pensant faire passer à force de se » gratter. Mocquez-vous de la pluspart de ces brouilleries ; » ne vous embarrassez pas en pensant les rejeter ; moc- » quez-vous-en ; divertissez-vous-en ; faites quelque chose ; » tâschez de bien dormir ; représentez-vous que vous êtes » un petit saint Jean qui doit dormir et se reposer sur le » sein de notre Seigneur [1]. »

Cette consolante doctrine de tolérance et de calme intérieur, François de Sales la prodiguait à tous ceux qui avaient le bonheur de correspondre avec lui. D'autres que Jeanne de Chantal ont eu part à ses épanchements. Son livre de l'*Introduction à la vie dévote*, que l'on regarde comme son chef-d'œuvre, n'est qu'une collection de lettres spirituelles adressées à une dame de Charmoisy, pour lui tracer des règles de conduite, et que quelques personnes, en tête desquelles il faut citer Henri IV, l'engagèrent à réunir et à mettre en ordre, sous forme de traité.

[1] Lettre du 7 mars 1608.

On sait quelle pure morale il expose et développe dans ce petit livre que l'on peut considérer comme un digne appendice au livre immortel de l'*Imitation*. On suit, en le lisant, les progrès que fait dans le chemin de la piété une âme prise au début de la connaissance évangélique, et conduite, par des voies douces et faciles, jusqu'aux régions blimes de la plus parfaite dévotion. Et pourtant, ce n'est à une âme privilégiée que l'auteur s'adresse. Cette âme, il l'a prise dans le monde, dans les rangs d'une société relâchée, où toutes les circonstances de la vie sont autant d'occasions de trébucher contre le mal. C'est une âme accessible comme toutes, aux tentations, aux plaisirs, aux passions de la terre. C'est une âme où la sainteté pénétrera, sans doute, mais après avoir franchi mille obstacles et affronté mille dangers. Il la prend comme il la trouve, cette âme par laquelle il va opérer ce miracle de régénération, qui ne lui coûtera d'autre peine qu'un règlement de vie conforme à la doctrine de l'Évangile. Cette doctrine prouvera à tous, par son irrésistible logique, qu'elle est acceptable et praticable par tous, sans distinction de rang, de sexe, de fortune ou de condition.

Tout, dans ce livre admirable, se développe avec clarté, depuis les premiers éléments de la dévotion la plus ordinaire, jusqu'aux moyens de combattre et de vaincre les passions les plus violentes. La dévotion, François de Sales l'explique, la fait comprendre, la fait aimer, de telle sorte qu'il semble impossible, après avoir lu ce qu'il en dit en quelques lignes, de ne pas se rendre à sa douce persuasion. Sous sa plume, cette simple vertu chrétienne, que quelques personnes trouvent si difficile à acquérir et à pratiquer, devient un sucre qui adoucit les fruits les plus verts, et corrige la crudité souvent nuisible de ceux qui sont mûrs.

« Elle soulage le chagrin du pauvre et réprime l'empres-
» sement du riche. Elle console, dans sa désolation, un
» malheureux opprimé, et elle humilie l'orgueil des heu-
» reux du siècle. Elle charme l'ennui de la solitude, et
» donne du recueillement à ceux qui sont dans le monde[1].
» Avec elle, le soin de la famille est plus paisible, l'amour
» conjugal plus sincère, le service du prince plus fidèle,
» et l'application des affaires plus douce et plus efficace[2]. »
Puis il énumère chacune des vertus qui découlent, comme autant de ruisseaux limpides, de cette source inépuisable de la vraie dévotion : la patience, l'humilité, la douceur, l'obéissance, la chasteté, la résistance aux tentations, le dédain des vanités mondaines..... Et la charité, sa vertu favorite, avec quelle éloquente simplicité il en parle dans ce précieux recueil des expansions les plus touchantes !... Et les pauvres, comme il les aime, et comme son langage, quand il s'agit d'eux, s'accorde bien avec l'effusion de son cœur ! « Aymez les pauvres, » dit-il, « prenez plaisir à vous
» trouver avec eux, à les voir chez vous, à les visiter chez
» eux, à converser volontiers avec eux, à les laisser appro-
» cher de vous, dans les églises, dans les rues et ailleurs.
» Soyez pauvre de la langue avec eux, en leur parlant,
» comme d'égal à égal; mais soyez riche des mains, en
» leur faisant part de ce que Dieu vous a donné de plus
» qu'à eux[1]. »

Enfin il veut porter le dernier coup; il semble comprendre que quelques-unes des vertus qu'il a décrites seront peut-être repoussées comme inaccessibles à certaines personnes, et il montre à tous, avec sa bonhomie

[1] Ch. 2.
[2] Ch. 3.
[1] Ch. 10.

ituelle, que chaque petit accident d'une journée de vingt-quatre heures suffit au plus puissant comme au plus ble, pour conquérir sans beaucoup d'efforts cette ad-'able trinité de vertus évangéliques qu'on appelle patience, sacrifice et résignation. « Oui, » dit-il, « ces pe-tites charités que vous faites tous les jours, ce mal de tête » ou de dents, cette fluxion, cette mauvaise humeur d'un » mari ou d'une femme, cette petite marque de mépris, » cette perte de quelque petit meuble, cette pénible obli-» gation de se coucher de bonne heure et de se lever ma-» tin pour prier et pour communier, cette petite honte » que l'on a de faire en public quelque acte de piété; en » un mot, toutes ces petites actions ou souffrances, ani-» mées de l'amour de Dieu, plaisent beaucoup à sa divine » bonté qui nous a promis le royaume des cieux pour » un verre d'eau; et, comme ces occasions reviennent à » chaque instant, voyez quels fonds de richesses spiri-» tuelles nous pouvons amasser, si nous savons bien en » profiter! »

Tel est François de Sales dans ce livre incomparable de *l'Introduction à la vie dévote;* tel on le retrouve encore dans ses autres ouvrages. Son traité de *l'Amour de Dieu* a quelque chose de plus grave, de plus savant, de plus didactique sans doute que *l'Introduction;* mais on y voit avec quelle ardeur et quel zèle le saint apôtre se sentait transporté dans les voies du salut, par la force même de l'amour divin; on y admire avec quel accent de vérité il décrit les transports, les refroidissements, les inquiétudes, les peines, les sécheresses d'une âme encore attachée à la terre, bien que déjà soulevée vers le ciel par un mystérieux sentiment de l'éternité. Et pourtant, quelle modestie ne met-il pas dans la publication de ses ouvrages! « Je ne fais

» pas profession d'être écrivain, » dit-il quelque part. Plus loin, il accuse « la pesanteur de son esprit[1], » tout en faisant confidence au lecteur du plaisir qu'il éprouve à s'occuper de travaux littéraires pendant les courts loisirs de son administration. « A cette cause, mon cher lecteur, » je te dirai que, comme ceux qui gravent ou entaillent » sur des pierres précieuses, ayant la vue lassée, à force » de la tenir bandée sur les traits déliés de leurs ouvrages, » tiennent très-volontiers devant eux quelque belle esme- » raude, afin que, la regardant de temps en temps, ils » puissent récréer en son verd et remettre en nature leurs » yeux allangouris; de même, en cette variété d'affaires » que ma condition me donne incessamment, j'ai toujours » de petits projets de quelque traité de piété que je re- » garde quand je puis, pour alléger et délasser mon » esprit[2]. »

En lisant ces œuvres tout empreintes d'un caractère général de sainteté, on oublie volontiers la pureté de la forme pour ne s'attacher qu'aux solides enseignements qui y sont contenus. Et pourtant, c'est un fait bien digne de remarque que ce style aussi pur que les sentiments qu'il exprime, que cette phrase complète, limpide et sonore, que cette expression toujours juste, énergique, pittoresque, servant comme d'une enveloppe dorée à ce beau trésor de vertu qui s'y trouve si exactement renfermé. On peut donc le dire avec vérité : si François de Sales, par sa vie, par ses actes, par ses paroles, par ses exemples, peut être considéré comme le vrai réformateur de l'esprit religieux, après les désordres du XVI[e] siècle, les ouvrages qu'il nous

[1] Préface du *Traité de l'Amour de Dieu.*
[2] *Idem.*

ı laissés, et dans lesquels nous voyons les sentiments les
ı délicats exprimés dans le style le plus pur, doivent le
ər au rang des hommes d'élite qui, dans l'ordre spé-
ıent littéraire, ont ouvert de nouvelles voies au génie
et pré ré l'avénement du grand siècle qui les a suivis.

CHAPITRE VI

PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY

François de Sales avait pour ami intime Jean Pierre Camus, évêque de Belley, digne en tout point de cette intimité par ses vertus de prêtre et par ses talents d'écrivain. C'est même aux relations quotidiennes de ces deux prélats que nous devons de connaître aussi bien le saint évêque de Genève, par le livre de *l'Esprit de saint François de Sales*, que nous a laissé son ami. Il y a dans ce livre des pages pleines de douceur et de franchise, qui lui donnent un caractère de récit confidentiel en même temps qu'un grand charme de diction. Mais Camus ne s'est pas borné à être un écho fidèle; il a voulu lui-même, par des œuvres originales, concourir au rétablissement de la discipline et de la moralité.

A l'époque où il écrivait, la société française qui devait, un peu plus tard, devenir si polie et si éclairée, était encore livrée à toutes les exploitations de l'erreur, du mensonge, de la rapacité, du vice sous toutes ses formes. La

littérature, dont les dévergondages accompagnent toujours les désordres religieux ou politiques, se composait à peu près exclusivement de pamphlets où l'impureté des idées le disputait à la crudité de l'expression, de romans dont les récits scandaleux étaient un appât de tous les jours pour des lecteurs démoralisés.

En dehors de la littérature on trouvait le même oubli des devoirs, le même mépris des convenances, le même dédain pour la vertu. La direction des âmes, toujours si difficile et si délicate, était abandonnée à des ordres religieux qui, tout en possédant assez de foi pour agir avec les intentions les plus louables, n'avaient pas assez d'abnégation pour négliger leurs intérêts matériels.

Tout cela affligeait le pieux évêque de Belley comme le saint évêque de Genève, et tous deux s'attachèrent à combattre le mal par des moyens différents. Malheureusement, Pierre Camus n'était pas doué de cette douceur, de ce tact, de ce jugement, de cette *adresse*, enfin, qui distinguaient François de Sales. Quelqu'un a dit de ce dernier : « *il est droit et adroit ;* » le mot est juste et montre combien celui à qui il s'appliquait savait concilier deux qualités en apparence inconciliables, et dont la réunion produisait pourtant les meilleurs résultats. Camus avait la droiture, l'intégrité, la pureté d'intention, la sincérité du désir ; mais il n'avait, encore une fois, ni l'adresse, ni le tact, ni l'habileté.

Un jour François de Sales se plaignait à lui de son peu de mémoire : « Vous n'avez pas, » lui dit Camus, « à vous » plaindre de votre partage, puisque vous avez la très- » bonne part, qui est le jugement. Plût à Dieu que je » pûsse vous donner de la mémoire qui m'afflige souvent » de sa facilité (car elle me remplit de tant d'idées que » j'en suis suffoqué en prêchant et en écrivant), et que

j' un peu de votre jugement ! car de celui-ci, je v s avoue que j'en suis fort court. » A ce mot, Fran- Sales ne put s'empêcher de sourire et répondit : « En vérité, je connois maintenant que vous y allez tout à la bonne foy. Je n'ai jamais trouvé qu'un homme avec » vous, qui m'ait dit n'avoir pas de jugement ; car c'est » une pièce de laquelle ceux qui en manquent davantage » pensent être le mieux fournis. »

Donc, si Camus n'avait pas de jugement, il avait de la mémoire, et il en avait tant, que François de Sales qui n'enviait rien à personne, lui enviait presque cette qualité. Mais, comme il le disait lui-même, cette mémoire, au lieu de la servir, ne faisait qu'entraver son intelligence et l nbarrasser dans le choix des idées incohérentes qu'elle ioncelait dans son esprit. Avec cela, il manquait com- ètement de goût : mais, de son temps, cette qualité était rare à la chaire, comme au barreau, comme dans simple conversation. C'était le temps où l'un des prédicateurs le plus en vogue, le père André, comparait, dans un de ses sermons, le christianisme à une grande salade dont les nations étaient les herbes, le sel les docteurs, le vinaigre les macérations, et l'huile les Jésuites[1]. A une telle école, il était difficile de prendre des leçons de bien-

1 Voici ce que disait, dans un sermon, ce prédicateur si étrange et si goûté cependant : « Le christianisme est une grande salade : les na- » tions en sont les herbes, le sel les docteurs, *vos estis sal terræ*, le » vinaigre les macérations, et l'huile les bons pères Jésuites. Y a-t-il » rien de plus doux qu'un bon père Jésuite ? Allez à confesse à un autre, » il vous dira : Vous êtes damné, si vous continuez. Un Jésuite adou- » cira tout. Puis l'huile, pour peu qu'il en tombe sur un habit, s'y » étend et fait insensiblement une grande tache. Mettez un bon père » Jésuite dans une province, elle en sera bientôt toute remplie. » Talle- mant des Réaux, t. VI, p. 52.)

séance et de dignité. Aussi Camus n'a-t-il pas assez su s'affranchir, dans ses prédications, de ces formes étranges que ses contemporains admiraient comme autant de prodiges d'esprit.

Dans ses sermons, il attaquait sans pitié tout ce qui lui était antipathique, et ses armes préférées étaient l'ironie et le sarcasme. Un jour, prêchant pour une prise de voile, dans un couvent d'ordre mendiant, il débuta de cette manière : « Mes frères, on recommande à votre bienfaisance » une demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire vœu » de pauvreté. » Un lundi de Pâques, prêchant aux Incurables, il vit le frère du roi, Gaston d'Orléans, entrer dans la chapelle, accompagné de l'abbé de la Rivière, insigne flatteur, et de M. Tubœuf, intendant des finances, et s'adressant au prince : « Monseigneur, dit-il, dimanche dernier je prêchai le triomphe de Jésus-Christ à » Jérusalem, vendredi sa mort, hier sa résurrection, et » aujourd'hui je dois prêcher son pèlerinage à Emmaüs, » avec deux de ses disciples. J'ai vu, Monseigneur, Votre » Altesse Royale dans le même état. Je vous ai vu triomphant, dans cette ville, avec la reine Marie de Médicis, » votre mère ; je vous ai vu mort, par des arrêts, sous un » ministre ; je vous ai vu ressuscité, par la bonté du roi » votre frère, et je vous vois aujourd'hui en pèlerinage. » D'où vient, Monseigneur, que les grands princes se » trouvent sujets à ces changements ? Ah ! Monseigneur, » c'est qu'ils n'écoutent que les flatteurs, et que la vérité » n'entre ordinairement dans leurs oreilles que comme » l'argent entre dans les coffres du roi, un pour cent. » Dans le même sermon, s'adressant encore directement au prince assis entre les deux personnages qui l'accompagnaient, il s'écria, comme s'il eût apostrophé Jésus-Christ

m ie : « Ah ! Seigneur, quand je vous vois entre ces
x larrons !... » L'assemblée se prit à rire ; *Monsieur*,
dormait, s'éveilla en sursaut, et l'orateur obtint un
cès complet. Richelieu lui-même, si redouté de tous,
'échappait pas aux épigrammes du malin évêque. L'illus-
dinal lui demandait, un jour, ce qu'il fallait penser
Prince de Balzac et du *Ministre* de Silhon, deux livres
écemment publiés : « *Le Prince* ne vaut guère, » répondit
nus, « et *le Ministre* ne vaut rien. »

Les ouvrages de Pierre Camus ne sont, pour la plupart, ni des livres de théologie, ni des traités didactiques, ni dissertations sévères sur des points de doctrine. Ce sont des romans.... Oui, des romans dont le nombre total dépasse la centaine, et dont quelques-uns n'ont pas moins de dix volumes. Les titres sont à la hauteur du goût de l'époque : *Agathonphile, Parthénice, Alcine, Dorothée, Palombe, Damaris, l'Amphithéâtre sanglant, les Spectacles d'horreur, la Tour des miroirs*, etc., etc. Camus écrivait avec une rapidité prodigieuse ; le nombre considérable des œuvres qu'il a publiées en est la preuve la plus incontestable. Malheureusement cette facilité de composition excluait nécessairement et la correction du style et la variété du sujet. Dans les romans du bon évêque, ce sont presque toujours les mêmes intrigues et les mêmes personnages. « Ses héros habituels, » dit un de ses plus récents et plus ingénieux appréciateurs[1], « ce sont un jeune homme ou » une jeune fille qui s'aiment, un père barbare qui leur » refuse son consentement, un ami qui les trompe et qui » est tué en duel pour prix de sa perfidie. La jeune fille » se retire dans un couvent, son amant expire de douleur,

[1] Hippolyte Rigaut.

» et le père meurt de chagrin, en regrettant son entête-
» ment qui est la cause de tout le mal. On trouve, à cha-
» que pas, des balcons, des échelles de soie, des espions,
» des couteaux, des poignards et des poisons bien supé-
» rieurs au fameux poison des Borgia. »

Quoi qu'il en soit, singularité à part, les romans de Camus ont été composés par le pieux évêque dans le but de faire contre-poids à la mauvaise littérature de son temps et d'opposer à l'immoralité dont s'imprégnaient de plus en plus les publications nouvelles, une morale adoucie par des récits attachants.

En cela, on peut dire qu'il a montré plus de tact et d'habileté que dans un grand nombre de ses sermons. Il a compris qu'il fallait combattre le mal avec les armes qui avaient servi à le propager. Il a compris qu'une société qui s'était laissée entraîner dans l'abîme du vice par des récits d'aventures scabreuses, pourrait bien se laisser remonter à la surface et au soleil de la vérité par d'autres récits, moins sensuels peut-être, mais où le vice serait toujours foulé aux pieds, et où la vertu obtiendrait toujours la couronne de gloire qui lui revient de droit.

C'est ainsi que l'auteur des *Hommes illustres*, Perrault, en rendant justice au talent du romancier, montre le but moral et religieux que s'est proposé l'évêque dans la composition de ses romans. Après avoir constaté l'immoralité de la plupart des publications de cette époque, et l'influence désastreuse que la lecture de ces œuvres légères pouvait exercer sur les esprits et sur les mœurs, Perrault continue en ces termes : « L'évêque de Belley
» ayant considéré que cette lecture étoit un obstacle au
» progrès de l'amour du bien dans les âmes ; mais ayant
» considéré, en même temps, qu'il étoit comme impos-

» sible de détourner les jeunes gens d'un amusement si
» agréable et si conforme aux inclinations de leur age,
» il chercha les moyens de faire diversion, en composant
» des histoires où il y eût de l'amour, et qui par là se
» fissent lire, mais qui élevassent insensiblement le cœur
» à Dieu par les sentiments de piété qu'il y inséroit adroi-
» tement, et par les catastrophes chrétiennes de toutes
» leurs aventures. Car toujours l'un ou l'autre des amans,
» ou tous deux ensemble, ayant considéré le néant des
» choses du monde, la malice des hommes, le péril
» que l'on court sans cesse de son salut, en marchant
» dans les voies de son siècle, prenoient la résolution de
» se donner entièrement à Dieu, en renonçant à toutes
» choses et en embrassant la vie religieuse. Ce fut un
» heureux artifice que son ardente charité, qui le rendoit
» tout à tous, lui fit inventer et mettre heureusement en
» œuvre : car ses livres passèrent dans les mains de tout
» le monde, et, comme ils étaient pleins, non-seulement
» d'incidens fort agréables, mais de bonnes maximes
» très-utiles pour la conduite de la vie, ils firent un bruit
» très-considérable et furent comme une espèce de contre-
» poison à la lecture des romans. »

Non-seulement Pierre Camus a fait des romans dont l'énumération seule formerait tout un catalogue, mais il a aussi composé, dans ses jours de méditation sérieuse, des livres de doctrine, de théologie, de dévotion, de polémique, d'éloquence et de philosophie, dont le nombre est presque aussi considérable. Toutes ces œuvres, il les a produites avec une rapidité telle, qu'aux unes, selon Tallemant, il ne consacrait qu'une seule nuit ; qu'aux autres, selon Naudé, il consacrait jusqu'à quinze jours entiers. Mais alors, c'étaient les ouvrages de longue haleine, les

ouvrages sérieux, dont la matière lui paraissait digne d'une plus grande attention.

Au nombre de ces derniers, on en cite un qui, en effet, les domine tous par la force de la pensée, l'énergie du style, la netteté de l'expression. Dans ce livre qui a pour titre : *le Directeur désintéressé*, Camus expose ses principes en matière de direction de consciences. On sait quels désordres existaient de son temps en cette matière si délicate, et combien peu comprenaient l'importance de la tâche qu'ils avaient entreprise. Les uns, exagérant tout, voyant partout des iniquités, éteignant les passions au lieu de les maîtriser, glaçant les cœurs au lieu de les réchauffer pour le bien, éloignaient les fidèles le mieux disposés à revenir à Dieu. Les autres, tombant dans l'excès opposé, montrant pour les fautes les plus graves une coupable indulgence, excusant des choses que la morale même la plus commune n'excuse jamais, faisant des cas de conscience trafic et marchandise, perdaient toute autorité auprès des fidèles, et se vouaient eux-mêmes au mépris des esprits sérieux.

Entre ces deux extrêmes il fallait prendre un moyen terme et concilier les intérêts de la religion avec les faiblesses de l'humanité. Adopter une direction sage, modérée, se bornant à régler les passions sans les comprimer, se montrant inflexible pour les fautes graves, indulgente pour les écarts inhérents à notre nature, faisant sa part à la créature, sans négliger toutefois celle du Créateur : telle était la pensée que Camus avait songé à faire prévaloir dans son livre; telle était aussi celle qu'avait eue François de Sales, lorsqu'il disait à sa Philothée : « Ne négligez pas vos affaires du monde; faites comme » les petits qui de l'une des mains se tiennent à leur

» père, et de l'autre cueillent des fraises ou des mûres » le long des haies. De même, amassant et maniant les » biens de ce monde de l'une de vos mains, tenez tou» jours de l'autre la main du Père céleste, vous retour» nant de temps en temps pour voir s'il est content de » vous [1]. »

Tout en se montrant tolérant pour ceux qui n'agissaient que par faiblesse, Camus croyait devoir être sévère envers ceux qui, ayant accepté la lourde tâche de la direction des âmes, se montraient indignes du précieux dépôt qui leur était confié. Sur ce point, il avait un pénible devoir à remplir ; car, il faut bien le dire, les mœurs relâchées d'un grand nombre de directeurs de cette époque flattaient tellement les passions et les vices d'un certain nombre de fidèles, qu'il devenait très-difficile de lutter contre des sympathies depuis longtemps enracinées dans les cœurs. Aussi Camus fut-il obligé d'employer toutes les armes dont son imagination féconde pouvait disposer, le sarcasme, l'ironie, la véhémence, l'indignation, pour dévoiler les mystères de ces directions intéressées, qui n'avaient d'autre but que de s'assurer des bénéfices matériels, comme prix de criminelles indulgences et de sacriléges absolutions.

Il faut voir, il faut lire dans son ouvrage avec quelle force et quelle chaleur il flétrit « ceux qui s'ingèrent dans » les affaires temporelles de ceux qui les consultent sur les » spirituelles, appelés par Saint Paul renverseurs de mai» sons et remueurs de familles. Ils sont toujours, » dit-il, « sur les enquêtes curieuses et inutiles des biens et des » revenus d'une maison ; ils veulent savoir quelle dépense

[1] *Introduction à la vie dévote.*

» s'y fait, quelle épargne, quels sont les titres, les sei-
» gneuries, les possessions ; quel train, quelle table,
» quelle chair ; quelles aumônes on distribue, qui l'on
» fréquente, quelles sont les inclinations, quels desseins,
» quels bénéfices. Au reste, ces interrogations se font
» avec tant d'artifice et de subtilité que l'on ne s'en aper-
» çoit pas, et tel pense n'avoir rien dit, qui a découvert
» tout ce que l'on prétend. Si le maître est plus réservé,
» la femme aura plus de langue ; si le père et la mère ne
» disent rien, les enfants parleront ; sinon, les serviteurs
» ou servantes. Enfin, il n'y a rien de si caché que ces
» maîtres des requêtes ne découvrent ; et, comme ils
» chassent de haut vent, et sans perdre le change avec le
» temps, l'adresse et la patience, il n'y a point de gibier
» qui ne vienne au point où bat leur intérêt. »

Telle était la plaie sur laquelle Camus voulait mettre le doigt ; tels étaient les abus dont il avait à cœur de débarrasser l'Église ; tel est aussi son titre principal aux hommages de la postérité. Par ses ouvrages, même les plus futiles en apparence, il a contribué à démasquer et à faire peu à peu disparaître bien des vices, bien des scandales qui affligeaient la société religieuse. Son nom ne pouvait qu'être à sa place entre ceux de deux hommes dont l'un, que nous connaissons déjà, avait établi les bases d'une morale de tolérance, dont l'autre, que nous allons voir à l'œuvre, devait bientôt montrer au monde les trésors inconnus de la plus immense charité.

CHAPITRE VII

SAINT VINCENT DE PAUL

C'est un humble et modeste curé de village, sorti d'un petit coin de la Gascogne, où il gardait les troupeaux de son père, pour venir enseigner l'Évangile aux habitants d'une petite commune des environs de Paris. Sa renommée d'homme de bien s'est rapidement étendue ; des offres de hautes positions lui ont été faites ; on a voulu le gratifier d'une riche abbaye, lui donner le titre pompeux d'aumônier de la reine ; mais il a tout refusé, préférant aux grandeurs humaines son petit champ, son étroit presbytère et ses chers paroissiens de Clichy.

Son nom.... pourquoi le dire? Il est connu de tout le monde, il est gravé dans tous les cœurs, et toutes les lèvres sont déjà prêtes à le prononcer. Son visage, son attitude, les scènes principales de sa vie, sont aussi populaires que possible; les ailes de la tradition nous les ont transmis fidèlement, et, le rencontrant aujourd'hui, nous le reconnaîtrions sans doute, comme l'ayant déjà vu quelque part[1]. Que de fois, en effet, l'histoire ne nous l'a-t-elle pas mon-

[1] Abély, contemporain de Vincent de Paul et son historien le plus complet, nous fait ainsi le portrait de ce saint apôtre : « Il étoit d'une » taille moyenne et bien proportionnée ; il avoit la tête un peu chauve » et assez grosse, mais bien faite, par une juste proportion avec le reste » du corps ; le front large et majestueux ; le visage ni trop plein ni

tré, par les froides et sombres journées d'hiver, parcourant les campagnes et les cités, les pieds sur la glace, les vêtements couverts de neige, sans autre escorte que quelques petits êtres nus et grelottants qu'il a recueillis sur le sol, et dont il s'est fait comme une enveloppe sacrée qu'il ne déposera qu'après lui avoir trouvé un abri?... A ce portrait nous l'avons tous reconnu : c'est Vincent de Paul, ou plutôt, c'est *ce bon monsieur Vincent,* comme on l'appelait de son temps, dans la personne duquel s'est tellement identifiée la plus sublime vertu de l'Évangile, qu'on peut se demander encore s'il faut l'appeler Vincent de Paul ou la Charité.

La charité, comment la peindre autrement que par les traits de celui qui la représente d'une manière si exacte? Les anciens la représentaient, dit-on, sous la figure d'une femme allaitant plusieurs petits enfants à la fois. Ils avaient en cela pressenti la venue de celui qui devait un jour réaliser aussi littéralement que possible ce beau rêve de leur imagination. La charité, il l'a pratiquée sous toutes les formes, pour tous les âges, pour toutes les conditions. Il a voulu qu'elle éclatât aux yeux de tous, qu'elle s'étendît sur tous, qu'elle devînt pour tous un refuge dans l'abandon, une lumière dans les ténèbres, une espérance dans le malheur. Tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a fondé, tout ce qu'il a tiré des saintes inspirations de son cœur, est devenu la source d'un avenir meilleur pour les affligés. Ses œuvres de soulagement pour toutes les misères vivent encore; ses hôpitaux sont debout, ses associations de bien-

[illegible] son regard était doux, sa vue pénétrante, son ouïe [illegible] et sa gravité bénigne, sa contenance simple [illegible] fort affable, et son naturel grandement bon. »
[illegible]

ıce nous entourent de toutes parts. Le pauvre n'est inquiet de sa pauvreté, car il sait où il trouvera des solations; le riche n'est plus embarrassé de ses trésors, il a mille moyens de les convertir en bonnes œuvres. Tous ceux qui pratiquent la charité, tous ceux qui réclament ses faveurs, bénissent le nom de celui dont la vie tout entière lui a été consacrée.

Les habitants des campagnes ont trouvé en lui comme en César de Bus, comme en Pierre de Bérulle, comme en François de Sales, un catéchiste plein de zèle et d'abnégation. Dans un village où les circonstances l'avaient conduit, il remarqua l'ignorance complète des pauvres paysans à l'égard de la religion. Cette remarque lui fit concevoir l'idée de porter au sein de ces populations abandonnées le flambeau de l'Évangile et de la foi. Il les appela à lui et ils se pressèrent pour l'écouter; il leur parla de Dieu dans un langage si clair, qu'ils le comprirent sans efforts. Peu à peu, il étendit jusqu'aux villages voisins ces instructions familières. Puis bientôt il ne put suffire à toutes les exigences de cet apostolat. Il lui fallut faire appel à quelques auxiliaires qui vinrent se réunir à lui, et former avec lui le premier noyau d'une association d'enseignement évangélique dont les développements ne tardèrent pas à se manifester.

Des villages voisins on s'étendit à des contrées lointaines; des provinces entières furent envahies par cette douce clarté de l'Évangile, que les compagnons de Vincent y faisaient pénétrer. Bientôt, enfin, s'établit cette société des *Lazaristes* ou *Prêtres de la Mission*, qui se répandit non-seulement dans toute la France, mais en Corse, mais en Italie, mais dans les pays les plus barbares, mais dans les îles les plus sauvages, pour combattre les hérésies, dissiper les erreurs et ramener les âmes à la vérité.

Vincent de Paul soutenait ses disciples de ses leçı de ses conseils. Il voulait que ces luttes entreprises con l'ignorance religieuse, fussent toujours calmes et bienveillantes : « On ne gagne rien par la fierté et la colère, » disait-il, « vous arriverez plus aisément au but par l'humi» lité et la charité. Ne négligez point cependant la polé» mique; soyez toujours prêts, comme les apôtres, à rend » raison de votre foi et à en soutenir la vérité dans des » conférences amiables avec les protestants, et, répondant » toujours doucement à toutes leurs objections, témoignez» leur du respect et de l'affection, non sans doute pour » flatter leur erreur, mais pour gagner leur esprit. Qu'une » vie exemplaire, surtout, soit une prédication perpétuelle » au profit de la foi. Prêchez contre le vice et les mau» vaises mœurs; que votre zèle multiplie les moyens, que » la charité les fertilise selon l'expression de l'Écriture; » mais, au nom de Dieu, point de disputes envenimées, point » de paroles irascibles. »

De tels conseils devaient porter leurs fruits; aussi ne saura-t-on jamais combien d'erreurs ont disparu, combien de ténèbres ont été dissipées, combien de sacriléges ont été réparés, combien de pactes impies ont été brisés par ces prédications de tolérance et de charité, qui seules auraient suffi à la gloire de leur fondateur.

Mais Vincent de Paul ne se contentait pas de faire le bien de cette manière : non-seulement il instruisait et faisait instruire les habitants des campagnes, les pauvres laboureurs, il s'associait encore à leurs peines corporelles, s'intéressait à leurs travaux, priait Dieu de leur venir en aide, cherchait à conjurer par ses supplications les misères que la guerre et la famine faisaient naître à chaque instant pour eux. L'histoire de l'éloquence religieuse a conservé la péro-

n d'un discours qu'il a prononcé sur ce sujet à Saint-
e devant les puissants du clergé : « Priez ! » s'écria-t-il fir sant, « priez Dieu, mes frères, pour la paix du monde » chr ien. Hélas ! nous voyons la guerre de tous côtés : » guerre en France, guerre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne, en Hibernie, dont les » pauvres habitants sont transportés en des montagnes et » des rochers presque inaccessibles. L'Écosse tremble, l'Angleterre s'agite; guerre enfin par tous les royaumes, et » misère partout ! O Sauveur, ô Sauveur, pour combien de » temps nous menacez-vous de ces fléaux ? Si, pour quatre » mois que nous avons eu ici la guerre, nous avons subi » tant de maux, que deviendront ces pauvres frontières qui » ressentent ces fléaux depuis vingt ans ? Le paysan a semé, » mais il ne sait s'il pourra recueillir. Les armées viennent, » qui moissonnent, grillent et enlèvent tout. Après cela, que » faire ? Il faut mourir !.... S'il y a de vraies vertus, c'est » pourtant parmi ces pauvres gens qu'elles se trouvent. » Ils ont une foi vive, ils croient simplement, ils sont soumis aux ordres de Dieu, ils souffrent tout ce qu'il lui » plaît et autant qu'il lui plaît. Exposés tantôt aux injures » de l'air, tantôt aux ardeurs du soleil, ces pauvres laboureurs ne vivent qu'à la sueur de leur front, et ils nous » donnent leurs travaux. Tandis qu'ils se fatiguent ainsi » pour nous nourrir, hélas ! mes frères, nous cherchons » l'ombre et nous reposons sous un toit solide ! Dans nos » missions même ne sommes-nous pas à l'abri des injures de » l'air ? Eux, au contraire, supportent le vent, les pluies, la » rigueur des saisons... Faisons donc comme Moïse, levons » continuellement nos yeux au ciel pour eux, car si nous » négligeons de les secourir, ils pourront nous dire : Vous » êtes la cause de tous nos maux ! »

Nous avons cité ce morceau remarquable, parce qu'il nous a paru empreint d'un caractère particulier d'éloquence, qu'on retrouve rarement parmi les orateurs ou les prédicateurs des premières années du XVIIe siècle. Là, rien d'exagéré, rien de redondant, rien de pédantesque; c'est l'éloquence d'Henri IV et de François de Sales; c'est l'éloquence du cœur dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa force, son énergie et sa puissance de persuasion.

La charité brûlait, pour ainsi dire, le cœur du saint apôtre qui trouvait qu'il n'en faisait jamais assez pour satisfaire son besoin irrésistible de faire du bien à tous. Son étoile l'avait conduit dans un de ces lieux redoutés où le crime s'expie par toutes les angoisses de la détention. Il avait vu des prisonniers entassés pêle-mêle dans des cachots infects, livrés à d'injustes et inutiles brutalités, amaigris par une nourriture insuffisante et malsaine, affaiblis par un air humide et impur; et il résolut de porter encore là ses consolations et ses encouragements. Il obtint des directeurs et des gardiens de légers adoucissements en faveur de ces malheureux, dont quelques-uns lui paraissaient avoir conservé quelques aspirations vers le bien. Il obtint même la faveur insigne de réunir les moins coupables dans une maison particulière où il les confia à la garde et à la protection des prêtres de son ordre, qu'il chargea de les instruire et de les moraliser.

Là, il les visitait souvent, les disposait à des confessions générales, s'efforçait d'éveiller en eux des repentirs sincères, les entourait enfin de tous les soins spirituels et corporels compatibles avec la rigueur des châtiments qu'ils avaient mérités. Quelle joie il éprouvait quand il voyait une de ces âmes, que l'on pouvait croire à tout jamais per-

s r Dieu, revenir par degrés à de meilleurs sen- ts ! On eût dit, en le voyant, le bon pasteur de l'É- ıg venant de retrouver sa brebis égarée, et voulant chacun se réjouisse avec lui.

Il en était de même toutes les fois qu'il avait remporté victoire sur la souffrance et le malheur. Aussi it-il tous ses soins à multiplier les moyens de secours. i, des vieillards infirmes, condamnés à mourir dans le plus affreux abandon, trouvaient, sous sa tutelle, un abri finir leurs jours. Là, des malheureux manquant des es les plus nécessaires à la vie, des mères de famille sans ressources, des veuves privées de tout soutien, de pauvres et faibles créatures abandonnées à tous les caprices du libertinage, trouvaient, tantôt des asiles pour se réfugier, tantôt des mains charitables pour leur présenter des secours et des lèvres amies pour leur prodiguer des conseils.

Tout le monde connaît les lamentables histoires de ces pauvres enfants abandonnés qu'on exposait, chaque nuit, dans la ville et les faubourgs ; que, chaque matin, les sergents du Châtelet ramassaient comme autant d'obstacles à la circulation, et entassaient comme un vil bétail dans les taudis de la Cité. C'était un spectacle qui ne pouvait échapper à la vigilance de Vincent de Paul, et l'on sait ce que ce bienfaiteur de l'enfance a trouvé dans son âme de ressources pour assurer le salut de ces malheureux orphelins. Après les avoir recueillis, il les confia aux soins maternels de bonnes et pieuses dames, à la tête desquelles nous rencontrons madame Legras, qui fut pour Vincent de Paul ce qu'a été pour François de Sales madame de Chantal, une amie, une confidente, une sœur en Jésus-Christ.

Des aumônes considérables furent faites pour arriver à

la fondation et à la consolidation de l'œuvre naissante des *Enfants-Trouvés*. Mais le mal était si grand, le nombre des victimes était si considérable et s'accroissait chaque jour dans une telle proportion, que le généreux fondateur était souvent obligé de recourir à des moyens extraordinaires pour procurer à son établissement les ressources dont il avait besoin. C'est ainsi qu'il réunit un jour les dam chargées par lui du soin de ses chers orphelins, leur exposa les besoins toujours croissants de l'œuvre à laquelle elles avaient voulu concourir avec lui, et, dans un de ces discours où l'éloquence trouve sa force dans le langage d'un cœur vivement ému, il leur parla de la nécessité où il se trouvait de réclamer plus que jamais le concours de leur charité : « Vous pouvez, » leur dit-il, « vous décharger » d'un tel fardeau ; mais combien n'est-il point méritoire ! » combien votre cœur ne doit-il pas être touché des résul» tats qu'on a déjà obtenus ! Cinq ou six cents victimes » ont été arrachées à la mort ; elles louent Dieu mainte» nant, et leurs cœurs reconnaissants prient pour leurs » bienfaitrices... » Puis, dans un mouvement d'élan charitable que l'on ne peut décrire, mais que l'on peut concevoir de la part du saint apôtre, il s'écria : « Or sus, mes» dames, la compassion et la charité vous ont fait adopter » ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été » leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon » la nature les ont abandonnés ; voyez, maintenant, si vous » voulez les abandonner à votre tour. Cessez d'être leurs » mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et » leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les » voix et les suffrages. L'aumône que vous donnerez ou que » vous refuserez sera pour vous un terrible jugement. Il » est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne

vou plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si
continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au
ntraire, ils mourront et périront infailliblement, si vous
les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en
douter. »

Il était difficile de résister à de telles paroles ; aussi les
ies compagnes de Vincent de Paul résolurent-elles de
ntenir à tout prix l'œuvre commencée, et, dès ce jour mé-
able, on put constater les développements et les pro-
de cette pieuse institution.

C'est alors que se passèrent entre ces cœurs unis par la charité mille scènes que l'on n'aurait pu voir sans verser des larmes, que l'on ne peut raconter sans une vive émotion. Les associées du saint bienfaiteur se réunissaient chaque soir et convenaient ensemble des soins à donner aux orphelins et des moyens de faire face à toutes les nécessités de l'avenir. Pendant ce temps, *M. Vincent* faisait dans la ville ses pèlerinages habituels pour recueillir sur le pavé des rues, sous les porches des églises, les petits enfants délaissés. Et quand il revenait à la fin de la soirée, quelquefois même au milieu d'une nuit de janvier, le corps transi de froid, mais le cœur plein de feu, apportant un, deux, trois enfants dans ses bras, comme on admirait ces pauvres petits envoyés du ciel, et comme on se disposait à les entourer de soins et d'affection !

Un biographe de saint Vincent de Paul[1] a rapporté dans son livre quelques extraits du *Journal* de ces charmantes réunions de charité. Citons seulement celui qui porte la date du 7 février : « *M. Vincent* est venu visiter notre » communauté ; ce saint homme est toujours à pied. La

[1] M. Capefigue.

» supérieure lui a offert de se reposer; il a couru bi
» vite à ses petits enfants. C'est merveille d'entendre
» douces paroles, ses belles consolations. Ces p
» créatures l'écoutent comme leur père. Oh! qu
» mérite bien, *ce bon M. Vincent!...* J'ai vu aujourd'h
» ses larmes couler; un de nos petits est mort. — *C'*
» *un ange,* s'est-il écrié, *mais il est bien dur de ne*
» *le voir!...* »

C'est bien là le langage de cette charité divine qui sait concilier les émotions du cœur avec les résignations de la foi. C'est bien là l'expression de cette sublime vertu qui s'applique à toutes les positions, à toutes les origines, à tous les âges, à tous les malheurs.

Quelqu'un reprochait un jour à Vincent de Paul sa sollicitude pour de viles créatures qui n'étaient, le plus souvent, que les fruits de coupables amours. « *Qu'importe!* » répondit-il; « *quelle foi que celle qui distingue dans ses* » *aumônes! Je donne toujours en fermant les yeux.* » En effet, peu lui importait; il suffisait de souffrir pour avoir droit à sa sollicitude et à sa protection.

A combien de souffrances n'a-t-il pas apporté des soulagements salutaires! quelle magnifique escorte pourraient lui faire ceux qu'il a sauvés du vice, de la misère, de la maladie! Et ces bonnes et modestes *Filles de la charité,* dont le dévouement est si connu que l'on craint toujours, en le rappelant, de ne pas trouver d'expressions dignes d'un tel sujet, c'est encore à lui qu'elles doivent leur existence, et c'est à lui qu'il faut rapporter encore tous les bienfaits qu'elles répandent chaque jour en son nom. Nous voudrions pouvoir citer intégralement et textuellement les admirables instructions qu'il leur a données en les instituant. Ces instructions contiennent, en effet, une série de

ls à suivre et de devoirs à accomplir, qui montre la
nce que témoignait le saint fondateur à ses nouvelles
agnes, et la sollicitude dont son cœur était plein pour
malheureux. Citons seulement une page de ce pré-
x document qui résume les obligations principales aux-
l s doivent se soumettre, près des malades, les dignes
's *de Saint-Vincent* : « Elles penseront souvent à la
» fin principale pour laquelle Dieu a voulu qu'elles fussent
» envoyées en la paroisse où elles se trouvent, qui est de
» servir les pauvres malades, non-seulement corporelle-
» ment en leur administrant la nourriture et les médica-
» ments, mais encore spirituellement, en procurant qu'ils
» reçoivent de bonne heure les sacrements : en sorte que
» tous ceux qui tendront à la mort partent de ce monde en
» bon état, et que ceux qui guériront fassent une bonne
» résolution de bien vivre à l'avenir ; et pour mieux leur
» procurer ce secours spirituel, elles y contribueront au-
» tant que leur petit pouvoir et le peu de temps qu'elles
» ont pour cela leur permettront, et selon que la qualité et
» la condition des malades le requerront. Or, le secours
» qu'elles tâcheront de leur donner sera particulièrement
» de les consoler, encourager et instruire des choses néces-
» saires à leur salut, leur faisant faire des actes de foi, d'es-
» pérance, de charité et de contrition envers Dieu et envers
» le prochain ; les exhortant de pardonner à leurs ennemis
» et de demander pardon à ceux qu'ils ont offensés ; de se
» résigner au bon plaisir de Dieu, soit pour souffrir, soit
» pour guérir, soit pour mourir, soit pour vivre et autres
» semblables actes, non tous à la fois, mais un peu chaque
» jour, et le plus succinctement qu'il leur sera possible, de
» peur de les ennuyer. »

Loin de nous la pensée de tracer un tableau complet de

la vie de ces admirables filles ; mais quel zèle et quelle abnégation elles déploient dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs ! La charité leur donne une force et une énergie qui leur permettent de combattre et de vaincre toutes les répugnances, toutes les terreurs que font naître certaines maladies. Les champs de bataille eux-mêmes ne les effraient pas, et, naguère encore, nous les suivio au milieu de nos armées victorieuses, relevant les bl ensevelissant les morts, bénissant le dernier soupir d mourants. Elles affrontent, le sourire sur les lèvres et patience dans le cœur, la mauvaise humeur des malades. Elles écoutent, sans plainte et sans murmure, les parol grossières, injurieuses même, que l'ingratitude leur adresse quelquefois. Voyez-les dans leurs visites matinales : ell courent de l'un à l'autre, multipliant pour tous, les soins les plus pénibles et les plus empressés. Elles se penchent au chevet du vieillard comme à celui de la jeune fille, avec cette sérénité qui rassure, cette douceur qui calme, cette prière qui sollicite, cette foi qui persuade, cette charité sublime qui guérit. Elles se distribuent les rôles pour vaincre le mal, comme, dans une armée, chacun a sa fonction pour combattre l'ennemi : celle-ci restera près du malade et étudiera ses besoins, celle-là préparera les médicaments, les aliments, le matériel ; cette autre ira par la ville recueillir les offrandes, affronter les refus, subir les humiliations ; toutes seront guidées par cette pensée vraiment chrétienne, qu'elles ne sont dans ce monde que les humbles servantes du Seigneur.

L'humilité après la charité, voilà leur vertu dominante : c'était aussi celle de leur saint patron. « L'humilité, » disait-il souvent, « est une vertu si belle, si difficile et si nécessaire à la fois, que nous n'y saurions assez penser. C'est

la v u hrist, la vertu de sa sainte mère, la u pl grands saints. » Enfin, l'humilité complé- en lui te admirable doctrine de la charité évan- qui faisait de ce bienheureux l'ami, le bienfaiteur, nsolateur des pauvres et des affligés.

U ule chose, cependant, ne lui paraissait pas avoir t à son indulgence : c'était la propagande d'erreurs ou tendant à altérer cette foi pure à l'autorité de l ise, qui était une des règles de sa conduite. « Son » rit, » dit l'auteur de sa vie, « étoit fort éloigné de ces » c igements, nouveautés et singularités, et tenoit pour » xime, quand les choses étoient bien, de ne les pas » cl iger facilement, sous prétexte de les mettre mieux. » Il se défioit de toutes sortes de propositions nouvelles, » extraordinaires, spéculatives ou de pratique, et se tenoit » ferme aux usages et aux sentiments communs, surtout en » fait de religion[1]. » Il disait, à ce sujet, « que l'esprit hu- » main est prompt et remuant; que les esprits les plus vifs » et les plus éclairés ne sont pas toujours les meilleurs, » s'ils ne sont pas les plus retenus, et que ceux-là mar- » chent sûrement, qui ne s'écartent pas du chemin par où » le gros des sages a passé. »

Cette manière de voir le mettait à l'abri des atteintes que pouvaient porter à son zèle et à sa foi les tentatives de réforme religieuse qui, de son temps, se multipliaient à l'infini.

Il avait rencontré dans son pays natal le célèbre Duvergier de Hauranne, plus connu depuis sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Il avait même reconnu en ce personnage assez de bonnes qualités pour lui vouer quelque

[1] Abély, *Vie de saint Vincent de Paul.*

affection. Saint-Cyran réunissait en effet toutes les conditions nécessaires pour exercer un certain prestige sur tous ceux qui l'approchaient. Il avait une érudition profonde, une conversation variée, une dialectique entraînante, un geste vif et prompt, une allure enfin toute méridionale, admirablement propre à séduire cette douce et simple nature de l'apôtre de la charité.

Saint-Cyran, pendant un long séjour qu'il avait fait à l'université de Louvain où professait Jansénius, avait connu ce réformateur, s'était pénétré de sa doctrine et avait réclamé le privilége de faire connaître à la France cette nouveauté philosophique destinée à porter de nouveaux troubles dans le monde religieux. D'un autre côté, la société des missionnaires de Vincent de Paul commençait à s'agrandir et à prospérer. Ces apôtres de l'orthodoxie parcouraient les campagnes lointaines, la croix à la main, la foi dans le cœur, la vérité sur les lèvres. Partout on les écoutait, on les suivait, on se pressait pour recevoir leurs instructions et leurs conseils. C'était une bonne fortune, pour un novateur, de rencontrer une association dont les membres, avec quelques simples paroles, produisaient de si bons résultats. Aussi l'élève de Jansénius eut-il l'idée d'employer ces voix sympathiques à la propagation de la doctrine nouvelle qu'il avait à cœur de faire partout adopter. Il espérait que, par son ami Vincent de Paul chef de cette congrégation de missionnaires, il obtiendrait pour cette doctrine un assentiment général. Il avait su circonvenir Vincent de manière à pouvoir compter sur son approbation. Il lui avait présenté ses projets de réforme comme de simples détails de discipline ecclésiastique, ne touchant en rien au dogme catholique que non-seulement ils conservaient pur et intact, mais qu'ils avaient même

but de ramener à sa simplicité primitive. Tant qu'il en fut ainsi, le bon Vincent écouta volontiers des discours ornés d'une bouche habile, qui ne manquait jamais de faire appel à ses sentiments de soumission et d'humilité. « La disposition d'humilité, » lui écrivait un jour Saint-Cyran, « que vous avez au fond du cœur, pour croire ce » qu'on vous feroit voir dans les livres saints, me fait assez » connoître qu'il n'y a rien de si facile que de vous faire » consentir, par le témoignage même de vos yeux, à ce que » vous détestez maintenant comme des erreurs. » Une autre fois, croyant l'avoir définitivement séduit par une louange exagérée, il s'ouvrit à lui avec plus de franchise. « Dieu m'a donné, » lui dit-il, « et me donne encore de » grandes lumières. Il m'a fait connoître que, depuis cinq » ou six cents ans, il n'y a plus d'Église. Avant, cette Église » était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires; » mais, maintenant, ce qui semble l'Église n'est plus que » de la bourbe. Le lit de cette rivière est encore le même; » mais ce ne sont plus les mêmes eaux. — Mais, » lui fit observer Vincent du Paul, « tous les hérésiarques et Cal- » vin lui même ont pris ce prétexte pour établir leurs er- » reurs. — Oh! » répliqua alors Saint-Cyran, « Calvin n'a » pas mal fait tout ce qu'il a entrepris; seulement, il s'est » mal défendu, *benè sensit, malè locutus est*[1]. »

Une telle parole ne pouvait trouver grâce devant une âme dévouée, comme celle de Vincent, aux grands principes du catholicisme. Elle fut le signal d'une rupture définitive entre deux hommes unis jadis par l'estime et l'affection, mais dont l'un voulut abuser de ces sentiments au profit d'innovations téméraires, dont l'autre fut assez inébran-

[1] Abély. — Petitot.

lable pour ne sacrifier à des relations amicales ni sa foi, ni la vérité.

CHAPITRE VIII

LE JANSÉNISME

La doctrine de Jansénius, propagée en France par l'abbé de Saint-Cyran, a été, pendant tout le XVIIe siècle, non-seulement une doctrine philosophique et religieuse, mais un de ces événements qui impriment profondément leur trace sur toute une société, et font encore sentir leur influence sur les générations qui les suivent. On sait quels débats et quelles divisions a fait naître au sein de l'Église cette doctrine nouvelle, accueillie par les uns avec un enthousiasme souvent aveugle, frappée par les autres d'une énergique et quelquefois injuste réprobation. Il s'agissait, dans les discussions soulevées de part et d'autre, de questions relatives à des principes plus ou moins clairs, plus ou moins certains, sur la grâce, le libre arbitre, la prédestination des élus et des réprouvés. Le tout était enveloppé d'un extérieur de sévérité, de rigorisme même, ayant pour résultat d'établir au sein de l'Église catholique une sorte de puritanisme voilé d'orthodoxie. On avait d'abord attaqué certains désordres, exagéré certains relâchements ou certains abus; puis on s'était couvert du cilice de pénitence, pour prêcher par l'exemple une régénération

dans les mœurs, qui devait bientôt aboutir à une perturbation dans la foi.

On savait que l'esprit d'opposition plaît à la multitude, et l'on groupait, avec tout l'art dont on était capable, les griefs que l'on prétendait reprocher à l'ordre de choses bli. On employait une parole quelquefois éloquente, jours énergique et persuasive, à déclamer contre l'ignoe et les superstitions de l'Église. On affectait, au contraire, d'adresser les plus pompeux éloges à cette discipline sévère des premiers siècles, vers laquelle on s'était proposé de faire rétrograder les esprits. On se livrait à des admirations extatiques pour ce pur amour Dieu, que l'on considérait comme éteint dans les cœurs, l'on se vantait d'avoir trouvé des voies jusqu'alors inconnues, pour diriger les âmes et les conduire droit à l rnité. On savait, avec une habileté merveilleuse, tre à profit les passions et les rancunes qu'avaient éveillées les dernières réformes. Les luttes entre les Jésuites et les réformés continuaient à tenir en haleine les intelligences les plus élevées. Entre deux systèmes aussi contraires, une doctrine ayant la prétention de corriger l'un par l'autre pouvait avoir quelque chance de succès. C'était comme un éclectisme de nouvelle espèce, qui paraissait devoir donner à tous une égale satisfaction.

Malheureusement tout cela conduisait aux plus étranges contradictions et aux plus bizarres conséquences. On prétendait secouer ce joug de l'Église, comme insupportable et contraire aux traditions apostoliques, et l'on y substituait un joug beaucoup plus dur et plus rigoureux, en faisant de la justice divine une sorte d'impitoyable génie, n'ayant à sa disposition qu'un attirail de terreur et de pénalité. On ne parlait que de rigueur, que d'austérité,

que de renoncements, et l'on voulait établir que tout le bien que l'on peut faire est indépendant de la volonté de l'homme. On s'exprimait avec enthousiasme sur cette charité que le monde ne connaissait plus que de nom, sur cet amour divin qui disparaîtrait bientôt de la terre si l'on n'en ravivait la flamme au fond des cœurs, et l'on s'efforçait de prouver que Dieu est insensible à tout ce que l'on peut faire ici-bas pour obtenir sa miséricorde, et que l'amour le plus vif qui naîtrait pour lui dans une âme, serait repoussé comme indigne, si cette âme n'était d'avance inscrite au nombre infiniment petit des élus. On enseignait que chacune des faiblesses de l'humanité devait être l'objet d'un sévère reproche de conscience, que la moindre faute devait susciter un remords, que le premier écart devait être suivi d'une confession, et l'on faisait du tribunal de la pénitence un tribunal de terreur, du ministre de la réconciliation un exécuteur des vengeances divines, de Dieu lui-même un juge sans pitié. On établissait ainsi, à la place de la doctrine de miséricorde, une doctrine de réprobation, « ne pouvant, » comme l'a dit Bossuet si énergiquement, « supporter aucune faiblesse, » traînant toujours après elle l'enfer et les tourments, » entretenant un chagrin superbe et un esprit de fastueuse » singularité, faisant paraître la vertu trop pesante, l'Évan- » gile excessif, le christianisme impossible[1]. »

D'autre part, on allait jusqu'à soutenir que le mal pas plus que le bien n'est à notre libre disposition, et que le vice autant que la vertu est indépendant de notre propre volonté. On disait que *toute grâce intérieure est irrésistible;* en sorte que, s'il arrivait à un juste même de violer la loi,

[1] *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

c'é t que la grâce lui avait manqué pour l'accomplir ; même que, si quelque réprouvé paraissait vouloir se r cilier avec Dieu, c'était qu'il n'avait pu résister à la âce, et tous deux échappaient à toute responsabilité sonnelle, qui n'appartenait plus qu'à Dieu seul.

De cette manière, on faisait dans l'humanité deux catégories bien distinctes : d'un côté, ceux qui de toute éter-:é étaient, par un irrévocable décret, voués à la réproba-n ; de l'autre, un petit nombre de privilégiés destinés d'avance aux joies célestes, par l'effet de cette grâce irré-tible qui, pour eux, était une source de récompense, et p r les autres, un obstacle invincible au pardon.

Une telle doctrine devait être jugée sévèrement par les hommes les plus compétents pour l'apprécier au point de vue exclusivement religieux. Citons seulement sur ce point une belle page de Bourdaloue : « Est-il rien, » s'écrie le grand orateur, « qui doive plus déconcerter tout le sys-» tème d'une vie chrétienne que cette pensée : Dieu peut-» être veut me sauver, peut-être aussi ne le veut-il pas ? » On m'exhortera à servir Dieu, à m'acquitter fidèlement » du devoir de ma religion ; mais moi je dirai : Que sais-je » si tous les soins que je me donnerai pour cela, si toutes les » violences que je me ferai, si toute ma fidélité et mon » exactitude ne seront point inutiles, puisque je ne sais si » Dieu veut me sauver ? On me représentera la gloire du » ciel, le bonheur des saints, leur récompense éternelle ; » mais moi je dirai : Que sais-je si je suis appelé à cette » gloire, à ce bonheur, à cette récompense, puisque je » ne sais si Dieu veut me sauver ? On me fera une peinture » terrible des jugements de Dieu, de ses arrêts, de ses » vengeances, de tous les tourments de l'enfer ; mais moi » je dirai : Que sais-je s'il est en mon pouvoir de l'éviter,

» cet enfer, et si mon sort n'est pas déjà décidé, puisque
» je ne sais si Dieu veut me sauver? A l'heure de ma mort,
» on me montrera le crucifix et l'on me criera : Voilà votre
» Sauveur, confiez-vous en ses mérites et dans la vertu
» son sang!... mais moi je dirai : Que sais-je si ce sang
» divin, si ce précieux sang a été répandu pour moi? que
» sais-je si c'est le prix de ma rançon, puisque je ne sais
» si Dieu veut me sauver?.... »

Il est impossible de retracer avec plus d'énergie, plus d'éloquence et plus d'autorité les conséquences religieuses des doctrines que l'abbé de Saint-Cyran s'efforçait de faire adopter. Bossuet nous a fait connaître en ces termes l'origine de cette propagande : « Saint Augustin, le plus
» éclairé et le plus profond des docteurs, avait exposé à
» l'Église une doctrine toute sainte et apostolique, tou-
» chant la grâce chrétienne. Mais, ou par la faiblesse de
» l'esprit humain, ou à cause de la profondeur et de la
» délicatesse des questions, ou plutôt par la conduite
» nécessaire de notre foi, cette doctrine s'est trouvée néces-
» sairement enveloppée parmi des difficultés impénétra-
» bles, si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté
» insensiblement dans des conséquences ruineuses à la
» liberté de l'homme[1]. »

Ces difficultés réelles et ces conséquences possibles devinrent précisément la base du livre qui devait être bientôt l'Évangile de la doctrine nouvelle et qui, sous le titre d'*Augustinus*, servit à couvrir d'un semblant d'orthodoxie cette espèce de fatalisme renouvelé des théories de Baïus et de Calvin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. Mais un livre ne suffisait pas, et pour augmenter le nombre

[1] *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

disciples du maître, Saint-Cyran ne recula devant un moyen de propagande et de publicité. Les Jésuites ent, malgré les plus vives résistances, à la tête des prin- ux établissements destinés à l'instruction de la jeunesse, pouvaient par leurs enseignements opposer une digue nidable à l'envahissement de principes contraires à leur . On eut l'idée de rivaliser avec eux et de fonder une r de séminaire mixte où l'on enseignerait à la généra- n nouvelle, en même temps que les sciences et les lettres profanes, les doctrines religieuses que l'on avait à cœur de faire prévaloir.

Telle fut l'origine de ce monastère de Port-Royal où tant d'hommes d'une intelligence puissante consumèrent des trésors de science et de génie à l'entretien de déplorables désordres qui, pendant plus d'un siècle, agitèrent le monde religieux. Non-seulement on ouvrit des écoles destinées à une éducation spéciale pour la jeunesse, on publia aussi une foule de livres dont le mérite littéraire ou scientifique est incontestable sans doute, mais dont l'esprit tendait certainement aux résultats de réforme doctrinale que l'on s'était proposés. Sur ce point on procéda encore comme les disciples de Calvin, afin de populariser la doctrine nouvelle et de lui recruter des adhérents dans tous les rangs de la société. On fit des traductions françaises du Bréviaire, du Missel, des hymnes, des livres sacrés ; on publia de nouvelles Vies des saints ; on composa une histoire ecclésiastique; on mit enfin tout en œuvre pour faire oublier les anciennes traditions.

Bientôt parut un ouvrage plus important que les autres, en ce qu'il contenait sur le dogme de la souveraineté papale des principes d'un absolutisme moins déguisé. A ce moment, le livre d'*Augustinus* venait d'être condamné par

une bulle d'Urbain VIII, et, pour les partisans de Jansénius, qualifiés pour la première fois, dans cet acte, de *Jansénistes*, il s'agissait de ne pas rester sous le coup de cette condamnation. C'est alors qu'Arnauld prit la plume et tarda pas à publier ce livre *De la fréquente communion*, qui fut accueilli avec tant d'enthousiasme, que, joint à d'autres ouvrages de controverse et de philosophie, il valut bientôt à son auteur le titre de *Grand*. Ce livre parut en 1643 : « Son objet, » dit un historien moderne, « était » de rendre plus rare, plus difficile, de soumettre à plus » d'épreuves, à des dispositions intérieures plus étudiées, » l'usage du sacrement. C'était l'application au fait le plus » palpable et le plus délicat, du système adopté par l'école » nouvelle sur les conditions de la grâce, système qui tendait, en général, à faire moins dépendante de la pratique et même des œuvres la communication de ce don » divin[1]. »

Ce livre contenait assurément de grandes et sublimes vérités, développées avec une richesse de style et une force d'expression toutes nouvelles. Mais il faut reconnaître qu'en même temps il renfermait des erreurs fondamentales, inspirées évidemment par l'esprit de résistance à la bulle d'Urbain VIII, dans lequel il avait été composé. La *préface*, surtout, se faisait remarquer par le développement de cette proposition essentiellement contraire au dogme catholique, que *saint Pierre et saint Paul ont, dans l'Église, une égale autorité*. Un contemporain que l'on peut considérer comme impartial, en sa qualité d'ami de Saint-Cyran, s'est exprimé en ces termes sur ce livre si diversement apprécié : « C'est un volume d'une assez juste gros-

[1] Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*.

» seur, dont le sujet n'est pas le plus agréable du monde. » Je crois que si ses adversaires ne s'en fussent par émus » si fort qu'ils l'ont fait, cet ouvrage auroit eu beaucoup » moins de débit qu'il n'en a eu, parce que, outre son pro- » pre mérite, il faut avouer que la contradiction a bien » aidé à le faire reconnoître et estimer [1]. »

Bientôt toute cette polémique, à propos de dogme, éveilla de nouveau l'attention des défenseurs de la foi. Le syndic de la Sorbonne, Nicolas Cornet, indigné de voir cet établissement renommé pour son orthodoxie, livré chaque jour à des disputes sur les doctrines nouvelles, voulut examiner de près ces doctrines, et tira du livre d'*Augustinus* cinq propositions fondamentales que les papes Innocent X et Alexandre VII condamnèrent comme « téméraires, » impies, blasphématoires, hérétiques, fausses, scanda- » leuses et dérogeantes à la bonté de Dieu. »

Si le jansénisme a produit, dans l'ordre religieux, de regrettables erreurs, il a produit aussi, dans l'ordre intellectuel, des ouvrages de science et de littérature que le temps n'a pas encore fait oublier. S'il a fait naître dans l'Église, dans le clergé, dans la société civile elle-même, des divisions profondes, il a aussi suscité des travaux nombreux, des publications importantes, dont l'influence s'est incontestablement fait sentir, dès le commencement du XVIIe siècle, sur le progrès des lettres, sur l'esprit public et sur les mœurs sociales. A cette époque, en effet, que de personnages à citer, que d'ouvrages à énumérer, qui ont dû leur célébrité et leur gloire aux inspirations des voûtes austères de Port-Royal ! Les Arnauld se succédaient, de père en fils, dans les solitudes du cloître, et publiaient,

1 L'abbé de Marolles.

l'un son fameux *Plaidoyer contre les Jésuites*, l'autre ses traductions de *Saint Augustin*, de *Josèphe*, de *Sainte Thérèse*, des *Pères de l'Église;* le troisième, son livre *De la fréquente communion*, son *Traité de la perpétuité de la foi*, sa *Morale pratique des Jésuites*, ses *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs*, etc.; Lancelot composait ses Grammaires latine, grecque, italienne, espagnole, son *Jardin des racines grecques*, etc.; Nicole se faisait remarquer par ses *Lettres sur le jansénisme*, par ses *Essais de morale*, par ses *Moyens de conserver la paix parmi les hommes*, tous ouvrages d'un mérite supérieur, que l'on peut considérer comme autant de modèles de style et d'érudition. « Je » suis charmée du troisième traité, » écrivait madame de Sévigné, « lisez-le, je vous prie, avec attention, et voyez » comme il fait voir nettement le cœur humain, et comme » chacun s'y trouve, et philosophes, et Jansénistes, et Molinistes, et tout le monde : ce qui s'appelle chercher dans » le fond du cœur avec une lanterne, c'est ce qu'il fait. Il » nous découvre ce que nous sentons tous les jours et que » nous n'avons pas l'esprit ou la sincérité d'avouer; en un » mot, je n'ai jamais vu écrire comme ces messieurs-là [1]. »

« Ces messieurs-là » comptaient encore parmi eux les deux Lemaistre, neveux du grand Arnauld, qui se rendaient dignes de cette parenté glorieuse, l'un par ses traductions de la *Bible* et de l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'autre par ses *plaidoyers*, dont l'influence sur la plaidoirie contemporaine devait être une influence de réforme et de rénovation. Enfin, à cette grande époque de mouvement littéraire et intellectuel, Racine, Boileau, Pascal et d'autres encore, tous recevant les inspirations de Port-Royal,

[1] Lettre du 30 septembre 1671.

donnaient à la France leurs œuvres immortelles, après s'être rangés sous cette bannière du jansénisme dont l'abri protecteur les mettait en garde contre les entraînements et les relâchements de leur siècle. Sous ce rapport, la doctrine de Jansénius a droit à notre reconnaissance, et nous nous associons de tout cœur aux sympathies qui lui sont accordées par les hommes supérieurs de tous les partis. A une époque où l'immoralité, le libertinage, tous les désordres, tous les scandales se produisaient ouvertement dans tous les rangs de la société, il y eut certes un courage et une résolution louables à prêcher une doctrine ayant pour bases, au point de vue moral, une grande sévérité de principes, une austérité de vie presque ascétique, une surveillance de tous les instants sur soi-même, une rigueur peut-être exagérée, mais essentiellement salutaire, dans l'exercice de tous les devoirs. Ce courage, cette résolution furent compris et appréciés par tous ceux qui protestaient contre les impiétés de leur temps. « Les hommes les plus » éminents de la cour et du monde, des généraux, des mi- » nistres, des gens de lettres, des magistrats vinrent, au » terme de leur carrière, méditer dans les solitudes du cloî- » tre, se préparer par la pénitence à une fin chrétienne, » et mettre, comme on disait alors, un intervalle entre » la vie et la mort[1]. »

Oui, les personnages les plus distingués, les génies les plus sublimes se firent honneur d'être affiliés à Port-Royal, depuis Nicole jusqu'à Racine, depuis Arnauld le Grand jusqu'à Pascal le penseur. Que cette doctrine du jansénisme ait été répréhensible au point de vue purement catholique, il faut l'admettre ; il faut admettre même qu'elle

[1] M. de Sacy, *Préface des Essais de morale* de Nicole.

a mérité la condamnation dont elle a été frappée, puisque cette condamnation émane d'une autorité compétente ; il faut enfin être de l'avis de saint Vincent de Paul répondant en ces termes à quelqu'un qui lui demandait un accommodement sur ce point : « Lorsqu'un différend est » jugé, il n'y a plus d'autre accord à faire que de suivre le » jugement qui a été rendu. » Mais en dehors de cette question toute religieuse, ce qu'il faut accepter, ce qu'il faut admirer comme trait caractéristique du XVII[e] siècle, c'est cet entraînement irrésistible dont a été l'objet une doctrine essentiellement réformatrice ; c'est cette illustration glorieuse que les hommes les plus graves et les plus éclairés ont donnée au jansénisme, à une époque où ils considéraient le jansénisme comme pouvant exercer une influence salutaire sur la moralisation et la régénération des esprits.

FIN DU LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU

LIVRE QUATRIEME

LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU

CHAPITRE PREMIER

LE PARLEMENT

Prononcer le mot *Magistrature* au milieu du XIXe siècle, c'est éveiller l'idée de ces compagnies de jurisconsultes dont le devoir est de rendre à tous, sans distinction de rangs, une justice impartiale et souveraine; dont l'indépendance est telle, qu'aucun pouvoir, si ce n'est celui de la loi, ne peut la dominer; qui ne reconnaissent d'autre guide que cette loi unique et uniforme pour tous, pour le pauvre comme pour le riche, pour le prince comme pour l'artisan; qui n'écoutent d'autre voix que celle d'une conscience honnête; qui ne poursuivent d'autre but qu'une déclaration ferme et réfléchie de la vérité; dont l'autorité est d'autant plus grave, d'autant plus imposante, qu'elle est mieux définie, et qu'isolées dans leur atmosphère de droit et de justice, au milieu des agitations qui les envi-

ronnent, elles ont pour point d'appui, comme pour ceinture de protection, cette même loi contre laquelle les autres puissances doivent toutes venir se briser.

On se tromperait étrangement, si l'on croyait qu'il en était ainsi aux époques antérieures à nos constitutions modernes, et celui qui voudrait un instant comparer la magistrature de notre temps avec la magistrature des siècles écoulés, pourrait se demander avec étonnement pourquoi l'on a donné le même nom à deux pouvoirs si distincts dans leurs limites et dans leurs attributs.

On sait quels étaient, avant la constitution de l'unité française, les grands obstacles apportés au jeu des rouages parlementaires par l'étrange chaos de l'ancienne société. Trois forces morales se partageaient la France et opposaient à l'envahissement du système centralisateur une résistance que la révolution seule a pu vaincre définitivement. D'un côté, le *droit écrit*, venu de Rome, adopté par les intelligences les plus élevées et soutenu par les souverains comme garantie d'indépendance et symbole d'unité. De l'autre, le *droit coutumier*, composé d'éléments hétérogènes résumant les usages de chacune des provinces successivement réunies à la France, représentant cette résistance énergique opposée aux tendances unitaires par les hauts barons féodaux. Puis, entre ces deux pouvoirs, un troisième dominant les autres de toute la hauteur de son origine, le *droit canon*, réglant spécialement les matières d'Église et de discipline cléricale, et servant aux papes et aux évêques à établir ou à maintenir sur les puissances civiles une suprématie toujours contestée.

Pour faire de ces éléments divers et luttant sans cesse l'un contre l'autre une combinaison de nature à concilier

·to les intérêts, il eût fallu, entre les pouvoirs chargés leur application, une séparation bien nette d'attri-tions et d'autorité. Mais cette séparation, devenue us tard l'une des bases de notre droit public, était alors nplétement inconnue. La royauté, avec ses prétentions absolutisme, avait des droits si mal définis, si incom-s, si incomplets, et manifestait, dans la haute adminis-tion, tant d'hésitation et d'incertitude, qu'elle se croyait obligée de ne gouverner qu'avec l'assentiment des pouvoirs inférieurs, c'est-à-dire d'obtenir préalablement, pour tout acte gouvernemental, l'approbation des Parlements ou des États généraux.

Ces derniers, tout en prétendant représenter la nation ière, n'étaient que des assemblées accidentellement réunies, où le désordre naissait toujours d'un classement spécial dont on n'avait pas compris le danger. Tous les intérêts y étaient représentés peut-être ; mais ces intérêts, protégés par trois bannières différentes, formaient trois camps distincts, luttant l'un contre l'autre, et réduisant à des questions d'amour-propre tout ce qu'ils avaient à résoudre au nom du pays tout entier.

La *noblesse* qui, dans ces assemblées, aurait pu, en favorisant les intérêts communs de la patrie, ressaisir sur le pouvoir royal l'autorité qu'elle avait perdue, ne pouvait s'accoutumer à ce contact compromettant avec deux autres pouvoirs qu'elle considérait comme au-dessous du sien. Le *clergé*, dont les priviléges étaient sauvegardés dans les assemblées ecclésiastiques, ne se souciait qu'à moitié de ces réunions politiques, où son influence était réduite au tiers des suffrages. Quant au *tiers état*, il se rapprochait le plus possible du trône, comme d'un abri protecteur, en attendant ses futures destinées.

Avec de tels éléments de division, on comprend que les États n'eurent jamais qu'une influence secondaire dans l'administration politique, et que les rois, en concentrant de plus en plus leur action, ne durent les réunir qu'à des intervalles de plus en plus éloignés. C'est dans ces intervalles qu'intervenait, comme instrument de contrôle et de résistance, l'autorité souveraine des Parlements dont le rôle, d'abord exclusivement judiciaire, fut, dans la suite, tellement dénaturé, que pour eux la politique devint bientôt une habitude et la justice un accident. Non-seulement ils continuèrent à juger avec toute l'hésitation que devait produire l'absence de tout pouvoir régulateur au milieu d'un chaos de législations incohérentes, mais ils empiétèrent progressivement sur les autorités politiques et administratives, encouragés en cela par les rois eux-mêmes, qui, plus tard, durent se repentir de ce téméraire encouragement.

Le Parlement de Paris, qui fut longtemps le Parlement de France, se trouva, par sa résidence en la capitale du royaume autant que par son importance et son ancienneté, le plus exposé à ces tentations continuelles d'usurpation. « Il usurpa des droits politiques que n'exerçaient point les » trois États, dans les longs et irréguliers intervalles de » leurs sessions; les peuples s'accoutumèrent à le regarder » comme le défenseur de leurs droits; par l'usage d'enre- » gistrer l'impôt, il acquit, selon l'énergique expression de » Pasquier, *le droit de vérifier les volontés de nos Princes*[1]. »

Quant au titre légal sur lequel aurait pu s'appuyer la revendication de cette puissance politique, il n'existait nulle part. Ce corps si sévère, si minutieux même dans l'inter-

[1] Chateaubriand, *Études historiques*.

prétation et l'application des actes de l'autorité suprême, rapport aux intérêts des justiciables, se contentait d'un nce de la loi pour s'autoriser à s'immiscer dans les ires les plus considérables de l'État. Il pouvait, il est i, d'une part, se prévaloir d'une vieille tradition faisant remonter son origine au *Grand Conseil* de nos rois; de tre, se faire considérer comme le représentant des États raux du royaume et leur fondé de pouvoirs dans les rvalles de leurs assemblées. Mais rien de tout cela n' ait réglé légalement et l'arbitraire seul présidait à toutes ces combinaisons. L'autorité royale se vit plus d'une fois dans la nécessité de résister, à son tour, à ces prétentions d'indépendance et de souveraineté politique. Ses protestations furent le plus souvent stériles, et même, à certaines époques, elles durent céder à la menace, à la violence, à l'intimidation. Quant au peuple, satisfait de ces rivalités et de ces conflits entre puissances, sans pouvoir comprendre encore à quels résultats une telle situation aboutirait quelque jour, il laissait faire et ne manifestait qu'une seule crainte, celle de voir le Parlement s'effrayer, à son tour, de ses entreprises usurpatrices et déposer bientôt, comme un fardeau pesant, ce pouvoir excessif qu'il s'était si arbitrairement attribué.

Le XVIe et le XVIIe siècle sont remplis d'exemples de ces actes d'envahissement et d'usurpation de la part de l'autorité judiciaire. Chacune des innombrables catastrophes qui signalèrent, d'une manière plus ou moins tragique, ces deux époques transitoires de la barbarie du moyen âge à la civilisation moderne, fut le signal d'une intervention souveraine du Parlement comme pouvoir réglementaire et législatif. L'histoire de la Ligue, d'Henri IV, de Louis XIII, de Richelieu, de la Fronde, de Louis XIV,

devient l'histoire du Parlement, tant cette Compagnie célèbre s'est fait remarquer par ses actes d'opposition, de dévouement ou de sacrifice, dans les événements qui ont signalé ces diverses époques historiques.

Trois régences successives suivirent immédiatement la mort d'Henri IV, la mort de Louis XIII, la mort de Louis XIV, et ces régences furent toutes trois, malgré des prétentions contraires et quelques droits légitimes, conférées par le Parlement. On sait quelles furent les tristes conséquences de ces déclarations judiciaires : Marie de Médicis, avec son entourage d'intrigants et de parvenus ; Anne d'Autriche, avec sa confiance illimitée en un ministre détesté de tous ; Philippe d'Orléans, avec son escorte de débauche et de libertinage, sont là pour attester combien peu de pareilles mesures étaient prises dans un intérêt de paix et de moralisation.

Disons toutefois que le Parlement ne prenait pas l'initiative dans ces divers actes solennels. Il attendait un appel qui lui était toujours fait par la partie la plus forte, et se gardait bien de résister à des ordres qui contribuaient toujours à étendre son action et à élever son autorité.

Henri IV meurt ; aussitôt les troupes sont sous les armes ; le Parlement est cerné ; il délibère sous la pression de la force, et Marie de Médicis est investie de la puissance souveraine. Louis XIII meurt ; un conseil de gouvernement était prêt à prendre la direction des affaires, mais on le trouve inopportun ; le Parlement est convoqué en un lit de justice, présidé par un roi de cinq ans ; on fait des promesses, on flatte certaines ambitions, on oppose comme moyen suprême le danger d'une puissance partagée, et le Parlement, en foulant aux pieds les dernières volontés du roi mort et en décernant le pouvoir à la reine-

mère, accepte une fois de plus la responsabilité d'une décision dont il se croit l'auteur et dont il n'a fait que subir l'inspiration. Louis XIV meurt; un testament existe et décerne d'avance le pouvoir gouvernemental à un conseil souverain; mais le duc d'Orléans se rend au Parlement, te, circonvient, menace, promet; les avocats généraux Lamoignon, Gilbert des Voysins, d'Aguesseau et le cureur général Joly de Fleury se rangent de son côté; le premier président de Mesme résiste seul, et bientôt le duc d'Orléans est investi de la *Régence* dont le nom devient, sous son gouvernement, le synonyme de libertinage et d'impudicité.

Ainsi se développa, s'agrandit, se constitua cette monarchie parlementaire, ou plutôt, selon l'expression d'un grand écrivain « cette monarchie neutre, qui n'était ni la » monarchie absolue, ni la monarchie tempérée des États; » cette monarchie qui paraissait entre l'une et l'autre, et » qui ne voulait ni la servitude ni la liberté[1]. »

Mais si le Parlement eut quelquefois des jours de triomphe, il eut aussi ses jours d'épreuves et de malheurs. C'est surtout alors qu'il faut le voir reprendre cette noble énergie, cette haute dignité de la magistrature primitive, qui donneront à ses actes un caractère ineffaçable de grandeur, et feront de ses membres les plus dévoués, ou des martyrs comme Du Bourg et Brisson, ou des héros comme l'Hôpital et Achille de Harlay. Quel héroïsme, en effet, que la conduite de ces deux modèles de la magistrature, dans les épreuves qu'ils ont eu à subir, au milieu des luttes religieuses, des guerres civiles, des rivalités politiques de leur temps!

[1] Chateaubriand, *Études historiques*.

L'Hôpital, le héros de la liberté religieuse, avait fait de cette liberté l'œuvre et la grande affaire de sa vie : ce fut le principe de sa force ; ce fut le thème qu'il développa dans toutes ses harangues, dans tous ses discours, au milieu des assemblées les plus imposantes du pays : « Tous » les ordres sont corrompus, » dit-il au Parlement, en lui présentant un édit de pacification ; « le peuple est mal ins» truit ; on ne lui parle que de dîmes et d'offrandes ; on » ne lui dit rien des bonnes mœurs ; chacun veut voir sa » religion approuvée, celle des autres persécutée ; voilà la » piété! » Une autre fois, devant le jeune roi Charles IX, en présence de toute la cour, le vieux chancelier, avec sa figure austère et son attitude de Caton, rappela énergiquement aux magistrats leurs devoirs d'impartialité : « Vous êtes, » leur dit-il, « juges du pré ou du champ, non de la vie, non des » mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adju» ger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien » ou meilleur chrétien, comme s'il étoit question, entre les » partis, lequel est meilleur poëte, orateur, peintre, arti» san, et non de la chose qui est amenée en jugement. Si » vous ne vous sentez pas assez forts et justes pour com» mander vos passions et aimer vos ennemis, ainsi que » Dieu commande, abstenez-vous de juger. » On connaît les paroles qu'il prononça aux États réunis à Orléans ; elles résument, pour ainsi dire, toute sa vie, et prouvent combien ce sage des temps modernes était animé du véritable esprit de concorde et de conciliation. « Otons, » disait-il aux trois ordres, « ôtons ces mots diaboliques, noms de par» tis, factions et séditions, luthériens, huguenots, pa» pistes ; ne changeons pas ce beau nom de chrétiens ! »

Hélas ! on ne l'écouta pas : les partis, un instant écartés se rapprochèrent ; chacun des actes de l'illustre pacifica-

vint le signal d'une recrudescence d'hostilités ; à
de janvier 1562 répondit le tocsin sinistre de
, et, dix ans après, la cloche de Saint-Germain-
errois appelait au balcon du Louvre la carabine de
rles IX.

rès Charles IX, Henri III et les Guises ; après la
religieuse, la ligue politique et de nouvelles agitations
le Parlement. Ici vient se placer le héros de l'indé-
ice parlementaire, Achille de Harlay. Nous sommes
n 1 ; un réseau de barricades s'est étendu sur Paris ;
ri III s'est enfui de sa capitale ; sa couronne lui
pe, et Guise est tout prêt à s'en emparer. Maître de
Paris, le Balafré veut aussi l'être du Parlement, et ré-
me du chef de cette Compagnie un acte de soumission.
s sans s'émouvoir, sans même interrompre une pro-
ade qu'il a commencée, une méditation qu'il poursuit
sous les ombrages de son jardin, seul et sans défense, en
nce de celui qui a tout pouvoir pour l'opprimer, de
Harlay ne répond que par le dédain aux propositions qui
lui sont faites, et, à l'offre d'une trahison, il oppose une
protestation énergique de fidélité : « C'est grand'pitié, »
dit-il, « que le valet chasse le maître ; mon âme est à Dieu,
» mon cœur est à mon roi, mon corps est à la merci des
» méchants ; qu'on en fasse ce qu'on voudra ! » Le duc sem-
ble ne pas comprendre tout ce qu'il y a de noble dans ces
paroles de répulsion et de mépris ; il insiste et réclame en
sa faveur l'autorité du magistrat. Mais de Harlay, sans se
laisser séduire par ses promesses, sans s'effrayer de ses
menaces, reprend, avec cette inflexible sévérité qui doit le
rendre immortel : « Quand la majesté du prince est violée,
« le magistrat n'a plus d'autorité. »

L'année suivante, nous retrouvons le même magistrat

dans des circonstances plus graves et plus menaçantes, et nous le reconnaissons à son courage, à son énergie, à sa fermeté. Guise, qui lui a précédemment fourni l'occasion de s'immortaliser par une parole sublime, Guise a succombé à Blois, sous les coups des assassins royaux. Ce crime a répandu dans les rangs des ligueurs un venin de colère, qui s'est traduit en cris de vengeance et en odieuses profanations. Les églises se sont remplies de fanatiques n'ayant aux mains que des instruments de crime, et aux lèvres que d'affreux serments d'assassinat. De Harlay paraît au milieu de cette foule avec ce calme et cette dignité qu'on lui connaît déjà : « Levez aussi la main, mon» sieur le premier président, » lui crie-t-on de toutes parts ; « levez-la bien haut, que tout le monde la voie ! » Mais son calme ne l'abandonne pas ; sa main reste baissée, au risque de ne plus se relever, et il n'oppose à de pareils excès que le silence de l'indignation.

Quelques jours s'écoulent ; le roi va clore les États de Blois, et le Parlement se dispose à lui envoyer une députation ; de Harlay est soumis à une nouvelle épreuve. Les ligueurs se souviennent de ce sang-froid qu'il leur a montré précédemment, et saisissent cette occasion de se venger de ce Parlement inflexible qui, même sous les menaces les plus terribles, reste fidèle à son roi. Bussy-Leclerc, l'un de leurs chefs, se met à la tête des plus déterminés et pénètre armé de pied en cap, dans la grand'chambre, où les magistrats sont en séance. Il commence la lecture d'une liste de proscrits, et le premier nom qu'il prononce est celui d'Achille de Harlay : « N'en lisez pas davan» tage, » s'écrient les magistrats, tout d'une voix ; « nous » le suivrons tous où vous le mènerez ! » Et tous se lèvent comme un seul homme, et l'on vit, ce jour-là, toute une

cour de justice, ayant à sa tête un Achille de Harlay, un Édouard Molé, un Auguste de Thou, marcher à la Bastille, à travers une multitude de forcenés criant victoire et battant des mains !

Au bout de quelque temps, de Harlay obtient sa liberté celle de ses collègues au moyen d'une forte rançon. is cette liberté ne lui servira que pour donner à tous nouvel exemple de dévouement et de fidélité. Le Parle- ıt s'est divisé : une partie, soumise aux ligueurs, siége à l is ; une autre s'est retirée à Tours et est restée fidèle à la cause royale. De Harlay n'hésite pas ; il abandonne Paris et se rend à Tours où Henri de Navarre s'est trans- :té pour y assembler les États. A Paris, le cardinal de ırbon est reconnu roi, par arrêt du Parlement, sous le n de *Charles X ;* d'autres Parlements suivent cette impulsion et rendent des arrêts semblables.... Un seul résiste à l'entraînement général ; c'est le Parlement de Tours, que préside Achille de Harlay. Sous cette présidence, un de ces arrêts solennels, qui deviennent une date historique pour une compagnie judiciaire, annule toutes les décisions rendues en faveur du prétendu Charles X, et le trône héréditaire de saint Louis ne subira pas la souillure d'une honteuse et ridicule usurpation.

De tels faits suffiraient seuls à la gloire d'un magistrat : ils montrent jusqu'où peut s'élever, dans une âme fortement trempée, le sentiment du devoir ; ils donnent la mesure de ce courage civil que l'on ne comprend qu'imparfaitement dans un temps d'égoïsme et d'indifférence, mais qui trouvait à s'exercer trop souvent, à une époque où les passions politiques et religieuses allaient jusqu'au fanatisme et donnaient ouverture à tous les excès.

Après les héros, les martyrs en qui nous ne trouvons ni

la même élévation, ni la même dignité, mais dont les noms ont droit à un souvenir, comme représentant une des nombreuses phases de l'existence du Parlement. Nous avons nommé Du Bourg et Brisson : pour rencontrer le premier, nous remontons à Henri II et aux premiers temps de la Réforme. On sait quelle était, à cette époque, l'ardeur des passions religieuses. Des princes, des nobles, des magistrats favorisaient la propagande des doctrines nouvelles. Des assemblées, des processions de protestants se formaient et se développaient dans les rues et sur les places publiques, au chant des psaumes de Marot. Le roi voulut mettre un terme à tous ces désordres, mais il comprit que, pour obtenir sur ce point une soumission absolue à sa volonté, il fallait employer un autre mobile que la loi, et il employa la terreur. Il se rendit donc un jour au Parlement, accompagné d'une escorte formidable, exposa, avec une certaine apparence de calme, qu'il avait remarqué dans cette Compagnie des divisions regrettables sur des questions de religion, et sollicita une délibération immédiate sur ce sujet. Les avis, comme il s'y était attendu, se partagèrent : les uns pensèrent qu'il fallait agir avec rigueur vis-à-vis des dissidents ; les autres opinèrent pour la modération ; d'autres se constituèrent les défenseurs de l'indépendance parlementaire ; quelques-uns soutinrent que les protestants ne pouvaient être déclarés *hérétiques* sans l'intervention d'un concile, et accompagnèrent même leur opinion de censures énergiques contre l'Église romaine et ses ministres... C'en fut assez pour le roi : la délibération fut à l'instant interrompue ; un ordre d'arrestation fut donné ; le connétable vint saisir sur leurs sièges les magistrats rebelles, et, à quelque temps de là, Du Bourg qui s'était montré l'un des plus vifs agresseurs du catho-

sı paya de sa vie, sur un bûcher, les sentiments d'in-
é qu'il avait imprudemment mais courageuse-
manifestés[1].

doute on peut refuser à ce malheureux ce titre de h os, qui n'appartient qu'aux grands cœurs et aux grands dévouements. Sans doute on peut dire encore que, dans les circonstances où l'on se trouvait, saisir l'occasion de la ence du monarque pour répandre son fiel sur ce qu'il était venu défendre et faire respecter, c'était s'exposer à d'inévitables rigueurs. Mais on ne peut nier, en même nps, que cette arrestation subite d'un magistrat sur son e, et ce supplice odieux auquel il a été soumis, n'aient fait de Du Bourg une de ces tristes victimes des passions humaines, que le malheur seul conduit à l'immortalité.

Nous en dirons autant de l'infortuné Brisson, victime, non plus du fanatisme religieux comme Du Bourg, mais de ce fanatisme politique que les guerres de la Ligue entretenaient dans les esprits.

[1] On a conservé les dernières paroles que ce malheureux prononça, avant de marcher au supplice : en voici seulement quelques lignes qui montrent jusqu'où allaient, à cette funeste époque, l'exaltation et le fanatisme religieux : « Les condamnés s'esjouissent du feu, » s'écrie-t-il, en s'adressant à ses juges. « et leur semble qu'ils ne vivent jamais » mieux, que lorsqu'ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les » épouvantent point, les injures ne les affoiblissent point, récompen- » sant leur honneur, par la mort... Qu'ai-je à me contrister d'estre » guindé ?... Non, non, messieurs, nul ne pourra nous séparer de » Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps » endurent. Nous sçavons que nous sommes, dès longtemps, destinés à » la boucherie comme brebis d'occision. Donc, qu'on nous tue, qu'on » nous brise : pour cela, les morts du Seigneur ne délaisseront de vivre » et nous ressusciterons ensemble Quoy qu'il y ait, je suis chrestien. » voyre, je suis chrestien !... Je crierai encore plus haut, mourant pour » la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ. Et puisqu'ainsi est, que » tardé-je ?... Happe-moy, bourreau, mène-moy au gibet !... »

i comment Guillaume Du Vair, dans son *Traité de l'élo-*
e française, apprécie les qualités en même temps que
fauts de ce magistrat : « C'estoit un estrange travail,
incroyable memoire, une merveilleuse vivacité, un
and jugement à ce qui estoit des lettres et du Palais...
s aussi y avoit-il plusieurs choses qui le reculoient
loin, à mon avis, de la perfection. L'une, qu'il
oit mieux paroistre sçavant qu'éloquent, et, pour
ne se doit-il pas plaindre s'il a rencontré ce qu'il
rchoit. Ses discours estoient si remplis de passages,
allégations et d'autorités, qu'à peine pouvoit-on bien
endre le fil de son oraison; car vous sçavez combien

1587, sous le titre de *Code Henri III*, et qui ne reçurent
forme officielle, n'étaient qu'un recueil utile et méthodique des
nnances publiées jusqu'alors. Ce projet de code n'embrassait que
tières contenues dans les ordonnances; il ne touchait au droit
dans la mesure encore très-restreinte où elles y avaient elles-
touché, et il ne prétendait, en aucune façon, devenir l'unique
provinces régies, soit par les coutumes, soit exclusivement par
it romain. » (M. de Royer, procureur général à la Cour de cassa-
Discours de rentrée de 1856.)

Cujas appelle quelque part le président Brisson «*præsidem formu-*
larium, » à cause d'un livre de *formules* qu'il avait composé et qui
paraissait au grand jurisconsulte, si peu recommandable, qu'il allait
jusqu'à le qualifier, dans sa franchise doctorale, de « très-malheureux
enfantement » : « *Duos infelicissimos partus edidit*, *formularium*
librum et filium primogenitum. »

On trouve aussi, dans Loysel, cette appréciation, peut-être un peu
épigrammatique, du président Brisson, par le cardinal Du Perron :
« Monsieur le président Brisson estoit ung assez mauvais harangueur. Il
» avoit la parole fort layde, la présence et l'action tout de mesme. »
(*Dialogue des Avocats*, notes.)

Pasquier se montre un peu moins sévère : « Au sieur de Pibrac, » dit-
il, « par sa démission, M. Barnabé Brisson, homme de profonde lec-
» ture, succéda, qui le voulust renvier sur son résignant, mais d'une
» éloquence plus sombre et moins relevée. » (*Recherches sur la*
France, livre IV, chap. 27.)

» cela l'interrompt. Davantage, il affectoit de dire tout ce qui » se pouvoit sur un sujet, de sorte que l'abondance l'em- » peschoit, et la multitude ostoit à ce qu'il avoit de beau la » grâce et la vénusté. »

Cette manie d'érudition était, du reste, dans les habitudes des orateurs et des jurisconsultes de cette époque. Les discours, les harangues, les plaidoyers, toutes les œuvres de l'intelligence, prétendant à un certain apparat, ne se présentaient au public qu'avec une surcharge d'ornements, de citations, de rapprochements étranges et contradictoires. A propos des questions de droit les plus sèches, on étalait un luxe de phrases et de maximes extraites des livres sacrés, des histoires profanes, des poëtes grecs et latins. C'est que la langue, encore informe, en était réduite à emprunter à d'autres des ornements et des richesses qu'elle était loin de posséder. C'est qu'elle était encore dans les tâtonnements de l'enfance, et qu'elle avait besoin d'appui pour soutenir ses premiers pas. C'est qu'elle attendait, pour user de ses propres forces, la venue des hommes destinés à lui conquérir définitivement son droit de cité. Toutefois, malgré ses imperfections et ses défauts mêmes, admirons-la dans son prodigieux travail d'accroissement et de progrès. Nous trouverons en elle, au milieu de bien des faiblesses, le germe de cette langue de Descartes et de Corneille, après laquelle nous aspirons. Nous trouverons, parmi ceux dont les écrits ont concouru à son développement, des hommes dont la popularité n'est pas venue couronner les efforts, mais dont les travaux cependant sont encore dignes d'un souvenir.

Nous avons cité tout à l'heure Guillaume Du Vair, comme appréciateur des œuvres du malheureux Brisson. Du Vair a droit lui-même à être apprécié comme l'un des membres les plus distingués du Parlement, comme l'un des caractères les plus nobles et les plus élevés de l'époque où il a vécu.

Ce magistrat auquel on a pu refuser les qualités d'un homme politique, possédait au plus haut degré la science du jurisconsulte, la vertu du moraliste et la pureté de l'écrivain. Par son mérite personnel, il s'est trouvé mêlé à tous les événements qui ont signalé la fin du XVI[e] siècle et les premières années du siècle suivant. Successivement ecclésiastique, magistrat, garde des sceaux, il s'est distingué dans chacune de ces positions, par l'étendue de son savoir et l'élévation de son esprit. Quel que soit le genre dans lequel on l'étudie, on trouve en lui les qualités essentielles de l'homme supérieur. Comme critique, il se fait remarquer par une sûreté de jugement, une impartialité d'appréciation, une science des hommes et des choses, qui donnent à ses écrits une grande et respectable autorité. Comme philosophe, « il unit dans une féconde alliance le ciel et la terre, la raison et la foi; son *Traité de la philosophie morale des stoïques* est destiné à faire des sages, son

Traité de la sainte philosophie à faire des chrétiens [1]. » Comme orateur, il est un des premiers à montrer par ses harangues et ses discours, ce que peut-être, même avec ses imperfections, l'éloquence parlementaire, lorsqu'elle est soutenue par l'élégance et la dignité. Comme écrivain, tout en rappelant encore la naïveté de Montaigne, il annonce Balzac et sa diction savante. Il exagère quelquefois les emprunts qu'il fait aux littératures anciennes ; mais il suit en cela le penchant de son époque, et on peut l'excuser en disant qu'il est encore de ceux qui, sur ce point, se sont montrés le plus modérés.

Son éloquence se révèle dès les premiers temps de la Ligue, et, pour l'apprécier sous tous ses points de vue, il ne faudrait rien moins que refaire, une fois de plus, l'histoire de ce triste épisode de nos discordes civiles, dans lequel Du Vair a joué un rôle des plus importants. On connaît les noms des membres du Parlement, dont les passions fanatiques de cette époque ont fait des héros ou des victimes : Du Vair est digne de figurer au milieu d'eux, non pas avec l'auréole de l'héroïsme, comme de Harlay, ni avec la palme du martyre, comme Brisson, mais avec cette dignité de l'orateur parlementaire qui se pose entre l'un et l'autre des partis extrêmes, et cherche, par l'influence d'une parole énergique, à ramener le calme dans les esprits. Écoutons-le, par exemple, au milieu des troubles occasionnés par l'assassinat d'Henri III, réclamer une mesure de vigueur contre les agents d'anarchie et de sédition. A cette époque, comme à une autre que nous connaissons bien, les sociétés secrètes étaient organisées de manière à couvrir d'un réseau menaçant la ville et les faubourgs. Les réunions privées se

[1] M. Sapey, substitut à la Cour de Paris, *Étude sur Du Vair.*

convertissaient en complots permanents contre la sûreté des personnes et contre la vie des chefs d'administration. Des confréries religieuses se réunissaient tous les jours, non plus pour prier le Dieu de paix et de charité, mais pour exciter de plus en plus les fidèles à la violence et au crime. Il fallait arriver à prévenir de grands malheurs qui, sous la pression de tels éléments de désordre, devaient inévitablement arriver, et Du Vair s'écrie en plein Parlement : « .... Quoi? ce sont gens que l'on ne connoist point que » par les effects, qui ont bien puissance de nuyre, mais nulle » de faire raison, qui se tapissent dans des antres et caver- » nes, et puys, tout d'ung coup, sortent, comme des vents » que l'on sent et ne void point, troublent la mer et y exci- » tent des tempestes, et puys s'en revont ne sçait-on » où?.... De dire que cela se doibve tolérer en une ville, » en quelque estat qu'elle soit réduicte, et qu'elle puysse » subsister en ung tel desordre, c'est contre tout sens » commun et toute reigle de police; car, d'autant plus que » le danger et le trouble est grand, d'autant plus doibt-on » empescher que les personnes privées et incognues n'usur- » pent le commandement..... Telles assemblées ont tou- » jours esté contre les loys, mais aujourd'huy elles sont évi- » demment contre le salut public, et ne les pouvons dissi- » muler qu'en donnant licence au parti contraire d'en » faire de semblables, et d'amener enfin les choses aux » mains, et voyr nostre ville pleine de sang. Donc, pour » esviter ce mal, je suys d'advis de faire faire deffense à » toutes personnes privées de faire aulcunes assemblées, » ni tenir aucun conseil particulier. »

Ne dirait-on pas que ces paroles, à part leur forme vieillie, ont été prononcées de notre temps, et n'auraient-elles pas trouvé leur application directe, à une époque encore

bien rapprochée de la nôtre, où les passions politiques, déchaînées sur tous les points, appelaient, de la part de nos gouvernants modernes, de justes et rigoureuses mesures de répression?....

Mais tous les temps de sédition se ressemblent, parce que les passions qui les agitent sont toujours les mêmes, et qu'en définitive le cœur humain ne change pas. Au commencement de ce siècle, les armées étrangères avaient envahi notre territoire, et des voix éloquentes se sont élevées contre cet envahissement. Ont-elles égalé l'éloquence de ces paroles prononcées par Du Vair, à l'occasion de l'appel fait par les ligueurs aux armées espagnoles, qu'il s'agissait d'installer dans les maisons de la capitale désormais livrée à l'étranger? « Il se faut donc » résoudre à recevoir l'ennemi en nos maisons; à cela je ne » voids nulle nécessité, nulle commodité, et au contraire » un grande servitude et désolation à la fin.... Je vous » prie de considérer en quels termes nous serons ré- » duicts, quand il nous faudra, et de nuict et de jour, pour » aller guarder les tranchées et faire le corps de guarde, » laisser un nouveau maistre en nos maisons, parmy nos » femmes et nos enfants; nous sommes tous les jours au » hasard de nos vies : cela est peu: mais d'y adjouster le » danger de nos femmes et de nos filles, il est insupporta- » ble. Nous sçavons comme les gens de guerre se compor- » tent; il n'en faut point faire de différence; la modestie » ni la continence ne logent parmy les armes.... Conser- » vons, messieurs, tant que nous pourrons, nostre liberté » et la seureté de nos familles, et croyons que, quand nous » serons réduicts à ces termes-là, d'avoir des estrangers » chez nous, nous ne debvrons plus rien craindre, car le » pis qui nous puisse arriver nous sera advenu... La liberté

» et seureté de nostre ville est l'unique refuge et consola- » tion de tout le païs d'alentour ; quand nous l'aurons per- » due par ses garnisons, et que nous aurons de nouveaux » et rudes maistres en nos maisons, il ne nous restera plus, » ni à nos voysins, que le desespoir. Vous ne sçavez pas, » messieurs, ce que c'est que de voyr chez vous des gou- » jats rompre vos coffres et crocheter vos serrures, des » soldats accoster vos filles et solliciter vos femmes..... » Dieu veuille que vous ne le sçachiez jamais !.... »

Il y a dans ce langage une certaine rudesse qui s'explique, tout à la fois, par les nécessités de la situation et par les habitudes de l'époque. Mais on y trouve aussi une énergie et même une noblesse qui rappellent certaines formes de l'éloquence antique, où Du Vair paraît avoir surtout puisé la force de ses plus remarquables discours.

Les œuvres de Du Vair, dont l'édition compacte de 1614 ne renferme pas moins de 1241 pages, embrassent tous les genres, tous les sujets, depuis l'aride exposé d'une question de droit civil jusqu'à la traduction en vers d'un psaume de David. Dans chacune de ces compositions si variées, dont plusieurs peuvent être considérées comme de véritables traités *ex professo*, on rencontre une pureté de sentiments, une solidité de principes, une abondance d'idées, une richesse d'imagination, une clarté de style, qui aident à la lecture en soutenant toujours l'intérêt.

Les pièces exclusivement judiciaires, renfermées dans ce recueil sous le titre d'*Arrêts prononcés en robes rouges*, se rapportent aux fonctions de premier président du Parlement de Provence, que Du Vair exerçait encore en 1616, lorsqu'il fut nommé garde des sceaux. On y trouve un luxe d'érudition auquel on n'est plus accoutumé de nos jours, mais qui présente l'image fidèle des usages et des exi-

gences du temps où ces décisions étaient rédigées. Des phrases extraites des orateurs et des philosophes de l'antiquité ; des citations tirées des jurisconsultes romains, des Pères de l'Église, des auteurs profanes, renaissent à chaque page et semblent semées à plaisir. Le *point de fait* et le *point de droit* sont exposés avec une conscience admirable ; le *pour* et le *contre* sont, chacun à son tour, l'objet d'une amplification savante, et le *dispositif* ne vient couronner l'œuvre que quand la dissertation est épuisée jusqu'à son dernier argument.

Du Vair lui-même a compris l'objection que l'on pourrait lui faire par rapport à cette surabondance scientifique. Il s'est souvenu qu'il en avait fait le sujet d'un reproche à son collègue Brisson, et il sollicite ainsi sur ce point l'indulgence du lecteur : « Ceulx qui se soubviendront » du jugement que l'autheur a faict, en un aultre endroit, de » ceste façon d'escrire, marquetée et entremeslée de di» verses allégations et en divers languages, auront l'occa» sion de le blâsmer d'estre volontairement tombé en la » faulte dont il reprit les aultres. Mais il la confessa ingénue» ment et n'en alléguera aulcune excuse, sinon que la cous» tume a tellement establi cet abus, qu'il n'est plus loy» sible de s'en despartir sans un grand dégoust et mespris » des escoutants, lequel il faut esviter plus soigneusement » en ces actions-cy qu'aux aultres, pour ce qu'elles sont » principalement dirigées à la conservation de la dignité de » la justice, laquelle on croit mieux se soustenir par une » vaine ostentation d'érudition qui apparoit en tels ramas de » passages, qu'elle ne feroit par un mouelleux discours tiré » avec plus de peine du suc des sciences, et paré avec plus » d'industrie par le pinceau d'un language rond et uny. »

C'est ainsi qu'il aborde la série de ce qu'il appelle ses

Actions et traités oratoires, inspirés par les événements du r, et dans lesquels l'illustre magistrat ne manque jamais de s'étendre sur les malheurs de la guerre, les nécessités de la concorde et les félicités de la paix. Une autre partie contient divers discours qu'il prononçait ordinairement chaque année à l'ouverture du Parlement, et dans lesquels il s'efforçait, par des exemples tirés de la vie des grands magistrats ou des grands orateurs de l'antiquité, de rappeler au sentiment de la justice les membres de sa compagnie et les membres du barreau. Avec quel tact et quelle délicatesse il savait à propos rappeler à ces derniers leurs services et leurs mérites personnels, en même temps que les devoirs de leur profession ! « Peut-on dire, » s'écriait-il un jour, « que ceux qui ont en main la persua- » sion n'aient point la vraye auctorité ?... » Et il leur citait alors « les empereurs descendus de leurs thrônes et les » consuls de leurs chaises curules, durant leurs consulats, » pour entrer dans le barreau et playder les causes de leurs » amis. »

Il avait, du reste, fait de l'art oratoire une étude toute particulière, et l'un de ses traités intitulé : *De l'éloquence » françoise et des raisons pourquoy elle est demeurée si » basse,* » contient sur ce point des aperçus souvent nouveaux et toujours ingénieux. Il regrette dans cette œuvre, de ne pas voir l'éloquence pratiquée par un plus grand nombre de personnes de distinction. Il compare l'état d'abaissement auquel est descendue, de son temps, cette noble faculté de l'intelligence, avec l'élévation qu'elle avait acquise dans l'antiquité, et il trouve l'origine de cette décadence dans la différence des gouvernements. Dans l'antiquité, la forme républicaine ouvrait la voie des honneurs et des dignités à celui qui se distinguait par une parole

vive et entraînante, dans ces assemblées du *Forum*, où chaque citoyen était appelé à délibérer et à donner son avis sur tous les points de la haute administration. En France, il n'en était pas de même : la forme monarchique avait, il est vrai, comme Du Vair le fait fort justement observer, « délivré le païs des misères, calamitez et confusions qui sont ordinairement ès Estats populaires ; » mais elle avait aussi écarté du gouvernement la plupart de ceux que leurs talents et leur éloquence auraient pu conduire au partage de l'autorité ; « de sorte, » dit encore Du Vair, « que ce qui restoit d'usage de l'éloquence, soit ès » barreaux des Parlements, soit ès chaires publiques, a » quasi toujours esté entre les mains des personnes abjectes » qui, nées d'une vile et basse semence, nourries en mœurs » peu ingénues, instruites avec peu de soin et de com- » modité, n'ont rien apporté au maniement d'une si chère » et si digne science, qui luy peûst donner croissance et » advancement. »

A cet état d'humiliation dans lequel il trouve l'art oratoire, Du Vair ne voit qu'un remède : c'est le retour aux études et aux pratiques de l'antiquité. Et ce remède lui sert précisément de transition pour exposer à son lecteur les motifs qui l'ont déterminé à traduire en français certains discours d'Eschine et de Démosthène, de Clodius et de Cicéron. Son but, en choisissant de tels orateurs, a été de montrer ce qu'était la grande éloquence, lorsqu'elle se produisait, soit à Athènes, soit à Rome, sur la place publique, en présence de tout le peuple assemblé.

Il a choisi, pour rendre ses modèles plus saisissants et plus complets, les deux causes qui, dans la bouche des orateurs grecs et dans celle des orateurs romains, avaient le plus éveillé les passions et provoqué l'enthousiasme des

liteurs. D'un côté, les *Discours pour et contre Ctésiphon* ont fourni l'occasion de montrer à ses lecteurs jusqu'où vaient aller autrefois la vivacité de l'argumentation et ınce du langage, lorsqu'elles émanaient de deux ıteurs de premier ordre, à l'occasion de l'offre d'une *cou-ıe* d'or, faite à Démosthène et repoussée par Eschine, nme une violation des décrets. D'un autre côté, les *cours pour et contre Milon* lui ont donné le moyen de re voir dans toute sa solennité, un de ces drames judi-res de l'ancienne Rome, auxquels Cicéron savait, par les admirables ressources d'éloquence, donner un mouvement, un éclat, une splendeur que de nos jours même on n'a pas encore égalés.

Mais où Du Vair nous paraît s'être distingué plus particulièrement, c'est dans les sujets de morale et, spécialement, dans son *Traité de la constance et consolation ès calamitez publicques*. Il est impossible d'exposer en moins de pages une morale plus douce, plus pure, plus consolante, plus véritablement chrétienne que ne le fait l'auteur de ce petit traité. La forme même dont il s'est servi donne à ses développements une variété que le sujet peut-être ne comportait pas, mais au moyen de laquelle il a su donner à ı œuvre une grâce exquise et un intérêt soutenu.

Pendant une de ces journées de désolation, où les guerres civiles du XVIe siècle se montraient si terribles, il suppose la rencontre de deux ou trois amis qui deviennent ses interlocuteurs au sujet de ces lamentables calamités, et échangent avec lui des paroles de consolation : « Un jour, » dit-il en commençant, « pendant ce siége que Paris a en-» duré avec tant de misères, je me promenois tout seul en » mon jardin, pleurant du cœur et des yeux la fortune de » mon païs. Et comme la passion croît démesurément quand

» elle est trop flattée, je commençois à accuser le ciel d'a-
» voir. répandu sur nous de si cruelles influences et eûsse
» volontiers disputé contre Dieu luy-mesme, si une crainte
» secrète n'eûst réfresné ma douleur. Comme mon esprit
» flottoit parmy de telles pensées, arriva un de mes meil-
» leurs amis, personnage consommé ès bonnes lettres,
» mesme ès sciences mathématiques, mais plus recomman-
» dable par sa singulière probité et fidélité. » Alors commence entre les deux amis, auxquels un troisième ne tardera pas à se joindre, un échange de pensées d'une quiétude et d'une philosophie consolantes, sur les malheurs occasionnés par les guerres et les séditions. La pauvreté, par exemple, ne doit effrayer personne ; car « la pauvreté et
» les richesses sont bien choses diverses, mais non con-
» traires ; ce sont divers biens, divers instruments de la
» vertu ; avec l'une elle opère plus aysement, mais avec
» l'autre plus parfaictement. Mais, quelque chose qu'il en
» soit, la pauvreté proficte plus qu'elle ne nuict pour par-
» venir à ce souverain bien auquel tout le monde doibt as-
» pirer, qui est le repos de l'âme et la tranquillité de l'es-
» prit. » Qu'importent les misères, les humiliations, les retraites forcées, les injustices dont on est l'objet ! Tous ces prétendus chagrins ont été supportés par des hommes d'une incomparable valeur et dont la conscience était assez pure et assez forte pour les soutenir dans l'adversité. Les révolutions des empires, les transformations des gouvernements, les agitations des peuples ont fourni au monde des exemples sans nombre de ces retours de fortune, qui ont frappé les plus forts et les mieux affermis... Et la mort? Oh ! la mort, qu'importe-t-elle au philosophe? « La mort
» n'a rien de soy d'effroyable, non plus que la naissance ;
» la nature n'a rien d'estrange ni redoutable. La mort est

» tous les jours parmy nous et ne nous faict point de peur.
» Nous mourons tous les jours, et chaque heure de nostre
» vie qui est passée est morte pour nous. La dernière
» goutte qui sort de la bouteille n'est pas celle qui la vuide,
» mais qui achève de la vuider, et le dernier moment de
» nostre vie n'est pas celui qui faict la mort, mais celuy
» qui l'achève : la principale partie de la mort consiste en
» ce que nous avons vécu. »

Si le philosophe se tourne vers d'autres causes de chagrins, il trouvera encore d'autres consolations ; ce sera toujours la religion qu'il appellera à son aide, et jamais cette protectrice invoquée ne lui fera défaut. Les grandes calamités politiques et sociales qui couvrent en quelques instants de ruines et de décombres tout un peuple, tout un pays, seront seulement pour lui des représailles de la Providence contre les ingratitudes de l'humanité. La Providence, il saura la reconnaître dans toutes les épreuves qu'il aura à subir, comme dans tous les bonheurs qui pourront lui arriver. Il saura la découvrir dans tous ces mystères où d'autres voient de simples effets du hasard; il saura l'admirer dans ces vastes magnificences de la nature, dont les prétendus athées ne peuvent eux-mêmes expliquer l'existence sans un Dieu. Dieu sera, pour le philosophe chrétien, le principe et la fin de toutes choses, et toutes choses pour lui seront bonnes, parce qu'elles ne viendront que de Dieu.

Au moment où il tient la plume, Paris est assiégé et en proie à toutes les horreurs de la famine : « Qu'est-ce que
» tout cela, sinon un flux et un reflux de misère, un tour
» et retour de calamité, qui nous abysmera à la fin, si
» Dieu n'a plus pitié de nous que nous n'en avons nous-
» mesmes ? Qui est-ce qui est si aveugle, et de corps et

» d'entendement, qui ne void que tout cela n'est aultre
» chose que la main de Dieu qui, avec les verges de
» guerre, nous fouëtte l'un après l'aultre, à tour de roole,
» sans que personne s'en puisse exempter? Qui ne juge
» clairement qu'il se sert de nostre malice et mes-
» chanceté, pour nous punir les uns par les aultres?
» Les roys, les princes et la noblesse sont chastiez par le
» soublèvement des peuples qui secouent le joug de l'o-
» béyssance, s'emparent de leurs maisons, les font errer
» çà et là avec leurs familles désolées. Le peuple, d'un
» aultre costé, est chastié par les gens de guerre, qui le
» volent, pillent et rançonnent. Les villes sont prises et
» reprises, et celles qui se peuvent guarder, mangées de
» garnisons, foulées de guardes et de corvées, pressées
» de disettes et de famine; et, qui pis est, les habitans
» s'entre-volent, s'entre-pillent, s'entre-mangent les uns les
» aultres. » Nous croyons impossible de tracer un tableau plus navrant et en même temps plus exact des effets de la guerre civile, non-seulement dans les temps de barbarie, mais encore à certaines époques de la civilisation. Ces lignes continuent ainsi pendant plusieurs pages et contiennent d'autres développements du même mérite, qu'il nous a fallu un certain effort pour ne pas reproduire ici dans leur entier.

Du Vair a composé d'autres œuvres qui échappent à toute analyse : des *prières*, des *méditations* sur quelques livres de l'Ancien Testament, tels que *Job* et *Jérémie*, des *paraphrases* de certains *Psaumes de David*. Toutes ces productions portent le caractère de cette inspiration religieuse qui domine dans tous ses écrits.

Comme tous les littérateurs de son époque, il a eu ses moments de verve poétique, et, parmi les œuvres qu'il

nous a laissées en ce genre, il en est plusieurs qui ne dépareraient pas le recueil d'un poëte plus renommé. Dans ses pièces les plus remarquables, Du Vair se montre généralement sobre et modéré ; ses vers sont réguliers et corrects ; son imagination est contenue. Sa manière ressemble à celle de Malherbe son glorieux contemporain. Si Racine eût été son devancier, on pourrait dire qu'il est de son école. Si, en effet, Du Vair n'a ni l'intempérance, ni la témérité de langage qui distinguaient, de son temps, certains poëtes de l'école de Ronsard, il a déjà la grâce et la sagesse du chantre d'*Esther* et d'*Athalie*. Sa *paraphrase* du psaume *Super flumina Babylonis* contient de beaux passages dont on nous permettra de citer quelques vers.

Après avoir exprimé les premières plaintes des enfants de Sion, exilés sur les rives babyloniennes, le poëte continue :

Lors ceux qui conduisaient cette troupe captive,
Recherchant leur plaisir, en notre affliction,
Nous pressaient de cesser cette clameur plaintive,
Et les hymnes chanter de la sainte Sion....

O Sion, si jamais tellement je t'oublie,
Que puissé-je aussitôt moi-même m'oublier,
Et mes doigts engourdis ne puissent, de ma vie,
Le doux son de mon luth à ma voix allier !

Ma langue à mon palais tienne toute séchée,
Sans pouvoir, désormais, un seul mot prononcer,
Si jamais d'aucun soin on la trouve empêchée,
Que de louer ton nom et partout l'annoncer.

Voilà des vers qui, sans doute, portent le cachet de l'époque à laquelle ils ont été composés : on y trouve des formes vieillies qui accusent l'état encore primitif de la poésie

française. Mais on y aperçoit, en même temps, une première lueur de ce beau rayonnement dont les poëtes du grand siècle éclaireront bientôt le Parnasse. On y reconnaît surtout l'élégance et la pureté de style, que nous avons déjà fait remarquer dans les œuvres philosophiques du pieux et consciencieux écrivain.

CHAPITRE III

JACQUES AUGUSTE DE THOU

Si nous avons pu constater, dans les principaux ouvrages de Guillaume Du Vair, un progrès nouveau de notre langue déjà enrichie par la précision de Montaigne, la naïveté d'Amyot, l'élégance de Du Perron et de d'Ossat, les saillies familières et sublimes d'Henri IV, nous ne pourrons le faire qu'indirectement dans les écrits de Jacques-Auguste de Thou. De Thou, en effet, semble n'avoir pas osé confier aux incertitudes d'un idiome encore incomplet les austères récits de l'histoire, et son œuvre, entièrement écrite en latin, ne peut nous servir qu'à faire admirer la beauté de son caractère et l'élévation de son esprit.

De Thou avait été destiné d'abord, soit en qualité de troisième rejeton de sa race, soit par suite d'un semblant de vocation, à l'état ecclésiastique. Mais les traditions de magistrature étaient depuis longtemps dans sa famille, et bien que la vie judiciaire de cette époque fût presque

semblable à la vie sacerdotale, l'exemple des aïeux l'emporta sur les intentions paternelles, et de Thou commença les études qui devaient lui donner plus tard entrée au Parlement.

Ses premières années se passèrent sous l'œil de son père, Christophe de Thou, dont la vie était pour lui une leçon permanente de travail, de religion et de vertu. Puis, quand il fut imbu de ces principes solides qui forment autour du cœur d'un jeune homme comme une cuirasse de fer à l'épreuve de toutes les mauvaises passions, il s'élança vers d'autres modèles, parcourut les universités, suivit les enseignements des grands jurisconsultes et des savants en renom, particulièrement de Cujas, d'Hotman et de Scaliger dont il ne tarda pas à conquérir l'amitié. Puis il fréquenta les hommes qui, par leurs mérites personnels et les dignités dont ils étaient revêtus, pouvaient compléter encore une éducation dont il avait à cœur d'accroître toujours les richesses, en vue des hautes destinées auxquelles il espérait un jour parvenir.

Paul de Foix et Arnauld d'Ossat venaient d'être envoyés à Rome en qualité d'ambassadeurs ; il les accompagna et, tout jeune encore, il entra bientôt dans leur intimité. C'était pour lui une bonne fortune; car, en la compagnie de ces hommes illustres, il retrouvait tout ce qu'il avait laissé dans la maison paternelle de science et d'érudition. Pendant cette ambassade de Rome, ceux qui étaient devenus ses maîtres et ses protecteurs se délassaient de leurs travaux par la culture des lettres, la lecture des orateurs et des philosophes de l'antiquité, l'étude même des ouvrages de controverse publiés par les contemporains. On avait alors, dans les fonctions les plus élevées, des habitudes de simplicité que l'on ne connaît plus, que

l'on ne comprend plus de nos jours. De Foix soupait à l'auberge et, pour se distraire de ses préoccupations politiques, se faisait lire pendant son repas quelques pages du texte original des auteurs grecs et latins, parmi lesquels Aristote et Cicéron étaient le plus souvent préférés. D'autres fois on se livrait à des distractions plus sérieus encore, et les *Sommaires* de Cujas sur le *Digeste* en faisaient les frais. De Thou assistait à ces lectures, toujours suivies de réflexions savantes ou ingénieuses sur ce qui avait été lu, et jamais on ne se séparait sans emporter de ces réunions quelque satisfaction d'esprit ou de cœur.

Cette intimité avec des hommes aussi distingués da les fonctions diplomatiques, avait dignement préparé le jeune de Thou à remplir bientôt lui-même des fonctions analogues. A son retour d'Italie, il fut chargé d'une mission en Flandre et dans les Pays-Bas, où il eut occasion de se faire remarquer et de montrer qu'il était déjà prêt à soutenir l'honneur de son nom. Enfin, ayant atteint sa vingt-cinquième année, il obtint par son mérite personnel et l'habitude des choses sérieuses, qu'il avait contractée dans ses voyages, un siége de conseiller au Parlement de Paris, dont son père était premier président, et où il ne tarda pas à mériter lui-même le titre et les fonctions de président à mortier.

Après la journée des barricades, Henri III ayant été contraint d'abandonner sa capitale révoltée contre lui, et de demander à Blois un refuge, de Thou le suivit dans cette ville où l'avaient accompagné ses troupes et une partie du Parlement. De Thou ne tarda pas à être chargé de nouvelles missions : d'abord en Normandie et en Picardie, puis en Allemagne et en Italie où il accompagna le comte Gaspard de Schomberg chargé d'y solliciter des

secours d'hommes et d'argent. Il était encore à Venise u'il apprit l'assassinat du roi ; il se hâta alors de re- ıir en France pour offrir ses services à Henri de Navarre et donner à ce prince les plus sincères témoignages de dévouement.

Henri ne fut pas longtemps sans remarquer les qualités précieuses de ce magistrat. Aussi le désignait-il à chaque instant, pour faire partie de commissions et y défendre ses intérêts. C'est ainsi que de Thou assista à la fameuse conférence de Suresnes, où Henri IV déclara solennellement qu'il était disposé à se convertir au catholicisme. C'est ainsi encore qu'il fut un des commissaires catholiques désignés pour assister, en qualité de juges, à la conférence de Fontainebleau, illustrée par l'éloquence de Du Perron. C'est ainsi, enfin, qu'il fut, avec Jeannin, Schomberg et Calignon[1], l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes, destiné à préparer une conciliation définitive entre les divers partis religieux.

D'autres missions importantes lui furent confiées, d'autres dignités lui furent conférées, celle, par exemple, d'intendant des finances, qu'il partagea, après la retraite de

[1] Calignon était le seul des quatre commissaires qui fût protestant. Après quelque nouveau service, le monarque lui écrivit de sa main : « Je sçavois bien déjà que vous étiez un des plus habiles hommes de » mon État, et que je n'avois point de serviteur plus affectionné que » vous ; mais je l'apprends de nouveau par ce que vous avez fait en » Languedoc, dont je suis très-content, etc. »

Henri ne s'en tint pas à des louanges stériles : il fit successivement Calignon président au Parlement de Grenoble, intendant de ses armées, intendant général de sa maison de Navarre, de son conseil des finances ; chancelier de Navarre, etc. Ce prince a dit souvent depuis que, si Calignon eût été catholique, il l'aurait fait chancelier de France. (De Thou, in-4°, t. XIV ; *Addition aux éloges de de Thou*, t. II, p. 376 et 378.)

Sully, avec le président Jeannin et le marquis de Châteauneuf. Un seul titre lui fit défaut : ce fut celui auquel il avait surtout aspiré, celui dont il avait fait le rêve et l'espoir de toute sa vie, celui avec lequel son père lui avait ouvert une carrière de gloire et d'honneur, celui enfin de premier président du Parlement. Ce titre, malgré la promesse qui lui en avait été faite sous un règne, lui fut, sous le règne suivant, impitoyablement refusé. « L'injustice qu'on » me fait, » écrivit-il alors au président Jeannin, « est plus » sensible à l'Estat qu'elle ne me l'est à moi-même. Magis- » trat et nourri dans les estudes de mes pères, on me dénie » la faculté de les remplacer sur leur siége! On m'appelle » au conseil des finances, tandis qu'un autre conduira la » compagnie auguste dont j'ai fait si longtemps partie. » J'obéirai toutefois pour oster à mes ennemis la possibilité » de présenter mon refus comme un crime. J'obéirai ; mais » le seul parti qui me restera bientôst à prendre, ce sera » de me retirer et d'aller chercher un asile au sein des » estudes que j'ai quittées dans ma jeunesse pour servir » l'Estat et le Roy. » Il avait eu, il est vrai, la consolation de voir le siége paternel occupé par un autre magistrat éminent, Achille de Harlay, son beau-frère; mais cette consolation ne fut pas assez puissante pour lui faire oublier une déception toujours cruelle; et, s'il est mort dans la force de l'âge[1], peut-être est-il permis de penser que cette déception n'a pas été complétement étrangère à sa fin prématurée.

« Le 8 mai 1617, » dit un écrivain moderne[2], « comme le roi entrait au conseil, on lui annonça la mort de Jacques-

[1] A soixante-quatre ans.

[2] M. le marquis de Pastoret, *Éloge de de Thou.*

Auguste de Thou, président à mortier au Parlement de Paris : — C'était un savant homme, dit le garde des sceaux Du Vair; — un grand magistrat, dit Puisieux; — un bon et vrai Français, ajouta le vieux président Jeannin. — Sire, dit Villeroy, il seroit digne de votre bonté de protéger à jamais son fils. — Le roi inclina la tête. — Le fils était François de Thou, et le successeur de Villeroy fut Richelieu. »

Indépendamment des éminentes qualités par lesquelles il se fit remarquer, soit comme diplomate, soit comme magistrat, de Thou doit surtout à des mérites d'un autre genre la haute renommée que la postérité lui a faite. Un ouvrage considérable, qu'il a composé dans sa retraite, et commencé à publier quelques années avant de mourir, lui a mérité le surnom de grand historien. Cet ouvrage, écrit en latin, et intitulé *Histoire de mon temps*, ne comprend pas moins de 138 livres dans lesquels sont racontés, avec tous les détails qu'ils comportent, les grands événements qui, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, sous les règnes d'Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, ont signalé d'une manière si orageuse et si tragique la seconde moitié du XVIe siecle.

C'était, on le sait déjà, une époque de troubles et de réformes, de doute et de fanatisme, de relâchement et de démoralisation. Les hommes les plus graves, les esprits les plus sérieux, les cœurs les plus nobles se laissaient entraîner par ce charme mystérieux de la nouveauté, aux principes d'indépendance, récemment proclamés par les grands réformateurs. De Thou a-t-il suivi ce courant de son siècle? A-t-il adopté ou favorisé la religion réformée? Quelques circonstances pourraient le faire croire, et la cour

de Rome paraît avoir adopté cette croyance en proscrivant son livre et en le mettant à l'*index*, entre l'œuvre d'Erasme et celle de Galilée. De Thou, il faut bien le dire, donnait prise par son entourage à ces suspicions rigoureuses. Presque tous ceux qu'il avait choisis pour amis étaient, sinon complétement voués, du moins très-favorables aux idées nouvelles. Scaliger, avec qui il entretenait d'étroites relations, n'y avait pas été insensible. Hubert Languet, qu'il avait connu en Allemagne, et dont l'affection lui était chère, était un des apôtres du calvinisme. Le sage Loysel, l'ingénieux Pithou, dont il avait été le collègue au Parlement de Guienne, étaient d'assez froids catholiques. La plupart des savants et des hommes considérables, avec lesquels il était en correspondance habituelle, professaient les doctrines de la Réforme. Dans quelques parties de son *Histoire* on peut même découvrir une certaine tendance à la liberté religieuse; tendance manifestée, d'ailleurs, par sa coopération à l'édit de Nantes, sauvegarde et salut des protestants. Mais rien, dans sa vie privée, ne peut autoriser à croire qu'il ait jamais abandonné la religion de ses aïeux, de son père surtout, si fervent catholique, qu'on a pu lui reprocher d'avoir, en qualité de premier président, donné son approbation officielle à l'odieux massacre de la Saint-Barthélemy. Ce qu'il faut croire de tout cela, c'est qu'Auguste de Thou se laissa guider toujours et en toute circonstance, par un sentiment de justice, de modération, de tolérance et de concorde entre les partis religieux. « Sans le lien du devoir, sans le cri de son cœur, il eût peut être incliné vers la Réforme : mais son père était catholique, et de Thou n'était pas homme à déserter la religion de son père ; mais les protestants cachaient des plans républicains sous leurs opinions religieuses, et de Thou

condamnait absolument ceux qui songeaient à contester les droits de la royauté[1]. » Aussi ne cessa-t-il jamais d'obéir à ce principe de fidélité politique, sans lequel il comprenait qu'il n'y a, dans le pays, ni ordre, ni loi, ni gouvernement.

Ce fut sous l'inspiration de tels sentiments, qu'avec cette gravité, cette impartialité de magistrat qu'il apportait à tous les actes de sa vie, il écrivit l'*Histoire de son temps*, où il s'est efforcé, comme il le dit lui-même, de ne faire intervenir aucune des passions qui, dans ce temps de fanatisme, dominaient et brûlaient les esprits. « Je fis, » dit-il, « ce qu'un juge intègre doit faire, lorsqu'il s'agit de » la fortune et de la vie des hommes, j'éloignai de moi la » haine et l'amitié ; je m'armai d'une indulgence néces» saire dans l'exercice de mes jugements ; je consultai ma » conscience et je marchai guidé par elle. » Il suivait, en cela, l'exemple et les leçons de cet ancien qui disait que « l'histoire est une magistrature ; » il s'appliqua, dans son œuvre, à maintenir entre tous une égale balance, et l'on peut dire à son honneur, qu'en se faisant historien, il n'a jamais cessé d'être magistrat.

Mais pour être sincèrement impartial, il fallait qu'il ne négligeât aucune recherche, aucune démarche, aucun sacrifice. Aussi s'adresse-t-il, avant de se prononcer sur un fait ou sur un événement, à tous ceux qui, de près ou de loin, lui paraissent y avoir eu quelque part, et pouvoir l'éclairer, dans un sens ou dans l'autre, sur toutes les circonstances qui y ont concouru. Ses voyages, ses excursions dans les divers pays de l'Europe, agités comme la France par les guerres religieuses, deviennent alors pour lui autant de ressources précieuses à exploiter. Ses rela-

[1] M. de Pastoret.

tions intimes ou officielles avec les principaux personnages de son temps lui fournissent aussi des documents utiles à consulter et à mettre à profit. Mais ce n'est pas assez : les souvenirs peuvent être trompeurs, si surtout ils sont isolés. Alors l'historien se retrouve avec ses habitudes de magistrat, et, pour juger son siècle avec impartialité, il veut réunir en sa main toutes les pièces du procès. Mémoires d'État, instructions ministérielles, négociations diplomatiques, histoires contemporaines, témoignages vivants, preuves écrites, preuves orales, tout lui est bon, tout lui est utile, tout lui sert à la rédaction de cet immense arrêt qui, à son tour, sera bientôt soumis à la révision suprême de la postérité.

De Thou s'est donc attaché surtout, en écrivant son *Histoire*, à une grande exactitude et à une rigoureuse impartialité. « Si je trahissois la vérité, » dit-il à Henri IV, « je » ferois tort au rare bonheur de votre règne, qui donne à » chacun la liberté de penser ce qu'il veut et de dire ce » qu'il pense. » Aussi Henri le pressa-t-il de terminer son livre, qu'il prit sous sa protection, en imposant silence à ceux qui tentaient de le déprécier. « *C'est moi*, » écrivait ce prince à son ambassadeur à Rome, en désignant ce bel ouvrage, « *c'est moi qui l'ai commandé.* » Il regardait cette excellente production comme un monument du génie, élevé sur l'autel de la vérité. La préface lui avait été adressée, avant même la publication du livre, et comme elle était écrite en latin, il l'avait fait traduire, afin que le commun des lecteurs fût à portée de jouir de ce chef-d'œuvre d'éloquence et de raison. On y lit ces lignes à la louange du grand roi : « Vous avez engagé tout le monde à cultiver les » beaux arts qui sont les fruits de la paix, par les grâ- » ces et les récompenses que vous leur avez attachées.

» C'est ce que tesmoignent ces somptueux et durables édi-
» fices qu'on a vus s'élever de tous les costés en très-peu
» de temps, ces statues d'un travail admirable, ces excel-
» lentes peintures, qui seront autant de monuments pour
» la postérité, de l'étendue de vostre amour pour la paix.
» Mais, ce qui est plus considérable et dont nous devons
» vous féliciter, c'est le restablissement des belles lettres
» dans les lieux d'où la guerre les avoit bannies. »

L'opinion favorable, manifestée par Henri IV sur l'ouvrage d'Auguste de Thou, ne tarda pas à être suivie. A peine les premiers livres eurent-ils paru, que des louanges unanimes accueillirent ces pages où le génie indépendant du grand magistrat s'était reproduit tout entier. Pierre de l'Estoile est un des premiers à les lire et fait connaître son impression en ces termes : « Ceste histoire est l'histoire de » nostre roy et de sa maison contre les vieux titres et pre- » tentions des ennemis de ceste couronne. » Le premier président Du Vair, dont on connaît la compétence en matière de style et de bon goût, ne tarde pas à joindre un éloge à ce premier jugement porté sur l'œuvre de son collègue, et s'exprime ainsi : « J'ay recogneü dans ceste œuvre ceste » belle et vigoureuse vertu qui vous anima toust vostre » aage aux actions belles et généreuses. » Les cardinaux de Joyeuse, Du Perron et d'Ossat lisent l'ouvrage et le font lire aux plus savants du sacré collége, dont Du Perron fait connaître à l'auteur, dans une de ses lettres, l'opinion en ces termes : « Ils ne peuvent se lasser de lire vostre *His-* » *toire* et de la mettre au premier rang après Salluste, Ta- » cite et autres anciennes lumières de l'histoire latine. » Enfin le roi Jacques d'Angleterre lui-même veut compléter cette série d'éloges mérités par l'illustre magistrat, en écrivant à ce dernier ces quelques mots qui peignent si exac-

tement la qualité dominante de l'historien : « Vous avez » banni de vos escrits toute partialité. »

Tel est, en effet, le vrai mérite de l'*Histoire* de de Thou; on a pu reprocher à cette œuvre une sorte de minutie dans l'exposé des moindres détails d'une action, et une certaine surabondance de citations et de discours, conséquences évidentes du besoin qu'éprouvait l'auteur de rester toujours dans la vérité. Mais ces prétendus défauts, qui ne sont qu'une exagération de qualités éminentes, sont largement couverts par tous les mérites qu'on rencontre à chaque page du livre, et que l'on peut ainsi résumer : un style correct et facile, où l'on reconnaît sans peine l'étude et la pratique de l'antiquité; une connaissance parfaite des lieux, des hommes et des choses, d'où résulte l'exactitude la plus complète dans les descriptions et les jugements; un noble enthousiasme pour ce qui est loyal, équitable, courageux, grand, sublime; une sainte indignation contre ce qui est injuste et violent; une franchise qui inspire la confiance, une indépendance qui provoque le respect, une chaleur de sentiments qui fait naître la sympathie, un ton général d'honnêteté qui fait de cette histoire un modèle éternel à suivre de la part de ceux qui voudront écrire *l'histoire de leur temps*.

CHAPITRE IV

ÉTIENNE PASQUIER

Parmi les contemporains de de Thou, quoique d'un âge plus avancé, nous rencontrons Étienne Pasquier dont le nom glorieux revit de nos jours, avec une gloire nouvelle, dans la personne de son plus illustre descendant.

Pasquier, né en 1529, vit dès sa jeunesse naître et grandir cette révolution religieuse et intellectuelle qui signala toute l'époque pendant laquelle il a vécu. Les réformes de Luther et de Calvin commençaient à se propager ; les Jésuites s'organisaient en compagnie de résistance ; les grands jurisconsultes du XVI[e] siècle, Cujas, Hotman et Balduin, posaient les premières bases de la science du droit. A Bologne, Marianus Socin était déjà en tel renom, « que la pluspart des Italiens, » dit Pasquier lui-même, « ès causes qui leur importoient, se venoient vouer à ses » pieds, l'espace de cinq ou six mois, pour tyrer de luy » quelque consultation, enflée de plusieurs allégations » qu'il leur vendoit à gresse d'argent. »

A vingt ans, Pasquier entra au barreau ; ses débuts furent brillants ; mais il n'en fut pas moins, pendant une quinzaine d'années, dans la position précaire d'un nouveau venu, dans une compagnie dont les hommes d'expérience encombrent nécessairement les premiers rangs. Toutefois, il ne perdit pas courage, et, ne pouvant comp-

vre sur le présent, il se préparait pour l'avenir, dans le mystère du cabinet et le silence de la réflexion. Il employa les loisirs que lui laissaient ses études à des exercices littéraires. « Vous savez, » mandait-il à Pithou, « que nous » diversifions nos actions, aussi ai-je voulu mesnager » mes actions, jamais en ce qui appartenoit à la necessité » de mon estat, jamais d'estude serieuse, pays de joyeuse, » ne jouant diversement de mon esprit, sans que le plai- » sir n'ait jamais faict mettre en oubli ce qui estoit de » mon estat, ni que l'exercice de mon estat m'ait faict » rien oublier du contentement que je prends à ces gentil- » lesses et gaillardises d'esprit. »

La poésie, surtout, eut pour lui ce charme qu'elle sait répandre sur les jeunes intelligences, toujours prêtes à s'ouvrir à ses douces et riantes inspirations. C'était une poésie dont il n'est guère resté, de nos jours, qu'une vague renommée; mais qui cependant ne manquait ni de grâce, ni d'enjouement. Quelques strophes, quelques sonnets, quelques chansons sur un souvenir, sur un chagrin, sur un espoir, sur un bonheur, composent toute la série de ces « *colloques d'amour*, » dit Pasquier, « conformes à mon aage et à l'honneste liberté que je portois » sur le front. »

Enfin, une circonstance solennelle se présenta et devint la première lueur du brillant avenir qui l'attendait. L'Université et les Jésuites étaient, depuis quelque temps, en rivalité sur la grande et éternelle question de la liberté d'enseignement. Le Parlement avait à se prononcer; mais il était d'autant plus indécis, qu'on faisait valoir, de part et d'autre, des droits à peu près égaux. Pasquier présenta la défense des prétentions universitaires; et son plaidoyer, bien que surchargé d'ornements et de considérations d'un

goût au moins contestable, a été conservé comme modèle d'éloquence et d'argumentation.

Toute la première partie de cette pièce oratoire fut consacrée à faire connaître les constitutions universitaires et les avantages qu'elles présentent sur l'organisation des établissements religieux. On y vit que les fondateurs des collèges de l'État ne songèrent pas seulement à donner aux enfants une instruction solide, mais qu'ils s'attachèrent aussi à développer en eux des principes de morale et de religion. « Cognoissant, » dit Pasquier, « que toust le » corps des subjects dépendoit de l'endoctrinement des » enfants, et néanmoins qu'il y avoit deux fondements sur » lesquels estoit establie touste respublique bien ordonnée, » qui estoient la religion et la justice, ils establirent deux » sortes de gens pour enseigner la jeunesse : les uns qui » estoient séculiers, les aultres nüement réguliers et reli- » gieux : ceux-là, afin que les enfants qui seroient par eux » façonnez pussent, quelque jour, estre appelez au ma- » niement des affaires et de la justice ; et ceux ci, aux » presches et exhortations chrestiennes du peuple... Telles » ont esté les premieres institutions de nostre Université, » ès lesquelles elle a esté, de toust temps, et anciennement » nourrye. De là sortirent, en la faculté de théologie, les » Gerson et les Clémengis; en la faculté du décret, les » Belleperche, Quintin et Rebuffi; en la médecine, les » Tragaux et les Fernel; et en celle des arts, les Budé, » Vatable, Tusan, et une infinité de braves esprits dont la » posterité sçaura rendre meilleur tesmoignage que moy. » La péroraison fut à la hauteur de ce brillant début : après avoir abordé tous les détails de sa cause, fait ressortir, d'un côté, les avantages offerts aux familles par l'instruction universitaire, de l'autre, les dangers de la propaga-

tion des doctrines de la Compagnie de Jésus, Pasquier conclut en sollicitant de ses auditeurs une décision solennelle contre « ceste nouvelle société de relligieux, qui » n'est qu'une société de caffards, de fourbes, de men- » teurs, de régicides..., qui, non-seulement, ne doibt point » estre aggrégée au corps de l'Université, mais doibt » estre bannye entièrement, chassée et exterminée de » France..... » Puis, prenant un ton plus grave et plus digne, il termina en ces termes : « Que si toustes ces re- » monstrances ne vous esmeuvent, nous appelons, pour » conclusion de nostre playdoïer, Dieu à tesmoing, et » protestons devant le monde que nous n'avons failly » à nostre debvoir, afin que, si les choses prennent aultre » traict qu'à poinct, pour le moins la postérité cognoisse » que ce siècle n'a esté despourveü d'hommes lesquels ont, » de longue main et comme d'une eschauguette, preveü » la tempeste future. Et espérons que, par mesme moyen, » il sera trompetté aux oreilles de nos survivants que, » toust ainsy que ceste grande Université est la premiere » de touste la France, voyre de toust l'Univers, ainsy ne » fust-elle oncques lassée, comme encore ne se lassera » jamais de combattre toustes sortes de sectes et nova- » lités, premièrement pour l'honneur et soustènement » de Dieu et de son Egglise, puys pour la majesté de » nostre prince, et finalement pour le repos et tranquillité » de l'Estat. »

Le style de ce plaidoyer date évidemment de la seconde moitié du XVI[e] siècle[1], époque à laquelle il a été prononcé. La lecture en est pénible, les expressions en sont vieillies ; mais le fond n'en reste pas moins le même qu'il était

[1] 1564.

ique Pasquier le fit entendre au Parlement de Paris. y trouve une originalité, une verve, une énergie qui fient parfaitement les suffrages dont a été honoré son a ir. Toutefois, Pasquier ne gagna pas sa cause : le Parlement, dans un espoir de conciliation, ajourna indéfiniment le prononcé de son arrêt, et les parties triomphèrent, chacune à un point de vue différent. Les Jésuites, forts de cet ajournement, donnèrent à leur enseignement des proportions plus étendues. L'Université eut la satisfaction de voir sa renommée s'agrandir encore, par la publicité donnée aux éloges que lui avait prodigués son éloquent défenseur. Quant à ce dernier, l'échec qu'il éprouva et dont il ne pouvait être responsable, ne l'empêcha pas de conquérir, à la suite de cet événement, une immense réputation.

En 1580, Pasquier fut appelé, en compagnie de huit autres commissaires choisis dans le barreau, à préparer le projet de réforme de la *Coutume de Paris*. « On y apporta, » dit-il, « une très-grande relligion : car, premièrement, on » délégua au siége présidial quelques-uns des plus fameux » advocats, pour deschiffrer en quoy gisoit le commun » usage, et leur besogne ayant esté apportée au Parlement, » furent commis neuf advocats, dont moy indigne j'en es» tois ung, avec MM. de Fontenoy, Durant, Gui du » Faur, Canaye[1], Vulco, Montholon, Versoris, Chopin, qui » travaillâsmes, en la maison de Versoris, plus proche du » Palais, huict après-disnées ou environ, chacun de nous

[1] Philippe de Canaye, seigneur de Fresne, « grand personnage, l'un des plus doctes et des plus déliés de ce siècle, » dit l'Estoile, après avoir suivi avec succès la carrière du barreau, fut particulièrement recherché par Henri IV. Il possédoit au plus haut degré le talent de la parole, et « l'on avoit peine, dit un vieil auteur, à résister au doux charme de son éloquence. » Il fut envoyé en ambassade dans toutes les cours de

» rapportant sur le tapis verd toust ce que nous avions
» remarqué, dedans nos mesmoriaux, avoir été jugé par le
» Parlement, non-seulement pour la prévosté et viscomté
» de Paris, ains pour les aultres provinces, ès questions
» genérales non attachées aux coustumes particulières des
» lieux; et, sur ce moule, accommodâsmes les articles...
» tellement que je puys vous dire comme chose très-vraye,
» que la *Coustume de Paris* n'est aultre chose qu'un abrégé
» de l'air général des Arrets du Parlement. »

En 1585, après avoir exercé pendant trente-six ans la profession d'avocat, Pasquier fut promu à la dignité d'avocat général à la Cour des comptes. Dans ces fonctions nouvelles, il se distingua comme il l'avait fait antérieurement, par plusieurs actions mémorables. On a cité, entre autres actes d'indépendance et de fermeté, l'opposition qu'il fit à l'enregistrement de certains édits, notamment de celui par lequel Henri IV avait voulu démembrer la Cour des comptes, pendant l'exil à Tours d'une partie du Parlement.

Cette vie tout à la fois judiciaire et politique, qui était celle de la plupart des magistrats et des avocats du XVI[e] siècle, devint pour Pasquier la source de travaux considérables. Ces travaux se résumèrent en un corps d'ouvrage que la renommée nous a transmis, comme principal titre de gloire de son auteur. On y remarque non-seulement un mérite incontestable de science et d'érudition, mais un tableau fidèle de la société française, telle qu'elle existait à

l'Europe et promu ensuite aux premières places de la magistrature. Il mourut en février 1610, « bienheureux, dit son biographe, d'avoir, par son trépas, prévenu le sensible regret qui l'eût touché du détestable parricide de son prince. » (Voyez sa *Vie*, à la tête de ses *Ambassades*, recueillies en trois vol. in-fol.).

curieuse époque. Les événements extraordinaires, pe sonnages illustres dans tous les genres, guerriers, hommes d'État, prêtres, magistrats, jurisconsultes, litté-eurs, les sciences, les lettres, les beaux arts, les réformes, les rivalités politiques, les luttes religieuses, les urs publiques, les usages privés, tout ce qui constitue l'âme et la vie d'une grande époque historique, y est ap-cié, sinon avec toute l'impartialité désirable, du moins avec un art et un charme infinis.

Pasquier ne s'est pas contenté, comme de Thou, de faire l'*histoire de son temps*, il a voulu remonter aux temps antérieurs, aux origines, même les plus obscures, de cette oire. Dans son œuvre enfin, qu'il a intitulée : *Recherches la France*[1], il s'est principalement attaché à composer, avec une vraie patience d'érudit, la généalogie glorieuse de cette France à laquelle il a voulu consacrer tous ses loisirs, et pour l'honneur de laquelle il a toujours vécu. Sans doute, l'érudition moderne trouverait à reprendre dans ces *Recherches* un certain nombre d'erreurs, d'inexactitudes et de témérités ; mais, telles que nous les possédons, elles ont encore, aux yeux des hommes les plus graves, une incontestable valeur. « Elles ont éclairé un grand nombre de points historiques qui ne l'avaient été qu'imparfaitement avant elles... Tout cela est devenu vulgaire,

[1] Ces *Recherches* se composent de neuf livres, dont voici le sommaire : Livre Ier : *Établissement des Français, premières origines de la nation.* — Livre II : *Magistratures et dignités*, *Parlements*, *États généraux*, etc.—Livre III : *Affaires ecclésiastiques*, *puissance des Papes*, etc. —Livre IV : *Jugements*, *procédures*, etc. — Livres V et VI : *Diverses questions d'histoire.* — Livre VII : *De l'origine de notre poésie française et de nos langues.* — Livre XIII : *Langue française.* — Livre IX : *La France littéraire*, *l'Université*, *les Études.*

Pasquier ne se borne pas à donner à ses enfants des conseils précieux pour l'exercice de leur profession ; il les initie encore à l'étude du droit romain par une série de leçons magistrales que, dans sa vieillesse, il leur fait chaque jour. La collection de ces entretiens familiers et savants tout à la fois, forme un ouvrage de premier ordre et de suprême érudition, publié, il y a quelques années, sous le titre de *Commentaires sur les Institutes de Justinien*, et sous les auspices de M. le chancelier Pasquier. « C'est un » livre d'un mérite rare et singulièrement curieux, pour le » fond et pour la forme, » dit un savant appréciateur de cet ouvrage. « A part quelques instructions du chancelier » d'Aguesseau à son fils, nous n'avons pas, dans notre » langue, de livre élémentaire de droit écrit par un magis» trat homme d'État, pour l'instruction d'un magistrat » et d'un homme d'État, où chaque disposition du droit » soit mieux mise en relief et présentée en saillie, à » l'usage de la jeunesse appelée à manier un jour les af» faires publiques. Tel est le point de vue où se place Pas» quier vis-à-vis de ses jeunes auditeurs. C'est un ancien » magistrat qui instruit de futurs magistrats, et, sous sa » plume, le droit revêt des formes qui ne sont ni celles de » l'école, ni celles de la science académique, ni celles de la » pratique judiciaire ; mais bien celles de la jurisprudence » parlementaire du XVIe siècle, éclairée par la pratique du » droit, par le flambeau des lettres humaines et par la rai» son divine du christianisme[1]. »

Ainsi que vient de le dire son savant appréciateur, Pasquier est franchement chrétien ; disons plus : il est catholique sincère; mais il est catholique à la manière des

[1] M. Giraud, Préface des *Commentaires*.

parlementaires de son temps, c'est-à-dire sans ce fanatisme aveugle qui, pour défendre une religion de paix, donnait à chaque instant le signal du combat. En cela comme en toute autre chose les opinions extrêmes lui déplaisent, et il sait rendre justice à qui de droit. Il se met à l'écart de tout ce qui ressemble à un parti pris d'hostilité. Les Jésuites, il leur fait une guerre acharnée, non-seulement devant le Parlement, mais dans ses écrits, dans son *Catéchisme* principalement, pamphlet plein de verve et de sarcasmes, dont on a dit qu'il était « plutôt une manifestation religieuse et politique qu'une œuvre d'esprit, une action plutôt qu'un livre [1]. » Toutefois, il comprend leur doctrine en tant que doctrine religieuse ; il les aime comme apôtres, is il les repousse comme soldats.

La Réforme, il la tolère, tant qu'elle n'emploie que des ens pacifiques pour se produire ; mais il se prononce c tre elle avec énergie, dès qu'elle déploie l'étendard de la lutte. Calvin, il sait lui rendre justice en quelques points ; de même qu'en d'autres il sait protester contre ses téméraires prédications. Comme écrivain, il le loue ; comme réformateur, il le blâme. « Il estoit, » dit-il en parlant de lui, « homme bien escrivant, en latin et en » françois, et auquel nostre langue françoise est grande- » ment redebvable, pour l'avoir enrichie d'une infinité de » beaux traicts. S'il eûst tourné son esprit à la bonne voye, » il pouvoit estre mis au parangon des plus signalez doc- » teurs de l'Egglise. »

Tout catholique qu'il est, Pasquier se garde bien de se fourvoyer dans la Ligue, où il ne voit, entre deux partis religieux, qu'un échange d'abominables crimes, inspirés

[1] Léon Feugère.

par de plus abominables passions. « De tous ces princes et » seigneurs, » dit-il, « qui ne parlent, en sens divers, que » de la religion de Dieu, du service du roy, de l'amour » de la patrie, je n'en voids pas un tout seul qui, soubs » ces beaux prétextes, ne ruyne totalement le royaume, » de fond en comble... Il seroit impossible de vous dire » quelles cruautés barbaresques sont commises d'une part » et de l'autre. Où le huguenost est le maistre, il ruyne » toustes les images, démolit les sépultures et tom- » beaux... En contre-eschange, le catholique tue, meur- » trit, noye tous ceux qu'il cognoit de ceste sorte, et en » regorgent les ribvières.... » Cette idée de religion, mêlée à de tels excès, provoque ainsi de sa part d'énergiques paroles, dans lesquelles se révèle encore cet esprit de pacification qui le domine toujours, et qui ne peut se taire en présence d'événements aussi désastreux.

Pasquier, soit par instinct naturel, soit par ce contact habituel qu'il eut, pendant sa longue carrière, avec les magistrats de son époque, appartenait à ce parti des parlementaires, dont l'influence fut si grande et en même temps si salutaire, pendant les troubles du XVIe siècle. Il aimait la monarchie, avec toutes ses garanties de grandeur et de stabilité ; mais il voulait que les rois eussent toujours près d'eux un pouvoir assez fort, assez éclairé, assez indépendant, pour contrôler leurs actes et résister, au besoin, à leurs témérités. Il faisait peu de cas des convocations d'États généraux dont il disait, en parlant de ceux d'Orléans : « C'est une vieille folie qui court en l'esprit des » plus sages François, qu'il n'y a rien qui puisse tant sou- » lager le peuple que de telles assemblées. Au contraire, » il n'y a rien qui lui procure plus de torts, par une infi- » nité de raisons. » Mais il reportait toute son estime sur

le Parlement, « *ce grand et perpétuel conseiller de la* » *France,* » selon son expression, chargé de veiller, auprès du trône, sur les intérêts sacrés de la patrie, et d'opposer une digue infranchissable aux empiétements de l'autorité royale sur les droits éternels de l'humanité.

Il pensait, du reste, que cette fonction de résistance n'empêchait pas ceux qui en étaient investis de rester, au fond du cœur, fidèles et dévoués. Les exemples de pareils accommodements ne sont pas rares dans les annales du XVI[e] siècle, et l'on connaît les traits de dévouement et de fidélité de nos grands magistrats, aussi bien que les actes d'indépendance et d'opposition par lesquels ils se sont illustrés. « Pasquier, » dit un célèbre et savant biographe [1], « imita, dans sa mesure, ces beaux exemples de » vertueuse et féale liberté. » A peine investi de la charge d'avocat général à la Cour des comptes, il en usa pour s'opposer à certain enregistrement d'édit qu'il croyait inique ; et, comme il arriva qu'une grande princesse, qu'il vit peu après, lui fit part du mécontentement du roi, si bien disposé pour lui auparavant, Pasquier répondit, en se ressouvenant de son ancienne courtoisie galante et de sa poésie de jeunesse, pour corriger la sévérité de son procédé, « que l'issue de cecy seroit telle que d'un amoureux, » lequel ayant esté esconduit par sa dame, s'en va infini- » ment mal content, mais qui, revenant peu à peu à soy, » l'ayme, respecte et honore davantage, et qu'ainsy le roy » l'en regarderoit bientôst de meilleur œil que devant. »

En littérature, au milieu du conflit des langues anciennes et modernes, qui se manifestait de son temps, Pasquier, tout en respectant et conseillant même quelque-

[1] M. Giraud.

fois des emprunts de l'une à l'autre langue, s'est toujours efforcé de rester français. Sur ce point, il est un peu de l'école de Montaigne, et même de celle de Ronsard dont il était le contemporain et l'ami. Comme Ronsard, il trouve que notre langue n'est pas assez riche en « voca-» bles » pour se plier à tous les caprices de l'esprit. Aussi ne recule-t-il devant aucun moyen de l'enrichir et de la doter de nouvelles ressources qu'il va chercher partout où il espère les rencontrer. « Entendez donc, s'il vous » plaist, » écrit-il au savant Turnèbe, « entendez donc » quelle est ma conception en ceste dispute. Mon opinion » ne fust oncques d'exterminer de nous ni le grec, ni le » latin. Je veulx que nous nous aydions de l'un et de » l'aultre, selon que les occasions nous admonesteront de » le faire. Mais je prétends que le profict qui en viendra, » soit communiqué aux nôstres, plustôst qu'aux estran-» gers. Que s'ils ont affaire de nos inventions, qu'ils les » viennent chercher chez nous et qu'ils apprennent nostre » vulgaire, si, par nos escrits, il se rend digne d'estre » appris. » Pasquier veut donc que le français s'enrichisse du latin et du grec, lorsque la nécessité du discours s'en fera sentir. Il va plus loin encore : pour lui, le langage de la cour est trop efféminé, celui du Parlement est trop solennel ; il lui faut, pour exprimer sa pensée, un instrument approprié à sa nature franche et naïve ; il lui faut une sorte de langue universelle qu'il saura créer à son usage, en empruntant, çà et là, aux gens de professions diverses, certaines expressions pittoresques de leur idiome particulier.

C'est ainsi qu'à la même époque procédait Montaigne, dont le livre des *Essais* contient tant d'applications de ce système de conciliation entre les divers idiomes. Pasquier

savait apprécier ce beau livre, comme il s'associait aux principes littéraires de son auteur : « Je n'ay livre entre » les mains, » dit-il, « que j'aye tant caressé que celuy-là. » J'y trouve tousjours quelque chose à me contenter. C'est » un aultre Sénèque en nostre langue. A toutes ses maniè- » res de parler de Gascogne et aultres mots inusitez, que » je ne puys faire passer à la monstre, j'oppose une infi- » nité de beaux traicts françois et hardys, une infinité de » belles poinctes qui ne sont propres qu'à luy, selon l'a- » bondance de son sens ; et ne me puys encore offenser, » quand il se desbonde à parler de luy. Cela est dict d'un » tel air, que j'y prends autant de plaisir comme s'il par- » loit d'un aultre. Mais, surtout, son livre est un vray sé- » minaire de belles et nottables sentences, dont les unes » sont de son estoc et les autres transplantées si heureuse- » ment et d'une telle naïveté dans son fonds, qu'il est » malaisé de les juger pour aultres que siennes. »

Comme Montaigne et Ronsard, Pasquier sait transporter dans sa langue maternelle des expressions latines qui, tout en conservant leur première signification, n'en deviennent pas moins françaises par l'emploi qu'il en fait. Lorsqu'il exprime sa joie paternelle, à la naissance de son premier-né : « Je suis *augmenté d'un enfant*, » s'écrie-t-il dans son transport ; « *parvulus natus est nobis*, comme » dans la messe de Noël. Il me plaist de commencer ceste » lettre par un passage de l'Egglise, à l'imitation de nos » anciens advocats, en leurs plaidoyeries d'importance... » Je suis donc *augmenté d'un enfant* et augmenté de la fa- » çon que souhaitoit un ancien philosophe, c'est-à-dire » d'un mâle et non d'une fille ; je dirois parisien et non » barbare, n'étoit que ce nom sonne mal aux oreilles de » tous... » Toute cette lettre est charmante et donne bien

l'idée de ce style naïf et familier, dont l'antiquité n'offre aucun exemple, et qui n'appartient, en réalité, qu'à la langue dont se sont servis nos grands écrivains du XVIe siècle.

La vieillesse de Pasquier ne fut pas moins sereine que le reste de sa vie; elle résume, en quelque sorte, cette douce et calme existence de l'homme de bien, partagée entre l'étude aride de la jurisprudence, les luttes émouvantes du barreau, la méditation des questions judiciaires, le culte des belles-lettres, le charme de la poésie. On aime à voir, au commencement du XVIIe siècle, ce dernier rejeton du siècle de la Renaissance et de la Réforme, au milieu d'une famille qui l'entoure de respect et de vénération, donnant à ses fils et à ses petits-fils les conseils de la sagesse, et faisant pénétrer dans leurs cœurs les principes de droiture et de vertu qui l'ont toujours dominé. On sait que l'on doit à ces entretiens intimes du patriarche avec ses enfants, le livre des *Institutes*, dont nous avons parlé précédemment. C'est aussi pendant sa vieillesse, à l'âge de soixante-dix ans, qu'il composa son *Catéchisme des Jésuites*, où l'on trouve un tour d'esprit facile et naturel, souvent de la sagacité, parfois de l'éloquence, mais dont le principal mérite est d'avoir fourni la matière des *Provinciales* et ouvert ainsi la route à l'un des plus beaux génies du XVIIe siècle.

A quatre-vingts ans, Pasquier résumait sa longue carrière dans quelques vers d'une expressive brièveté, composés sous forme d'épitaphe :

Quel je fus, quel je suis, passant, si tu fais doubte,
Arrête-toy un peu, en ce lieu, et m'escoute :
Autrefois, au barreau du Palais de Paris,
Entre les advocats estant de quelque prix,
Par un vœu solennel, j'ordonnay que ma vie
S'esloignât du mespris, s'esloignât de l'envie.

Voguant entre ces deux, je me mis sur les rangs ;
La cause des petits je pris contre les grands :
Puis d'advocat du Roy, aux Comptes, j'eus l'office ;
Henry, pour mon repos, m'élut à son service...
Enfin, content de peu, dans ma vieille saison,
J'ay faict une retraite honneste en ma maison.

Sa mort fut digne de sa vieillesse, comme sa vieillesse avait été digne du reste de sa vie. Un de ses fils l'a racontée en termes touchants : « Il dit, en recueillant ses forces : « *Mon Dieu, aye pitié de moy et me reçoys en ton para-* » *dis!* » laquelle prière il n'eust pas plustôt achevée, que, » sentant l'effort de la dissolution de l'âme et du corps, il » pria un vieux serviteur de luy tenir les deux mains, ce » qu'il fist ; et, se tournant au même temps tout seul sur le » costé gauche, il rendist l'âme à Dieu, sans peine, sans » aulcune action violente, que d'une larme qui luy vint à » l'œil ; encorres porta-t-il les deux doigts de sa main » droicte sur ses deux yeux pour les fermer [1], et fust cueilly » par la mort, d'une mort paisible, le 31 aoust 1615, vers » deux heures du matin. »

[1] Abel de Sainte-Marthe a composé sur cet acte, le distique suivant :

Intrepidâque manû morientia lumina condens,
Ipse sibi æterni reseravit limina cœli.
(*Poëmata*, Paris 1632, in-4, p. 222.)

CHAPITRE V

ANTOINE LOYSEL

Le nom de Pasquier rappelle naturellement à l'esprit celui d'Antoine Loysel dont l'œuvre la plus considérable, le *Dialogue des avocats*, est placée sous le patronage du chef du barreau, comme le *Dialogue sur les orateurs*, de Cicéron, porte le nom de *Brutus* pour titre principal.

Lorsque le chef-d'œuvre de Loysel parut dans le monde judiciaire, l'impression en fut vive et l'intérêt s'y attacha immédiatement. C'était en 1602, au début de ce XVIIe siècle où tant d'événements remarquables allaient s'accomplir. Loysel touchait à la fin de sa carrière, et son livre, dans lequel venait se dérouler l'histoire de l'ancien barreau, ne pouvait qu'exciter la curiosité.

Loysel, avant de mettre la main à cet ouvrage, avait pris part aux événements les plus considérables du XVIe siècle, et avait acquis parmi les membres du Parlement une haute réputation de science et de vertu. Cependant sa vocation première semblait ne l'avoir pas destiné au barreau : il avait commencé l'étude de la médecine, avec la pensée de devenir un jour médecin. Mais, dit un de ses biographes, « son père ne le voulut pas, disant » qu'outre le danger auquel les médecins sont contraints » de s'exposer de jour en jour, un médecin ne pouvoit estre

» que médecin, au lieu qu'un avocat pouvoit devenir pré-
» sident à mortier et chancelier[1]. »

Loysel obéit à son père et réalisa, au moins en partie, les prévisions de ce dernier. Comme toute la jeunesse studieuse de son époque, après avoir terminé ses humanités, il alla au loin demander aux maîtres de la science juridique des conseils et des leçons. Comme ses plus illustres contemporains, il fut l'élève de Cujas, d'abord à Toulouse, puis à Bourges où il rencontra Pierre Pithou dont il devint le plus intime ami. Cette amitié se consolida de plus en plus, et de simples étudiants qu'ils étaient lorsqu'ils se rencontrèrent, Pithou et Loysel devinrent bientôt tous deux de savants jurisconsultes, firent à la même époque de brillants débuts au barreau, puis entrèrent ensemble, comme substituts du procureur général, au parquet du Parlement.

Ce fut en cette qualité que Loysel assista, en 1579, aux *Grands Jours* de Poitiers. Pasquier s'y trouvait lui-même en qualité d'avocat général, et tous deux employèrent leurs loisirs à composer des morceaux de prose et de poésie, dont l'enfantement toujours facile était pour eux un doux et agréable délassement. On a conservé le souvenir d'un recueil de vers latins, intitulé *Pulex Pictonicus* (la Puce de Poitiers), composé en cette circonstance par Loysel, Pasquier et d'autres beaux esprits du temps, à propos d'une puce aperçue, un jour, par l'un d'eux sur le sein d'une demoiselle Desroches, et dont on vantait le bonheur sur les tons les plus tendres et les plus passionnés.

Mais la poésie n'était pas ce qui devait illustrer Loysel, dont le nom se rattache beaucoup plus à des œuvres sé-

[1] Claude Joly, *Vie d'Antoine Loysel.*

rieuses qu'à des fadeurs ou à des futilités. De Poitiers, il fut envoyé, comme avocat général, en Guyenne où il resta trois ans, pendant lesquels, suivant le Parlement à Bordeaux, à Agen, à Périgueux, à Saintes, « il fit pour le » moins, » dit son biographe, « deux mille plaidoyers pour » le roy, et quelques vers, lorsqu'il avoit du loysir [1]. »

Du loisir, il ne tarda pas à en trouver plus qu'il n'en avait désiré, à cette triste époque des barricades de 1588, qui vint le surprendre au milieu de ses travaux judiciaires, et le forcer à rentrer dans la vie privée. jusqu'à ce que des jours meilleurs fussent enfin revenus. Cinq ans se passèrent ainsi, pendant lesquels il composa divers traités touchant les droits du roi et les priviléges de la couronne, des morceaux d'histoire, de morale, de littérature, de théologie même, « le tout pour passer son temps, pendant lequel Dieu l'as- » sista tellement, et sa famille, et ses amis, qu'ils n'endu- » rèrent nécessité quelconque, ayant toujours eu les vivres » nécessaires et de l'argent pour acheter ce qui se ven- » doit [2]. »

L'avénement d'Henri IV ramena pour Loysel des jours de paix et de bonheur. Disons plus, ce grand fait politique fournit à l'illustre magistrat l'occasion de montrer son énergie et son zèle pour le bien public. A cette époque de la dernière victoire du Béarnais, Paris est aux prises avec la famine la plus affreuse que, de mémoire d'homme, on ait jamais vue ; la population est aux abois, haletante, expirante, sollicitant partout des secours.... Loysel sort de sa retraite, va trouver le prévôt des marchands, lui expose la situation, les horreurs de cette guerre désormais inutile,

[1] Claude Joly.
[2] Claude Joly.

lui persuade de consentir à la reddition de la ville et de faire cesser ainsi tant de calamités. Ses paroles sont écoutées; d'autres se joignent à lui pour participer à l'honneur ce grand coup d'État qui doit sauver Paris et la France, Loysel devient, en quelques instants, non plus un courageux magistrat, mais le sauveur de tout un pays.

Aussi, lors de la reconstitution du Parlement, après la cessation complète des hostilités, fut-il, conjointement avec son ami Pierre Pithou, chargé de remplir les fonctions d'avocat général, et de prendre la parole, en cette qualité, à l'audience solennelle de réinstallation. Il choisit pour texte de sa harangue cette belle strophe d'Horace :

« Hic dies vere mihi festus atras
» Eximet curas : ego, nec tumultum,
» Nec mori per vim metuam, tenente
» Cæsare terras...[1] »

« Ce jour est vraiment pour moi un jour de bonheur ! » tous mes soucis ont disparu ; toutes mes inquiétudes » sont dispersées ; César règne, et, sous son règne, je n'ai » plus à craindre ni les misères de la guerre, ni les tor» tures de la mort. » Ce fut son dernier acte comme membre du Parlement ; mais ce ne fut ni le moins remarquable, ni le moins utile à la cause du nouveau roi dont il sut mettre en relief, avec élégance, et les vertus et les bienfaits.

Puis il rentra dans la vie privée, non par violence ou contrainte, mais de son plein gré, par lassitude ou dégoût des fonctions publiques, et avec le désir de se livrer tout entier à son penchant pour la retraite, l'étude et la méditation. Ce fut ainsi qu'au milieu d'une famille dont les ha-

[1] Lib. III, ode XIV.

bitudes et les goûts modestes étaient en tout conformes aux siens, il composa la partie la plus importante de ses œuvres littéraires et scientifiques. Ce sont, pour la plupart, des écrits sur divers sujets détachés, de petits poëmes en vers latins, des opuscules théologiques, des traductions, des paraphrases de psaumes, des prières, des méditations, des observations sur le droit civil français et romain, des biographies de jurisconsultes. Parmi ces dernières, on remarque celle de *Rutilius Rufus*, philosophe qu'il appelle *le Socrate romain;* celle de l'avocat général Du Mesnil « qui laissa, » dit-il, « une si bonne mémoire de ses ac- » tions et comportement en sa charge, que fort longtemps » après, quand on vouloit parler d'un bon advocat du roy, » l'on alléguoit M. l'advocat Du Mesnil ; » enfin, celle de son ami le plus intime, Pierre Pithou, dont il avait partagé les dangers et les triomphes, et dont mieux que personne il avait su apprécier les mérites.

Mais de toutes ces œuvres qui ont assez vieilli de nos jours, pour ne plus guère supporter une lecture attentive, la plus considérable et la plus attrayante est, sans contredit, le *Dialogue des avocats.* Cette œuvre se distingue, non-seulement par une peinture exacte des mœurs et des habitudes du Parlement du XVIe siècle, mais aussi par une habileté de composition, qui fait assister le lecteur aux dernières années d'une génération qui va s'éteindre, et aux débuts d'une jeunesse prête à recueillir les traditions des anciens. Et quelle simplicité, quelle familiarité, quelle naïveté de style ! Après plus de deux siècles, ces pages sont encore pour nous d'autant plus intéressantes, qu'elles nous reportent, sans fatigue, à ces temps déjà si loin de nous, où nous trouverions encore tant de modèles, si nous nous donnions la peine de les y chercher.

Le sujet est simple et se développe naturellement sous plume de l'écrivain. Le Parlement a pris une décision vertu de laquelle tout avocat sera désormais soumis à une taxe déterminée pour ses écritures, plaidoyers et consultations. Le barreau s'est levé tout entier pour protester contre une telle offense à son indépendance et à sa dignité. Plusieurs semaines se passent, pendant lesquelles les audiences sont fermées, faute d'avocats pour plaider les causes. Mais, pendant ces jours de loisir, on ne repose pas entièrement, on se réunit les uns chez les autres, pour travailler ensemble et s'instruire mutuellement. C'est ainsi, par exemple, que « M. Pasquier, » dit Loysel en commençant son Dialogue, « M. Pas» quier, conseiller et advocat du roy en la chambre des » Comptes, et ancien advocat en la cour du Parlement, » m'estant venu veoir, un dimanche du mois de may de » l'année 1602, nous trouva, mes enfants[1] et moy, » dans ma salle, avec les sieurs de Bierne, Pithou et » d'Hibouville mon neveu, aussy advocats, qui nous » avoient faict l'honneur de dyner avec nous. Et, après » nous estre saluez et assis, les uns sur le lict verd, les » aultres en des chaires, et avoir tenu quelques propos » particuliers, chacun de sa disposition, les paroles nous » eûssent manqué, n'eûst esté que M. Pasquier rompist le » silence en ces termes. » Ce début est charmant de bonhomie et de simplicité ; il montre quelles étaient les habitudes domestiques de ces hommes, si célèbres au dehors, si humbles et si modestes au dedans. Les voilà réunis « en des chaires, » autour du plus ancien d'entre eux, du véné-

1 Antoine Loysel, avocat au Parlement et depuis conseiller, son fils aîné ; et Guy Loysel, conseiller clerc au Parlement, son second fils.

rable Pasquier, tradition vivante de la magistrature et du barreau du siècle qui vient de finir. Pasquier prend la parole ; il fait l'histoire complète du barreau et de ceux qui l'ont illustré et qu'il donne pour modèles aux jeunes avocats et aux jeunes conseillers qui l'écoutent. Trois séances ou *conférences* sont consacrées à ce naïf récit des tem écoulés, et chacune des paroles échangées entre l'illustre Pasquier et ses dociles interlocuteurs porte avec elle son enseignement et sa leçon.

Ce *Dialogue* est donc une causerie simple, facile, naturelle, se déroulant sans effort, se lisant avec intérêt, offrant à chaque page un attrait nouveau, donnant surtout une idée bien nette et bien exacte de la vie des anciens avocats. Sous ce rapport, Loysel doit être considéré comme un historien plein de charme, un moraliste dont les préceptes peuvent servir de guide aux avocats et aux magistrats de tous les temps, un écrivain qui, comme peintre de mœurs, peut être mis au rang des plus habiles et des plus renommés.

Les autres productions de cet auteur sont loin de pouvoir être comparées avec cette œuvre que la postérité a recueillie et conserve précieusement. Loysel voulut toutefois en faire part à ceux qui viendraient après lui, et employa les derniers moments de sa vie à les revoir et à en préparer la publication. Quoi qu'il en soit, il faut considérer ces œuvres secondaires, sinon comme des modèles à imiter, du moins comme le témoignage d'une vie toujours laborieuse, commencée en 1536 et terminée en 1617, dans les sentiments de la piété la plus douce et de la plus admirable résignation. Claude Joly, contemporain de Loysel, a ainsi raconté les derniers instants de cet homme de bien : « Sa maladie augmentant toujours, depuis le 14 avril jus-

» qu'au 28 suivant, qu'il décéda, il se faisoit souvent en-
» tretenir de sa lecture bien-aymée, de divers psaumes
» qu'il indiquoit luy-mesme ; receust tous les sacrements
» avec de grands ressentiments de piété, et donna sa béné-
» diction à la pluspart de ses enfants et petits-enfants pré-
» sents ; l'un desquels luy lisant quelque chose de la Pas-
» sion de Nostre Seigneur, il expira si doulcement, que
» l'on eust peine à s'en appercevoir. »

CHAPITRE VI

PIERRE PITHOU

L'ami le plus intime de Loysel était Pierre Pithou, né en 1539, d'une famille de jurisconsultes dont chacun des membres s'est rendu célèbre, soit par ses actes, soit par ses écrits [1]. Pierre Pithou, dès sa jeunesse, se fit remarquer entre ses condisciples par son amour pour l'étude,

1 Le chef de cette famille, PIERRE PITHOU, *premier du nom*, vint s'établir, comme avocat, à Troyes en Champagne, au commencement du XVI[e] siècle. « C'étoit, dit Loysel, l'oracle, non-seulement de la ville, » mais de tout le païs. » Il avait pris pour devise ces deux mots grecs qui rappellent son nom patronymique et ses habitudes religieuses : Θεω Πειτου, *obéis à Dieu*. Ses fils modifièrent ainsi cette devise : Τοις νομοις Πειτου, *obéis aux lois*. Ses fils étaient quatre frères dont deux jumeaux, NICOLE et JEAN, qui vécurent ensemble soixante-quatorze ans, au milieu de toutes les tribulations que leur suscitèrent la guerre de la

[illegible]

[illegible] du [illegible] avait [illegible] [illegible] saillir aux [illegible] [illegible] ses [illegible] [illegible] [illegible] son [illegible]

[illegible] du [illegible] des productions [illegible] les [illegible] plus [illegible] [illegible] manuscrits. [illegible] avait [illegible] les [illegible] les [illegible] les [illegible] ses auteurs [illegible] Pierre Pithou fit, après [illegible] au [illegible]. Un défaut

[illegible] d'autres travaux historiques et politiques. Ils [illegible] même. [illegible], un [illegible] une apologie du [illegible] et une attaque [illegible] contre le [illegible] leurs autres frères requirent d'un second [illegible] s'appelaient [illegible] et François. Le premier [illegible] qui nous occupe [illegible] se rendit à publier plusieurs [illegible] et juridiques. Cujas dont il était l'élève a dit de [illegible]. « François Pithou suit les [illegible] par la pénétration de son [illegible] »

de prononciation le força, dit-on, de s'en retirer de bonne heure et de se livrer exclusivement au travail de la consultation.

Sa réputation de science et de sagesse lui attira de nombreux clients, mais ne l'empêcha pas de joindre aux occupations de la pratique quotidienne des occupations d'un autre genre. C'est ainsi que, sous le titre de *Mélanges rassemblés à mes heures perdues*, il fit bientôt paraître un ouvrage composé de dissertations savantes sur des matières de jurisprudence, d'histoire et de critique littéraire. C'est ainsi encore qu'il livra à la publicité son *Code des Wisigoths*, que Cujas lui-même ne dédaigna pas de mettre à contribution, lors de la composition de son *Commentaire sur les fiefs*.

Mais ce temps de labeur calme et tranquille ne dura pas pour lui. Calviniste comme toute sa famille, il fut obligé de fuir devant le catholicisme triomphant, de quitter le barreau de Paris, où son nom commençait à être pris pour drapeau, de quitter même le barreau de Troyes, sa ville natale, au sein de laquelle il avait cru trouver un abri. C'est alors que sa haute réputation de jurisconsulte, arrivée jusqu'aux États du duc de Bouillon, lui fit confier par ce prince la rédaction des *Coutumes de Sédan*, dont le mérite fut reconnu tel, qu'elle fut immédiatement adoptée comme texte de loi.

A Bâle, où de nouveaux troubles le forcèrent de se réfugier, Pierre Pithou réunit les matériaux nécessaires pour une *Histoire de l'Allemagne depuis Frédéric Ier*. Il publia même une partie de cette histoire, qu'il adressa à son ancien maître Cujas, avec une dédicace où ses sentiments de reconnaissance et d'admiration pour l'illustre professeur sont exprimés en ces termes : « Comblé de vos bienfaits, je

» serais un disciple indigne de vous, si vous n'occupiez pas » la première place dans mon cœur. Victime des troubles » qui déchirèrent nostre patrie commune, je regarde comme » le plus grand mal qui en puysse resfléchir sur moy la » nécessité où ils me mettent de perdre de vue vous et tout » ce qui vous intéresse. Ce livre est un messager que j'ex- » pédie pour me procurer de vos nouvelles : recevez-le » comme quelque chose qui vous appartient. »

De retour à Paris, après les édits de tolérance, il se crut définitivement en pleine sécurité : mais la Saint-Barthélemy vint encore troubler le malheureux calviniste au milieu de ses travaux, et le forcer à chercher de nouveau son salut dans la fuite. On connaissait l'ardeur de ses opinions religieuses : on savait avec quelle fermeté il savait les défendre ; aussi fut-il un des premiers recherché, traqué, poursuivi à outrance, et lui fallut-il, pour échapper à une mort imminente, recourir aux moyens qu'inspire, même aux plus braves, l'instinct naturel de la conservation. Il se retira donc chez son ami Loysel, où il resta caché, et où il acheva son ouvrage depuis longtemps commencé, sur la *Conférence des lois de Moïse avec divers fragments des jurisconsultes romains*. Il avait trouvé les matériaux de ce travail dans l'héritage scientifique de son père, et il en fit hommage à celui même qui, pendant les jours d'orage où la mort l'avait poursuivi de si près, lui avait donné la plus douce et la plus cordiale hospitalité. « Jouissez, mon » cher frère, » dit-il à Loysel, dans sa préface, « jouissez » de ce trésor selon que vous le jugerez convenable ; faites- » en part au public, si vous vous y croyez obligé. Je n'ay » plus rien à attendre de bon dans ce monde, qu'une mort » prompte, que je verray venir sans crainte et sans regret, » s'il faut la recevoir pour mon prince ou pour ma patrie.

» Quant à vous, mon cher frère, vivez heureux et pensez à » moy. Pensez que si quelque espoir m'est encore permis, » ce n'est qu'à condition que vos bons conseils et vos se- » cours mesme, au besoin, ne me manqueront point. »

L'année suivante, avec l'aide de ces bons conseils qu'il avait invoqués avec tant d'effusion, Pithou abandonna les doctrines protestantes et se convertit au catholicisme. Cette conversion subite doit être considérée comme d'au- plus sérieuse et sincère, que Pithou resta toujours, même au milieu de l'exaltation des esprits, dans un milieu de modération dont il recueillait l'exemple, chaque jour, de llustres amis du Parlement. Comme ces derniers, il savait e à la fois religieux et patriote. Il aimait Dieu jusqu'à tout sacrifier à son culte. Il aimait la France, la Champagne surtout, jusqu'à verser des larmes amères sur les malheurs que les guerres civiles y avaient multipliés. « Quel » affreux spectacle ! » s'écrie-t-il, dans une belle épître en vers latins, qu'il adresse à Auguste de Thou, et dans laquelle on retrouve la poésie des grands maîtres, « quel » affreux spectacle la France n'offre-t-elle pas à nos yeux !... » Les miens n'ont-ils pas été témoins de ce qu'a souffert » la Champagne, ma malheureuse patrie ? La famine, la » maladie, la guerre y ont épuisé leurs fureurs Les ha- » bitants ont subi tout ce que peut, sur un pays sans dé- » fense, la barbare licence de voleurs et de brigands » attroupés... Le crime s'est fait un rempart des autels ; » il se joue des lois sous le masque de la religion. Il ose » tout sous ce masque, et les passions sont les dieux aux- » quels chacun s'empresse de sacrifier. Disons la vérité : » la France n'a plus de Dieu ! Le premier pas qu'elle a » fait pour s'en éloigner a été le premier pas vers sa » ruine. Il l'a abandonnée, sans secours, à elle-même, à

» ses craintes, à ses injustes défiances, à ses vaines espé» rances, à sa folle présomption, à ses propres fureurs. » O France, ô ma patrie, dans quel abîme ton aveuglement » t'a-t-il précipitée? Tes enfants insensés se lasseront-ils » enfin de tourner leur rage contre toi-même, et de dé» chirer de leurs mains furieuses le sein même qui les a » nourris?..... » Toute la pièce est sur ce ton de plainte et de gémissement, relevé toutefois par une pureté de style et une richesse de poésie, qui prouvent combien son auteur s'était pénétré des beautés d'Horace et de Virgile, dont à l'occasion il savait si bien profiter.

Mais Pithou ne s'est pas borné à exhaler ses plaintes en beaux vers; il a mis au jour tout son amour pour sa patrie, tout son amour pour son roi, dans deux ouvrages dont la célébrité ne s'est pas affaiblie, et qui sont encore considérés comme types de l'esprit conciliateur qui animait alors la partie vraiment judicieuse du Parlement. Nous voulons parler d'abord de la fameuse *Satire Ménippée*, dont Pithou est considéré comme l'auteur le plus illustre et le plus éloquent[1]; puis du grand ouvrage des *Libertés de l'Église gallicane*, qu'il dédia à Henri IV, par une épître « digne de l'ouvrage qu'elle an» nonce, du bon citoyen qui parle, du prince auquel elle est » adressée[2], » et dont Bossuet s'est largement inspiré dans la déclaration célèbre de 1682. Lors de la composition de ce dernier ouvrage, Pithou était entré au parquet du Parlement, d'abord comme simple substitut, puis comme procureur général. Son dévouement à la cause royale l'avait rendu digne de ces fonctions éminentes dans lesquelles il

[1] Cette coopération à la *Satire Ménippée* valut à Pierre Pithou le surnom de *Varron de la France*. On sait que Varron a composé une suite de satires sous la même dénomination.

[2] Grosley, *Vie de P. Pithou*.

distingua, d'ailleurs, par un incontestable talent. Ce dévouement s'est surtout révélé pendant ce long et dramatique épisode de la Ligue, où la violence et le ridicule se disputaient la victoire, et dont la *Satire Ménippée* n'est ni la moins curieuse, ni la moins exacte reproduction.

Nous avons dit que Pithou avait coopéré d'une manière considérable à cette mordante comédie, dans laquelle se résument et se montrent, sous leur véritable jour, les passions et les rivalités religieuses du XVIe siècle. C'est, en effet, l'un de ses principaux titres de gloire, et son nom est irrévocablement attaché à cette œuvre, où ses principes religieux et politiques sont mis en relief avec une vigueur et un entraînement que le temps n'a pas affaiblis. Les pages qui lui sont attribuées, dans cet admirable pamphlet, sont des modèles d'éloquence. Le discours de l'orateur du tiers état, Pierre d'Aubray, dans lequel Pierre Pithou s'est personnifié tout entier, est un chef-d'œuvre et pourrait lutter avantageusement avec ce que nos temps révolutionnaires offrent, en ce genre, de plus mordant et de mieux frappé.

Tandis que, d'un côté, on se joue de l'indépendance nationale, on repousse le roi légitime, on veut recourir au suffrage, si souvent menteur, d'une prétendue majorité populaire, pour placer sur le trône un roi de circonstance; de l'autre, d'Aubray s'écrie, en parlant du Béarnais : « Le » roy que nous demandons est déjà faict par la nature, né » au vray parterre des lys de France, jetton droict et ver- » doyant du tige de sainct Louys. Ceulx qui parlent d'en » faire un aultre se trompent et ne sçauroient en venir à » boust. On peust faire des sceptres et des couronnes, » mais non pas des roys pour les porter. On peust faire » une maison, mais non pas un arbre ou un rameau verd. » Il faut que la nature le produise par espace de temps,

[illegible] la tige [illegible] de bois, [illegible] mais non pas une [illegible] à la [illegible] des secrétaires et [illegible] il faut [illegible] pour avoir vie et valeur.

[illegible] familier et tant [illegible] des idées sérieuses et [illegible] une enveloppe de demi-[illegible] d'une forme presque grave, [illegible] de tous les temps [illegible].

[illegible] d'exprimer en [illegible] ceux du plus grand nombre, mais non point ceux qui eussent osé affronter la responsabilité, devait trouver, parmi les hommes les plus distingués de son époque, des amis sûrs et dévoués. Aussi voyons-nous dans l'intimité de l'auteur de la harangue de Pierre d'Aubray des personnages dont les noms seuls révèlent tous les mérites : Achille de Harlay, Paul de Foix, de Thou, [illegible], Brisson, Loysel, Pasquier, du Vair, [illegible], tous jurisconsultes, magistrats, [illegible]; et Scaliger qui disait : « Je désespère d'égaler » Pithou, l'honneur de la France; » et Casaubon qui répétait : « C'est Pithou avec un petit nombre d'autres, » qui rendent les Muses parmi nous; » et Juste Lipse qui lui écrivait un jour : « Je puys opposer mon expérience à » ceux qui prétendent que l'on ne peust aymer ce qu'on ne » cognoit point. Je vous ayme sans vous cognoistre, sans » vous avoir jamais veû. J'y ai esté décidé par la nature

» de vos ouvrages, qui annoncent un esprit délicat, orné, » nourry des plus rares cognoissances. Plûst à Dieu que » je fûsse moins esloigné des bords de la Seine qui ont le » bonheur de vous posséder ! Nous nous verrions souvent, » et je ne serois point réduict à vous donner des tesmoi- » gnages muets de mon affection. »

Jusqu'à son dernier jour Pithou a voulu mériter de tels éloges ; car, en l'année même de sa mort, il exhuma de la poussière où quinze siècles les avaient enfouies, les œuvres de l'un des poëtes les plus élégants et les plus gracieux du siècle d'Auguste, les *Fables de Phèdre,* inconnues jusqu'à lui, et par lui livrées pour la première fois à la publicité. Hélas ! c'était pour Pithou comme le chant du cygne du poëte, car peu de temps après il disparut du monde, en manifestant une fois de plus les sentiments qui ne cessaient de l'animer pour la France et pour son roi : « *O mon roi!...* » s'écria-t-il en rendant le dernier soupir, « *que tu es mal* » *servi!... O pauvre royaume, que tu es déchiré!...* » C'était le 1er novembre 1596, cinquante-septième anniversaire de sa naissance, et, dit un de ses biographes, « comme si » tout devoit être remarquable dans cette existence privi- » légiée, jour qu'il avoit désigné depuis quelque temps » comme devant être celui de sa mort [1]. »

Sa mort a été digne de sa vie consacrée au culte et à la défense de ces trois éternels principes de toute organisation politique et sociale : *Dieu, la Patrie, le Roi. Le Roi,* il se montra sans cesse plein de zèle et de dévouement pour sa cause, toujours si sérieuse et si légitime, surtout lorsqu'un pays se trouve, comme était la France à la fin du XVIe siècle, livré aux tiraillements de toutes les ambitions,

[1] L'abbé Georges, chanoine de Troyes, *Études sur les Pithou.*

de toutes les rivalités. *La Patrie*, on sait combien il l'aimait, combien surtout il chérissait sa province natale, si déchirée, si mutilée par toutes les violences du fanatisme; on sait quelles amertumes pénétraient son cœur lorsqu'il lui fallait fuir devant les persécutions, et chercher loin des murs paternels un abri contre des menaces de mort ou de prison. *Dieu*, il comprenait combien sa puissance est grande, combien son action est décisive sur les destinées de ce monde, combien il est indispensable de l'aimer, de l'adorer, de le prier toujours, pour obtenir ici-bas un peu de calme et de consolation.

CHAPITRE VII

SERVIN ET OMER TALON

Tels étaient les principes de tous les grands magistrats de cette époque ; tels étaient ceux de deux hommes dont les travaux les plus considérables furent consacrés, d'une part, à la défense des libertés de l'Église gallicane, de l'autre, au soutien des droits du Béarnais au trône de saint Louis : nous avons nommé Servin et Omer Talon.

Servin était déjà membre du Parlement lors de cette journée des barricades, à la suite de laquelle une partie des magistrats fut obligée de se retirer à Tours pour y chercher la liberté, protester contre l'usurpation et prouver au roi son inviolable dévouement. Servin suivit ses collègues et ne tarda pas à succéder, en qualité d'avocat

général, à Jacques d'Espeisses, autre magistrat éminent, dont ses contemporains disaient que « c'estoit le plus sça- » vant et le plus grand esprit de nostre France[1]. » Un des premiers actes de Servin dans ces nouvelles fonctions, fut la *Remontrance* qu'il prononça en janvier 1590, à l'occasion de l'enregistrement des lettres patentes du roi, relatives à la légation venue de Rome après la mort d'Henri III. Dans ces lettres, Henri IV avait déclaré vouloir maintenir son indépendance et sa prééminence temporelle contre le pouvoir du pape ; ne reconnaître, comme base de ses rapports avec l'autorité supérieure ecclésiastique, que les franchises gallicanes, et ne consentir à donner aide et protection au cardinal légat, que si ce dernier consentait à son tour à le reconnaître pour roi de France, à l'exclusion de tous ceux qui prétendraient à cette dignité. Servin accompagna la présentation de ces lettres au Parlement d'une longue et savante dissertation sur la distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, sur la nécessité de l'indépendance absolue de l'un vis-à-vis de l'autre, et sur la haute sagesse dont le roi avait fait preuve, en posant des conditions d'hospitalité à ce cardinal téméraire qui était, dit-il, « entré dans le royaume sans demander permission » à Sa Majesté ! »

Le même sentiment à l'égard de la cour de Rome se manifesta encore un peu plus tard, dans la bouche du même magistrat, à l'occasion d'un nouveau procès entre l'Université et les Jésuites. Servin, en qualité d'avocat du roi, attaqua dans ce procès, de la manière la plus vive, les prétentions envahissantes de la célèbre compagnie, et con-

1 Lettre de M. Gillot, conseiller au Parlement à M. de Sainte-Marthe, insérée dans les *Œuvres de Loysel*. Éd. 1652.

clut en faveur des priviléges universitaires, suivant en cela l'exemple de Pasquier, son ancien et son modèle, auquel il emprunta, comme tous ceux d'ailleurs qui ont soutenu la même cause, la plupart de ses arguments.

Cet esprit de critique, d'indépendance et de fermeté, qui était celui de toute la magistrature de cette époque, Servin ne craignit pas de le porter jusqu'au pied du trône, et les *Remontrances* qu'il adressa au roi Louis XIII, tenant lit de justice au Parlement, à l'occasion de l'enregistrement de divers édits bursaux, sont devenues le titre principal de sa renommée aux yeux de la postérité. L'une de ces *Remontrances*, prononcée le 18 février 1620, commence en ces termes qui sont loin d'être dans les conditions classiques de l'exorde : « Sire, nous trouvons fort » étrange que Votre Majesté procède à la vérification de ses » édits par des voies si extraordinaires, que de venir en » sa cour de Parlement, contre les anciennes formes gar- » dées, de tout temps, par vos prédécesseurs rois et par » vous jusques à huy.... » Un tel début était de nature à attirer sur le magistrat qui le prononçait le courroux du prince auquel il était adressé, si ce prince eût été tout autre qu'un roi de vingt ans à peine, placé sur le trône pour couvrir de son nom le despotisme d'une régente, et si, surtout, le parti n'eût pas été pris d'avance, de la part de ses conseillers, de braver toutes les résistances et de se passer, au besoin, de l'intervention du Parlement. Aussi, sur l'ordre du garde des sceaux de conclure, Servin ne trouva-t-il à la *Remontrance* d'autre conclusion que celle-ci : « Sire, puisqu'il plaît à Votre Majesté, nous nous con- » tenterons de vous avoir représenté l'importance de cette » affaire, et, au reste, tendrons le col à l'obéissance et » conclurons, par votre commandement, puisque nous y

» sommes contraints, qu'il soit mis sur ces édits : lu, pu- » blié, enregistré, ce requérant votre procureur général. »

En 1627, Servin eut encore occasion d'adresser au roi Louis XIII une *Remontrance*, au sujet de nouveaux édits ayant toujours pour résultat de surcharger le peuple d'impôts. Les paroles du magistrat furent, cette fois comme la première, emprcintes de cette sévérité grave, respectueuse et soumise, qui sait concilier les devoirs de la conscience avec les égards dus au souverain. Elles furent toutefois assez énergiques pour faire naître, en plein Parlement, une scène dont l'histoire a constaté l'issue lamentable. Louis XIII, en entendant la protestation du courageux magistrat, manifesta un tel courroux, que le magistrat lui-même s'effraya de ce qu'il avait dit. Le sentiment de respect et de fidélité qui l'animait prit une force nouvelle, et domina même la pensée d'avoir accompli son devoir. La colère de son maître lui était devenue intolérable, et le regret de l'avoir provoquée par une inopportune témérité le priva de tout pouvoir pour supporter sa douleur. Il eut une défaillance, tomba de son siége où, un instant auparavant, il venait de montrer tant de courage, et mourut aux pieds de ce roi qui n'avait su comprendre ni la sagesse de ses conseils, ni la pureté de ses intentions. « Quoi que c'en soit, » dit un vieil auteur à ce sujet, « M. Bouguier, l'autheur du *Recueil des arrêts* qui porte son » nom, lequel estoit lors conseiller en la Grand'Chambre » et présent, nous en parle en ces deux vers qu'il fist en » ce temps-là sur ceste mort :

« Servinum una dies pro libertate loquentem
» Vidit, et oppressâ pro libertate cadentem[1]. »

[1] Guillaume Joly, *Notes* sur Loysel, p. 579.

De tels actes de courage civil n'étaient pas rares à cette époque où les agitations populaires fournissaient si souvent au monarque l'occasion de se laisser entraîner à des mesures de rigueur, et aux magistrats celle de se croire obligés, dans l'intérêt du bon ordre, d'opposer une digue à ces entraînements. Si Servin tenait à Louis XIII un langage assez ferme pour provoquer de la part du roi un mouvement de colère, un autre avocat général du même temps, Omer Talon, ne craignit pas de réclamer souvent la part qui revenait au Parlement dans le gouvernement de l'État, contre les empiétements et les usurpations du Conseil de Sa Majesté. Il remarquait souvent aussi « que les premiers ministres, de leurs mérites particuliers en composent les affaires d'Estat, et que ce qui doit servir à leur crime ou à leur conservation, ils l'appuient de leur autorité et de celle de leur maistre. » Homme de droiture et en même temps ami de la modération, il était l'ennemi des hommes à double conscience, dont l'une d'Estat, qui doit s'accommoder à la nécessité des affaires, tandis que l'autre est entièrement soumise aux actions particulières. Il voyait avec peine les beaux jours de la magistrature s'éclipser de plus en plus, les nobles traditions du Parlement se perdre et s'amoindrir. Toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, il dénonçait avec une indignation éloquente les abus, les prévarications, les corruptions de tout genre, dont il était trop souvent le témoin. Comme Servin, il avait la parole haute et franche, lorsque ses fonctions l'appelaient à relever quelques écarts, à dénoncer quelques abus, à faire entendre quelques graves enseignements. Toutefois il parlait sans emphase et avec l'importance qui convient toujours au rôle du ministère public.

Dans une occasion solennelle, il ne craignait pas d'adres-

: au roi l'allocution suivante qui révèle, tout à la fois, un côté une tendance toujours croissante du souverain vers l'absolutisme, de l'autre une résolution toujours ferme de la magistrature, de faire entendre en toute circon-e la grande voix de la liberté : « Sire, nous sommes » vos sujets; mais il importe à la gloire de Vostre Majesté » que nous soyons des hommes libres et non des esclaves. » La grandeur de son Estat se mesure par la qualité des » personnes qui luy obéissent. »

Cette seule phrase suffit pour faire connaître le degré de courage de celui qui l'a prononcée. Elle montre de quelle manière comprenaient les devoirs de leurs charges ces grands magistrats qui savaient rester fidèles et dévoués à leur prince, tout en lui adressant quelquefois de ces *Re-ances* dont nos constitutions modernes nous ont fait oublier même le nom. Elle révèle de plus, chez celui de qui elle émane, l'habitude d'un langage plus net, plus pur, plus correct, plus concis, plus réellement français que celui de ses collègues plus anciens.

On peut bien, il est vrai, reprocher à Omer Talon, comme à ses devanciers, d'avoir trop souvent sacrifié son goût naturel pour la véritable élégance du style à ce goût bizarre de son époque, pour certaines formes qui nous paraissent ridicules aujourd'hui. Mais ces formes étaient tellement requises, qu'il se crut obligé de faire un volumineux recueil de phrases tirées des écrivains contemporains ou de ceux qui l'avaient précédé, afin d'avoir à son service des citations prêtes pour toutes les circonstances, et des effets oratoires toujours certains pour les discours qu'il devait prononcer aux audiences solennelles du Parlement.

Quoi qu'il en soit, Omer Talon appartient évidemment à une époque déjà rapprochée du siècle des grands écri-

vains ; son style naturel n'a déjà plus cet embarras d'érudition et de scolastique prétentieuse, par lequel certains orateurs du XVIe siècle et des premières années du XVIIe avaient l'étrange manie d'entraver la marche de leurs discours. Omer Talon, enfin, fut un des premiers à faire entendre au Parlement un langage pur et de bon goût, et à faire pressentir l'avénement prochain de cette réforme oratoire qui, commencée par Antoine Lemaistre, trouva plus tard dans Olivier Patru son plus élégant interprète au barreau.

CHAPITRE VIII

ANTOINE LEMAISTRE

Antoine Lemaistre appartenait à l'une de ces familles de l'ancienne magistrature, où la gloire était devenue comme un patrimoine inviolable, où la vertu, comme le nom, se recueillait et se transmettait avec respect. Deux de ses ancêtres, Gilles Lemaistre et Jean Lemaistre, avaient été premiers présidents au Parlement de Paris pendant les agitations du XVIe siècle, et s'étaient fait remarquer par leur patriotisme et leur dévouement à la royauté. Un ancien chroniqueur a dit du premier : « La » pureté de sa religion et sa fidélité pour le service du roy et » du public ont rendu sa mesmoire très-chère à la posté» rité. » Henri IV, en apprenant la mort du second, a,

dit-on, versé des larmes et exprimé ses regrets en ces termes : « Je ne lui ai pas fait tout le bien que j'aurais voulu » lui faire ; mais les gens tels que lui sont toujours con» tents. »

Le père d'Antoine Lemaistre appartenait à la Cour des comptes; sa mère était sœur des Arnauld de Port-Royal, dont les enseignements ne furent pas sans influence sur la direction et les progrès de son esprit. La fréquentation habituelle de ces hommes illustres, les conseils qu'il en reçut, les exemples de travail et d'austérité qu'il eut sous les yeux le maintinrent dans le droit chemin, et le préparèrent à se signaler bientôt lui-même par des actions d'éclat. A douze ans, il expliquait Homère et Virgile; à quinze, il terminait ses humanités en remportant tous les prix de rhétorique et de philosophie. Trois ans après, il finissait ses études de droit civil et en commençait de plus sérieuses encore sur le droit canonique. Enfin, à l'âge de dix-huit ans, en 1629, il fit son entrée au barreau et prononça son premier plaidoyer.

Ce plaidoyer fut un événement. Les sympathies étaient unanimement acquises au nom et à la parenté du jeune avocat. On se souvenait de ses ancêtres dont les mérites étaient encore au Parlement l'objet de la plus profonde vénération; on aimait les Arnauld, ses oncles de Port-Royal, dont les doctrines autant que les vertus étaient en honneur dans tous les rangs de la magistrature et du barreau. On savait quelles avaient été la jeunesse et l'éducation du nouveau venu. On avait pu déjà deviner, par quelques travaux sérieux, ses aptitudes et ses talents, et l'on n'attendait que le jour de sa première apparition à l'audience pour lui témoigner toute l'estime qui entourait son nom.

Malgré toute cette faveur et toutes ces sympathies, le début d'Antoine Lemaistre fut pour tout le monde un objet d'étonnement et d'admiration. On s'était attendu à voir les premières lueurs d'un talent naissant, et l'on se trouva en présence des splendeurs d'une éloquence dont on n'avait pas encore eu d'exemple au barreau. On sait quelles étaient, à cette époque, les traditions parlementaires : les avocats les plus renommés se traînaient dans la routine d'une érudition fastueuse, et surchargeaient leurs plaidoyers de citations plus ou moins savantes, d'exemples plus ou moins ingénieux. Lemaistre ne pouvait rompre brusquement avec ces habitudes qui étaient en grande partie le principe des triomphes de ses devanciers. Les membres du Parlement aimaient et encourageaient ces traditions de l'ancien barreau, avec lesquelles ils avaient vécu, et sans lesquelles toute bonne plaidoirie leur paraissait impossible. Il fallait donc, sous peine de déplaire à ces représentants de la magistrature, tenir compte de leurs exigences sur ce point. Aussi trouve-t-on dans les plaidoyers de Lemaistre un luxe quelquefois excessif de réminiscences littéraires ou scientifiques dont il a cru devoir prodiguer les extraits. C'est un reproche que lui ont fait les hommes les plus graves et les plus compétents. Le chancelier d'Aguesseau, en parlant avec éloge de ses œuvres de palais, qu'il propose pour modèles aux jeunes avocats, ne peut s'empêcher de regretter « que son éloquence n'ait pas eu la hardiesse de mar-
» cher seule et sans le cortége nombreux d'orateurs,
» d'historiens, de pères de l'Église qu'elle mène toujours
» à sa suite. »

Mais Lemaistre, avec son talent merveilleux et ses ressources extraordinaires, trouvait le moyen de satisfaire tous ses auditeurs, les uns par son érudition, les autres par des

oratoires qui se produisaient pour la première fois. A c de ce déploiement nécessaire de citations plus ou s exactes et de rapprochements plus ou moins justes, se faisaient remarquer une clarté d'exposition, une vigueur logique, une richesse d'images, une pureté de style dont Balzac commençait à donner l'exemple dans la littéure, et dont Patru, Cochin et Gerbier recueillirent et ondèrent plus tard la précieuse tradition au barreau.

Lemaistre avait donc le mérite de savoir concilier dans ses plaidoiries les goûts de ses devanciers avec ceux de ses contemporains ; il plaisait aux premiers par l'emphase et la noblesse de ses discours, aux seconds par l'élégance de sa phrase et l'art de sa composition. Un magistrat distingué a parfaitement caractérisé en ces termes la nature son talent : « Il n'eût pas été l'avocat chéri du Parle» ment sans son érudition indigeste et stérile ; il n'eût pas » été l'orateur favori du grand monde sans sa rhétorique » prétentieuse et frivole ; mais son nom serait oublié s'il » n'eût eu que sa rhétorique et sa science. L'éloquence, » qui lui est naturelle, éclate par intervalles et se fait jour » sous ces enveloppes étrangères ; on la devine, on la re» connaît, on la sent sous le mauvais goût qui l'étouffe, et, » par un étrange phénomène, il n'est pas un de ses plai» doyers qui soit lisible d'un bout à l'autre, et il n'en est » pas un qui ne donne une grande idée de l'orateur. Les » qualités de son esprit et les défauts de son temps y sont » unis dans une si étroite alliance qu'on ne peut les sépa» rer ; c'est ce qui nuit à sa gloire dans la postérité, c'est » ce qui fit sa réputation chez ses contemporains[1]. »

[1] M. Sapey, substitut à la Cour impériale de Paris, *Étude sur Lemaistre.*

La réputation de Lemaistre fut, en effet, aussi complète que possible dès le jour même de son début, et le bruit de sa renommée se répandit promptement, non seulement au Palais, non-seulement à la ville, mais dans toutes les provinces, mais dans tous les villages, où l'on se racontait comme autant de merveilles les succès quotidiens du jeune avocat. Corneille était alors dans toute la gloire de ses premiers triomphes; *le Cid* venait de régénérer l'art dramatique, et dans le monde l'on n'exprimait plus son admiration pour une œuvre nouvelle, qu'en disant : *C'est beau comme le Cid!* Il en fut de même de Lemaistre, dont l'éloquence devint en peu de temps si populaire, que l'on ne trouva bientôt plus, pour louer un grand orateur, d'autre expression que celle-ci : *Il est éloquent comme M. Lemaistre.* On le disait en prose; on le chantait en vers : Scarron, Théophile, Racan, Sarrazin et d'autres encore, tous admirateurs de Balzac et du beau langage qui se révélait, voulurent contribuer à la gloire de celui qu'on n'appelait plus que le prince du barreau moderne. Des sonnets, des madrigaux, des poëmes de toute forme célébrèrent à l'envi son nom désormais immortel. Son nom, malgré tout son éclat, ne suffisait plus à sa gloire : ce n'était plus Lemaistre qu'on l'appelait; c'était Démosthène, Eschine ou Cicéron.

Lemaistre avait alors vingt-cinq ans à peine, et déjà il tenait le premier rang parmi les plus anciens et les plus illustres de son ordre. Aussi, sa grande réputation lui procura-t-elle bientôt l'honneur insigne d'être choisi par Pierre Séguier, nouvellement nommé chancelier, pour présenter au Parlement ses lettres de nomination. C'était un usage de cette époque : lorsqu'un magistrat était promu à la haute dignité de garde des sceaux, il se plaçait, avant d'entrer en

fonctions, sous le patronage d'un avocat illustre pour faire connaître au Parlement le titre qu'il venait d'obtenir, et provoquer la reconnaissance des magistrats envers prince qui honorait la magistrature jusqu'à prendre ns son sein celui qu'il destinait à lui commander en n nom.

C'était en 1636; Lemaistre était encore à un âge où d'autres commencent à entrevoir les premiers rayons d'une gloire encore incertaine, mais où sa supériorité l'avait fait arriver tout à coup aux premiers rangs du barreau. La tâche que lui avait confiée Pierre Séguier n'était pas sans écueils : non-seulement il s'agissait d'une solennité tout exceptionnelle, où son talent devait se montrer sous un nouveau jour et justifier le choix qu'on avait fait de lui; il se trouvait de plus en présence de deux alternatives difficiles, dont il n'était pas sans se rendre compte et dont il fallait à tout prix triompher. Dans un discours de la nature de celui qu'il devait prononcer, on pouvait craindre, soit de compromettre la dignité du nouveau chancelier en exagérant ses mérites dans une apologie complaisante, soit de blesser la majesté royale en se maintenant dans une réserve dont la sagesse et la modération pouvaient être prises pour de la froideur ou du mécontentement. Malgré ce double écueil, Lemaistre s'acquitta de sa tâche avec une habileté, un tact et en même temps un talent oratoire qui emportèrent tous les suffrages et contribuèrent à consolider encore sa haute et brillante réputation.

Il sut, en se tenant dans les justes bornes d'une louange où la vérité seule semblait parler par sa bouche, mettre en relief les qualités et les vertus du magistrat éminent que le roi venait d'appeler à l'une des premières dignités de l'État. Il sut en outre, dans ce discours remarquable, faire du roi

un éloge plein de convenance et montrer en même temps à son auditoire combien le choix que l'on sanctionnait était honorable, et pour le nouveau dignitaire dont les services étaient ainsi récompensés, et pour le souverain qui s'était montré en cette circonstance si juste appréciateur du vrai talent. Le Parlement avait aussi quelque droit aux éloges de celui qui lui appartenait déjà par sa famille et par ses mérites personnels. Lemaistre le comprit et trouva dans son cœur d'éloquentes inspirations pour énumérer les droits de l'illustre Compagnie à l'estime du monarque et à la vénération du pays.

Une péroraison chaleureuse couronna dignement cette harangue où l'érudition, le patriotisme et le talent oratoire se réunirent pour entraîner l'admiration de tous. Les vœux que l'orateur forma, en terminant, pour que la justice « ce » premier besoin des peuples et cette première gloire des » rois, » continuât à fleurir sous la direction du nouveau chancelier, ont été longtemps cités comme l'un des plus beaux morceaux de l'éloquence française, et peuvent encore aujourd'hui, malgré leur forme vieillie, servir de modèle aux futurs princes du barreau.

Ce qui est moins connu, ce sont les plaidoyers de l'illustre panégyriste; ces plaidoyers, en effet, sont difficiles à lire de nos jours, malgré l'enthousiasme qu'ils ont autrefois excité. Les imitations de l'antiquité s'y produisent en grand nombre, et les citations de toute origine dont ils sont quelquefois surchargés leur donnent une allure généralement lourde et traînante. On devine bien, il est vrai, sous ces formes embarrassées, le feu sacré qui embrase le cœur du jeune avocat; on sent sa belle âme et sa vive imagination qui éclatent par moments au milieu de ce fatras d'érudition professionnelle. Mais on voit que l'instrument dont il se

't est encore incomplet, que la langue qu'il parle est encore imparfaite, et ses imitations nombreuses de l'antiquité ne font que provoquer une comparaison toujours dangereuse entre le modèle et l'imitateur.

Voici par exemple comment il imite Cicéron, dans ce beau passage où l'orateur romain, plaidant pour Annius , proclame la loi naturelle de la légitime défense : *Est ur, judices, non scripta, sed nata lex....* : « C'est une loi, » messieurs, qui n'a pas été écrite par les hommes, mais » qui est née avec tous les hommes ; qui n'est pas peinte » au dehors, mais qui est empreinte au dedans de nous ; » que nous avons plutôt reconnue que lue, plutôt comprise » qu'apprise, plutôt conçue en nous-mêmes que reçue des » autres, et, enfin, que nous ne tenons pas de la main des » législateurs, mais que nous avons retenue de celle de la » plus ancienne et de la plus auguste législatrice, qui est » la nature ; que nous avons puisée dans son sein, tirée » de son instinct général, et comme arrachée du premier » et du plus invincible de ses mouvements : que, si nous » venons à tomber en quelque péril de perdre la vie, il n'y » ait point de moyen qui ne soit légitime pour la con- » server ; que nous puissions impunément résister aux » attaques d'un ennemi, et opposer avec justice la » force à la force. Les lois condamnent les violences..., » mais elles se taisent dans le bruit des armes et elles ne » commandent pas d'attendre alors leur protection et leur » secours, et de se remettre à être vengé par elles, parce » que les innocents souffriraient une mort injuste avant » qu'elles fussent venues pour en faire souffrir une juste à » ceux qui en seraient coupables. »

Tout cela est long, pénible, languissant ; les phrases se succèdent et ne s'enchaînent pas ; la conclusion n'arrive

qu'à travers un inextricable embarras de propositions incidentes et de circonlocutions tortueuses, et pourtant on reconnaît, au milieu de ces défauts, le germe de cette belle éloquence judiciaire que Lemaistre a l'honneur d'avoir devinée, et que les grands avocats du XVIIe siècle ont la gloire d'avoir portée à sa perfection.

Lemaistre a laissé peu de plaidoyers, mais ceux qu'il a laissés suffisent à sa réputation, car on trouve dans toutes ces œuvres de sa jeunesse les qualités solides qui l'ont placé, en quelques années, au-dessus de ses plus redoutables rivaux. « On sent, » ainsi qu'on l'a dit de lui très-justement, « on sent qu'il est le premier, au barreau » français, qui puise aux sources de la morale et de la phi» losophie antique des inspirations fécondes. Il dépasse » presque toujours les limites dans lesquelles un goût » plus sûr lui aurait appris à se renfermer ; il sort de sa » cause, mais il en sort pour l'agrandir. S'il plaide une » *question de substitution* pour *l'illustre maison de Cha*» *bannes*, il ne circonscrit pas son essor dans l'étroit hori» zon d'une question de textes ; il remonte à l'origine du » droit qu'il expose ; il le juge en publiciste, en philosophe, » en chrétien. S'il plaide pour l'exécution du traité par le» quel la France et l'Angleterre ont aboli, dans leurs rap» ports mutuels, le *droit d'aubaine* en matière de succession » mobilière, son discours est un traité de politique et de » diplomatie, et l'avocat devient historien[1]. »

Parmi les morceaux d'éloquence dont abondent les œuvres de Lemaistre, on aime toujours à citer, comme modèle de description émouvante et passionnée, ce beau passage où l'orateur peignait, avec tant de verve et de vérité, les

[1] M. Sapey.

angoisses d'un meurtrier poursuivi par le remords et par la terreur du supplice dans la retraite cachée qui lui sert de refuge. Le malheureux a commis un crime, il se sent coupable, sa conscience le harcelle; il fuit pour échapper au souvenir du sang qu'il a répandu ; il se cache pour sauver sa tête de la peine qu'il a encourue ; il quitte tout ce qui lui est cher, femme, enfants, père, mère, famille, amis, patrie ; il gagne un pays lointain où du moins la justice ne viendra pas l'épouvanter de son glaive menaçant, mais où il trouvera toujours à ses côtés deux compagnons plus redoutables, sa conscience et son remords. Quelques années s'écoulent ; les souvenirs commencent à s'effacer ; la voix du sang paraît vouloir se taire ; si le meurtrier revient dans sa patrie, peut-être retrouvera-t-il les compagnons de son enfance, que l'absence lui a rendus plus chers encore ; peut-être la justice aura-t-elle oublié son crime ; peut-être les preuves deviendront-elles impossibles, à raison du temps qui s'est écoulé. Tout cela le décide, il revient, il arrive dans sa province, dans la ville même qu'il a quittée après avoir accompli son forfait ; il est seul dans la multitude, seul avec sa terreur qui le poursuit partout où il croit trouver un abri, et Lemaistre, après avoir énuméré les angoisses de ce malheureux dont il a entrepris la défense, s'écrie, en terminant ce saisissant tableau : « Que lui sert » son retour, après tant d'années d'exil, s'il vit toujours » déguisé, caché, armé, accompagné, pour n'être pas aisément surpris? Quelle misère peut être comparable à la » sienne, d'avoir toujours peur qu'on le reconnoisse pour » ce qu'il est, de prendre souvent des visages inconnus » pour ceux des ministres de la justice, de s'imaginer que » tous les archers qui cherchent des brigands et des assassins peuvent avoir été avertis de l'arrêter, de se tenir

» sur ses gardes dans ses entretiens les plus familiers,
» d'avoir toujours quelques mouvements d'une tristesse
» secrète dans les réjouissances publiques, d'entendre
» souvent, soit au milieu de la foule et du bruit des villes,
» soit dans le calme et le repos, la voix du sang qui crie
» vengeance contre lui, et au ciel, et à la terre, les plaintes
» tragiques d'une âme qui lui demande la sienne, qui
» l'appelle devant le trône de la justice divine, qui lui
» montre l'épée d'un bourreau attachée à un filet, et prête
» à tomber à tout moment sur sa tête !.... »

Voilà certes de la véritable éloquence, telle que la concevaient les anciens, telle que nous la concevons encore de nos jours. Ce ne sont plus ces phrases d'apparat, préparées à grands frais d'érudition et disposées dans un ordre méthodique, dont certains orateurs du temps, et Lemaistre lui-même, charmaient les oreilles des disciples d'Aristote et des amateurs du style prétentieux. Ce ne sont plus ces pâles imitations de l'antiquité où l'orateur se perdait dans un dédale obscur et n'arrivait à son but qu'à force de détours et de tâtonnements. On voit, en lisant ces lignes, que l'art oratoire, longtemps embarrassé dans les langes de la scolastique et ridiculement déguisé sous des ornements d'un faux éclat, va bientôt s'affranchir de tous les obstacles qui le gênent dans son allure et l'arrêtent dans son essor. On voit qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour l'éloquence judiciaire comme pour tous les autres travaux de l'esprit. On sent enfin que le XVIIe siècle commence au barreau avec Lemaistre, comme il a commencé au théâtre avec Corneille, et l'on comprend qu'il faut désormais placer le nom de ce grand avocat parmi les noms de ceux qui ont contribué à donner à la langue sa perfection et sa fixité.

Malheureusement, Antoine Lemaistre ne suivit que pendant peu d'années la carrière qu'il avait commencé à suivre avec tant d'éclat. A peine âgé de trente ans, il se lassa de ses triomphes ; il prit en dégoût cette vie brillante du barreau, ces luttes de chaque jour, où sa vive intelligence trouvait tant d'occasions de se montrer dans toute sa splendeur. C'était l'époque où beaucoup d'esprits éminents manifestaient un retour sérieux vers les idées de cloître et de méditation religieuse. Port-Royal avait ouvert ses portes à tout ce que la France renfermait de plus illustre dans le domaine de l'intelligence. Les Arnauld y tenaient le premier rang, et Lemaistre leur appartenait par sa mère qui était sœur d'Arnauld *le Grand.* Toutes ces circonstances opérèrent dans les idées du jeune orateur une transformation subite, et sa trentième année n'était pas accomplie, qu'il abandonnait l'éclatant théâtre de ses triomphes pour se couvrir du cilice de pénitence et s'enfoncer sous les voûtes silencieuses de Port-Royal-des-Champs.

Avant de prendre cette résolution, Lemaistre avait songé au mariage : il avait rencontré dans le monde, qu'il devait sitôt abandonner, une belle et vertueuse jeune fille dont les attraits avaient fait sur son cœur une vive impression. Sa tante, Agnès Arnauld, ou *la mère Agnès*, était à cette époque abbesse de Port-Royal, et se faisait remarquer par une rigidité de principes qui allait jusqu'à l'exaltation. Cependant Lemaistre crut devoir lui confier ses désirs et ses projets, considérant avec juste raison cette démarche comme un respectueux hommage rendu à l'autorité d'une tante aussi vénérable. Mais la mère Agnès n'avait pas, touchant les affaires de cœur, les mêmes idées que son neveu. Les habitudes monastiques l'avaient endurcie et rendue presque intraitable sur les questions d'amour et de ma-

riage. Le mariage était à ses yeux, pour l'homme ou la femme, un état de déchéance; le célibat était pour elle le suprême degré de la perfection. Aussi, à peine fut-elle instruite des intentions du pauvre Lemaistre, qu'elle s'empressa de lui écrire la lettre suivante que nous rapportons, non-seulement comme preuve de l'exaltation ascétique que l'on pratiquait à Port-Royal, mais comme exemple du style épistolaire de l'une des femmes les plus distinguées des premières années du XVIIe siècle. « Mon très-cher neveu, » ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre; » autant que vous m'avez été cher, vous me serez indifférent, » n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder une » amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans la cha- » rité chrétienne, mais universelle, et comme vous serez » dans une condition fort commune, je serai aussi pour » vous dans une affection fort ordinaire. Vous voulez deve- » nir esclave et, avec cela, demeurer roi dans mon cœur; » cela n'est pas possible; car quel rapport y a-t-il de la lu- » mière avec les ténèbres, et de Jésus-Christ avec Bélial?... » Vous direz que je blasphème contre ce vénérable sacre- » ment auquel vous êtes si dévot; mais ne vous mettez » point en peine de ma conscience, qui sait bien séparer le » saint d'avec le profane, le précieux de l'abject, et qui » enfin vous pardonne avec saint Paul; et contentez-vous » de cela, s'il vous plaît, sans me demander des approba- » tions et des louanges[1]..... »

Quelle fut l'influence de cette lettre sur les résolutions d'Antoine Lemaistre? il est difficile de le préciser. Toutefois, ce qui paraît certain, c'est que la retraite de l'illustre

[1] *Lettres de la mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, publiées sur les textes authentiques par M. P. Faugère.

avocat à Port-Royal date de la même époque, et l'on peut croire qu'elle est le résultat du profond respect qu'il eut toujours pour l'illustre sœur de sa mère, malgré son excessive rigidité.

Cette retraite ne pouvait être vue qu'avec regret de la part de ceux qui avaient accueilli les débuts de Lemaistre avec admiration. Au barreau, au Parlement, ce fut un deuil général lorsque l'on apprit que cette voix éloquente s'était condamnée au silence. On se demandait quelle pouvait être la cause d'une pareille résolution : à trente ans, disait-on, on ne s'isole pas ainsi d'un monde qui n'a pour vous que des sympathies et des applaudissements, sans des motifs sérieux. On cherchait dans tous les replis de ce cœur que l'on avait eu à peine le temps de connaître, quelque circonstance capable de motiver une telle abnégation. Lemaistre nourrissait-il quelque passion qu'il voulait éteindre, quelque affection déçue dans ses espérances, quelque chagrin pour lequel il n'était plus d'autre consolation que la discipline du cloître? Telles étaient les questions que l'on se posait et que personne ne pouvait résoudre. On allait même jusqu'à se demander si cette intelligence si vive ne s'était pas éteinte tout à coup, si cette raison si haute n'avait pas subitement disparu, s'il n'y avait pas enfin un commencement de folie dans cet acte incompréhensible d'un homme appelé à toutes les joies de la fortune et de la gloire, et les dédaignant dès sa jeunesse pour se consacrer au silence et se livrer aux profondeurs de l'oubli? Et Lemaistre répondait à toutes ces questions par cette lettre admirable qu'il écrivait à son protecteur, le chancelier Séguier, lettre dans laquelle sont exprimés, sans exaltation, sans mysticisme, avec un accent de conviction calme et raisonnée, les motifs de sa retraite.

« MONSEIGNEUR,

» Dieu m'ayant touché le cœur depuis quelques mois et » fait résoudre à changer de vie, j'ai cru que je manquerois » au respect que je vous dois, et que je serois coupable d'in- » gratitude, si, après avoir reçu de vous tant de faveurs » extraordinaires, j'exécutois une résolution de cette im- » portance sans vous rendre compte de mon changement. » Je quitte, Monseigneur, non-seulement ma profession que » vous m'aviez rendue très-honorable et très-avantageuse, » mais aussi tout ce que je pouvois espérer ou désirer dans » le monde, et je me retire dans une solitude pour faire » pénitence et pour servir Dieu le reste de mes jours, après » avoir employé dix ans à servir les hommes.

» Je ne crois pas être obligé à me justifier de cette ac- » tion, puisqu'elle est bonne en soi et nécessaire à un pé- » cheur tel que je suis; mais je pense qu'afin de vous éclai- » rer entièrement sur tous les bruits qui pourroient courir » sur moi, je dois vous découvrir mes plus secrètes inten- » tions, et vous dire que je renonce aussi absolument à » toutes charges ecclésiastiques comme aux civiles, que je » ne veux pas seulement changer d'ambition, mais n'en » avoir plus du tout; que je suis encore plus éloigné de » prendre les ordres de la prêtrise et de recevoir des béné- » fices, que de reprendre la condition que j'ai quittée, et que » je me tiendrois indigne de la miséricorde de Dieu si, » après tant d'infidélités que j'ai commises contre lui, » j'imitois un sujet rebelle qui, au lieu de fléchir son prince » par ses soumissions et par ses larmes, seroit assez pré- » somptueux pour s'élever de lui-même aux premières » charges du royaume.

» Je sais bien, Monseigneur, que, dans le cours du siècle » où nous sommes, on croira me traiter avec faveur que de » m'accuser seulement d'être scrupuleux. Mais j'espère » que ce qui paroîtra une folie devant les hommes ne le » sera pas devant Dieu, et que ce me sera une consolation » à la mort d'avoir suivi les règles les plus pures de l'Église » et la pratique de tant de siècles.

» Que si cette pensée me vient de ce que j'ai moins de » lumière ou plus de timidité que les autres, j'aime mieux » cette ignorance respectueuse et craintive qui a été em» brassée par les plus grands hommes du christianisme, » qu'une science plus hardie et qui me seroit plus péril» leuse. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je ne demande à » Dieu autre chose que de vivre et de mourir en son ser» vice, de n'avoir plus de commerce, ni de bouche ni par » écrit, avec le monde qui m'a pensé perdre, et de passer ma » vie dans la solitude comme si j'étois dans un monastère.

» Voilà, Monseigneur, une déclaration tout entière de la » vérité de mes sentiments. Les extrêmes obligations dont » je vous suis redevable ne me permettoient pas de vous en » faire une moins expresse et moins fidèle, et l'honneur » d'une bienveillance aussi particulière que celle que vous » m'avez témoignée m'engageoit à vous assurer que je ne » prétends plus de fortune que dans l'autre monde qui dure » toujours, afin que votre extrême affection pour moi ne » vous porte plus à m'en procurer dans celui-ci dont la » figure passe sitôt. Mais, quelque solitaire que je sois, je » conserverai toujours le souvenir et le ressentiment de vos » faveurs, et je ne serai pas moins dans le désert que je l'ai » été dans le monde, votre très-humble, etc.

» ANTOINE LEMAISTRE. »

Il y a dans cette lettre, non-seulement une simplicité de langage et une modération de pensées qui excluent toute idée d'exaltation et de fanatisme; mais encore un caractère général de mélancolie et de tristesse, qui montre combien l'auteur conservait, en se retirant du monde, de dédain et de mépris pour les misères d'ici-bas.

Toutefois, au fond de sa retraite, Lemaistre retrouva les qualités qui l'avaient illustré au barreau, et qui continuèrent à lui attirer toutes les sympathies. Cette science des lois poussée à ses dernières limites, cette probité allant jusqu'au scrupule, cette piété solide, exempte de faiblesse, ce désintéressement à toute épreuve, cette charité vraiment chrétienne, toutes ces vertus que chacun lui reconnaissait, l'accompagnèrent sous les voûtes du cloître et lui donnèrent la force d'accomplir ses nouveaux devoirs. L'amour de l'étude, qui avait fait le charme de toute sa vie, ne l'abandonna pas au moment où plus que jamais il allait pouvoir s'y livrer sans réserve. Aussi cette retraite, tant regrettée par le barreau, porta-t-elle ses fruits pour la science, pour l'histoire, pour la littérature, pour la polémique religieuse, qui, à cette époque, était dans toute sa vivacité.

Si les dix années qu'il consacra à ses travaux judiciaires lui ont suffi pour mettre au jour des chefs-d'œuvre d'éloquence, le temps qu'il passa dans le monastère de Port-Royal lui servit à produire d'excellents ouvrages d'un autre ordre, que la littérature chrétienne peut à bon droit revendiquer. Parmi ces ouvrages, on remarque une *Vie de saint Bernard*, magnifique épopée d'une grande existence politique et religieuse, et une traduction du livre *Du sacerdoce*, de saint Jean Chrysostome, qui n'a trouvé sans doute dans aucune langue un interprète aussi fidèle, aussi concis, aussi éloquent.

Puis vinrent les querelles du jansénisme, les luttes soulevées par les persécutions de Richelieu, la nécessité de se défendre, dans des circonstances difficiles, contre des attaques passionnées, une polémique de tous les instants à soutenir sur des sujets de théologie transcendante, sur la grâce, le libre arbitre, le nombre plus ou moins restreint des élus. Toutes ces choses, qui ne sont aujourd'hui que de vagues souvenirs historiques, avaient, à cette époque de mouvement intellectuel, le privilége de passionner les esprits, et fournirent à Lemaistre autant d'objets d'étude et de méditation.

Lemaistre doit donc être considéré comme un de ceux qui, au commencement du XVII[e] siècle, ont le plus contribué aux progrès de l'esprit et à la formation de la langue, par les travaux importants et de toute nature qu'il a produits, dans sa triple condition d'orateur, de publiciste et de philosophe chrétien. Mais, hâtons-nous de le dire, c'est comme orateur surtout que nous nous sommes attaché à le faire prévaloir, parce qu'il nous a semblé que cet aspect est celui sous lequel sa renommée est la plus brillante et son génie s'est le mieux manifesté. Si, comme philosophe et comme publiciste, il s'est distingué par des œuvres dignes de figurer au milieu des plus remarquables de son époque, comme orateur, il a donné le premier un élan plus rapide à ce bel art de l'éloquence judiciaire, qui, de son temps, était encore imparfait et barbare, mais qui, par son influence, s'est senti tout à coup traversé par un souffle de vie. C'est là qu'est sa gloire bien plus que dans ses ouvrages; c'est là qu'est sa véritable originalité.

CHAPITRE IX

MATHIEU MOLÉ

On le voit par ce qui précède, les premières années du XVII[e] siècle virent naître au Parlement des hommes d'élite et des œuvres considérables. Mais bientôt arriva pour la magistrature parlementaire une époque de crise et d'anéantissement. « Au XVII[e] siècle, tout se gâta, » dit un spirituel et judicieux écrivain ; « on eut des minorités turbulentes, suivies de régimes absolus et presque despotiques. La vertu, la gravité, la fidélité du Parlement firent surtout naufrage dans *la Fronde*. Malgré le grand nom de Mathieu Molé, cette majesté, jusque-là inviolable, s'éclipsa tout à coup[1]. »

Ne la laissons pas du moins s'éclipser sans avoir salué d'un hommage celui qui fut son dernier appui, avant cette époque de servitude, et contemplons une dernière fois, dans cet énergique défenseur des droits et des libertés de tous, la fidélité, la gravité, la vertu que nous avons admirées chez ses illustres devanciers.

Mathieu Molé, comme Antoine Lemaistre, appartenait à une de ces familles de robe où l'esprit parlementaire se transmettait avec le sang, où le courage civil était héréditaire, où la loi du devoir s'imprimait si profondément dans

[1] M. Sainte-Beuve.

les cœurs que le temps et les orages étaient impuissants à l'en effacer. Le père de Mathieu Molé était l'un des présidents qui suivirent leur chef, Achille de Harlay, à la Bastille, lors de l'attentat de Bussy-Leclerc contre l'indépendance du Parlement. Un peu plus tard, comme procureur général, il avait provoqué par ses énergiques réquisitions, le fameux arrêt de 1589 qui, en maintenant la *Loi salique* contre les prétentions de l'Espagne, avait raffermi la monarchie sur sa base séculaire. Le fils d'un tel père, à une époque où les mœurs de famille se léguaient avec tant de respect de l'aïeul à ses descendants, ne pouvait qu'imiter un si bel exemple. Non-seulement il le suivit, mais des circonstances nouvelles lui inspirèrent un héroïsme nouveau, et le mot de courage civil ne peut se prononcer sans réveiller pour tous le glorieux souvenir de son nom.

Si nous avons pu saluer en Achille de Harlay le héros de la Ligue, nous pouvons admirer en Mathieu Molé le véritable héros de la Fronde ; car, de tous ceux qui ont figuré dans ce drame, c'est lui qui est sorti le plus pur et le plus désintéressé. Au milieu de cette grande mêlée de petites intrigues, on voit dans tous ses actes qu'il n'est inspiré que par l'amour du bien public. Il manifeste peut-être un sentiment exagéré des franchises et des priviléges de sa profession ; mais, avant tout, il a le courage de ses devoirs, et, comme on l'a dit de lui quelque part, « s'il a la » raideur du parlementaire, il a l'intrépidité du magistrat. » Ses devoirs, il les a tous accomplis avec un désintéressement et une résolution qui font de lui le plus parfait modèle de la magistrature de tous les temps. Malgré les disgrâces qui le menaçaient, il a su, quand la nécessité s'en est fait sentir, résister à tous les abus, à tous les excès, à tous les désordres qui se produisaient autour de lui. Il a

résisté aux princes révoltés contre la cour, et leur a fait comprendre, par la gravité de sa parole, combien de malheurs ils amoncelaient sur la France, en entretenant dans la famille royale et dans l'État tout entier de si déplorables divisions. Il a résisté à la cour, en reprochant à la reine-mère de conserver près d'elle un ministre tel que Mazarin, dont l'ambition et l'impopularité fomentaient dans le pays des discordes dangereuses pour la paix publique. Il a résisté au Parlement lui-même, dont il était le chef vénéré, lorsqu'il a vu que cette Compagnie, justement jalouse de ses prérogatives, mais poussant à l'excès l'exercice de son droit de contrôle et de révision, voulait l'entraîner dans des luttes imprudentes avec le pouvoir suprême de l'État. Aussi le courage et l'intrépidité de ce magistrat éminent ont-ils donné lieu, de la part de tous ceux qui l'ont apprécié, à des éloges que l'histoire de la magistrature a précieusement recueillis. C'est de lui que le cardinal de Retz écrivait : « Si ce n'étoit pas une espèce de blasphème de » dire qu'il y a, dans notre siècle, plus intrépide que Gus- » tave-Adolphe et M. le Prince, je dirois que c'est M. Molé, » premier président... » C'est de lui aussi qu'un homme d'État illustre, en qui son nom revivait de nos jours avec un nouvel éclat, traçait ce portrait saisissant : « Molé, avec » sa haute stature, son visage noble et calme, sa façon » grave, son langage concis et plein de dignité, imposait » autant que son adversaire[1] pouvait séduire.... L'éléva- » tion et la force dominaient dans son esprit comme dans » son caractère... Il était le seul homme de son temps qui » dédaignât cette érudition et ces figures dont on faisait » alors un si grand abus. Il parlait en peu de paroles,

[1] Le coadjuteur.

» mais fortes et vives, qui ébranlaient l'imagination et sai-
» sissaient le cœur...[1] »

Deux grandes phases se partagent, d'une manière à peu près égale, la vie de Mathieu Molé; et, dans ces deux conditions de son existence, nous le voyons opposer aux puissances, disposées à mettre l'arbitraire à la place de la loi, une résistance d'autant plus honorable que les dignités dont il était revêtu semblaient devoir le retenir dans les vertueux élans de son cœur. Nommé par Richelieu procureur général au Parlement, il sut résister à Richelieu lui-même, dans l'exercice d'une fonction où l'indépendance est rarement complète, et où la conscience du magistrat est trop souvent aux prises avec son intérêt. Investi plus tard du titre de premier président, puis de la dignité de garde des sceaux, il sut résister aux passions populaires déchaînées contre le pouvoir royal, dans une position où il avait plus à craindre les vengeances d'une multitude aveugle qu'à espérer les faveurs d'un pouvoir dont il avait déjà tout obtenu.

Parmi ceux que la *Journée des dupes* avait fait connaître à Richelieu comme ses ennemis et ses dénonciateurs, se trouvait, on le sait, le maréchal de Marillac. Richelieu voulut obtenir contre ce dernier une vengeance éclatante. Le fait de l'avoir dénoncé ne lui suffisait pas; il lui fallait trouver dans les antécédents du maréchal quelque chose qui ressemblât à un crime d'État. Un ancien compte de deniers publics, établissant à la charge du vieux soldat une gestion défectueuse, fut tiré de la poussière et fournit le corps de délit. Marillac fut traduit, comme coupable de concussion, devant une commission spéciale, réunie à

[1] M. le comte Molé.

l'hôtel et sous les yeux mêmes de Richelieu. Une telle procédure, outre qu'elle était complétement illégale, faisait trop pressentir le résultat auquel on voulait arriver. Molé s'indigna de ce parti pris de fouler aux pieds toute justice. De son siége de procureur général il prit courageusement la défense du malheur opprimé. Il réclama hautement contre l'usurpation des fonctions judiciaires, dont s'était rendue coupable une commission composée d'ennemis et non de juges. Il conclut à ce que le Parlement revendiquât la connaissance d'une affaire qui était exclusivement de sa compétence, et ses conclusions furent adoptées par le Parlement.

Un tel acte d'indépendance blessait trop le cardinal pour rester impuni. Celui qui s'en était honoré fut bientôt l'objet de mesures rigoureuses : sa charge de procureur général lui fut enlevée; mais son courage ne l'abandonna pas. Appelé à Fontainebleau où la cour était réunie, pour rendre compte de sa conduite, il se rendit près du roi, avec cette gravité sévère et sereine tout à la fois, qui ne l'abandonna jamais. Sa vue seule fit une telle impression, que toutes les préventions hostiles ne tardèrent pas à s'évanouir, et lorsqu'il parla avec cette dignité froide qui convenait si bien aux fonctions qu'il venait de perdre, toutes les sympathies lui revinrent comme par enchantement. Cette parole sévère, sententieuse, calme et concise, avec laquelle il sut exprimer devant le roi, comme il l'avait fait devant le Parlement, les motifs de sa résistance, produisit un tel effet sur Louis XIII, que son titre lui fut rendu et qu'il remonta sur son siége, prêt à défendre encore les droits de la justice et de l'humanité.

Une occasion nouvelle de montrer ce caractère d'indépendance ne tarda pas à se présenter, et trouva Molé au

ferme qu'avant sa destitution. Le duc de Lavalette avait compromis, soit par imprudence, soit par ineptie, soit par tout autre motif, les résultats du siége de Fontarabie; c'était une faute. Mais il avait ajouté à cette faute un sarcasme contre Richelieu; ce fut un crime dont il dut répondre, et qu'il aurait payé de sa tête, s'il n'eût eu la précaution de s'expatrier. Une commission semblable à celle qui avait jugé Marillac se réunit au Louvre pour le juger. Le roi voulut la présider en personne, et l'on dit même que, ne se contentant pas d'exercer par sa présence une pression sur les consciences des commissaires, il exprima personnellement son avis avec une autorité sans réplique. Lavalette fut condamné à mort par contumace, malgré l'opposition de quelques-uns des juges, et l'arrêt fut transmis au procureur général pour être exécuté en effigie. Molé recula une seconde fois devant une procédure dont il ne voyait la raison ni dans la loi, ni dans la vérité. Il protesta contre cette prétention de Richelieu de le constituer l'exécuteur passif de sa volonté, et refusa formellement de prostituer ses nobles fonctions à des caprices de despote, qui n'aboutissaient tous qu'à l'échafaud. Cette fois, Richelieu garda le silence et chercha dans une juridiction inférieure un exécuteur plus complaisant de l'arrêt qu'il avait obtenu. Quant à l'inflexible procureur général, au lieu d'une disgrâce qu'il devait attendre, il obtint une faveur qu'il ne pouvait espérer : il fut nommé premier président.

Dans cette position nouvelle, des troubles d'une nature de plus en plus grave ne tardèrent pas à mettre à de nouvelles épreuves le courage civil de l'illustre magistrat. Richelieu était mort; Louis XIII l'avait suivi dans la tombe; un enfant régnait sous le nom de Louis XIV, et le gouvernement du pays avait été remis aux mains d'une ré-

gente faible comme Anne d'Autriche, d'un ministre ambitieux comme Mazarin. Le royaume était épuisé par les guerres extérieures et les dissensions intestines. Les expédients se multipliaient de la part des financiers, pour procurer au trésor des ressources qui lui échappaient chaque jour, et chaque jour amenait la création de nouveaux impôts contre lesquels protestait le Parlement. En vain la Bastille était toujours menaçante; en vain, une première fois, quatre magistrats, à la suite d'un refus d'enregistrement, avaient été saisis et conduits en prison. Ces rigueurs ne faisaient qu'entretenir entre les pouvoirs rivaux une irritation qui devait bientôt se traduire en manifestations plus hostiles. *La Fronde* fut la conséquence de ces hostilités, et la magistrature eut à subir, pendant cette longue et douloureuse épreuve, bien des violences et bien des humiliations.

Un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, à l'occasion d'une victoire, devint le signal de cruelles représailles. Deux magistrats, Blancmesnil et Broussel, furent arrêtés au milieu d'un peuple livré aux joies d'un récent triomphe, mais dont les chants se changèrent bientôt en cris de révolte contre les auteurs de cette arrestation. Des barricades s'élevèrent pour combattre ce qu'on appelait despotisme et mépris des droits les plus sacrés. On vit alors un spectacle admirable : « Le Parlement sortit en corps; les *Pères de la patrie,* au nombre de 160, deux à deux et couverts de leurs toges, s'avancèrent, Molé à leur tête, au milieu de la guerre civile qui s'arrêta et des barricades qui s'ouvrirent devant eux. Ils se présentèrent, dans ce noble appareil, devant la reine de qui ils réclamèrent leurs collègues. Ils essuyèrent un refus et revinrent vers le Palais de Justice, l'air triste et morne. Mais le peuple

était changé, et les barricades ne s'ouvrirent plus[1]. »

Le peuple les regardait passer en silence; mais ce silence n'était que le calme avant-coureur de la tempête. Ces hommes, ces magistrats revêtus des insignes de leurs dignités, qui, un instant auparavant, recevaient les hommages de la multitude ameutée, devinrent tout à coup l'objet des plus terribles menaces. Effrayés de ces cris de mort qu'ils entendaient de toutes parts, de ces armes qui se dirigeaient contre eux, ils se dispersèrent en désordre... Un seul fut inébranlable, un seul conserva son calme et sa sérénité; ce fut Mathieu Molé! Il reprit le chemin du Palais-Royal où était la reine, traversa « au petit pas, » disent les mémoires du temps, cette foule ennemie qui l'entourait, et pénétra de nouveau dans la chambre où le Parlement tout entier venait d'éprouver un refus devenu si désastreux. Molé fit entendre à la reine cette parole grave, austère, éloquente qu'on lui connaît, et la reine, touchée d'un tel héroïsme, donna l'ordre que les magistrats détenus fussent rendus à la liberté. Alors cette foule qui venait de maudire le héros l'entoura de ses bénédictions et le ramena en triomphe. Mais il venait de voir de trop près la versatilité populaire pour se faire illusion sur la sincérité de ces hommages. Il avait compris que flatter le peuple dans ses passions les plus vives, c'est se préparer un ennemi qu'on sera forcé de combattre ou de comprimer quelque jour.

Tel fut, en effet, l'avenir pour Mathieu Molé : il avait commencé par résister au pouvoir dans l'intérêt du peuple, il fut forcé de finir par résister au peuple dans l'intérêt et pour le salut du pouvoir.

Un jour il voulut provoquer une mesure dont le résultat

[1] M. Hello, *Philosophie de l'histoire de France.*

pouvait être d'amener la concorde entre les partis. Mais cette mesure ne fit qu'exciter de nouvelles haines, de nouvelles menaces, de nouvelles violences contre lui. Une bande de forcenés vint l'attendre au seuil de son hôtel, au moment où il se disposait à se rendre à son siége. Il sortit néanmoins et traversa cette foule avec son calme habituel et sa majestueuse impassibilité. Les injures, les imprécations se multipliaient autour de lui; il semblait ne pas les entendre et continuait sa marche comme s'il eût été seul. Arrivé à son siége de premier président, il entendait les mêmes menaces qui, du dehors, parvenaient jusqu'à la grand'chambre du Parlement et son calme ne se démentit pas. Au moment de retourner à son domicile, on l'invita à sortir par une porte dérobée: « *Non pas!* » s'écria-t-il, » *un magistrat ne se cache jamais!* » et il sortit par la porte principale. Un des révoltés lui posa son mousquet sur le front; il ne daigna même pas écarter l'arme, et jeta, sans détourner la tête, cette parole sublime à celui qui le menaçait: « *Quand vous m'aurez tué, six pieds de terre me suffiront.* » L'arme s'écarta d'elle-même et le magistrat continua son chemin.

Vouloir énumérer tous les traits de courage de cet homme des temps antiques transporté dans nos temps modernes, ce serait vouloir sortir des limites d'une simple esquisse de caractère, pour entrer dans le domaine de la biographie. Un dernier trait, toutefois, couronnera dignement ce que l'on connaît déjà des vertus et des actes de ce héros du Parlement.

Une nouvelle faveur de la reine fut l'occasion d'une irritation nouvelle des *Frondeurs*, auxquels le temps était venu de résister à tout prix. Molé, promu à la dignité de garde des sceaux, devint l'objet d'une recrudescence d'hostilités.

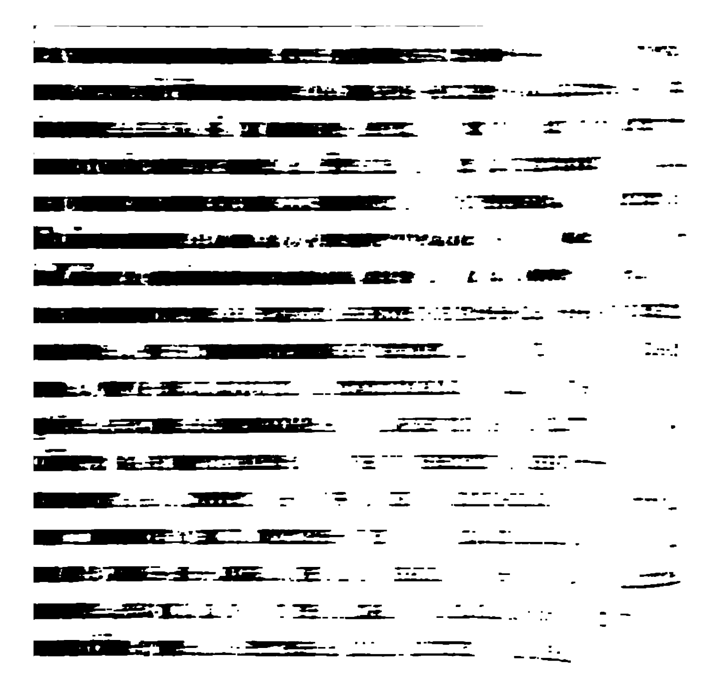
Son hôtel fut cerné par une multitude demandant sa tête et menaçant de violer sa demeure. On lui conseilla de se défendre, de s'entourer de troupes, de fermer ses portes et de chercher un abri protecteur. Il repoussa tous ces conseils et, comme autrefois Michel de l'Hospital, il voulut qu'on ouvrît sa grande porte aux assassins.

Ceux-ci pénétrèrent jusqu'à lui et le trouvèrent dans l'attitude que l'on donnerait au calme lui-même, si l'on voulait un jour le personnifier. Loin d'être intimidé par cette poignée d'hommes venus pour attenter à sa vie, il comprit que sa dignité de magistrat devait prévaloir sur son courage de citoyen, et que, loin de trembler devant l'émeute, c'était l'émeute qui devait trembler devant lui. Il accueillit les séditieux par cette parole devenue historique : « *Si vous ne vous retirez à l'instant, je vous fais tous pendre!.....* » Et tous, à l'instant, se retirèrent devant cette voix tonnante de la justice, que l'ancien procureur général du Parlement avait su retrouver dans la bouche du nouveau garde des sceaux.

Ces traits d'héroïsme paraîtront peut-être inopportuns dans un ouvrage exclusivement consacré à une appréciation de travaux littéraires ou scientifiques. Rien en effet, dans ce qui précède, ne révèle chez Mathieu Molé un littérateur ou un savant ; tout, au contraire, tend à le faire considérer comme un de ces hommes qui dominent leur siècle, plutôt par l'action que par la pensée. Et pourtant, si ce personnage avait toutes les qualités d'*un brave sous la toge*, comme l'a appelé un écrivain moderne, il avait aussi les vertus qui font le vrai magistrat, c'est-à-dire la gravité, l'austérité, l'amour du travail, la pratique de l'étude, l'habitude de la méditation.

Sa correspondance, récemment recueillie sous forme

de *Mémoires*, montre quelle était l'étendue de son esprit, et combien il savait mettre à profit ses rapports quotidiens avec les puissances de son temps. Ces *Mémoires* ne sont qu'une collection de documents détachés, sur les événements les plus notables de la première moitié du XVIIe siècle. Mais que de renseignements précieux y sont donnés! que de mystères y sont dévoilés! que de jugements sur les hommes et sur les choses y sont contenus! En parcourant cette publication, on est à chaque instant surpris de rencontrer, au milieu de détails se rapportant à l'histoire générale et aux affaires les plus considérables de l'époque, des notions pleines d'intérêt sur les mœurs, les habitudes, la vie privée de certaines classes de la société. Tout ce qui peut intéresser le lecteur, comme épisode historique, s'y trouve réuni. Il y a des pages sur *le luxe* que la législation cherche vainement à modérer; sur *les duels* que multiplient, malgré les rigueurs déployées, les troubles politiques et les désordres sociaux; sur *la presse* que des poursuites sanguinaires entravent dans son essor; sur *les finances* que Henri IV avait relevées, et que compromettent chaque jour les passions des hommes et les malheurs des temps. Puis c'est la nouvelle de la naissance du Dauphin qui s'appellera bientôt Louis XIV; c'est le tableau des fêtes célébrées à Paris à l'occasion de ce grand événement; c'est enfin ce triste épisode de *la Fronde*, dans lequel Molé a joué un rôle si important, et dont le récit est surtout remarquable par l'affectation que l'auteur semble avoir voulu mettre à y parler de tout le monde excepté de lui. La modestie peut donc être ajoutée aux autres vertus de cet homme de bien, et si l'on connaît ses traits de bravoure et ses actions d'éclat, ce n'est pas lui assurément qui les a livrés à la publicité.



tous du moins bons chrétiens et sincèrement dévoués à leur prince comme à leur Dieu, qui, dans les troubles civils, savaient toujours trouver dans une conscience sans reproche le secret d'un calme héroïque et d'une admirable sérénité.

Les mœurs simples et patriarcales de ces membres de l'ancienne magistrature et de l'ancien barreau avaient pour résultat de constituer, pour l'avenir comme pour le présent, des familles entières d'avocats, de magistrats, de jurisconsultes dont les noms seuls devenaient pour les justiciables des garanties de science et d'intégrité. Il n'était pas rare de voir, dans ces professions dont la splendeur était si vive au XVI[e] siècle, des groupes de trois, quatre, cinq personnages portant le même nom, ayant une égale réputation de prudence, de sagesse et de savoir. Les noms de Pasquier, de de Thou, de Pithou, de Loysel, de Molé, de Séguier, de bien d'autres encore, se sont reproduits de siècle en siècle jusqu'à nos jours, avec la même renommée et le même éclat.

C'étaient des hommes pieux, savants, austères, vivant de travail et de bonnes œuvres, trouvant dans l'étude un repos, dans la pratique du bien un plaisir. Les fonctions judiciaires étaient pour eux un dépôt sacré qu'ils se léguaient du père au fils, avec les vertus que le premier avait pratiquées, et que le second recueillait avec respect pour les transmettre à son tour à ses descendants. La science passait aussi de l'un à l'autre par le canal d'une instruction forte et solide, d'une éducation religieuse et morale. Les premières études se faisaient sous la surveillance directe du chef de la famille; puis on allait dans quelque ville parlementaire recevoir les leçons d'un de ces doctes jurisconsultes dont la réputation s'étendait au loin, et dont le grand Cujas est demeuré le glorieux type et l'éternel représentant.

Henri de Mesmes, fils de premier président et lui-même magistrat aussi distingué que diplomate illustre, nous a appris, dans une page intéressante de ses *Mémoires*, comment se faisaient ces éducations du XVI[e] siècle : « Mon père, » dit-il, » me donna pour précepteur Jean Maludan Limosin, » disciple de Daurat, homme sçavant, choisy pour sa vie » innocente, et d'âge convenable à conduire ma jeunesse, » jusques à temps que je me sçûsse goubverner moi- » mesme, comme il dict. Car il advança tellement ses es- » tudes, par veilles et travaux incroyables, qu'il alla tous- » jours aussi avant devant moy, comme il estoit requis » pour m'enseigner et ne sortir de sa charge sinon lorsque » j'entray en office. Avec luy et mon puisné Jean Jacques » de Mesmes, je fus mis au collége de Bourgogne, dès l'an » 1542, en la troisième classe ; puis je fis un an peu moins » de la première. Mon père disoit qu'en ceste nourriture » du collége, il avoit eu deux regards : l'un à la conserva- » tion de la jeunesse gaye et innocente ; l'aultre à la dis- » cipline scholastique, pour nous faire oublier les mignar- » dises de la maison, et comme pour nous dégorger en » eau courante. Je trouve que ces dix-huit mois de collége » me firent assez bien. J'appris à répéter, disputer et ha- » ranguer en public ; pris connoissance d'honnestes enfants » dont aulcuns vivent aujourd'huy ; appris la vie frugale » de la scholarité et à régler mes heures : tellement que, » sortant de là, je récitay en public plusieurs vers latins » et deux mille vers grecs, faits selon l'âge ; récitay Ho- » mère par cœur, d'un boust à l'aultre. Qui fust cause, » après cela, que j'estois bien veü par les premiers hommes » du tems, et mon précepteur me menoit quelques fois » chez Lazarus, Baïfius, Tusanus, Strazellius, Castellanus » et Danesius, avec honneur et progrez aux lettres. L'an

» 1545, je fus envoïé à Thoulouze pour estudier ès loix, » avec mon précepteur et mon frère, sous la conduicte d'un » vieil gentihomme tout blanc, qui avoit longtemps voïagé » par le monde. Nous fûmes trois ans auditeurs en plus » étroicte vie et peinibles estudes, que ceux de maintenant » ne vouldroient supporter. Nous estions deboust à quatre » heures, et aïant prié Dieu, allions à cinq heures aux es- » tudes, nos gros libvres soubs le bras, nos escritoires et » nos chandelliers à la main. Nous oïons toustes les lec- » tures, jusques à dix heures sonnées, sans intermission; » puis venions disner, après avoir, en haste, conféré une » demi-heure ce qu'avions escript des lectures. Après » disner nous lisions, par forme de jeu, Sophocle, ou » Aristophane, ou Euripide, et quelques fois Démos- » thène, Cicéro, Virgilius, Horatius. A une heure, aux » estudes; à cinq, au logis, à répéter et veoir dans nos » libvres les lieux alléguez, jusques après six. Puis nous » soupions et lisions en grec ou en latin. Les festes, à la » grande messe et vespres. Au reste du jour, un peu de » musique et de pourmenoir. Quelques fois nous allions » disner chez nos amis paternels, qui nous invitoient plus » souvent qu'on ne nous y vouloit mener. Le reste du jour » aux libvres; et avions ordinaires avecque nous Hadria- » nus Turnébus et Dyonisius Lambinus et aultres sçavants » du tems. »

C'était ainsi, qu'à l'aide de cette éducation mâle et vigoureuse, on s'endurcissait de bonne heure au travail, on mettait à profit les années si précieuses de la jeunesse, on était en rapport avec les savants, les érudits, les gens de lettres les plus renommés, et l'on se rendait capable de faire honneur à sa patrie, après s'être rendu digne de remplir les plus importantes fonctions de l'État.

Plus tard, nous retrouvons le même système d'éducation, appliqué par son père à l'illustre chancelier d'Aguesseau, qui le raconte avec le charme irrésistible de tout ce que l'on connaît de lui. « Mon père nous menoit presque » toujours avec lui dans ses fréquents voyages ; son car» rosse devenoit une espèce de classe où nous avions le » bonheur de travailler sous un aussi grand maistre : après » la prière des voyageurs, par laquelle ma mère commen» çoit toujours sa marche, nous expliquions les auteurs » grecs et latins. »

Une telle éducation ne pouvait que former des hommes de science, de dévouement et de vertu. C'est à elle que nous devons tant de magistrats dont les noms vivent dans nos annales judiciaires, c'est à elle que nous devons ce chancelier de l'Hospital dont Brantôme disait que « *c'estoit un aultre Caton le Censeur,* » et qui, à l'approche d'assassins venus pour le saisir, dans sa retraite du Vignay, criait à ses gens effrayés : « *Si la petite porte n'est bastante* » *pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande !...* »

Quand on compare les mœurs luxueuses de notre siècle avec les mœurs austères de ces siècles passés, on est tout prêt à se demander si cette civilisation que l'on vante tant et à si juste titre, sous certains rapports, ne nous a pas privés du spectacle touchant de ces vies d'hommes sérieux et graves, dont la renommée glorieuse et les habitudes modestes formaient ensemble un contraste si frappant. Bénis du moins soient ceux qui nous ont transmis, comme modèles à suivre ou à contempler, les détails naïfs et charmants de ces existences si cachées à l'intérieur et à l'extérieur si rayonnantes, qui sont l'image parfaite de la véritable vertu ! Dans ces tableaux, empreints d'une bonhomie qui provoque le sourire, tout en faisant naître l'ad-

miration, on retrouve avec bonheur une image fidèle de mœurs qui ne sont plus, et dont la simplicité même ajoute encore à la grandeur de ceux qui les ont pratiquées.

Ici, ce sont deux fils de magistrats[1] « que l'on portoit tous » deux sur un même âne dans des paniers, l'un d'un côté, » l'autre de l'autre, avec un pain du côté du plus léger » pour faire contre-poids. » Là, c'est un premier président[2] qui stipulait, dans les baux de ses fermiers, « qu'aux veilles » des quatre bonnes festes de l'année et au temps des ven- » danges, ils seroient tenus de luy amener une charrette » couverte, avec de bonne paille fraische dedans, pour y » asseoir sa femme et sa fille ; comme aussy de luy amener » un ânon et une ânesse pour monture de leur chambrière, » pendant que luy, premier président, marcheroit devant, » sur sa mule, accompagné de son clerc qui iroit à ses » costés. »

C'était vraiment la vie des anciens patriarches : l'étude, les travaux, l'accomplissement des devoirs professionnels, la prière et la méditation en partageaient le cours toujours égal et toujours limpide. Chaque jour, en revenant du Palais, à l'issue de l'audience de l'après-midi, Gilles Lemaistre, premier président, faisait une station dans son petit jardin où il cultivait, à l'exemple de son ami Christophe de Thou, des légumes, des fleurs et des fruits. C'était dans cet étroit espace que madame la première présidente cueillait elle-même les herbes nécessaires au dîner frugal du prince de la magistrature, et c'était là aussi que le grave chef du Parlement moissonnait le chaste bouquet qu'il offrait, le jour de sa fête, à celle qui partageait ses joies et ses cha-

[1] Claude de Bullion et de Lamoignon.
[2] Gilles Lemaistre.

grins. Et quelle énergie, quelle fermeté, quelle inflexibilité de caractère, dans les épreuves que lui suscitaient chaque jour les luttes religieuses et politiques de son temps! C'est lui, Gilles Lemaistre, qui répondit un jour aux sollicitations que lui adressait le chancelier de l'Hospital, pour qu'il intervînt dans certaines difficultés gouvernementales : « Je » suis premier président, monsieur le chancelier ; mandez-» moi pour deviser sur les moyens de faire fleurir la justice » en ce malheureux royaume, je tâcherai de vous répondre » à bon escient. Agitez même, si bon vous semble, des ques-» tions de jurisprudence et de droit, je ferai chœur avec » vous. Mais ne me parlez pas de politique ; je suis inhabile » dans cette matière, et pour tout accommoder, même la » connaissant, je ne voudrois y mettre les doigts ; car il y a, » au fond de cette science, ou de la boue, ou du sang !... » Et l'Hospital en était réduit à se dire : « Si M. le président » faisoit beaucoup de prosélytes, on ne trouveroit plus ni » ministre, ni chancelier. »

Tels étaient ces grands et sublimes représentants de la magistrature française, si justement définis par un éminent magistrat de nos jours « les appuis du trône et les soutiens du peuple [1], » et dont les noms serviront toujours de réponse à ceux qui demanderont aux siècles écoulés des traditions de science, de courage civil, de saine philosophie et de véritable amour du bien. Tel était ce pouvoir parlementaire des XVIe et XVIIe siècles, dont nous venons d'apprécier en quelques pages les membres les plus illustres et les plus vénérés. Dans cette galerie incomplète des grands magistrats de l'époque la plus brillante de la magistrature,

[1] M. le procureur général Dupin, *Discours de rentrée* à la Cour de cassation.

il en est qui ne se sont fait remarquer que par les malheurs qui les ont frappés. Mais il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, que la science, la littérature, l'histoire, l'éloquence revendiqueront toujours comme autant de génies ayant contribué à l'avancement de la pensée et aux progrès de l'esprit humain. Il en est d'autres encore, et ce sont les plus glorieux peut-être, dont l'humanité tout entière s'honorera éternellement, en songeant aux actes de courage et d'indépendance dont ils ont laissé après eux l'impérissable souvenir.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME

LES ÉRUDITS, LES SAVANTS ET LES PHILOSOPHES

LIVRE CINQUIÈME

LES ÉRUDITS, LES SAVANTS ET LES PHILOSOPHES

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

Toutes les grandes commotions politiques et sociales qui viennent d'agiter la France, aux XVe et XVIe siècles, ont nécessairement comprimé, sinon arrêté le mouvement des sciences et des lettres. Mais les derniers bruits de la Ligue à peine étouffés, on voit toutes les branches de l'arbre intellectuel prendre un développement rapide. Les historiens, les littérateurs, les savants, les érudits, les philosophes semblent s'être donné le mot pour se mettre simultanément à l'œuvre, et frayer des routes nouvelles dans les domaines de l'esprit. L'un saura faire sortir de cette couche de poussière, qui les recouvre depuis des siècles, les précieux produits des littératures antiques. L'autre exhumera des profondeurs où elle est enfouie, la collection des lois romaines, restée jusqu'alors éparse et

incomplète. Celui-ci révélera aux générations qui grandissent les richesses des poëtes et des prosateurs étrangers. Celui-là soulèvera les voiles de cette belle langue d'Orient, qui servait au législateur des Hébreux à transcrire dans ses livres sacrés les inspirations de l'esprit divin.

Les sciences naturelles ne resteront point en arrière : l'agriculture, la botanique, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, préluderont, d'un commun accord, au grand mouvement que la médecine et la chirurgie attendent de leur énergique impulsion. Mais que, de cette terre où il s'est courbé pour en découvrir les trésors, le savant se relève pour contempler les astres, il reconnaîtra bientôt sa faiblesse... Et que croira-t-il alors? Qu'admirera-t-il le plus, de la magnificence de la création ou de la toute-puissance du Créateur? Fera-t-il son idole de chacun des objets matériels qui tombent sous ses sens, ou s'agenouillera-t-il seulement devant celui qui les a créés? S'il est philosophe, sera-t-il sensualiste, sera-t-il matérialiste, sera-t-il spiritualiste? Telle est la question qui surgira de ses méditations sur les grandeurs ou les petitesses de ce monde; et de cette lutte entre des idées contraires, naîtra bientôt cette philosophie de la certitude et de l'évidence, que le génie novateur de Descartes ne tardera pas à inaugurer.

CHAPITRE II

LES ÉRUDITS

Parler d'érudition à propos du XVIe siècle et des premières années du XVIIe, c'est nommer en même temps une foule de personnages dont les travaux scientifiques sont devenus célèbres à plus d'un titre; c'est nommer Scaliger, et Saumaise, et Raconis, et tant d'autres que nous voudrions tous dignement apprécier.

Saumaise, on peut le dire sans crainte d'exagération, savait à peu près tout ce qu'à son époque et dans sa condition il était possible de savoir. Le nombre de ses ouvrages est immense; on en compte jusqu'à cent quarante, tant imprimés que manuscrits. Leur variété est plus surprenante encore : les uns traitent de jurisprudence, les autres de médecine, ceux-ci de théologie, ceux-là d'art militaire. Un grand nombre sont consacrés à élucider les passages les plus obscurs des écrivains de l'antiquité. Ils sont presque tous écrits en latin, avec une facilité qui faisait dire à Balzac : « O bienheureux escrivains, M. de Saumaise » en latin, M. de Scudéry en françois! j'admire vostre » facilité; j'admire vostre abondance : vous pouvez escrire » plus de *Calepins* [1] que moi d'*Almanachs!* [2] »

[1] On appelait *calepin*, au XVIIe siècle, un dictionnaire général dont l'auteur portait ce nom. Depuis, cette dénomination s'est étendue à tous les recueils de notes et de renseignements.

[2] Lettre XII, liv. XXII.

..e Raconis s'acquittait de cette tâche à la satisfaction ..ous ses auditeurs.

..ans des conditions différentes, d'autres hommes se ..t fait remarquer par une érudition profonde et des tra..x importants. Voici notamment un médecin, Guillaume ..val, qui sut faire marcher de front avec l'étude de la ..édecine celle des sciences naturelles, des langues an..ennes, des belles-lettres, de la philosophie, de la théolo.. et de la jurisprudence. Appelé, en 1613, à la chaire de ..losophie du Collége de France, non-seulement il s'y fit ..marquer par ses leçons orales, mais il trouva, dans cette ..uation nouvelle, les loisirs nécessaires pour composer et ..blier des ouvrages dignes d'être signalés. C'est ainsi ..u'il fit une histoire complète de l'établissement public où .. professait; qu'il fit paraître une bonne édition d'Aristote, ..c un exposé complet de la doctrine de ce philosophe, ..'il publia un panégyrique du cardinal Du Perron qui ..a été son plus zélé protecteur.

..arlerons-nous des étrangers? Voici Jacques Crichton, ..entilhomme écossais, allié des Stuarts, mais appartenant ..omme érudit à la France, où il est venu s'établir dès l'âge ..e vingt-huit ans. On assure qu'il savait jusqu'à douze ..angues différentes, et pouvait s'en servir aussi facilement que de sa langue maternelle, dans les discussions de la science et de la philosophie. La philosophie, d'ailleurs, paraît ne pas avoir toujours trouvé grâce devant lui: l'un de ses ouvrages est consacré à combattre ce qu'il appelle les *erreurs* d'Aristote; un autre a pour objet principal l'examen critique de diverses doctrines philosophiques de son temps.

Parmi les jurisconsultes, comment ne pas nommer Denis Godefroid, l'auteur de la première et de la meilleure édition,

avec notes, du *Corps de droit romain?* Denis Godefroid en effet, indépendamment de ses travaux juridiques, s'occupait de littérature ancienne, et les *Commentaires* qu'il a laissés sur Cicéron, sur Sénèque, sur d'autres encore, ont servi longtemps de guide pour l'étude et l'intelligence des plus grands écrivains de l'antiquité. Ses deux fils ont dignement continué les travaux de leur père : l'un, Théodore, historiographe du roi, a publié plusieurs ouvrages historiques ; l'autre, Jacques, plus spécialement jurisconsulte et érudit, a donné une bonne édition du *Code Théodosien.*

Il n'était pas rare, au XVIe siècle et même au XVIIe, de voir ainsi les membres d'une même famille partager la même gloire, après avoir accompli les mêmes travaux. Les Chifflet, les Sainte-Marthe se sont succédé, comme les Godefroy, dans la carrière de la science et de l'érudition. Trois des frères Chifflet étaient jésuites : l'un, Pierre-François, s'occupa de numismatique et fut nommé par Colbert gardien du médaillier du roi. On lui doit des traités d'archéologie, des éditions d'anciens écrivains ecclésiastiques et des dissertations sur plusieurs saints des premiers temps de l'Église. Son frère Philippe était ami du célèbre hollandais Henri Dupuy, autre érudit dont le nom se place naturellement après le sien. On a de lui, entre autres ouvrages religieux, une édition latine, avec préface et commentaires, des *Canons du concile de Trente*, et une traduction estimée du livre de *l'Imitation*. Enfin le dernier, Laurent Chifflet, a publié une *Parfaite grammaire de la langue françoise*, qui eut une certaine vogue, et a concouru, avec Passerat[1] et

[1] Passerat s'est surtout fait remarquer par ses poésies latines. Il a fait cependant quelques poésies françaises remarquables, entre autres son joli conte intitulé : *Métamorphose d'un homme en oiseau*, où il

Lacerda, à la publication du fameux Dictionnaire universel de Calepin.

Après les Chifflet, nous avons nommé les Sainte-Marthe, c'est-à-dire encore une famille d'érudits. Le chef de cette famille, Scévole de Sainte-Marthe, a joué un rôle important dans les guerres de la Ligue. Il fut successivement maire de Loudun, contrôleur général des finances en Poitou, président des trésoriers de France, député aux États de Blois. Ses services publics lui valurent le surnom de *Père de la patrie*, pour avoir sauvé la ville de Loudun du pillage dont elle était menacée par Joyeuse, en 1587. L'année suivante, aux États de Blois, il plaida avec autant d'énergie que de fermeté, la cause des peuples et des rois contre les prétentions des étrangers qui menaçaient d'opprimer la nation. Ses travaux intellectuels l'ont fait considérer tout à la fois comme poëte et comme historien. Comme poëte, il a laissé un poëme latin sur l'éducation et un certain nombre de vers français qui ne manquent pas d'une certaine valeur [1]. Comme historien, il a publié une série d'*éloges* des savants français, qui n'a qu'un défaut, au point de vue des progrès de la langue, c'est d'être entièrement écrite en latin. Ses deux fils étaient jumeaux et restèrent unis par un lien commun d'études et de travaux de même nature. Tous deux, par les conseils de l'illustre de Thou, s'appliquèrent à l'histoire, et l'un des plus importants ouvrages qu'ils ont entrepris en ce genre est celui que nous connaissons sous le titre de *Gallia Christiana*, et que des érudits modernes se sont chargés de terminer. Enfin, toute

s'est montré par son aimable négligence, sa grâce et sa naïveté, l'un des précurseurs de La Fontaine. On lui attribue la plupart des vers satiriques que l'on trouve dans *la Ménippée*.

[1] Voyez le second volume, livre VII de cet ouvrage.

cette famille des Sainte-Marthe, par une succession bien glorieuse de talents, de patriotisme et de vertus, a, pendant près de trois siècles, honoré les lettres et l'érudition.

Dans l'intimité des Sainte-Marthe, nous rencontrons Casaubon, autre érudit de premier ordre [1]. Avant de venir à Paris, il avait enseigné le grec à Genève et à Montpellier; après quoi Henri IV l'avait fait venir et l'avait nommé professeur de belles-lettres à l'Université. On cite volontiers la lettre que ce prince lui écrivit à ce sujet au mois de janvier 1599 et dont voici seulement quelques lignes : « Monsieur de Casaubon, Ayant délibéré de remettre sur l'Université de Paris et d'y attirer, pour cet effect, le plus de sçavants personnages qu'il me sera possible, sçachant le bruit que vous avez d'être aujourd'huy des premiers de ce nombre, je me suis résolu de me servir de vous pour la profession des bonnes lettres en la dicte Université, et vous ai, à cette fin, ordonné tel appoinctement que je m'assure que vous vous en contenterez, etc. [2]..... » La proposition était trop flatteuse pour ne pas être immédiatement acceptée; Casaubon vint donc à Paris et assista bientôt, comme calviniste, à la conférence de Fontainebleau, dont le résultat paraît avoir produit sur lui et sur les siens une profonde impression. Il resta fidèle à sa croyance religieuse, mais deux de ses fils se firent catholiques. L'un de

[1] Casaubon formait avec Juste Lipse et Scaliger, ce qu'on appelait, au XVIe siècle, avec une certaine exagération: *le triumvirat de la république des lettres*. La réputation de Juste Lipse était telle, que plusieurs souverains se disputèrent l'honneur de l'attirer dans leurs États. Henri IV lui écrivit en Hollande une lettre pour l'inviter à venir en France, en lui offrant une position honorable et 600 écus d'or d'appointements.

[2] Cette lettre se trouve en entier dans l'*Apologie de Casaubon*, in-8°, 1621, p. 147.

ces derniers prit même la robe de capucin, et demanda à cette occasion la bénédiction de son père. « Je vous la » donne, » dit Casaubon en répandant quelques larmes, « et » ne vous condamne point; faites de même pour moi; notre » seul juge est là-haut ! »

Les ouvrages de ce célèbre érudit sont nombreux et n'ont pu que contribuer à l'avancement de la pensée. Ce sont des *Commentaires* sur *Diogène Laërce*, sur *Polyen*, sur *Strabon*, sur *Théocrite*, sur *Athénée ;* ce sont des éditions annotées d'*Aristote*, de *Théophraste*, de *Perse*, de *Suétone ;* c'est un *Traité de la satire chez les Grecs et chez les Romains;* c'est une *Réfutation*, au point de vue protestant, *des œuvres du cardinal Baronius*, écrite d'après les conseils du roi Jacques Ier d'Angleterre ; c'est une collection de *Lettres* qu'on lit encore avec intérêt, et dans laquelle on trouve, esquissée de main de maître, la physionomie un peu pédante de la cour du descendant des Stuarts, au milieu de laquelle Casaubon vécut quelque temps, après la mort d'Henri IV. En 1609, il avait dédié à ce prince, qui avait été son bienfaiteur, une traduction latine de l'historien Polybe. Son épître dédicatoire est regardée comme un chef-d'œuvre de style, et l'éloge qu'il fait d'Henri IV est considéré comme un digne monument de sa reconnaissance. Il y paye un juste tribut d'hommages aux vertus civiles et militaires du premier des Bourbons, et le loue surtout de la protection qu'il accordait aux muses, « par lui rétablies dans leur ancienne splendeur. »

Casaubon était en relations scientifiques avec tous les hommes considérables de son époque. Nous l'avons rencontré dans l'intimité de Sainte-Marthe, et nous voyons autour de lui bien des personnages que nous connaissons déjà, de Thou, Pithou et bien d'autres encore, avec lesquels

entretenu une correspondance suivie. Parmi ces correspondants [illegible], nous trouvons Peiresc, qui n'a laissé aucun ouvrage remarquable, mais qui est devenu célèbre par ses rapports avec les érudits, les littérateurs, les poëtes de son [illegible], notamment avec Malherbe et Guillaume Du Vair. Peiresc s'était principalement occupé d'études juridiques et avait soutenu, pour obtenir son grade de docteur, des thèses dont le mérite a été longtemps remarqué. Devenu conseiller au Parlement de Provence, il ouvrit sa maison à tous les hommes les plus distingués d'Aix et des environs. C'était bien la maison d'un ami des sciences : à l'extérieur, elle était dominée par un observatoire ; à l'intérieur, elle était encombrée de livres. Son personnel était composé d'un sculpteur, d'un peintre, d'un graveur, d'un relieur et d'un copiste, auxquels Peiresc donnait pour tâche soit de mettre en ordre ses manuscrits, soit de reproduire les objets curieux qu'il avait remarqués dans ses voyages.

Tout en n'ayant à peu près rien publié, Peiresc était versé dans toutes les sciences : comme botaniste, comme numismate, comme archéologue, il est parvenu à conquérir une des plus grandes renommées de son temps. Bayle l'a appelé « *le procureur général de la littérature.* » Balzac a fait en ces termes son éloge funèbre : « Nous avons perdu » en ce rare personnage une pièce de naufrage de l'anti- » quité et les reliques du siècle d'or. La corruption uni- » verselle ne pouvoit rien contre sa bonne constitution, et » le mal qui le touchoit ne le souilloit pas... Dans une for- » tune assez médiocre, il avoit les pensées d'un grand sei- » gneur, et, sans l'amitié d'Auguste, il ne laissoit pas d'être » Mécénas. »

On sait que Peiresc entretenait avec Guillaume Du Vair des relations intimes. Chaque année, à l'époque des va-

ices, le conseiller emmenait son président à sa maison campagne de Beaugensiers, où il avait un jardin botaue comparable au Jardin du Roi. Dans ce jardin, Peientretenait les fleurs les plus belles et les plantes les plus rares, parmi lesquelles il croyait même avoir découl'espèce de raisin gigantesque que les Israélites apporà Moïse de la terre de Chanaan.

Ce dernier trait nous conduit en Orient, ou plutôt en n orientalisme, où nous rencontrons Samuel Bochard. érudit s'est exclusivement occupé des littératures orienet portait le goût de ce genre de travail jusqu'à l'enısiasme. Il ne voyait partout qu'hébreu, arabe, syriaque ou chaldéen; il ne pouvait converser pendant quelques ants sans citer de nombreux passages de la Bible, avec commentaires et des réflexions. La Bible, il l'a tra-, il l'a commentée, il l'a, en quelque sorte, manipulée toutes les formes; on a de lui trois gros volumes in-, exclusivement consacrés à des sujets bibliques. Cependt il paraît s'être un peu occupé d'Homère, dont un vers liqué par lui, sans doute encore au point de vue oriental, ı donné à Boileau l'occasion d'écrire les lignes suivantes : « Je n'ai jamais rien lu de Bochard, et, s'il est vrai qu'il » ıtienne une explication si extravagante, cela ne me » donne pas une grande envie de le lire. Je ne fais pas » grande estime de tous ces savants qui croient se distin» guer des autres interprètes, en donnant un sens nouveau » et recherché aux endroits les plus clairs et les plus faciles, » et c'est d'eux qu'on peut dire : *Faciunt, næ! intelligendo,* » *ut nihil intelligant!* [1] »

Mais tous les savants de cette époque n'étaient pas aussi

[1] Lettre XXI à Brossette

exclusifs que l'était Bochard. Cependant en voici encore un qui paraît ne s'être occupé que d'une chose, l'archéologie : c'est Nicolas Bergier, dont toute la vie s'est passée à élaborer deux gros volumes in-4° sur *l'Histoire des grands chemins de l'empire romain.* Cet ouvrage, écrit au commencement du XVII[e] siècle, contient sur les procédés employés par les Romains pour la construction de leurs voies une multitude de détails curieux; on y découvre notamment l'origine et le premier emploi d'un mode de construction qui, de nos jours, s'est reproduit sous forme d'invention nouvelle. Suivant Bergier, la surface des voies romaines était ou pavée en grandes pierres, *ou couverte de petits cailloux et de graviers arrangés avec soin et comprimés, à force de bras, les uns contre les autres.* Quelquefois la même route offrait deux modes de construction : son milieu ou *chaussée (agger)* était pavé de dalles et s'élevait au-dessus de ses parties latérales ou *trottoirs (margines)*, qui étaient seulement recouvertes de cailloux. Si donc Bergier ne s'est occupé que d'une partie de la science archéologique, on doit reconnaître que son ouvrage mérite à tous égards l'estime dont il est entouré, soit au point de vue de l'histoire, à laquelle il se rattache par une foule de documents précieux, soit au point de vue de l'application, qu'il a pour objet de faciliter et de généraliser par les enseignements qu'il contient.

Le plus jeune des érudits de cette époque est Gabriel Naudé, célèbre par de nombreux travaux d'histoire, de politique et d'érudition. Il avait commencé par être médecin; mais son goût pour les recherches bibliographiques l'avait détourné de ses premières études, et il finit, après avoir été médecin de Louis XIII, par être bibliothécaire de Mazarin.

« Mazarin eut toujours pour les livres un goût prononcé. Avant de venir en France, il avait amassé dans son palais du Mont Quirinal, à Rome, une bibliothèque de cinq mille volumes. A Paris, à peine fut-il arrivé au pouvoir qu'il songea à se former une collection plus importante. Une circonstance heureuse vint servir son projet : M. Des Cordes, chanoine de Limoges, avait laissé un grand nombre de livres dont Gabriel Naudé, « *ce génie des bibliothèques,* » comme l'appelle le P. Louis Jacob, rédigea le précieux catalogue, un des premiers (1643) qui aient été imprimés[1]. » Mazarin acheta la collection entière, et parvint ainsi à réunir un nombre de quarante mille volumes, nombre alors sans égal en Europe, et qu'un seul homme avait suffi à compléter. Et comment cette réunion s'était-elle opérée? Naudé nous l'a expliqué lui-même en ces termes : « Elle est composée de plus de quarante mille volumes recherchés par les soins des roys et des princes de l'Europe, et par tous les ambassadeurs qui sont sortis de France depuis dix ans pour aller aux lieux les plus esloignés du royaume ; car de dire que j'ay faict les voyages de Flandres, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne pour en rapporter ce qu'il y avoit de plus beau et de plus rare, c'est si peu de chose... que je serois coupable d'en avoir seulement la moindre intention. »

On sait que cette belle bibliothèque du cardinal fut confisquée pendant la Fronde, par arrêt du Parlement, et elle devint le premier noyau de notre *Bibliothèque impériale,* la plus magnifique collection de livres que possède peut-être le monde entier.

A l'occasion de cette confiscation, Naudé adressa au

[1] M. Ch. L. Livet, *La Bibliothèque impériale.*

Parlement un mémoire ou *Advis*, dans lequel il prend la défense de son œuvre, et conjure la Compagnie souveraine d'en respecter la richesse et l'organisation. « C'est à vos » illustres soins, » dit-il dans cette pièce, « que cette bonne » ville de Paris est redevable de deux cents bibles traduites » en toutes sortes de langues ; de l'histoire la plus univer- » selle et la mieux suivie qui se soit jamais vue ; de trois » mille cinq cents volumes qui sont purement et absolu- » ment de mathématiques ; de toutes les vieilles et nou- » velles éditions, tant des SS. Pères que de tous autres » autheurs classiques ; d'une scholastique qui n'a point » encore eu sa semblable ; des coustumiers de plus de cent » cinquante villes ou provinces, la pluspart estrangères ; » des synodes de plus de trois cents évêchés ; des rituels » et offices d'une infinité d'églises ; des lois et fondations » de toutes religions, hospitaux ; de manuscripts en toutes » langues, en tous les arts, tant libéraux que méchaniques, » et en toutes sciences. »

Toute cette énumération de richesses, loin de toucher le Parlement, ne fit que le confirmer dans la détermination qu'il avait prise ; pendant les effervescences de la Fronde, il n'écouta rien qu'une vengeance irréfléchie ; cinquante mille écus avaient été promis « à ceux qui représenteroient » le cardinal à justice, mort ou vif, » et le prix de la vente de la bibliothèque de ce dernier aurait pu servir à acquitter la dette du Parlement.

On le voit par ce qui précède, Naudé avait fait une étude approfondie de la science bibliographique ; aussi a-t-il laissé, sur *l'art de dresser une bibliothèque*, un *Traité* qui peut encore être consulté avec fruit. Ses autres ouvrages ont principalement pour objet des questions d'histoire et de politique. Les principaux sont une *Histoire de Louis XI*,

une *Bibliographie politique* et des *Considérations politiques sur les coups d'État.* Naudé, tout jeune qu'il était encore au commencement du XVIIe siècle, n'était donc pas indigne de figurer dans cette revue rapide des érudits de cette époque. Quant à ces derniers, plusieurs, sans doute, sont restés humbles et presque ignorés de nos jours ; mais un grand nombre portent des noms encore illustres, et tous représentent des idées de travail opiniâtre et une impulsion sérieuse donnée par eux à la science et à l'érudition.

CHAPITRE III

JOSEPH-JUSTE SCALIGER

Parmi les érudits de la fin du XVIe siècle, il est impossible de ne pas nommer Scaliger, l'un des plus recommandables par l'étendue de son savoir et le nombre infini de ses travaux.

Joseph-Juste Scaliger, né à Agen en 1540, était fils du fameux Jules-César Scaliger, l'érudit le plus profond, le plus consommé, le plus universel de son temps. Cette famille était originaire d'Italie : de Vérone, disent les uns ; de Padoue, disent les autres ; de Venise, disent d'autres encore. Ses membres les plus célèbres ont toutefois soutenu qu'ils étaient de Vérone et ont même été jusqu'à prétendre qu'ils descendaient en droite ligne de la noble famille

gibeline *Della Scala*, dont les plus anciens représentants étaient podestats dès le XIIIe siècle. Mais cette erreur n'a pas été longtemps accréditée : il a suffi d'une discussion survenue entre Joseph Scaliger et son contemporain Scioppius, savant philologue, pour réduire à néant tout cet étalage d'orgueil et de vanité.

On reconnut alors qu'au lieu de descendre des podestats de Vérone, Scaliger Ier descendait tout simplement d'un pauvre peintre ignoré qui, loin de s'appeler *Della Scala*, avait pour nom *Benoît Bourdon* ou *Bordoni*, et avait fait donner à son fils assez d'instruction pour qu'il devînt un jour docteur en médecine, et pût ensuite prendre son essor vers de plus glorieuses destinées. Dans cette situation, Jules-César Scaliger avait bientôt trouvé un protecteur dans l'évêque d'Agen qui l'avait appelé près de lui. C'est ainsi qu'Agen devint la patrie adoptive pour le premier, naturelle pour le second, de deux hommes qui, par la variété de leurs études et par la multiplicité de leurs œuvres, ont conquis un des beaux noms du XVIe siècle.

Jules-César Scaliger a publié une foule d'ouvrages de littérature et de critique, des commentaires sur des auteurs anciens, des dissertations sur des sujets divers, des traités de linguistique, des traductions latines de livres grecs, des controverses, des discours, des poésies même en assez grande quantité, mais n'ayant aucune espèce de valeur.

Son fils Joseph s'est montré, sous tous ces points de vue, digne héritier de son nom. Dès sa plus tendre jeunesse il se livra avec ardeur au travail, s'attacha principalement à l'étude des langues anciennes, apprit le grec au Collége de France, sous le savant Turnèbe, entreprit quelques travaux historiques, et compléta son éducation scientifique en parcourant la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Écosse, et

en se mettant en rapport avec les personnages les plus distingués.

A l'âge de vingt-deux ans, séduit comme un grand nombre de ses contemporains par l'appât de doctrines nouvelles, il abjura la religion catholique dans laquelle il avait été élevé et se fit calviniste. Son père est resté catholique jusqu'à la fin, mais catholique peu fervent ; car les malveillants disaient de lui qu'il l'était tout juste assez pour avoir droit à une sépulture dans l'église des Augustins d'Agen, où il a en effet son tombeau. On raconte, à l'occasion des principes religieux des deux Scaliger, un fait qui ne manque pas d'intérêt. C'était en 1609, fort peu de temps avant la mort de Joseph ; Peiresc, qui était l'ami de ce dernier, fit un voyage en Angleterre, passa en Hollande et vint le voir à Leyde où il était en grand renom. Une fois ainsi rapprochés, ces deux hommes se communiquèrent leurs pensées les plus intimes, et, dans un moment d'expansion, Scaliger, songeant peut-être déjà à la mort qui allait bientôt le frapper, dit à son ami qu'il eût bien souhaité revenir en France pour y finir ses jours dans sa ville natale, et y reposer près de son père, dans la même église et dans le même tombeau. Peiresc trouva dans cette confidence une occasion de parler à cœur ouvert : il demanda à Scaliger si, avant de souhaiter de reposer près de son père, il n'avait souhaité jamais de mourir dans la même foi que lui. Scaliger ne répondit rien ; mais Peiresc comprit qu'il avait frappé juste, lorsqu'il vit de grosses larmes tomber des yeux de son vieil ami.

On ne sait ce qui advint pour Scaliger à la suite de cette scène ; mais il est incontestable que l'ami de Peiresc, catholique ou protestant, montra toujours fort peu de charité chrétienne vis à-vis de ceux avec lesquels il s'est

trouvé en rapport. Ce qui, en effet, domine dans le caractère de ce savant, c'est l'humeur la plus caustique et la plus insupportable; c'est l'outrecuidance la plus étrange et la plus ridicule; c'est le dédain le plus complet et le plus grossier pour les réputations les plus pures et les plus brillantes [1]. Non-seulement il se déclare l'homme le plus éminent de son époque, par la science et par la vertu; mais il faut que tous ceux qui parlent de lui en parlent dans le même sens. Et si quelque critique pousse l'indépendance jusqu'à lui trouver un rival, malheur à lui : il ne tardera pas à savoir ce qu'il en coûte de ne pas reconnaître en Scaliger le phénix de la science, le roi de la littérature et le souverain suprême des esprits.

Heureusement pour sa gloire, Scaliger ne s'est pas borné à cette appréciation évidemment exagérée de sa personne et de son mérite. Il a publié un grand nombre d'ouvrages qui l'ont fait considérer comme l'un des hommes les plus savants de la fin du XVI[e] siècle. On lui doit notamment des *Commentaires* sur les poëtes latins de second et troisième ordres : sur Sénèque, Varron, Catulle, Tibulle, Properce, Ausone, Martial, Varius, Flaccus, Manilius, etc. Mais il n'a pas été toujours heureux dans les interprétations de ces auteurs; il s'est vu reprocher des erreurs grossières qu'un savant comme lui aurait dû savoir éviter. A propos de Manilius, par exemple, voici comment un critique célèbre du XVII[e] siècle a apprécié la façon dont il a interprété ce poëte : « Je n'ai » écrit sur Manilius, » dit Huët dans ses *Pensées diverses,*

1 Voici, seulement à titre d'exemple, comment Scaliger apprécie certaines renommées : selon lui, Luther est un *barbare*, Ignace de Loyola un *âne*, Origène un *rêveur*, saint Justin un *imbécile*, saint Jérôme un *ignorant*, Rufin un *vilain maraud*, saint Chrysostôme un *orgueilleux*, saint Basile un *superbe*, saint Thomas, un *pédant*, etc.

» que pour faire voir que dans les trois éditions de ce poëte, » il (Scaliger) a entassé fautes sur fautes, ignorances sur » ignorances. Il a très-superficiellement entendu la matière » qui y est traitée (l'astronomie); il a presque toujours pris » de travers le sens du poëte, et la plupart de ses restric- » tions, dont il s'applaudit et se sait bon gré, sont des cor- » ruptions plutôt que des corrections. Il en avance plusieurs, » dans sa première édition, comme des oracles et avec une » pleine confiance, et après en avoir reconnu l'absurdité, » il les rétracte dans la seconde pour en proposer d'autres » plus impertinentes. Je n'en parle pas ainsi sans fonde- » ment; j'ai prouvé ce que je dis. »

Scaliger a aussi laissé des *Lettres latines*, des *Poëmes latins*, des *Traductions*, en vers grecs, des meilleures épigrammes de Martial, et, en iambes latins, de la *Cassandre* de Lycophron et des hymnes d'Orphée. Son style, dans tous ces ouvrages, est froid, pâle, sans couleur. Sa poésie surtout est lourde, et en quelque sorte terrestre; on n'y trouve ni émotion, ni sentiment. On y rencontre souvent l'homme de science, l'homme exact et positif; on n'y voit jamais le vrai poëte. Son père avait le même défaut, tout en offrant cependant plus de richesse dans le style. C'était l'homme de la nature plutôt que l'homme du travail, tandis que Joseph Scaliger est plutôt l'homme d'étude que d'inspiration. La prose de ce dernier est toutefois plus lisible que ses vers : si celle du père est trop chargée d'effets oratoires, celle du fils est simple, naturelle, concise, mais n'a ni l'élégance, ni le coloris de celle des grands écrivains.

Ce qui a contribué surtout à affermir la réputation de Scaliger, c'est l'étude qu'il a faite de l'histoire, au point de vue exclusivement chronologique. Avant lui, cette science des dates, si importante, si nécessaire, était encore livrée

à l'ignorance et à l'erreur. C'était un labyrinthe obscur, un dédale tortueux où personne n'avait encore osé s'aventurer. Scaliger pénétra le premier dans ces ténèbres scientifiques, et son grand mérite est d'avoir, à l'aide de combinaisons nouvelles, éclairé ces longues avenues de l'histoire où la lumière n'avait pas encore pénétré [1].

On dit que c'est encore un sentiment d'orgueil qui l'a poussé à une étude aussi approfondie de la science des dates. C'était en 1582; le pape Grégoire XIII avait composé une commission chargée de la réforme du calendrier; il s'agissait, enfin, d'obvier aux inconvénients résultant de l'usage du calendrier césarien, et d'adopter pour tout le monde catholique le *calendrier grégorien*, tel qu'il existe encore de nos jours. Cette circonstance émut Scaliger; le pape n'avait pas songé à lui demander son avis et avait cru devoir s'en rapporter, pour la réforme qu'il avait projetée, aux *Tables des Épactes* du célèbre Lilio. Il n'en fallut pas davantage pour stimuler l'amour-propre d'un homme qui, comme Scaliger, croyait en savoir plus, sur toutes choses, que tous les hommes réunis. Aussi voulut-il montrer, par un travail immédiat, qu'il était bien plus capable que tout autre d'assurer l'exécution du nouveau projet de calendrier. Mais ses propositions ne parurent pas dignes d'être accueillies; une erreur même assez grossière, commise par

[1] Les deux ouvrages qu'il a publiés sur la science chronologique sont intitulés : l'un, *Opus de emendatione temporum*, Paris 1583; l'autre, *Thesaurus temporum, complectens Eusebii Pamphili chronicon*, Leyde 1609, in-folio. Dans ce dernier ouvrage, il embrasse toute l'époque historique comprise depuis le commencement du monde jusqu'à la vingtième année du règne de Constantin. Scaliger, malgré le mérite reconnu de ses travaux chronologiques, paraît y avoir commis des erreurs d'une certaine importance, que son rival l'abbé Pétau s'est empressé de relever.

lui à propos de la quadrature du cercle, fut vigoureusement redressée, et, de tout ce nouvel étalage de vanité, il ne resta pour Scaliger que la gloire déjà belle d'avoir créé une science qui, avant lui, était plongée dans la nuit du chaos.

On a encore de cet homme extraordinaire un autre ouvrage qui porte son nom, et dans lequel on trouve une foule de choses curieuses au point de vue de l'histoire littéraire et scientifique du XVIe siècle. C'est le *Scaligerana* que le spirituel Guy Patin, notamment, considère comme ce que Scaliger a fait de mieux. On se demande s'il ne faut pas voir une épigramme dans ce jugement ; car Scaliger n'est pas l'auteur véritable de ce livre qui contient l'expression de sa pensée, mais à la rédaction duquel il paraît être resté complétement étranger. L'auteur du *Scaligerana* serait, si l'on en croit une chronique assez peu certaine, un neveu de Pithou, Jean Vassan, qui, après avoir recueilli de la bouche même de Scaliger les opinions de ce dernier, en aurait composé un livre dont l'illustre chronologiste, au lieu d'être l'auteur, serait simplement le héros.

CHAPITRE IV

DENIS PÉTAU

Quoi qu'il en soit, malgré ses erreurs et ses faiblesses, Scaliger est resté l'un de ceux qui ont le plus fait pour l'avancement de la pensée et les progrès de la science dans

[illegible] de sa main, bien

ıéq ıe, pour de la prose de Cicéron. Les vers, ıonieux, doux, poétiques comme ceux de ; , l'(e dit, à les voir tomber de sa plume si si l i ;, qu'il n'avait qu'à les écrire sous la dic- ; ı e l'inspiration. Ses écrits sont, en général, lit aires que ceux des autres savants de la même . On n'y trouve ni cette sécheresse, ni ce pédan- q l'on semblait exagérer à plaisir. On y sent, au aire, l'homme qui possède non-seulement la science, mais ec la science le sentiment du beau. Sa mémoire ıit ıdigieuse : aussi tout ce qu'il avait lu, il le retenait ıière à ne jamais l'oublier. Il avait, de plus, une l i excellente : c'était de recueillir par extraits les ints les plus saillants de ses lectures, et de les réunir dans un ordre méthodique pour les consulter au besoin.

Il avait le travail extrêmement facile; aussi le nombre de ses productions est-il énorme. Néanmoins il trouvait encore le temps d'entretenir des relations avec les hommes les plus illustres de l'Europe. Tandis qu'il professait à Paris la théologie dogmatique, de tous côtés il lui venait des demandes de solutions sur des questions controversées, soit de science, soit de religion. Les lettres qu'il a écrites, dans ces circonstances, auraient pu former une collection précieuse. On dit qu'elles ont été brûlées par respect pour sa mémoire; mais on ne dit pas en quoi la publication d'une correspondance roulant sur des matières aussi graves pouvait compromettre la gloire si bien acquise de son auteur.

Pétau eut, dans le cours de sa carrière scientifique, des luttes assez vives à soutenir avec différentes personnes. Son organisation et son caractère le portaient naturellement à la controverse. Ferme dans ses principes, il les ex-

primait avec netteté, avec franchise, avec rudesse quelquefois. La contradiction l'excitait et lui donnait des forces nouvelles. Sans aimer les partis extrêmes, il avait une certaine prédilection pour les opinions dures et tranchées. Au repos, il était triste, rêveur, mélancolique; dans la lutte, il était vif, agressif et violent.

Il eut avec Saumaise une discussion assez sérieuse, à propos d'un commentaire de ce dernier sur un traité de Tertullien. L'attaque avait été pleine d'aigreur et de sarcasme; la défense fut vive, la réplique fut plus vive encore. On ne sait si Saumaise se tint pour battu ; on peut en douter jusqu'à un certain point, si l'on songe qu'il resta l'ennemi de son agresseur, et que tous deux ne cessèrent de se provoquer mutuellement.

Mais Pétau eut à répondre à bien d'autres attaques : son grand ouvrage en cinq volumes in-folio, intitulé *Dogmes théologiques*, qui lui a mérité le surnom de *restaurateur de la théologie dogmatique*, lui a suscité aussi de nombreux reproches. Deux points principaux ont fait l'objet de ces controverses nouvelles : l'un était relatif au dogme de la Trinité ; l'autre touchait à celui de la Grâce.

Sur le premier, on reprochait à Pétau, sinon d'avoir préconisé l'hérésie d'Arius, qui combattait la Trinité et niait la divinité de Jésus-Christ, du moins d'avoir compromis la mémoire de certains Pères de l'Église, en leur attribuant des opinions qu'ils n'avaient jamais professées. Sur ce point, Pétau paraît avoir commis une erreur assez grave; car ceux qui ont pris sa défense se sont contentés de répondre que ce que l'auteur avait inséré d'erroné dans son livre il l'avait rectifié dans sa préface. A quoi les malveillants ont répliqué qu'une préface ne suffisait pas pour détruire ce qui existait tout au long dans le livre, et

qu'une telle hérésie était d'autant plus déplorable qu'elle émanait de l'un des membres les plus savants et des plus influents de la Compagnie de Jésus.

En ce qui concerne le dogme de la Grâce, on reprocha à Pétau d'avoir préconisé la doctrine de Jansénius, et d'avoir, comme ce réformateur, émis une opinion favorable au système de la prédestination. Un tel reproche équivalait, pour les partisans du jansénisme, au triomphe complet de la doctrine nouvelle. Aussi Pétau fut-il obligé, comme la première fois, d'expliquer sa pensée, de protester contre toute intention hostile aux dogmes fondamentaux du catholicisme, et de rétracter dans un autre ouvrage ce qu'il avait pu dire de contraire aux pures et saines traditions de l'Église.

Quelle doit être la conséquence de ces reproches et de ces rectifications forcées, pour la réputation de l'illustre théologien ? La question ne nous paraît pas facile à résoudre. Est-il vrai que, dans un ouvrage essentiellement dogmatique, Pétau ait avancé deux ordres de faits diamétralement contraires aux doctrines catholiques ? Il faut le croire, puisque lui-même l'a implicitement reconnu par ses rectifications successives. Mais ces rectifications sont-elles sincères ? Sont-elles la dernière expression du sentiment de l'auteur ? Sont-elles le résultat d'une contrainte menaçante, ou le produit d'une réflexion libre et spontanée ? C'est ce que nous ne croyons pas devoir décider d'une manière absolue. Et pourtant, en présence des explications loyalement opposées par ce grave et austère théologien aux prétentions de ses rivaux, nous nous sentons disposé à reconnaître que l'Église n'a jamais cessé de trouver en lui un soutien fidèle et un défenseur éclairé.

Pétau n'était pas seulement un théologien ; c'était sur-

tout un érudit, et un érudit de la trempe de Saumaise, de Raconis, de Scaliger et de Casaubon. Nous avons dit quelques mots de sa polémique avec Saumaise : il en eut une plus grave encore avec Scaliger, dont l'ouvrage sur la chronologie attira de sa part de très-sérieuses objections. Perrault, dans ses *Hommes illustres*, dit à ce sujet : « L'ouvrage de Scaliger estoit regardé comme une règle à laquelle tout le monde devoit se conformer. Cela n'empescha point le P. Pétau d'entreprendre le même travail et de corriger, par son livre *De la doctrine des temps*, beaucoup de fautes qui se trouvent dans la *Correction des temps*, de Scaliger ; ce qu'il fit en gardant les lois de l'honnesteté que les gens de lettres se doivent les uns aux autres, en sorte que, sans obscurcir la gloire de son prédécesseur, il s'en est acquis une très-grande dans la même science. »

En effet, Pétau s'est principalement attaché dans son travail à démontrer, en vue de la vérité scientifique, des erreurs involontairement commises par un homme dont la haute réputation ne les rendait que plus dangereuses, et à les rectifier l'une après l'autre, à l'aide de patientes recherches et de longues méditations. Il entreprit donc dans ce but ses grands ouvrages sur la science chronologique ; mais, avant de se mettre à l'œuvre, il voulut dominer son sujet d'assez haut pour n'être arrêté par aucun obstacle. Au milieu de toutes ses études, il avait négligé celle de l'astronomie, et il comprit que cette science était indispensable à l'accomplissement de son projet. Il prit donc un maître pour lui apprendre ce qu'il voulait savoir sur ce point ; mais bientôt ses progrès devinrent si rapides, que le maître se retira, se demandant si ce n'était pas par plaisanterie qu'un tel disciple l'avait fait demander.

Armé ainsi de toutes pièces, Pétau commença son travail et compléta l'œuvre que Scaliger n'a plus désormais que la gloire d'avoir entreprise le premier. Ce qui caractérise cet ouvrage, c'est une admirable clarté ; c'est une lucidité parfaite; c'est une exactitude rigoureuse; c'est une justesse exquise d'appréciations et de raisonnements. Ce qui motive et justifie ce titre de *Doctrine des temps,* que l'auteur lui a donné, c'est un magnifique résumé de l'histoire du monde depuis son origine; c'est un tableau saisissant dans lequel, comme dans l'immortel *Discours sur l'Histoire universelle,* sont présentés sous un même coup d'œil, coordonnés et liés entre eux par des rapports de dates, les événements les plus saillants et les catastrophes les plus décisives de la marche des sociétés. Si donc il est vrai, comme on l'a dit, que le grand Bossuet se soit inspiré de cette œuvre pour la composition de son *Discours,* on peut considérer comme une gloire véritable pour Denis Pétau, d'avoir provoqué par ses travaux l'éclosion de l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

CHAPITRE V

LES SAVANTS

On vient de s'en convaincre, l'érudition était, au commencement du XVIIe siècle, dignement représentée dans le mouvement intellectuel de cette époque. Mais les sciences

proprement dites ne lui sont pas restées inférieures, et voici d'autres hommes dont la renommée n'est pas moins glorieuse, dont les travaux n'ont pas été moins utiles que ceux des plus illustres érudits.

Puisque nous parlons de gloire, voici Galilée dont on connaît les malheurs, mais dont on connaît aussi les importantes découvertes en physique et en astronomie ; Galilée que l'on considère comme le créateur de la physique expérimentale, et dont les patients efforts ont donné tant d'essor à la science et tant de résultats importants à la recherche de l'inconnu. Ses découvertes servent encore de bases à un grand nombre de propositions scientifiques qui, de nos jours même, sont restées des principes invariables comme la vérité. Que d'inventions ne lui doit-on pas ? Les lois de la pesanteur, c'est lui qui les a trouvées ; le pendule, la balance hydrostatique, le compas de proportion, le thermomètre, c'est à lui qu'on en doit la connaissance et l'usage de chaque jour ; le télescope, non-seulement il lui a donné des proportions qu'il n'avait pas auparavant, mais il s'en est servi pour enrichir l'astronomie de conquêtes nouvelles. L'astronomie devint alors l'objet de ses études, de ses recherches et de ses observations. On sait quels furent les résultats de ces travaux pour la science et pour leur auteur. Pour la science, Galilée publia, en 1632, un ouvrage intitulé : *Dialogues sur les systèmes du monde de Ptolémée et de Copernic*, que l'on considère comme un chef-d'œuvre de science, de raisonnement, de style et de clarté. Il exposa d'après Copernic, et contrairement à certaines traditions, un système tendant à démontrer le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. Mais le retentissement qu'eut cet ouvrage suscita des envieux à son auteur ; le tribunal de l'inquisition romaine fut saisi de la

question ; on accusa Galilée d'impiété et même d'hérésie ; on dénatura son œuvre pour la lui imputer à crime ; on prétendit qu'il avait porté sur la Bible une main sacrilége, en voulant concilier certains passages du livre divin avec le système de Copernic ; enfin on le contraignit à faire, à genoux, amende honorable et abjuration solennelle de ce qu'on appelait ses erreurs, et on le condamna à une détention qu'il fut obligé de subir, tout septuagénaire qu'il était alors [1], et malgré ce cri de sa conscience, qu'il ne put s'empêcher de laisser échapper au moment où il abjurait ce qu'il avait dit sur le mouvement de la terre : « *E pur si muovè !* » (Et pourtant, elle se meut !)

Au moment où ce génie méconnu posait ainsi de nouveaux principes astronomiques, deux autres savants, Képler et Tycho-Brahé, s'unissaient pour concourir, par des observations spéciales, à l'exposition complète du système de Copernic. Tycho-Brahé, toutefois, ne se montrait pas aussi absolu que Galilée sur l'immobilité du soleil, et cherchait à concilier le plus possible la vérité scientifique avec la tradition religieuse. Quant à Képler, non-seulement il adoptait et démontrait par des preuves nouvelles le système du mouvement terrestre, mais il proclamait les principes et fixait les lois qui servent de base à l'astronomie moderne. Après plus de vingt ans de recherches et de travaux, il constatait la généralité de la loi de l'attraction, reconnaissait la rotation du soleil, devinait l'existence de planètes inconnues, calculait les latitudes et les longitudes avec une précision qu'on n'avait pas encore atteinte, annonçait à l'avance certaines révolutions planétaires, dressait la table des logarithmes et perfectionnait les instru-

[1] Il était né en 1564, à Pise.

ments propres à découvrir de nouveaux chefs-d'œuvre dans le ciel.

Tout cela se passait soit en Italie, soit en Allemagne; mais, en France, le même travail scientifique se faisait remarquer. Claude Mydorge, riche magistrat d'Amiens, dépensait la plus grande partie de sa fortune à faire fabriquer des verres de lunettes, des miroirs ardents, à chercher des découvertes, à multiplier des expériences, à publier enfin divers ouvrages sur la science astronomique, dont il s'occupait avec ardeur. Pierre Verrier inventait son *quart de cercle,* qui permettait d'arriver d'une manière précise aux plus petites divisions, et publiait, comme complément de cette invention, son *Traité de la construction et de l'usage du quadrant nouveau.* Pierre de Fermat s'unissait à Descartes pour appliquer l'algèbre à la géométrie, posait, à l'aide de sa méthode *de maximis et minimis,* les premiers principes du calcul différentiel, préparait les voies à Pascal par son *calcul des probabilités,* découvrait plusieurs ouvrages perdus d'Apollonius et d'Euclide, et concourait ainsi au développement de plusieurs parties importantes des sciences mathématiques.

Ces sciences étaient donc, dès le début du XVIIe siècle, l'objet d'études, de recherches et de découvertes propres à ouvrir la voie aux mathématiciens à venir, et cette branche si aride et si sèche du grand arbre scientifique prenait cette teinte vive et colorée que lui donnaient des esprits supérieurs. Il en était de même des autres sciences, e spécialement des sciences naturelles, que nous voyons la même époque, et même à l'époque antérieure, c'est-à-dire pendant tout le XVIe siècle, marcher de progrès en progrès, de conquêtes en conquêtes, sous l'influence des hommes les plus distingués.

Gaspard Bauhin, qu'il faut nommer d'abord, comme étant entré l'un des premiers dans cette voie de progrès, Gaspard Bauhin tire pour ainsi dire du chaos, où elle était alors, *l'histoire naturelle des animaux et des végétaux.* Il fixe les vrais principes de cette science nouvelle; il établit dans son *Theatrum anatomicum*, pour les muscles et les autres organes du corps humain, une nomenclature toute fondée sur leurs usages, leur figure et leur structure ; il rapproche les espèces végétales, leur donne des noms génériques basés sur des caractères de famille; il fait une juste critique et une appréciation raisonnée de tous les ouvrages relatifs à cette partie des connaissances humaines ; enfin, par tous ses travaux et par tous ses succès, il mérite le titre de *législateur de l'histoire naturelle,* qui lui est décerné par ses contemporains. Jean Bauhin, son frère, devient son collaborateur ; tous deux unissent leurs efforts pour doter la science d'ouvrages aussi importants qu'utiles; tous deux immortalisent leur nom par l'impulsion qu'ils donnent à l'esprit scientifique de leur temps, et la France aurait à s'enorgueillir de les avoir vus naître, si leur père, fougueux partisan de la Réforme, n'eût été obligé de s'expatrier pour échapper aux effets d'une condamnation rigoureuse prononcée contre lui.

En agriculture, Ollivier de Serres, aidé du génie essentiellement économique de Sully, fonde et vulgarise en France, où elle était à peu près complétement ignorée, la science agricole, dans son immortel ouvrage du *Théâtre et mesnage des champs*[1]. En botanique, à la même époque, plusieurs savants illustres s'efforcent aussi de porter la lumière et de faire naître le progrès. Les noms de Symphorien Champier,

[1] Voyez le chapitre suivant.

de Brunier, de Césalpin, de Daléchamp, de Jean et Gaspard Bauhin avaient déjà pu s'attacher à des travaux précieux de botanique générale, lorsque Guy Labrosse, à l'exemple de Richer de Belleval, qui venait de fonder un jardin botanique près la faculté de Montpellier, eut l'idée d'ouvrir dans la capitale un champ spécial de culture et d'étude pour les plantes médicinales. Pour assurer le service qu'il voulait rendre à la science, Guy Labrosse fit hommage au roi, dont il devint plus tard le médecin, d'un immense terrain destiné à l'établissement d'un jardin scientifique qu'il avait projeté. Héroard, alors premier médecin de Louis XIII, s'unit à Guy Labrosse pour solliciter l'appui du roi et obtenir des lettres patentes. Enfin, au mois de janvier 1626, ces lettres furent délivrées, et il fut ordonné « qu'il seroit » construit un jardin royal en l'un des faubourgs de cette » ville de Paris, ou autres lieux proches d'icelle, de telle » grandeur qu'il seroit jugé propre, convenable et néces» saire, pour y planter toutes sortes d'herbes et plantes » médicinales. » Héroard proposa Guy Labrosse pour intendant de l'établissement nouveau, et le roi approuva le choix de son premier médecin. Ainsi fut fondé, il y a plus de deux siècles, ce magnifique palais de la nature qui, depuis son origine jusqu'à nos jours, sous les noms successifs de *Jardin des Plantes, Jardin de Médecine, Jardin du Roi, Museum d'histoire naturelle,* a fait et fera encore l'admiration du monde entier.

En même temps, guidés par la boussole, déjà connue depuis plus d'un siècle, des voyageurs entreprenaient des excursions lointaines sous toutes les latitudes, et faisaient moisson de plantes exotiques qu'ils recueillaient et rapportaient comme autant de trésors précieux. La serpentaire de Virginie, le lichen d'Islande, la mousse de Corse, le cachou

indien, la manne de Calabre, l'opium du Levant, sont des acquisitions que la médecine doit aux recherches de ces savants voyageurs. Ajoutons-y, comme complément, cette écorce du Pérou, plus connue aujourd'hui sous le nom de *quinquina*, apportée en Europe par une dame espagnole, la comtesse de Cinchon, qui, après une maladie désespérée, mais suivie d'une guérison presque miraculeuse, fit connaître cette plante salutaire avec ses admirables vertus.

La médecine, qui profitait successivement de toutes ces découvertes, avait, dès le début du XVIe siècle, vu renaître et succéder aux barbares productions du moyen âge, les écrits immortels d'Hippocrate et de Galien. Léonicenus de Vicence et Thomas Linacre, dans leurs leçons et leurs écrits, s'étaient efforcés de faire revivre les saines doctrines depuis trop longtemps oubliées. Gautier d'Andernach, que l'on considère comme le restaurateur de l'antique médecine, avait donné d'utiles traductions des médecins grecs et avait trouvé dans Jean Cornarius et Léonard Fuschs de savants et intelligents imitateurs. Bientôt parurent Fernel, si remarquable par l'élégance de son style et la solidité de ses doctrines, si habile à recueillir et à systématiser ce qu'avaient fait de mieux ses prédécesseurs; Baillou, qu'il faut citer également comme l'une des grandes lumières médicales de cette époque, Baillou, qui étudia le premier la nature et la cause des épidémies, et jeta sur l'enseignement et sur la pratique de son art tout l'éclat de son éloquence, tout le génie de son observation.

En chirurgie, nous trouvons Ambroise Paré, ce grand chirurgien du XVIe siècle, qui, au milieu des guerres civiles, ne songeait qu'à panser les blessés. Plus praticien qu'érudit, plus habile opérateur que savant, Paré fit de l'armée sa principale école, et du champ de bataille le premier

théâtre de ses succès. C'est là qu'il recueillit la plupart des faits dont il a enrichi la science; c'est là qu'il a puisé les sages préceptes de conduite pratique qui constituent le fond et le vrai mérite de ses écrits. Avant lui, il n'y avait en chirurgie ni esprit d'observation, ni principes rationnels, ni règles de traitement; tout n'était que routine ou ignorance. Ce fut lui qui, le premier, donna à son art une impulsion vraiment scientifique et commença cette grande réforme qui, d'une profession purement mécanique, a fait une science dont les progrès ne se sont pas encore arrêtés. On connaît la belle et simple devise qu'il avait adoptée et qu'il ne cessait de répéter après chaque opération qu'il avait faite. « *Je le pansay, Dieu le guarit,* » disait-il toujours, ne considérant son pouvoir que comme l'instrument de la Providence, et s'inclinant devant l'œuvre d'un plus puissant que lui[1].

D'un autre côté, la science de l'organisation humaine s'enrichissait de découvertes précieuses : d'habiles investigateurs se pressaient à l'envi dans cette carrière presque abandonnée depuis Galien, et la parcouraient avec des succès jusqu'alors inconnus. L'on peut donc dire que le XVIe siècle, déjà si fécond en grandes choses de tout genre, fut aussi le siècle de l'anatomie. Rappeler les noms de

[1] Il n'est pas sans intérêt d'ajouter ici que ce fut Ambroise Paré qui s'éleva le premier contre la prétendue vénénosité des plaies d'arquebuse et conçut l'idée de substituer à la pratique barbare de la cautérisation, l'emploi d'un simple onguent, inventé dans une circonstance dont l'histoire a conservé le souvenir. C'était au siége de Turin; un grand nombre de victimes lui avaient été annoncées; plusieurs avaient déjà subi un traitement cruel, par une application d'huile bouillante. Tout à coup l'huile manqua pour les autres, et Paré fut obligé d'avoir recours à ce qu'il a appelé : « un *digestif*, fait de jaulne d'œuf et de térébenthine. » La nuict, dit-il dans ses œuvres, je ne pus bien dormir à mon ayse,

Jacques Dubois, qui abandonna la dissection des animaux pour s'attacher à l'étude directe du corps humain ; de Vésale, dont on connaît la triste destinée mieux encore que les travaux et les productions ; de Fallope, qui fut l'un des plus savants anatomistes et des médecins les plus érudits de son temps ; de Fabrice d'Aquapendente, célèbre par sa découverte des valvules des veines, préparant déjà la solution du grand problème de la circulation du sang ; citer tous ces hommes, desquels l'anatomie reçut, au XVI[e] siècle, sa plus décisive impulsion, c'est faire connaître ce qu'était, à cette époque d'incertitudes, cette science qui, plus tard, fit de si remarquables progrès.

Mais le XVII[e] siècle va naître au milieu des plus tristes agitations de l'esprit cabalistique, et sera témoin de toutes ces discussions ridicules auxquelles Molière, dans son inimitable langage, saura mieux que personne nous initier. Cependant le XVII[e] siècle ne sera pas sans pouvoir constater de nouveaux progrès dans les sciences naturelles : c'est à cette époque, en effet, que Gaspard Aselli découvrit les vaisseaux lymphatiques et que Pecquet, médecin de Montpellier, signala pour la première fois le tronc commun de ces vaisseaux, connu depuis sous le nom de *réservoir de Pecquet.*

» craignant, par faute d'avoir cautérisé, de trouver les blessez où j'avois
» failli à mettre de la dicte huile morts ou empoisonnez, qui me fict
» lever de grand matin, pour les visiter, où, oultre mon espérance,
» trouvay ceux auxquels j'avois appliqué le médicament digestif sentir
» peu de douleur et leurs playes sans inflammation ni tumeur, ayant
» assez bien reposé la nuict : les aultres où l'on avoit applicqué la dicte
» huile, les trouvay fébricitans, avec grand-douleur et tumeur aux en-
» virons de leurs playes : adonc je me délibéray de ne jamais plus brû-
» ler aussi cruellement les pauvres blessez des arquebusades.» Ambroise Paré, *Œuvres,* Paris 1585, in-fol., p. 1214.

Déjà, en physiologie, Michel Servet, l'infortunée victime de Calvin, avait deviné le mécanisme de la circulation pulmonaire, dans son trop célèbre *Christianismi restitutio*, et Césalpin, le naturaliste le plus savant, le philosophe le plus éclairé de l'Italie, avait aperçu, par la seule force de son génie, la loi de la circulation générale. Mais il était réservé à l'illustre disciple de Fabrice d'Aquapendente, à l'immortel Harvey, de faire connaître définitivement cette importante fonction, sans que le savant Riolan, son antagoniste le plus acharné, pût infirmer ni le mérite, ni l'exactitude de cette découverte qui devait bientôt opérer, dans toutes les branches de l'art médical, une véritable révolution.

Cependant, malgré ces progrès incontestables de la science, les rêveries de l'astrologie et de l'art cabalistique n'avaient point encore déserté les écoles, et l'on vit encore, dans le courant du XVIIe siècle, plusieurs sectes de fanatiques ajouter des erreurs nouvelles aux erreurs de leurs devanciers : les uns agissant par la seule puissance de la foi et du regard, les autres se livrant à toutes les pratiques superstitieuses de la démonomanie, tous préparant par leurs extravagances la venue d'un autre réformateur, Van Helmont, destiné à mettre le comble au désordre de l'enseignement.

Paracelse a devancé Van Helmont; mais Van Helmont affecte pour lui un profond dédain, tout en s'inspirant évidemment de ses doctrines, de sa philosophie et surtout du prestige de son langage. Plein de confiance ou d'illusion dans les miracles de l'alchimie, Van Helmont passe une partie de sa vie dans l'étude de cette science, et ne quitte son laboratoire ni le jour, ni la nuit. Il est vrai de dire qu'au milieu de la fumée de ses fourneaux où son imagi-

nation s'exalte, jaillissent pourtant des traits de lumière et des vérités scientifiques que le temps consacrera quelque jour. On lui doit la découverte des gaz et des lois de la fermentation, ainsi que la connaissance de plusieurs métaux et l'usage des préparations antimoniales, tour à tour condamnées et réhabilitées par arrêts du Parlement. Aussi sa doctrine eut-elle à cette époque plusieurs sectateurs sérieux, notamment François Dubois et René Descartes même, Descartes dont l'immortelle *Méthode* philosophique ne tardera pas à mettre à néant les rêveries nébuleuses et les fausses doctrines, pour élever sur leurs ruines le monument inébranlable de ses vastes et magnifiques conceptions.

CHAPITRE VI

OLLIVIER DE SERRES

Quoi qu'il en soit, et malgré tous ces désordres scientifiques, on a pu se convaincre que la science proprement dite trouvait encore à se faire place et à se produire au grand jour, au milieu des discordes et des guerres de la fin du XVIe siècle.

Tandis que ces divisions intestines jetaient l'alarme dans tout le pays, que les villes étaient désolées par les siéges et les rançons, que les campagnes étaient obérées d'impôts et de charges de toute nature, des hommes d'étude

et de labeur, tels que ceux que nous venons de faire connaître, méditaient sur les grands mystères de la science et révélaient au monde intellectuel de magnifiques secrets.

A la même époque et dans les mêmes conditions, un simple et modeste gentilhomme du Vivarais vivait, dans sa seigneurie du Pradel, calme et tranquille, étudiant dans les livres anciens, et surtout dans le livre de la nature toujours ouvert devant lui, cette belle science agricole qu'il devait bientôt faire connaître à ses contemporains. Nous avons nommé Ollivier de Serres, *le père de l'agriculture française*, l'auteur du *Théâtre et mesnage des champs*, l'introducteur en France de l'industrie séricicole, le créateur, enfin, d'une source de richesses dont nous admirons encore tous les jours les précieux résultats.

C'était un homme comme on en voyait encore dans ces temps de foi, de culte et de respect, simple, studieux, doux de mœurs, sévère de principes, s'affligeant du mal d'autrui, se résignant à celui qui pouvait l'atteindre, zélé pour le bien du prochain, travaillant pour l'utilité commune, ne songeant qu'aux autres dans ses entreprises, ne comprenant pas que l'on pût agir soit par orgueil, soit par intérêt. Il vivait ainsi dans ses domaines, loin du monde, loin du bruit, loin des troubles qui désolaient la France, au milieu de ses domestiques, de ses métayers, de ses petits vassaux, dont il était plutôt le père et le bienfaiteur que le maître, cultivant ses terres, dirigeant sa maison, surveillant ses gens, les éclairant de ses conseils pour les mille détails de la pratique agricole, se préparant, enfin, à devenir le régénérateur de l'agriculture, en même temps que Henri de Navarre, devenu roi de France, rouvrirait au pays tous les trésors de la paix.

Ce fut, en effet, une coïncidence remarquable, que cet

élan donné à l'agriculture, au moment même où la France, épuisée par les malheurs de la guerre, commençait enfin à respirer sous un roi pacificateur. Ollivier de Serres l'a bien compris, lorsque, dans la dédicace de son *Théâtre d'agriculture,* il a dit au roi : « Estans doncques passées ces horribles confusions et désordres, et revenu ce bon temps » de paix et de justice, par le bonheur de vostre règne, » lequel de sa clarté, comme soleil levant, a dissoult les » nuages. De mesme est arrivée la saison de publier ces » miennes observations sur l'agriculture, à ce que servans » d'adresse à vostre peuple pour cultiver la terre avec » tant plus de facilité, il se puisse remettre de ses pertes, » que plus de soulagement l'on reçoit par le secours opportunément employé. Plustôst n'eust esté convenable ; » car, à quel propos vouloyr enseigner à cultiver la terre, » en temps désordonné, lorsque ses fruicts estoient en » charge, mesmes à ceulx qui les recueilloient, pour crainte » d'en fomenter leur ruyne, servans de nourriture à leurs » ennemis. »

Mais la paix une fois revenue, le moment était plus favorable que jamais pour démontrer aux peuples les avantages et les bienfaits d'une science destinée à réparer bien des pertes, à remplir bien des greniers vides, de cette science du *mesnage des champs,* si admirablement exposée par Ollivier de Serres, dans le livre qui a fait sa réputation. Oui, *le mesnage,* c'est-à-dire tout ce qui regarde la maison, la famille, les enfants, les domestiques, l'alimentation, la culture des terres, les pâturages, les bestiaux, les jardins, les vergers, tout ce qui constitue la vie agricole, toute cette scène des champs, tout ce *théâtre d'Agriculture,* enfin, sur lequel se nouent et se dénouent tant de drames inconnus du vulgaire et

pourtant si pleins de charmes et d'émotions ; tel est le vaste sujet qu'a traité dans son livre Ollivier de Serres, avec un véritable talent d'écrivain.

A proprement parler, Ollivier de Serres n'est ni un savant, ni un érudit ; il n'écrit ni en latin, ni en grec ; il ne se perd ni dans des citations téméraires, ni dans des interprétations ambiguës. Il expose naïvement, simplement, dans sa langue maternelle, telle qu'il la sait, telle qu'il la parle, dans cette douce et harmonieuse langue française, si dédaignée par les érudits contemporains, ses idées, ses principes, les résultats de ses études, de ses expériences, de ses réflexions sur les mœurs, les habitudes, les joies, les peines et les labeurs des champs. A ses yeux, l'agriculture est le premier des arts ; c'est l'art par excellence ; c'est le principe de tous les biens ; c'est l'objet de toutes les préoccupations ; c'est le but de tous les travaux. « C'est à l'agriculture, » dit-il, « où tous estats visent. » Car à quoy bon travailler aux armes, aux lettres, aux » finances, aux traficques, avec tant d'affection ne labeur, » que pour en avoyr de l'argent ? Et cest argent, après s'en » estre entretenu, que pour achepter des terres ? Et ces » terres, à quelle fin, que pour en retirer des fruicts pour » vivre ? Et comment les en retirer que par culture ? » Ainsy, par degrés, appert que quelque chemin qu'on » tienne en ce monde, on vient finalement à l'agriculture, » la plus commune occupation d'entre les hommes, la plus » saincte et naturelle, comme estant seule commandée de » la bouche de Dieu à nos premiers pères. Ce n'est doncques aux habitants des champs que nostre agriculture est » particulière : ceulx des villes y ont leur part. Car, bien » que pour le jour d'huy, beaucoup de gens se trouvent » reculez du mesnage des champs, ils y tendent néant-

» moins, ou pour eux, ou pour les leurs. Plusieurs mesme
» se promettent, après avoir donné trêfves à leurs fati-
» gues, d'aller finir leurs jours en la doulce solitude de la
» campaigne, pour se reposer paisiblement en ce monde,
» si toustesfois repos aulcun s'y peust trouver, en attendant
» la jouyssance de la parfaicte et bienheureuse tranquillité
» au ciel. »

Mais cette science sublime de la culture des champs, Ollivier de Serres la voudrait toujours voir entre les mains de gens tout à fait dignes de la pratiquer. Pour lui, les fonctions agricoles sont si importantes, si graves, si « sainctes, » selon son expression, qu'elles deviennent une espèce de sacerdoce. Il déplore cette triste nécessité des temps, qui éloigne de la vie champêtre les classes élevées dont les leçons et les exemples seraient si utiles pour l'instruction et la moralisation des habitants des campagnes. Il se plaint de voir les travaux champêtres devenir de plus en plus le partage de gens tombés dans l'ignorance, le désordre, la débauche et l'abrutissement. Il voudrait que ceux qui se permettent de diriger la charrue ne fussent jamais animés que de sentiments purs, honnêtes, désintéressés. Nos pères, les pasteurs des temps bibliques, considéraient le labourage et la conduite des troupeaux comme des fonctions déléguées de Dieu. Aussi mettaient-ils à les remplir un soin vraiment religieux, et la terre, ainsi sollicitée par des bras sans reproche, se délectait à produire en abondance des biens que de nos jours elle refuse trop souvent à des efforts qui n'ont aucun mobile généreux.

Ces nobles occupations du père de famille administrant ses biens, surveillant, dirigeant, dominant toute sa maison, de cette autorité patriarcale qui ne s'impose que pour le bien de tous, Ollivier de Serres les compare tantôt à la

souveraineté du chef de l'État, dictant à ses peuples des lois souvent rigoureuses pour le salut général, tantôt aux opérations d'un général d'armée, maintenant ses soldats sous une discipline rigoureuse pour assurer leur force et leur bonne contenance devant l'ennemi. Sur ce point, il règle l'une après l'autre les obligations du bon « mesnager, » vis-à-vis de sa femme, qu'il doit considérer comme « l'un » des plus importants ressorts du mesnage, de laquelle la » conduicte est à préférer à toute aultre science de la cul- » ture des champs ; » vis-à-vis de ses enfants, de ses domestiques, pour lesquels il ne doit jamais cesser d'être bon et charitable, tout en étant forcé de se montrer sévère quelquefois. « De ceste manière, » dit-il, « nous appren- » drons de policer nostre maison ; spécialement d'instruire » nos enfants en la crainte de Dieu ; nos serviteurs aussy, » afin qu'avec la révérence qu'ils nous doibvent, chacun » fasse sa charge sans bruit, vivans honnestement et relli- » gieusement, sagement se comportans avec les voysins ; » et pareillement d'aymer les pauvres, pour exercer cha- » rité envers eux, leur départans de nos biens, selon nos » moïens et leurs nécessitez, desquelles nous nous enquer- » rons, surtoust en temps de famine et de cherté ; comme » aussy, en touste saison, des pauvres malades, nécessiteux » et désolez, pour leur assister opportunément de vivres, » d'habits, de deniers, de consolations, aïans au cueur :

» Que Dieu accroist et bénict la maison
» Qui a pitié du pauvre misérable. »

Ollivier de Serres affectionne cette forme de proverbes rhythmés, qui, en peu de mots, renferment toute une morale. Tout ce chapitre des devoirs du père de famille est

admirable pour les règles de conduite qui y sont contenues et qu'il suffirait de suivre pour voir bientôt la maison rustique s'accroître et prospérer.

Mais ce n'est pas tout : après avoir exposé ces principes généraux touchant les devoirs imposés au chef d'une exploitation rurale, Ollivier de Serres passe en revue tout ce qui a rapport à cette exploitation. Ainsi, dans un livre spécial de son ouvrage, il aborde franchement la grande question de la culture des terres, de leur préparation, du labourage, de l'engrais, de l'ensemencement, de la récolte, de l'engrangement. C'est un traité complet de la matière, toujours si intéressante, des céréales, qu'il envisage sous tous ses points de vue. Un peu plus loin, il s'étend avec détails sur la matière viticole dont on s'est tant occupé de nos jours. Il trace des règles et pose des principes sur la manière de planter, d'élever, de soigner, de cultiver la vigne, selon la nature du terrain et l'espèce du plant. Il montre comment il faut procéder à la grande opération des vendanges; il enseigne le moyen de tirer le plus de produit possible du « jus de la treille, » de le convertir en vins excellents, de le soumettre à des manipulations avantageuses, de le conserver, de l'améliorer, de lui faire subir enfin toutes les transformations dont il est susceptible.

Puis vient la partie non moins importante de l'ouvrage, dans laquelle l'auteur examine à fond les questions relatives à l'éducation, à la nourriture, à l'entretien, à l'amélioration du bétail, à la formation des prairies naturelles, à l'ensemencement des prairies artificielles. Enfin, après d'assez longs détails sur la « conduicte du poulailler, du » colombier, de la garenne, du parcq, de l'estang, du » rucher, » Ollivier de Serres passe à l'examen d'une matière qu'il a l'honneur d'avoir traitée le premier et à

laquelle il doit la gloire qui s'est attachée à son nom : nous voulons parler de ce qu'il appelle « la cueillette de la soye, » pour la nourriture de ceulx qui la font. »

Nous l'avons déjà dit, Ollivier de Serres doit être considéré non-seulement comme le père de notre agriculture, mais aussi comme le véritable créateur de notre industrie séricicole. A la fin du xv[e] siècle, sous Charles VIII, des seigneurs de la cour ayant accompagné le roi à Naples, rapportèrent de ce voyage quelques plants de mûriers, qu'ils laissèrent en Provence, en Languedoc, en Dauphiné, enfin dans toute la partie du royaume la plus rapprochée du pays d'où ils avaient tiré ce produit. Mais pendant tout un siècle les choses restèrent à ce point, et la culture du mûrier fut restreinte aux contrées méridionales, où l'on pensait que l'origine de cette plante devait nécessairement la confiner. Ollivier de Serres vint alors démontrer, au moyen d'expériences décisives, qu'il ne serait pas impossible de donner à cette culture si importante une extension considérable, en prenant toutefois les précautions commandées par la délicatesse de la plante et des animaux qu'elle devait alimenter. Il apprit en même temps « la manière de faire la soye, incogneue de nos ancestres, à » faute de s'en vouloir enquérir, ayant longuement creü, » comme de père et fils, ce bestail ne pouvoir vivre ailleurs » qu'au païs de son origine. Mais le temps, maistre des » arts, a monstré combien vault la raisonnable recherche » des choses honnestes, de telle curiosité estant sortie la » vraye science de goubverner ce bestail qu'aujourd'huy on » employe avec aussi peu de hazard que les terres sont se» mées et les vignes plantées pour avoir du bled et du vin. » Ainsi souvent avient de rencontrer ce qu'on cherche, Dieu » bénissant le labeur et le travail de ceulx qui employent

» leur entendement non-seulement pour eux, mais aussi » pour l'utilité publique. »

Henri IV, à qui de Serres s'adressait ainsi pour obtenir une solution favorable à la question qui l'occupait, ne perdit pas cette question de vue et demanda à Genève des personnes capables de planter des mûriers « pour nourrir les » vers et pour faire les soyes. »

Pendant sa brillante campagne contre Charles-Emmanuel duc de Savoie, dont il conquit facilement l'État, et qu'il appelait alors plaisamment le « duc sans Savoye, » il écrivit à Ollivier de Serres pour le charger du recouvrement, du transport et de la plantation des mûriers destinés à la propagation de l'industrie nouvelle ; ce que constate l'illustre industriel en ces termes : « Le roy aïant très-bien recogneu » ces choses par le discours qu'il me commanda de luy faire » sur ce subject, l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, » print résolution de faire eslever des meüriers blancs par » tous les jardins de ses maisons ; et pour cest effect, l'an- » née en suivant que Sa Majesté fict le voyage de Savoye, » elle envoïa en Provence, Languedoc et Vivarez M. de Bor- » deaux, baron de Colonces, surintendant général des jar- » dins de France, seigneur rempli de toustes rares vertus ; » et, par ceste mesme voye, le roy me fist l'honneur de » m'escrire pour m'emploïer au recouvrement desdicts » plants, où j'apportay telle diligence, qu'au commence- » ment de mil six cent un, il en fust conduict à Paris jus- » ques au nombre de quinze à vingt mille, lesquels furent » plantez dans le jardin des Thuyleries, où ils se sont heu- » reusement eslevés. Voilà le commencement de l'introduc- » tion de la soye au cueur de la France, où l'exemple de » Sa Majesté a esté joinct à ses commandements, avec » grande efficace pour le bien de son peuple. »

[illegible] mais encore [illegible] des environs [illegible]

[illegible] sous tous les climats [illegible] des animaux [illegible] encouragements [illegible] encore un [illegible]

[illegible] sont un livre pour [illegible] la connaissance de la poésie. [illegible] analyse du *Tresor* [illegible] dans tous ses développements qu'il donne aux menus détails de sa vie champêtre. [illegible] des pages où il décrit avec tant de [illegible] aux diverses espèces de jardins [illegible] de sa « mesnagerie » [illegible] secrets des conserves, confitures [illegible] qu'elle prépare, soit pour [illegible] garde de famille, soit pour les occasions [illegible] pour réparer ses forces [illegible] délicate et substantielle tout à la fois. [illegible] en terminant, que le livre [illegible] non-seulement ce qui consti- [illegible] encore ce qui la fait aimer, par

les détails charmants qu'il en donne et par la peinture saisissante qu'il en fait. Le bonheur de ceux qui savent comprendre et dignement pratiquer cette douce existence, il le peint avec les couleurs les plus vives et les plus attrayantes. Selon lui, tout y contribue, tout le fait naître : « La sérénité du ciel, la santé de l'air, le plaisant aspect de la » contrée, montaignes, prairies, jardins, terres à blez, » ribvières, fontaines, ruisseaux, estangs, les beaux pro» menoirs ès jardins, prairies et ailleurs, la contempla» tion des belles tapisseries des fleurs, les beaux ombrages » des arbres, la joyeuse musique des oyseaux, les divers » chants et languages du bestail gros et menu, louans le » Créateur, en sont les principes et causes : y en aïans » d'aultres infinies qui ne se peuvent réciter, pour le vivre, » vesture, part et plaisir de l'homme, dont Dieu a rempli » la terre...

» Bref, en l'homme des champs, on ne sçauroit choisir
» Un jour, heure ou moment, sans honneste plaisir. »

Quel peintre a jamais fait un paysage plus pittoresque et plus frais? Quel poëte a jamais trouvé sous sa plume une description plus vivante, plus attrayante et plus complète des nobles et purs plaisirs des champs?

Tel est le livre d'Ollivier de Serres : publié en 1600, c'est-à-dire dès le début du XVII[e] siècle, au moment même où la France commençait à refleurir sous le gouvernement pacificateur d'Henri IV, ce livre eut, à cette époque, toute l'importance d'un événement. Après les troubles et les malheurs dont les villes et les campagnes surtout avaient tant souffert, ces tableaux saisissants de la nature calme et sereine ne pouvaient que sourire à des populations

fatiguées de tous les bruits de la guerre. Les éditions du *Théâtre d'agriculture* se multiplièrent[1] ; chacun voulut lire l'œuvre nouvelle ; Henri IV en fit ses délices ; Scaliger lui-même en parla avec éloge : « L'agriculture d'Ollivier » de Serres est fort belle, » dit-il, « elle est dédiée au roy, » lequel trois ou quatre mois durant se la faisoit apporter » après disner, après qu'on la lui eust présentée ; il est fort » impatient, et si, il la lisoit une demi-heure. »

De même que la *Ménippée* avait, quelques années auparavant, mis en déroute les derniers ligueurs, de même le *Mesnage des champs* fit renaître dans les esprits et dans les mœurs des habitudes pacifiques. Les gentilshommes, revenus dans leurs châteaux, au milieu de leurs fermes, après avoir combattu pour le roi, se reposèrent des fatigues des camps en surveillant l'exploitation de leurs terres. Comme à l'époque des *Géorgiques*, la vie rurale revint en honneur. Henri IV, sagement conseillé par Sully sur ce point, manifesta le désir que les grands seigneurs restassent le plus possible aux manoirs des ancêtres, et Ollivier de Serres a l'insigne honneur de leur avoir appris, par son livre immortel, que tous les plaisirs et toutes les vanités de la cour ne sont rien auprès de la vie tranquille et modeste des champs.

[1] Il y en eut dix-neuf ou vingt, de 1600 à 1675.

CHAPITRE VII

GUY PATIN

Du simple et naïf Ollivier de Serres au satirique et mordant Guy Patin, la transition peut paraître brusque; et pourtant ces deux hommes, s'ils s'étaient rencontrés dans la vie, auraient pu se comprendre et s'aimer. Guy Patin était médecin ; mais, contrairement aux habitudes de ses contemporains, sa médecine consistait en moyens simples et rationnels de guérison. C'est en quoi consistait aussi celle d'Ollivier de Serres qui, sans être médecin, avait tracé dans son *Théâtre d'Agriculture* des règles faciles et naturelles pour guérir les maux les plus ordinaires et les plus fréquents. Comme Ollivier de Serres, Guy Patin ne fut pas, à proprement parler, un savant. Cependant il sut beaucoup de choses et entretint des relations nombreuses et étendues dans un monde d'hommes célèbres. En quittant Beauvais, son pays natal, il était venu à Paris et s'était vu obligé, pour subvenir à ses besoins, de corriger des *épreuves* dans une imprimerie. C'est là qu'il avait rencontré plusieurs érudits de l'époque, notamment Gabriel Naudé qui l'entoura d'une affection toute particulière, et Riolan le fils qui l'aida généreusement de sa bourse pour obtenir ses grades à la faculté de Paris.

Tout jeune encore il manifestait déjà un goût prononcé pour l'étude, pour le travail, pour tout ce qui touche à la

science. Il aimait les vieux livres et les vieux manuscrits; il recueillait tout ce qui présentait à ses yeux quelque intérêt de curiosité. Il faisait des collections d'objets rares, dont tout le prix était dans la valeur qu'il y attachait. Il eut, par exemple, l'idée de se procurer et de réunir toutes les thèses passées devant la faculté pendant un certain nombre d'années. Pour arriver à son but, il n'est pas d'efforts, pas de sacrifices qu'il n'ait faits. Il obtint d'abord toutes celles des vingt ou trente premières années du XVII[e] siècle. Mais ce qu'il voulait surtout, c'étaient celles du siècle précédent, celles de ces temps de réformes et de guerres civiles, dont le caractère belliqueux avait dû s'imprimer, selon lui, jusque sur ces œuvres pacifiques. Il s'adressa alors à l'un de ses confrères, M. Belin, de Troyes, dont les premières études remontaient à la Ligue, et qui devait pouvoir l'aider dans ses recherches. « Je vous les demande, » lui écrivait-il, « je vous les demande à tel prix qu'il vous plaira, » et m'offre de vous en faire satisfaction à votre plaisir, » soit en argent, soit en livres ou en toute autre chose » qu'il vous semblera bon de choisir. Si vous me daignez » faire cette faveur, vous aiderez beaucoup à contenter la » curiosité d'un jeune médecin de Paris, qui, en récom- » pense, vous servira en toute occasion. » Voilà bien le style et l'insistance du véritable amateur de collections scientifiques, prêt à tout sacrifier pour posséder ce qu'il considère comme le plus précieux des trésors.

Mais Guy Patin n'est pas réduit à faire longtemps le modeste et le généreux. Il recherche les vieilles thèses, sans doute; mais il aura bientôt trouvé mieux encore; il aura surpris les traditions, les mœurs, les anecdotes, les noms les plus fameux de la vieille faculté. C'est ainsi qu'il est, c'est ainsi qu'il sera toute sa vie : « à l'affût des nou-

velles, des particularités et personnalités; railleur, franc parleur, franc jugeur, avide des *on dit* qui courent, les redisant, non sans les colorer de son humeur et sans les redoubler de son accent[1]. » Tel est son caractère peint en quelques lignes avec autant d'exactitude que de concision.

On voit que ce n'est pas un homme sans valeur que ce médecin du XVII[e] siècle, qui peut-être n'a pas contribué par d'ingénieuses découvertes à l'avancement de la science médicale, mais qui, toutefois, a tenu dans le monde savant une place considérable par l'étendue de ses relations et la tournure essentiellement originale de son esprit. Il obtint d'ailleurs, en 1650, le titre de doyen de la faculté de médecine de Paris, et ce titre, joint à celui de professeur au Collége de France, qui lui fut accordé quelque temps après, en remplacement du célèbre Riolan, donne la mesure de son mérite et de la manière dont il était apprécié. Ses leçons n'étaient pas seulement suivies par les médecins, elles l'étaient aussi par des hommes lettrés de toutes les classes qui se pressaient autour de sa chaire pour recueillir ses paroles et admirer sa brillante élocution.

Guy Patin n'est pas un novateur; aussi crut-il devoir s'élever avec force contre l'abus que faisaient certains de ses confrères de médicaments nouveaux et énergiques. Toutefois il chercha à introduire dans la médecine quelques réformes dont son expérience lui avait démontré la nécessité. La médecine, il voulut la réduire à son expression la plus simple, à sa pratique la plus rationnelle; il voulut la mettre à la portée de tous et démasquer l'odieux charlatanisme qui, se posant en arbitre souverain des mala-

[1] M. Sainte-Beuve.

tiques; il ne comprend rien à tout cela. L'antimoine n'est à ses yeux que de la « fausse monnoye ; » la circulation du sang n'a rien de sérieux, rien de certain; il s'offre à l'anéantir par « cinquante passages d'Hippocrate et de » Galien... ; pour les vaisseaux lymphatiques, » ajoute-t-il, « je n'en dis mot; je n'y connois rien et ne m'en soucie » point : *ad majora et meliora propero ;* tous ces messieurs- » là sont trop curieux de telles nouveautés; il vaudroit » mieux qu'ils étudiassent la science des anciens dans Hip- » pocrate, Galien... et Fernel. »

Tel était son caractère : il était tranché, vif et brutal ; il ne savait se plier ni aux exigences de la mode, ni aux convenances de la vie sociale, ni aux obligations qu'imposent les contacts et les relations de chaque jour. « Il étoit sati- » rique, » a dit de lui un de ses contemporains[1], « sati- » rique de la tête aux pieds : son chapeau, son collet, son » manteau, son pourpoint, ses chausses, ses bottines, tout » cela faisoit nargue à la mode et le procès à la vanité. Il » avoit dans le visage l'air de Cicéron et dans l'esprit le » caractère de Rabelais. »

Comme Rabelais, il ne ménageait aucune des grandeurs de ce monde et l'indépendance était son trait le plus saillant. Ce n'était pas un révolutionnaire, mais c'était un homme à faire, sans le vouloir, une révolution. Au XVIIIe siècle, il eût probablement été de l'avis de Voltaire ou de Mirabeau ; au XIXe, il eût été libéral, peut-être même un peu républicain ; au XVIIe, il était tout simplement *frondeur,* disant son mot, tantôt contre Richelieu qu'il comparait à Tibère et qu'il appelait « Jupiter massacreur ; » tantôt contre Mazarin à qui il accordait de n'avoir pas versé de sang,

[1] Don Bonaventure.

[illegible]

Remarquons toutefois à sa louange, sa haine et ses sarcasmes s'arrêtent au roi tout le bon... le premier réveillent toujours en lui un sentiment de respect et même d'affection. Ce n'est pas seulement le roi qu'il aime, c'est la royauté, c'est le principe monarchique, c'est l'autorité placée dans les mains d'un seul pour le bien de tous. Autant il hait la grandeur usurpée des ministres ou des préposés subalternes, autant il respecte le pouvoir représenté dans son expression la plus complète et la plus magnifique par le roi. L'aristocratie ne convient pas à son amour d'indépendance et d'égalité entre sujets d'un même maître. La monarchie seule le satisfait, parce que, placée à une hauteur presque surhumaine, elle ne détruit pas le niveau qu'il considère comme le droit de tous. Quant au roi, il l'aime, il le vénère, il réserve pour lui la corde tendre qui vibre quelquefois dans son cœur. S'il apprend la maladie de quelque noble ou de quelque prince, il ne s'en inquiète que pour s'en moquer. Selon lui, le meilleur ne vaut rien ; qu'il guérisse ou ne guérisse pas, peu lui importe ; « le pain est plus » nécessaire qu'eux tous. » Mais que le Roi soit indisposé, oh ! alors il s'inquiète sérieusement ; il demande des nouvelles, il sollicite des bulletins, il mêle ses prières pour l'auguste malade aux prières « des gens de bien et surtout des » courtisans et officiers qui eûssent été fort affligés de sa » mort, particulièrement le cardinal Mazarin. » Ses prières, on le voit, sont quelquefois mêlées d'épigrammes, mais cela ne les empêche pas d'être sincères et faites de tout cœur.

Il est d'ailleurs vraiment religieux, tout en ne faisant parade ni de sa croyance, ni de son culte. Mais il a une religion à lui, qui se ressent un peu de son caractère libéral et indépendant. Avant tout, il n'est d'aucune secte, d'aucun schisme, d'aucune école. Il n'est pas janséniste; l'austérité, la gravité lui manquent pour cela. En tout cas, le jansénisme est une nouveauté, et à ce titre, il le tient en suspicion. Les Jésuites, il les déteste : ils forment, selon lui, une scission dans l'Église ; ils veulent trop dominer, trop s'immiscer dans les affaires publiques et privées ; ils ont avec le monde, comme avec le ciel, des *accommodements* qui ne lui conviennent pas. Les moines, il les abhorre ; il les poursuit de ses épigrammes et de ses sarcasmes ; il les sacrifie impitoyablement à son besoin de médire et de faire, avec quelques autres, assaut de malice et de méchanceté.

Mais, à part ces détails qui ne touchent en rien à la foi, il est, répétons-le, solidement religieux. Dans la bibliothèque de sa maison, il a un beau christ qu'un peintre lui a donné ; ce christ, il l'a mis en évidence, à la plus belle place, sur le manteau de la cheminée ; de chaque côté, il a placé son portrait et celui de sa femme, sans doute avec la pensée de se rapprocher toujours le plus possible de cette image du Sauveur, qui domine même ce qu'il aime le plus. Au-dessous, en effet, sont les portraits de son père et de sa mère, et, aux deux extrémités, il a mis les images de ses deux savants de prédilection, Érasme et Scaliger. Ainsi sont réunis en un même groupe les objets de ses affections les plus vives, au milieu desquels domine le Christ, l'objet de son culte et de sa foi.

Il y a un autre culte qu'il pratique avec une sorte d'enthousiasme, c'est le culte de la science et de l'érudition; c'est le culte des hommes dont la vie s'est consumée sur

et laisse courir sa plume avec toute la volubilité qu'il mettrait à se servir de la parole pour raconter ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a recueilli.

Tel est Guy Patin : son mérite n'est ni un mérite vraiment scientifique, ni un mérite littéraire proprement dit ; et pourtant son nom ne peut être séparé de ceux de ses contemporains qui ont imprimé à la science et à la littérature un mouvement de progrès. La science, il ne l'a dotée d'aucune découverte nouvelle ; mais il n'a pas peu contribué à la débarrasser de bien des obstacles, en forçant la médecine à revenir au bon sens et à la raison. La littérature, il ne l'a enrichie d'aucun chef-d'œuvre, d'aucun modèle : mais, en face de la phrase lente, solennelle, princière de Balzac, il a posé son style vif, simple, naturel, bourgeois, et a fourni de cette manière, aux littérateurs à venir, l'occasion de choisir entre deux genres différents et, peut-être, de corriger l'un par l'autre deux excès opposés.

CHAPITRE VIII

LES PHILOSOPHES

Guy Patin n'aimait l'innovation ni dans la médecine, ni dans les autres sciences ; aussi n'aimait-il pas son époque qui était une époque de travaux, de découvertes, de conquêtes de tout genre dans le domaine scientifique.

Ces *Lettres* sont, en effet, devenues le véritable titre de gloire littéraire de Guy Patin. Ce n'est pas, il est vrai, une littérature splendide comme, par exemple, celle de Balzac dont le nom revient toujours quand on parle de littérature épistolaire. C'est un tableau vrai, naturel, exact, complet, d'une vie de savant du XVIIe siècle, avec toute son agitation, toutes ses phases, tous ses incidents. Guy Patin ne s'attache dans tout cela ni à l'élégance de la phrase, ni à la pureté du style, ni à la délicatesse de la forme. Il n'écrit pas pour qu'on l'admire, il n'écrit pas pour qu'on l'imprime; il écrit pour communiquer ses pensées à ses amis, sans apprêt et sans prétention. Ses pensées, il les exprime telles qu'elles lui viennent, telles qu'il les exprimerait dans une conversation intime; ses expressions, il ne se donne la peine ni de les choisir, ni de les peser. Il y en a de communes, de grossières, de cyniques, de sauvages même quelquefois; peu lui importe : elles sont tombées de sa plume, elles resteront sur le papier. Ce n'est ni élégant, ni harmonieux, ni châtié; c'est tout simplement clair, précis, naturel, énergique, et cela lui suffit. Il le dit lui-même avec sa franchise habituelle, en parlant de sa manière de raconter toute espèce de choses : « Je n'y mets, » dit-il, « aucun soin de style et » d'ornement, et n'y emploie *ni Phœbus, ni Balzac.* »

Balzac est cependant un de ceux dont Guy Patin admire « l'érudition universelle » et « la force d'élocution ; » mais son admiration ne va pas jusqu'à chercher à imiter ce style pompeux, harmonieux, métaphorique, que Balzac s'est attaché à faire prévaloir. Il a trop d'indépendance dans l'esprit et dans le caractère, pour se plier à tout ce qu'exige de soins et de veilles une telle épuration. Ce qui le distingue surtout, c'est l'originalité, c'est le cachet individuel. Il n'imite personne ; il suit son impulsion, son inspiration,

et laisse courir sa plume avec toute la volubilité qu'il mettrait à se servir de la parole pour raconter ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a recueilli.

Tel est Guy Patin : son mérite n'est ni un mérite vraiment scientifique, ni un mérite littéraire proprement dit ; et pourtant son nom ne peut être séparé de ceux de ses contemporains qui ont imprimé à la science et à la littérature un mouvement de progrès. La science, il ne l'a dotée d'aucune découverte nouvelle ; mais il n'a pas peu contribué à la débarrasser de bien des obstacles, en forçant la médecine à revenir au bon sens et à la raison. La littérature, il ne l'a enrichie d'aucun chef-d'œuvre, d'aucun modèle : mais, en face de la phrase lente, solennelle, princière de Balzac, il a posé son style vif, simple, naturel, bourgeois, et a fourni de cette manière, aux littérateurs à venir, l'occasion de choisir entre deux genres différents et, peut-être, de corriger l'un par l'autre deux excès opposés.

CHAPITRE VIII

LES PHILOSOPHES

Guy Patin n'aimait l'innovation ni dans la médecine, ni dans les autres sciences ; aussi n'aimait-il pas son époque qui était une époque de travaux, de découvertes, de conquêtes de tout genre dans le domaine scientifique.

Non-seulement en France, mais dans l'Europe entière, on constatait chaque jour l'apparition d'œuvres nouvelles, et les traditions intellectuelles du moyen âge, déjà singulièrement altérées par la renaissance, tendaient de plus en plus à se perdre. La philosophie, à qui le génie de Descartes devait donner bientôt un magnifique essor, était l'objet d'un travail incessant, de recherches actives, de méditations profondes, de tentatives quelquefois téméraires, mais concourant toujours au mouvement et au progrès de l'esprit humain.

C'était toujours la grande lutte entre les systèmes contraires d'Aristote et de Platon ; c'est-à-dire entre la matière considérée comme principe de toute croyance, et Dieu pris comme type éternel de toute vérité. Mais Aristote, longtemps vénéré dans le moyen âge, commençait à perdre de son prestige, tandis que Platon, par suite du mouvement des idées modernes, était réhabilité de jour en jour.

Alors parut, pour porter le dernier coup à la philosophie péripatéticienne, le chancelier Bacon, l'un des pères de la philosophie nouvelle, l'un des adversaires les plus redoutables de la scolastique du moyen âge, l'un des champions les plus ardents de la doctrine de l'observation et de l'expérimentation.

Pour propager et faire adopter cette doctrine, qu'il appelle lui-même une *grande restauration* (*instauratio magna*), il publia deux ouvrages considérables, l'un traitant *de la dignité et du progrès des sciences* (*de dignitate et augmentis scientiarum*) ; l'autre intitulé *Novum organum* (*Méthode universelle*), dans lequel il opposa une logique nouvelle à l'ancienne logique d'Aristote, qu'il avait résolu de combattre et d'anéantir. Dans ces deux ouvrages, Ba-

con expose, avec tous les détails que comporte un si grave sujet, l'idée fondamentale de tous ses travaux. Aux vaines hypothèses, aux argumentations subtiles qui, de son temps, formaient la base de la philosophie scolastique, il substitue une philosophie positive, conduisant sans efforts à la vérité. Dirigeant l'attention des esprits vers l'ordre naturel, il relègue dans la métaphysique tout ce qui contrarie son système, soumet toutes les sciences à une classification méthodique ayant pour principes généraux *Dieu, l'homme, la nature,* et se constitue ainsi le précurseur de ceux qui donneront bientôt, d'une manière plus satisfaisante, à l'esprit humain, sa lumière et sa direction.

Tandis que Bacon, du haut de son siége de chancelier d'Angleterre, répand sur l'Europe entière ses idées rénovatrices, Campanella, sous la modeste robe de Dominicain, entreprend, du fond de la Calabre, des travaux philosophiques de nature à venir en aide aux réformes commencées par son illustre rival. A ses yeux, les véritables, les seuls éléments des sciences sont *la nature* et *la révélation :* la première servant à connaître l'homme par la philosophie proprement dite; la seconde initiant l'homme par la théologie à la connaissance parfaite des attributs de Dieu. Telle est la base des nombreux ouvrages qu'il a composés, et qui tous ont pour objet la démonstration de la vérité philosophique par la sensation et le raisonnement. La sensation, il l'applique non-seulement à l'homme, non-seulement aux animaux, mais à tous les êtres qui composent l'ordre naturel et dans lesquels il croit reconnaître une faculté vitale et affective. Selon lui, toutes les créatures, quelles qu'elles soient, depuis l'homme jusqu'au corps le plus inerte, sont douées de sentiment et d'amour. Il a consacré un traité spécial, intitulé *De sensu rerum,* à développer

cette thèse, dont on ne tarda pas à lui reprocher la témérité. Il fut, en effet, dénoncé comme coupable d'innovations dangereuses; on l'accusa même de conspiration; on le condamna, comme Galilée, à une détention perpétuelle[1]; enfin, il n'obtint sa liberté qu'après vingt-sept ans d'angoisses, et finit par se réfugier en France où Richelieu le prit sous sa protection.

Nous touchons à la grande époque où la philosophie nouvelle de Bacon et de son école sera forcée de s'incliner elle-même devant le plus grand génie philosophique du XVII[e] siècle, devant le génie de Descartes dont la *Méthode* apportera au monde scientifique toute une révélation. En attendant que nous puissions apprécier, comme elle le mérite, l'influence exercée sur son siècle par ce génie essentiellement novateur, disons seulement quelques mots de ceux qui l'ont aimé ou qui l'ont combattu.

Parmi ceux qui l'ont aimé, nous rencontrons le P. Mersenne, religieux distingué de l'ordre des Minimes. Mersenne était lié avec les principaux savants de son époque et avait fait lui-même des sciences en général une étude sérieuse et approfondie. Des ouvrages, dont quelques-uns traitent de théologie, dont le plus grand nombre

[1] « J'ai été enfermé dans cinquante prisons, » dit-il dans une de ses préfaces, « et soumis sept fois à la torture la plus dure. La dernière fois » la torture dura quarante heures. Garrotté avec des cordes très-serrées, et qui me déchiraient les os, suspendu, les mains liées derrière » le dos, au dessus d'une pointe de bois aigu qui m'a dévoré la seizième » partie de ma chair et tiré dix livres de sang; guéri par miracle, après » six mois de maladie, j'ai été plongé dans une fosse. Quinze fois j'ai » été mis en jugement. La première fois, quand on m'a demandé: » — *Comment donc sais-tu ce que tu as appris? as-tu donc un démon familier à tes ordres?* j'ai répondu: — *Pour apprendre ce* » *que je sais, j'ai usé plus d'huile, que vous n'avez bu de vin.* »

ont pour objet des questions de philosophie, de physique ou de mathématiques transcendantes, attestent l'étendue et la profondeur de son esprit. Ils ont contribué jusqu'à un certain point aux progrès de la pensée dans la voie de la vérité.

Quant aux antagonistes de Descartes, nous en trouvons deux principaux, Hobbes et Gassendi. Hobbes était directement disciple de Bacon dont il avait même partagé les travaux. Il vint en France au moment où Descartes venait de publier son *Discours sur la Méthode :* c'était, pour un esprit aventureux, une occasion favorable de se produire, en se constituant l'adversaire d'un aussi puissant génie; Hobbes la saisit avec empressement. Il songea donc à opposer au spiritualisme de Descartes un système dont on peut résumer en quelques mots toute la brutalité. Ce système, c'est le matérialisme avec toutes ses conséquences; c'est la glorification du principe de la force matérielle appliqué à la direction des sociétés; c'est l'oubli de toutes les notions morales du bien et du mal, du juste et de l'injuste; c'est le mépris de tout culte et la méconnaissance de tout Dieu. Dieu, la religion, la foi, la conscience, si le philosophe ne les nie pas d'une manière franche et directe, il affecte de les reléguer dans le domaine vague et nébuleux d'une spéculation idéale, et revient toujours à son culte de la matière et de la force, dont il fait en quelque sorte sa double divinité. Pour lui, il n'y a parmi les hommes à l'état de nature ni sens moral, ni bienveillants instincts. Ils ont un droit égal à toutes choses et sont nécessairement dans un état de guerre, qui ne cesse que lorsqu'une force brutale et despotique vient les dominer.

Gassendi n'est pas allé si loin dans l'exaltation des prin-

cipes matérialistes. Cependant, il a puisé à l'école de Bacon une certaine sympathie pour la philosophie sensualiste ou épicurienne, dont il a fait la base de ses travaux.

Bien que depuis longtemps la justice des siècles protestât contre cette doctrine d'Épicure, qui n'avait d'autre objet que de procurer à l'homme la satisfaction de tous ses désirs, Gassendi crut pouvoir en tenter la réhabilitation. Seulement il y mêla le principe chrétien, destiné sans doute à lui rallier les esprits que son caractère primitif aurait certainement éloignés.

Il composa donc une sorte de morale éclectique, dans laquelle on trouvait, d'un côté, ce que le sensualisme pouvait avoir d'acceptable de la part de consciences chrétiennes, de l'autre, ce que le christianisme offrait de tolérance aux esprits disposés à se laisser séduire par l'appât du bien-être et des voluptés. Le christianisme, on le voit, n'était pour Gassendi qu'un moyen de propager plus facilement sa doctrine. Pour lui, la religion n'était qu'un auxiliaire, et l'hommage qu'il semblait lui rendre n'était qu'un hommage stérile.

Descartes avait préconisé la doctrine des idées innées; Gassendi proclama au contraire que toutes nos idées viennent des sens. Deux camps se formèrent alors dans l'arène philosophique: d'un côté, les *Cartésiens* s'efforçant de faire prévaloir le principe de la connaissance de la vérité fondée sur l'observation morale, abstraction faite de toute influence sensuelle; de l'autre, les *Gassendistes* prenant pour point de départ de leurs enseignements, le culte des sens, que Descartes avait cru devoir repousser.

Ce dernier système était de nature à flatter plus que l'autre les passions humaines: aussi devint-il bientôt l'un des grands courants intellectuels du XVIIe siècle. Des hommes

éminents, tels que Bergier, Saint-Evremont, Chaulieu, Lafare, Molière, s'en constituèrent les principaux adeptes, et leur exemple ne tarda pas à être suivi dans les rangs supérieurs de la société. Gassendi, en effet, fut honoré des faveurs les plus extraordinaires et des prévenances les plus augustes. La reine Christine lui écrivit un jour : « Je vous » consulterai comme l'oracle de la vérité pour m'éclairer de » mes doutes ; et, si vous voulez prendre la peine d'instruire » mon ignorance, vous ne ferez autre chose, sinon d'augmenter le nombre de ceux qui savent vous estimer di» gnement. »

Mais Gassendi ne put se vanter longtemps de cette estime exclusive que paraissait avoir pour lui une reine, dont on connaît le goût pour les nouveautés scientifiques. Descartes, en effet, ne tarda pas à mériter d'une manière plus complète les félicitations de Christine, et l'on sait quelle fut l'influence de ce haut patronage sur l'avenir du grand philosophe dont l'admirable *Méthode* est venue renverser tous les systèmes et confondre toutes les erreurs.

CHAPITRE IX

RENÉ DESCARTES

Il est impossible d'être plus universel que ne l'a été Descartes dans ses travaux, dans ses productions, dans ses créations. La philosophie, les mathématiques, la physique,

l'astronomie, la cosmologie, l'anatomie, la physiologie, il a tout embrassé, tout étudié, tout réformé. De plus, il a su revêtir chacune de ses réformes d'un style correct, clair et précis, de ce style harmonieux sans fadeur, splendide sans éblouissement, coloré sans monotonie, qui fait le charme de tous ses écrits. Un grand philosophe moderne a tracé son éloge en quelques lignes que nous ne pouvons nous défendre de citer ici : « De tous les grands esprits que la France » a produits, » dit M. Cousin, « celui qui me paraît avoir » été doué au plus haut degré de la puissance créatrice est » incomparablement Descartes. Cet homme n'a fait que » créer : il a créé les hautes mathématiques par l'application de l'algèbre à la géométrie; il a montré à Newton le » système du monde, en réduisant le premier toute la science » du ciel à un problème de mécanique ; il a créé la philosophie moderne, condamnée à s'abdiquer elle-même ou » à suivre éternellement son esprit et sa méthode ; enfin, » pour exprimer toutes ces créations, il a créé un langage » digne d'elles, naïf et mâle, sévère et hardi, cherchant » avant tout la clarté, et trouvant par surcroît la grandeur. »

Comme tous les réformateurs, Descartes est venu au moment où le trouble et le désordre allaient être à leur comble dans les régions les plus élevées de la science et de la philosophie. Les grandes libertés, dont avait joui la pensée pendant les orages du XVI[e] siècle, avaient, comme toutes les libertés illimitées, dégénéré en licences, dont les effets se faisaient sentir dans tout l'ordre intellectuel. D'un côté, c'étaient d'éternelles disputes compliquées d'un pédantisme ridicule, sur les innombrables systèmes philosophiques qui du prétendu domaine de la raison avaient fait une sorte de pays conquis. On commençait, il est vrai, à se lasser des interminables argumentations que la sco-

lastique des XIV[e] et XV[e] siècles avait fait surgir entre les représentants des divers systèmes. Les *Réaux,* les *Nominaux,* les *Scotistes,* les *Thomistes,* et tant d'autres dont il suffirait de rappeler les noms pour prouver la contradiction de leurs idées, faisaient place à d'autres écoles dominées à leur tour par les deux grandes sectes d'Aristote et de Platon. Aristote lui-même était sur son déclin par suite de la guerre qui venait de lui être déclarée par François Bacon. Mais, d'un autre côté, se produisaient des utopies plus singulières encore que celles que l'on prétendait remplacer. C'était l'époque où Thomas Campanella, Lucilio Vanini, Giordano Bruno, publiaient : le premier, sa *Cité du soleil;* le second, ses *Dialogues* et surtout son *Amphithéâtre magique et divin, chrétien et physique, astrologico-catholique de la divine Providence;* le troisième, son *Expulsion de la bête triomphante.* C'était l'époque où les préventions des autorités souveraines étaient telles contre les découvertes du génie, que le malheureux Galilée expiait sous les verrous le tort d'avoir eu le courage de proclamer hautement ce qu'il croyait être la vérité.

Descartes avait adopté les idées de l'illustre astronome italien et avait même entrepris de les développer dans un *Traité du monde,* qui date des premiers temps d'un séjour qu'il fit en Hollande. Mais la nouvelle des persécutions dont son devancier venait d'être l'objet le fit rentrer en lui-même et, tout en restant convaincu de la vérité de sa doctrine, il jugea prudent d'en suspendre, au moins pour quelque temps, la publication.

Il n'est pas sans intérêt d'apprendre par Descartes lui-même sa pensée tout entière sur ce point : « Je vous di-» rai, » écrivait-il au P. Mersenne, son condisciple et son plus fidèle ami, « je vous dirai que m'étant fait enquérir

» ces jours, à Leyde et à Amsterdam, si le *Système du* » *monde* de Galilée n'y étoit point, à cause qu'il me sem- » bloit avoir appris qu'il avoit été imprimé en Italie l'année » passée (1632), on m'a mandé qu'il étoit vrai qu'il avoit » été imprimé, mais que tous les exemplaires en avoient » été brûlés à Rome au même temps, et lui condamné à » quelque amende ; ce qui m'a si fort étonné, que je me » suis quasi résolu de brûler tous mes papiers, ou du moins » à ne les laisser voir à personne. Car je ne me suis pu » imaginer que lui qui est italien, et même bien voulu du » pape, ainsi que j'entends, ait pu être criminalisé pour » autre chose, sinon qu'il aura sans doute voulu établir le » mouvement de la terre, lequel je sais bien avoir été cen- » suré autrefois par quelques cardinaux. Mais je pensois » avoir ouï dire que, depuis, on ne laissoit pas de l'ensei- » gner publiquement, même dans Rome, et je confesse » que, s'il est faux, tous les fondements de ma philosophie » le sont aussi ; car il se démontre par eux évidemment, et » il est tellement lié avec toutes les parties de mon *Traité*, » que je ne saurois l'en détacher sans rendre tout le reste » défectueux. Mais, comme *je ne voudrois pour rien au* » *monde qu'il sortît de moi un discours où il se trouvât le* » *moindre mot qui fût désapprouvé par l'Église*, aussi » aimé-je mieux le supprimer que de le faire paroître es- » tropié [1]. »

On le voit par les derniers mots de cette lettre, si Descartes se préparait à prendre le rôle de réformateur des idées de son siècle, il ne voulait pas que ses réformes pussent être même soupçonnées de porter la moindre atteinte aux croyances religieuses et aux principes consacrés par

[1] Lettre du 28 novembre 1633.

l'Église romaine qui, d'ailleurs, ne pouvait être considérée comme systématiquement hostile à la propagation d'un fait reconnu bientôt comme vérité.

Quoi qu'il en soit, si son *Traité du monde* fut prudemment « supprimé » par lui après la condamnation de Galilée, cette suppression ne l'empêcha pas de poursuivre ses grandes résolutions. Il songea donc à porter le marteau destructeur dans toutes les parties du vieil édifice philosophique, et à construire sur des bases plus larges et plus solides, un système destiné à la manifestation claire et définitive d'une vérité vainement recherchée jusqu'à lui, à l'aide des plus subtiles argumentations.

Bacon venait de fonder son école sur l'exercice presque exclusif de la sensation et sur l'induction toute mécanique de l'esprit. Il venait de proclamer qu'il n'y a de compréhensible, en matière scientifique, que les faits qui tombent directement sous nos sens; que les idées par elles seules sont essentiellement inintelligibles, et que nous n'acquérons la notion de Dieu, de l'âme et des mystères de la création, que par une sorte de *réverbération* sensuelle. Alors apparaît Descartes avec sa figure grave, austère et toute solennelle, pour réduire cette doctrine à sa juste valeur. Après avoir affranchi la philosophie des chaînes du sensualisme; après avoir démoli pièce à pièce tout le vain échafaudage des erreurs et des prestiges de la scolastique régnante, il va reconstruire sur un nouveau plan la science de l'univers. Par la seule puissance de son irrésistible logique, il saura démontrer que l'observation et l'induction des faits extérieurs ne peuvent suffire à l'intelligence des grands phénomènes de la création ; que pour les concevoir dans leur essence, comme pour les apprécier dans leurs attributs, il faut nécessairement l'observation intuitive ou

l'intervention active de la conscience, et c'est de ce point de vue intime, que la philosophie, la morale et la religion deviennent pour lui des sciences de certitude comme les sciences physiques elles-mêmes; que la notion de Dieu, de l'âme et de l'univers acquiert à ses yeux toute l'évidence de faits positifs et de vérités pour ainsi dire géométriques.

Poursuivi par la crainte des persécutions, dominé surtout par le besoin de lutter librement contre la philosophie des idées occultes et des entités mystérieuses de son époque, Descartes s'était réfugié en Hollande, où il devait passer les années les plus fécondes de sa vie. C'est là que, loin de toutes les servitudes du monde et de toutes les influences des doctrines régnantes, il devait apprendre à se connaître lui-même, dans l'étude du *Nosce te ipsum*, dans la contemplation des grands mystères du Créateur et de la créature; c'est là qu'après toute une vie de méditations sur l'essence et la fin morale de l'homme, il put se dire : *Bene qui latuit, bene vixit.*

Il se trouvait si heureux dans cette retraite où, au milieu de tous les bruits terrestres, il avait su rencontrer le calme et la paix, qu'il voulut attirer à lui un homme dont le caractère rêveur et mélancolique avait quelque rapport avec le sien. Le soucieux Balzac était son ami et songeait lui-même à chercher un refuge contre les agitations de cette vie. Descartes fit tous ses efforts pour décider l'illustre écrivain à venir partager sa solitude et son indépendance d'Amsterdam, dont il lui fit entrevoir les avantages aux points de vue les plus flatteurs et les plus séduisants. « En cette grande ville où je suis, » lui écrivit-il un jour, « n'ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce la » marchandise, chacun y est tellement attentif à son profit,

» que j'y pourrois demeurer toute ma vie sans être jamais
» vu de personne. Je vais me promener tous les jours, au
» milieu de la confusion d'un grand peuple, avec autant de
» liberté et de repos que vous le sauriez faire dans vos
» allées, et je n'y considère pas autrement les hommes
» que j'y vois, que je ferois des arbres qui se rencontrent
» en vos forêts ou les animaux qui y paissent. Le bruit
» même de leur fracas n'interrompt pas plus mes rêveries
» que ne le feroit celui de quelque ruisseau. Que si je fais
» quelque réflexion sur leurs actions, j'en reçois le même
» plaisir que vous feriez de voir les paysans qui cultivent
» vos campagnes ; car je vois que tout leur travail sert à
» embellir le lieu de ma demeure et à faire que je n'y man-
» que d'aucune chose. Que s'il y a du plaisir à voir croître
» les fruits en vos vergers, et à y être dans l'abondance
» jusqu'aux yeux, pensez-vous qu'il n'y en ait pas bien à
» voir ici des vaisseaux qui nous rapportent abondamment
» tout ce que produisent les Indes et tout ce qu'il y a de
» rare en Europe? Quel autre lieu pourroit on choisir, au
» reste du monde, où toutes les commodités de la vie et
» toutes les curiosités qui peuvent être souhaitées soient si
» faciles à trouver qu'en celui-ci ? Quel autre pays où l'on
» puisse dormir avec moins d'inquiétude ; où il y ait tou-
» jours des armées sur pied, exprès pour nous garder ; où
» les empoisonnements, les trahisons, les calomnies soient
» moins connues, et où il soit demeuré plus de restes de
» l'innocence de nos ayeux ? [1] »

Assurément une telle peinture était assez attrayante pour décider tout autre que Balzac à venir essayer de cette vie de calme et de liberté, au milieu du bruit et du

[1] Lettre du 16 mai 1631.

tumulte des affaires. Mais Balzac ne se laissa pas séduire. Il continua à vivre au fond de sa campagne de l'Angoumois, où son ami lui avait adressé sa lettre, et Descartes demeura seul dans sa ville de prédilection, à rêver aux grandes réformes scientifiques qu'il méditait depuis quelque temps.

Cette situation de paix profonde et d'isolement absolu, au centre d'une grande cité livrée à tout le fracas d'un commerce considérable, était bien l'image de l'âme philosophique recueillie dans les profondeurs de sa pensée, malgré les agitations du monde et les passions de l'humanité. C'est ainsi que Descartes, seul dans cette foule occupée d'intérêts matériels, pouvait, après avoir promené de dédaigneux regards autour de lui, se renfermer dans sa méditation comme en un cloître solitaire, pour y interroger les grands mystères de l'homme et de Dieu.

Après avoir étudié même les mauvaises doctrines, afin de connaître au moins ce qu'elles valent, et de n'être pas trompé, comme il l'a dit quelque part, « par les prédictions » d'un astrologue, les promesses d'un alchimiste, les » impostures d'un magicien et la vanterie de ceux qui font » profession de savoir plus qu'ils ne savent, » Descartes, mécontent de la science qu'il trouvait fausse, obscure et inutile, laissa là livres et maîtres et entreprit, sans autre mobile que sa pensée, cette réforme intellectuelle qui a fait la gloire de son nom. Dans ce dessein, il se mit à voyager, « à voir des cours et des armées, à fréquenter » des gens de diverses humeurs, à recueillir des expé- » riences, à s'éprouver lui-même dans les rencontres » que la fortune lui proposait, et partout à faire telles » réflexions sur toutes choses, qu'il en pût tirer quelque » profit. »

C'est ainsi qu'il composa et publia, en 1637, ce célèbre *Discours de la Méthode*, qui est devenu en quelque sorte le point d'intersection entre l'ancienne philosophie et la philosophie moderne, entre la routine du passé et les voies nouvelles de l'avenir. C'est dans cet ouvrage, en effet, que Descartes semble s'être attaché à résumer dans un ensemble saisissant les idées fondamentales de son système. Son point de départ, *le doute*, a donné lieu à de vives attaques ; mais il y a répondu victorieusement par l'état de désordre où étaient tombées les diverses écoles philosophiques au moment où il est venu leur imposer sa méthode, et par la nécessité de faire avant tout place nette autour de lui, pour édifier ensuite son monument gigantesque, auquel il voulait donner des ruines pour piédestal.

Mais quelle que soit la grandeur de son entreprise, quelque ferme que soit sa résolution de faire table rase de toutes les doctrines contradictoires qu'offre le domaine de la science, il ne va pas jusqu'à mépriser ce qui s'est fait avant lui d'utile et de beau. Il comprend que pendant tous les siècles qui ont précédé son époque, des essais importants ont été faits, des œuvres considérables ont été produites, et qu'en définitive, quelles que soient les imperfections du passé, l'intelligence de l'homme n'a pas été inactive et n'est pas restée stationnaire dans l'ignorance et dans l'erreur. Aussi prend-il soin de le déclarer franchement : « Je ne laissois pas d'estimer les exercices auxquels » on s'occupe dans nos écoles. Je savois que les langues » que l'on y apprend sont nécessaires pour l'intelligence » des livres anciens ; que la gentillesse des fables réveille » l'esprit ; que les actions mémorables des histoires le relè- » vent, et qu'étant lues avec discrétion, elles aident à for- » mer le jugement ; que la lecture de tous les bons livres

» est comme une conversation avec les plus honnêtes gens » des siècles passés, qui en ont été les auteurs, et même » une conversation étudiée, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées ; que l'éloquence » a des forces et des beautés incomparables ; que la poésie » a des délicatesses et des douceurs très-ravissantes ; que » les mathématiques ont des inventions très-subtiles, et » qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux » qu'à faciliter tous les arts et diminuer le travail des » hommes ; que les écrits qui traitent des mœurs contiennent plusieurs enseignements et plusieurs exhortations à » la vertu, qui sont fort utiles ; que la théologie enseigne à » gagner le ciel ; que la philosophie donne moyen de parler vraisemblablement de toutes choses et se faire admirer des moins savants ; que la jurisprudence, la médecine » et les autres sciences apportent des honneurs et des richesses à ceux qui les cultivent ; et enfin qu'il est bon de » les avoir toutes examinées, même les plus superstitieuses » et les plus fausses, afin de connaître leur juste valeur et » se garder d'en être trompé. »

Descartes n'est donc pas exclusif dans la sévérité de ses jugements, et *le doute* qui sert de point de départ aux réformes qu'il médite n'atteint en aucune façon les véritables conquêtes de la science, de la philosophie, de la littérature, de l'art proprement dit. Ces conquêtes, il les respecte, il les admire, il reconnaît et proclame leur grandeur. Il s'attache même à les énumérer l'une après l'autre pour que l'on sache bien qu'il n'en excepte aucune dans les hommages qu'il tient à leur rendre. Mais, au milieu de ses admirations, quelque chose a frappé son esprit de manière à le détourner de ce qu'il rencontrait de beau, de grand, d'utile dans certaines œuvres du passé. Si, d'un côté, il se trouvait

en présence de productions et de découvertes portant le cachet du génie, de l'autre il avait devant lui le désolant spectacle de systèmes plus bizarres, plus absolus, plus contradictoires les uns que les autres, se mêlant, se heurtant, se ruinant mutuellement et prétendant chacun posséder sans partage le précieux trésor de la vérité. La vérité ! où était-elle ? où la chercher ? où la trouver ? Pourquoi serait-elle là plutôt qu'ici, ici plutôt que là ? Comment la reconnaître, déguisée sous ces ridicules atours, ensevelie en quelque sorte sous cette masse d'enveloppes superposées ? Comment l'accepter pour ce qu'elle est à l'extérieur, quand cet extérieur surchargé d'oripeaux n'est plus que celui du mensonge ?... Évidemment, toutes ces questions avaient été l'objet des méditations du philosophe avant qu'il prît la résolution de se dire, comme par une sorte d'inspiration subite : La vérité, elle n'est nulle part ; ce que je crois être la vérité n'est qu'une erreur de mes sens ou de mon esprit. Ce monde qui m'environne, ces merveilles de la nature, ce beau ciel, cet horizon, cet espace, sont autant de choses douteuses pour moi; je ne sais plus s'ils existent ou s'ils n'existent pas ; en tout cas, je ne trouve aucune preuve de leur existence, si ce n'est dans mon raisonnement que d'autres peuvent contredire, ou dans mes sens qui me trompent tous les jours.

Cette humanité dont je suis membre, est-il bien certain qu'elle existe ? Mes yeux ne me trompent-ils pas encore ? Si Dieu permet que je sois trompé sur quelques points, pourquoi ne permettrait-il pas que je le fusse sur tous ?... Et puis Dieu existe-t-il réellement ? Si l'existence de l'univers créé est douteuse pour moi, pourquoi celle du Créateur serait-elle plus certaine ? Ne puis-je pas supposer, à la place de Dieu, « un certain mauvais génie, non moins rusé et trom-

» peur que puissant, qui aurait employé toute son industrie
» à me tromper?... »

Voilà où en est arrivé Descartes; voilà le point d'où il va partir pour régénérer la philosophie; voilà où l'ont amené tant de contradictions, tant d'arguties, tant de subtilités, tant de prétendues vérités se démentant l'une par l'autre et forçant la raison de s'éloigner d'elles, afin d'éviter un contact compromettant pour sa dignité.

Mais ce doute universel n'est que momentané; la foi un instant sacrifiée aux nécessités du raisonnement va reprendre son empire; le sceptique et l'athée vont bientôt disparaître et signaler, par leur retraite forcée, le retour du croyant. Ce que le raisonnement a fait pour tout détruire, il le fera pour tout réédifier. Après avoir promené son doute superbe sur l'humanité, sur l'univers, sur Dieu lui-même, le philosophe va se recueillir, se trouver face à face avec ce doute qui lui a servi à tout renverser, et cette entrevue mystérieuse lui servira à tout reconstruire comme par enchantement. Ce doute, s'écriera-t-il, c'est moi qui l'ai créé; c'est mon œuvre. S'il est devenu pour moi la base d'un système philosophique, c'est moi qui l'ai voulu; et cette volonté, cette spontanéité, c'est le produit d'un travail quelconque de mon esprit. J'ai donc un esprit, et cet esprit, je l'applique à ce que je veux; par lui, j'ai sur toutes choses un sentiment plus ou moins exact, une idée plus ou moins juste; j'ai une pensée quelconque... *Je pense enfin, et si je pense, j'existe,* parce que penser, c'est exister : COGITO, ERGO SUM!

J'existe; mais je n'existe encore que comme esprit, comme intelligence, comme chose immatérielle; c'est la seule vérité que je puisse encore constater; car rien ne m'empêche de feindre que je n'ai point de corps, tandis que tout s'oppose à ce que j'imagine que je ne *pense* point.

Je suis donc une substance dont la nature essentielle est de penser, qui n'a besoin pour se mouvoir d'aucun entourage matériel; je suis une âme enfin, une âme indépendante de tout corps et dont l'existence est maintenant aussi certaine qu'une chose quelconque peut l'être, lorsque nous la concevons « *clairement et distinctement.* »

Par cette première épreuve, le néant est modifié, ou plutôt le néant n'est déjà plus, car l'humanité immatérielle existe et l'âme humaine est une vérité. Mais cette âme, en reconnaissant qu'elle est sujette à l'erreur et que les choses extérieures peuvent être pour elle autant de mensonges ou d'illusions, cette âme reconnaît en même temps et implicitement l'existence d'une nature particulière dont le principe est la vérité et, par conséquent, dont l'essence est la perfection; perfection souveraine, qui possède dans leur plénitude et unit en soi l'intelligence, la puissance, la sagesse, tous les attributs enfin dont je n'aperçois qu'une ombre en moi-même et autour de moi.

Or, d'où me vient cette idée sublime qui ne peut sortir de mon fonds méprisable, et dont cet imparfait univers n'a pu me fournir le modèle? Évidemment elle me vient de l'être parfait lui-même, qui l'a mise en moi comme un sceau indélébile destiné à me rappeler mon origine et ma fin. Cet être parfait, c'est Dieu, « substance infinie, éter-» nelle, immuable, indépendante, toute connoissante et » toute puissante, » de laquelle je suis nécessairement émané, puisque, n'étant qu'une substance imparfaite et finie, je ne puis m'être donné moi-même l'idée d'un être essentiellement infini et parfait. Dieu existe donc, précisément parce que j'existe et que j'ai l'idée de Dieu; parce que Dieu est parfait et que l'existence proprement dite est inséparable de la perfection.

L'âme et Dieu sont donc deux problèmes désormais résolus, et le doute du philosophe sur ces deux grands mystères s'est complétement dissipé. Mais ce n'est pas tout : ce doute s'est arrêté, non seulement sur l'existence des objets immatériels, mais aussi sur celle des choses corporelles. Il faut encore qu'il se dissipe de ce côté, pour qu'une vérité nouvelle vienne compléter la série des conquêtes faites par le génie de Descartes, sur les erreurs de ceux qui l'ont précédé. Si Dieu existe et si Dieu est parfait, il a évidemment toutes les perfections; par conséquent, il ne connaît pas le mensonge, et ce qu'il offre à la foi de l'homme ne peut être que l'essence même de la vérité. Donc ce spectacle de la création qui nous entoure de toutes parts n'est pas une chimère; donc ces phénomènes extérieurs qui frappent à chaque instant nos regards ne sont pas une illusion; donc notre existence corporelle, aussi bien que notre existence morale, est une réalité; donc la nature existe, et nous avons tout ensemble Dieu, l'homme et l'univers. Mais laissons parler Descartes lui-même sur cette troisième partie de son travail régénérateur : « Je ne puis » douter, » dit le philosophe dans une des plus belles pages de ses *Méditations*, « je ne puis douter qu'il n'y ait » en moi une certaine faculté *passive* de sentir, c'est-à-dire » de recevoir et de connaître les idées des choses sensibles; » mais elle me serait inutile, et je ne m'en pourrois aucu- » nement servir, s'il n'y avoit aussi en moi ou en quel- » qu'autre chose, une autre faculté *active*, capable de for- » mer et de produire ces idées. Or cette faculté active ne » peut être en moi en tant que je ne suis qu'une chose » qui pense, vu qu'elle ne présuppose point ma pensée, et » aussi que ces idées-là me sont souvent représentées sans » que j'y contribue en aucune façon, et même souvent

» contre mon gré ! Il faut donc qu'elle soit en quelque sub-
» stance différente de moi, dans laquelle toute la réalité
» qui est *objectivement* dans les idées produites par cette
» faculté, soit contenue *formellement* ou *éminemment*, et
» cette substance est un corps, c'est-à-dire une nature
» corporelle, dans laquelle est contenu formellement et en
» effet tout ce qui est objectivement et par représenta-
» tion dans les idées ; ou bien c'est Dieu même ou quel-
» que autre créature plus noble que le corps, dans laquelle
» cela est contenu éminemment. Or, Dieu n'étant pas
» trompeur, il est très-manifeste qu'il ne m'envoie pas ces
» idées immédiatement par lui-même, ni aussi par l'entre-
» mise de quelque créature dans laquelle leur réalité ne
» soit contenue formellement, mais seulement éminem-
» ment. Car ne m'ayant donné aucune faculté pour con-
» noître que cela soit, mais au contraire une très-grande
» inclination à croire qu'elles partent des choses corpo-
» relles, je ne vois pas comment on pourroit l'excuser de
» tromperie si, en effet, ces idées partoient d'ailleurs ou
» étoient produites par d'autres causes que par des causes
» corporelles ; et partant, il faut conclure qu'il y a des
» choses corporelles qui existent. »

Telle est, en résumé, toute la doctrine philosophique de Descartes sur les vérités universelles qui, avant lui, avaient occasionné tant de controverses, tant de disputes, tant d'interminables argumentations. Après avoir vu un tel désordre d'idées, il s'est pris d'abord à douter de tout ; puis de ce doute même il a tiré la preuve de sa pensée, et de cette pensée la preuve de son existence. Puis l'idée d'un être parfait lui est venue en même temps que celle des imperfections de l'humanité : il a compris que Dieu était l'être parfait et nécessaire par excellence, et qu'à ce

double titre Dieu devait exister. Enfin la preuve de l'existence de Dieu a amené la preuve de l'existence de toute la nature matérielle, dont l'idée ne peut venir que d'objets dans lesquels cette idée est effectivement contenue. De cette manière, à l'aide de ce simple axiôme, que « les » choses que nous concevons fort clairement et fort dis- » tinctement sont toutes vraies, » Descartes est parvenu à fonder un système philosophique dont l'influence a été assez grande sur les progrès de la pensée, pour que l'auteur méritât le titre de *créateur de la philosophie moderne.*

En effet, avant la philosophie de Descartes, la pensée erre pour ainsi dire incertaine entre le spiritualisme et le sensualisme. Mais le *Discours de la Méthode,* les *Méditations,* les *Principes de la philosophie,* révèlent aux esprits la nécessité d'unir l'une à l'autre l'observation et le raisonnement, ces deux procédés inséparables de toute science comme de toute vérité. A la lumière de cette méthode, les esprits s'éclairent, la pensée prend un nouvel essor, la philosophie, la théologie, la physique, la chimie, l'astronomie, la géométrie, l'histoire naturelle, la médecine, toutes les sciences marchent dans une commune voie de progrès et se contrôlent pour ainsi dire mutuellement. On dirait que, dans cet élan général, le génie de Descartes inspire le siècle tout entier, même dans la diversité des opinions qu'il fait éclore et des discussions qui surgissent de toutes parts.

La philosophie cartésienne eut en effet des luttes vives et longues à soutenir. Voëtius, le P. Daniel, Hobbes, Gassendi et d'autres encore, l'attaquèrent avec vigueur et ténacité. Mais Descartes trouva d'énergiques et chauds défenseurs dans tous les ordres, dans tous les rangs, dans toutes les conditions. Malebranche, le P. Poisson, le

P. Mersenne, le P. Lebossu, Dom Lamy, Arnault et Nicole prônèrent la méthode nouvelle et augmentèrent le nombre de ses partisans. Dans son *Discours sur l'esprit philosophique*, le Jésuite Guénard s'exprima en ces termes sur l'auteur de cette méthode : « Il fallait aux sciences un » homme de ce caractère, un homme qui osât conjurer » tout seul, avec son génie, contre les anciens tyrans de la » raison; qui osât fouler aux pieds ces idoles que tant de » siècles avaient adorées. Descartes se trouvait renfermé » dans le labyrinthe avec tous les autres philosophes; mais » il se fit lui-même des ailes et il s'envola, frayant ainsi » une route nouvelle à la raison captive. »

Les grands seigneurs se mirent à traduire en français les *Méditations* primitivement écrites en latin, et à organiser dans leurs châteaux de petites académies cartésiennes. Des conférences publiques furent instituées pour fortifier encore cette favorable impulsion, et ces conférences furent suivies avec un zèle et une exactitude remarquables. « La cour et la ville, les nobles et les bourgeois, les universités, les parlements, les académies, le clergé, les ordres religieux, Jansénistes et Molinistes, Bénédictins, Oratoriens, Génovéfins, tous s'émurent, tous prirent parti dans un sens ou dans l'autre, tous prirent la plume ou la parole soit pour attaquer, soit pour défendre. Les objections et les réponses, les apologies et les critiques, les condamnations et les protestations, les thèses, les livres, les cours se croisèrent, se suivirent, se multiplièrent avec une étonnante rapidité. Les dames ne restèrent pas étrangères à la plus noble et peut-être à la plus vive préoccupation de leur temps. La célèbre Christine de Suède voulut apprendre la nouvelle doctrine, de la bouche même du maître, et l'appela à Stockholm où bientôt la rigueur du

climat lui coûta la vie. La princesse Élizabeth, fille aînée de Frédéric V roi de Bohême, entretint avec lui une correspondance active, et transforma en une école cartésienne le cloître d'Hervorden, dont elle avait été nommée abbesse après la chute de son père. On sait quelles étaient les opinions philosophiques de madame de Grignan. Sa mère, madame de Sévigné, et la marquise de Sablé présidaient dans leurs salons des discussions animées dont Descartes était l'objet. Même les simples bourgeoises, à Paris et à Toulouse, accouraient en foule avec leurs maris aux leçons cartésiennes de Régis et de Rohault[1]. »

La littérature proprement dite subit elle-même une transformation au contact d'un grand philosophe qui était en même temps un grand écrivain. Le système de Descartes fut adopté par les plus illustres d'entre les poëtes et les prosateurs. Tandis que Labruyère, se constituant en quelque sorte l'écho du réformateur, publiait ces paroles : « *Je » pense, donc Dieu existe,* car ce qui pense en moi je ne » le dois pas à moi-même; » Pascal répondait dans son style admirable : « Je puis bien concevoir un homme sans » mains, pieds, tête, car ce n'est que l'expérience qui » nous apprend que la tête est plus nécessaire que les » pieds; mais je ne puis concevoir un homme sans pensée : » ce seroit une pierre ou une brute. C'est donc la pensée » qui fait l'être de l'homme et sans quoi on ne peut le con- » cevoir. » Lafontaine lui-même, le bon Lafontaine sentait tressaillir en lui le génie philosophique de Descartes, quand il écrivait ces vers :

« La volonté nous détermine;
» Ni l'objet, ni l'instinct : je parle, je chemine,

[1] Ad. Franck.

» Je sens en moi certain agent;
» Tout obéit, dans ma machine,
» A ce principe intelligent. »

Descartes a non-seulement l'honneur d'avoir créé une philosophie nouvelle; il a aussi la gloire d'avoir rétabli, dans l'ordre scientifique tout entier, un équilibre perdu depuis longtemps. Comme d'autres génies que nous connaissons déjà, il a créé dans les régions de la pensée une discipline sévère, en suivant la voie de la raison et de la vérité. Comme eux, il doit trouver sa place dans l'histoire de nos progrès intellectuels, et la postérité l'admire encore tous les jours, marchant à la tête de ceux qui par leurs efforts, leurs travaux, leurs découvertes, ont concouru à développer en France l'esprit scientifique et lui ont donné sa plus énergique impulsion.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER

LE SEIZIÈME SIÈCLE

LIVRE II

LES HOMMES D'ÉTAT

LIVRE III

L'ÉGLISE ET LE CLERGÉ

LIVRE IV

LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU

LIVRE V

LES ÉRUDITS, LES SAVANTS ET LES PHILOSOPHES

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, 8, rue Montmorency.



HISTOIRE

DU

MOUVEMENT

INTELLECTUEL

AU XVIe SIÈCLE ET PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU XVIIe

PAR

JULES JOLLY

SUBSTITUT DU PROCUREUR IMPÉRIAL DE LA SEINE

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

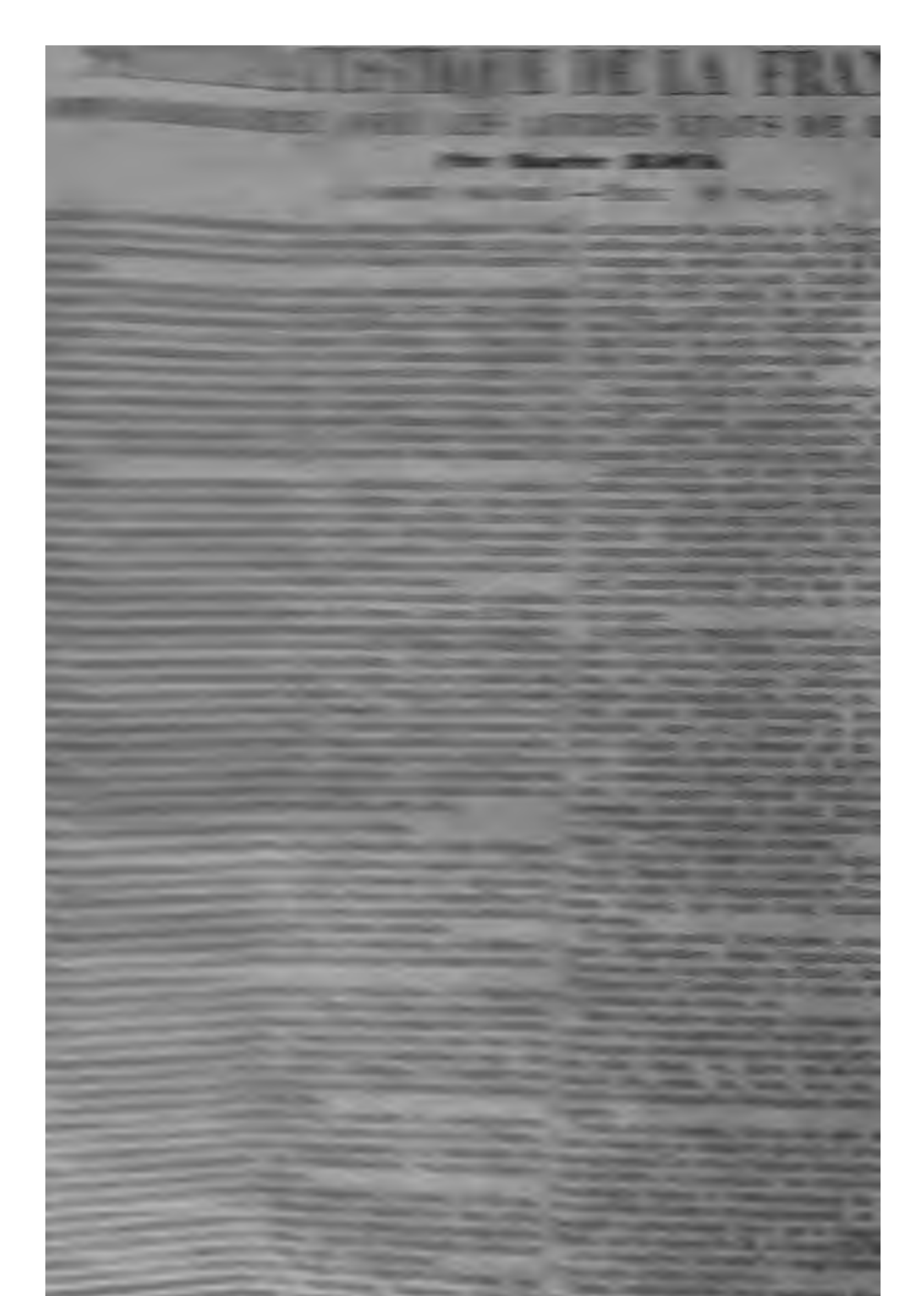
TOME PREMIER

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE LA PAIX, 8





HISTOIRE DE LA FRA



HISTOIRE

DU

MOUVEMENT

INTELLECTUEL

AU XVIe SIÈCLE ET PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU XVIIe

PAR

JULES JOLLY

SUBSTITUT DU PROCUREUR IMPÉRIAL DE LA SEINE

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME PREMIER

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE LA PAIX, 8



STATISTIQUE DE LA FRANCE

MPARÉE AVEC LES AUTRES ÉTATS DE L'EURO

Par Maurice BLOCK

2 FORTS VOLUMES. — PRIX : 18 FRANCS

ité de la Statistique, appelée par Napoléon Ier le bud- choses, est si universellement reconnue, qu'il est su- l'en faire ressortir les avantages et d'en énumérer les tions.

science, qui se trouvait en germe dans tous les traités tique et d'économie politique, a reçu, depuis quelques une existence à part. Cultivée avec ardeur en France, gleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suède, en Da- en Espagne, elle a reçu de nombreuses applications; ciétés se sont formées pour en hâter les progrès, et les nements eux-mêmes, en instituant des Bureaux de sta- ont montré toute l'importance de cette science, dont aissance est indispensable à l'homme politique, à l'éco- au moraliste. Car, « si la Statistique ne gouverne pas de, a dit Goëthe, elle montre du moins comment il est ne. »

ombreux travaux sur la Statistique ont été publiés en par des statisticiens distingués, mais le plus récent 1846, et s'applique à la situation de 1840. Leurs écrits, à une époque déjà si éloignée, n'offrent plus de données tes sur les progrès de la population, de l'agriculture, lustrie, du commerce, des finances, en un mot, de toutes nches qui se rattachent à cette science.

cette lacune que nous avons voulu combler, en publiant ouvelle *Statistique de la France*. L'auteur, M. Maurice déjà connu par de nombreuses publications économiques, is plusieurs années sous-chef du bureau de Statistique e au ministère de l'agriculture, était, mieux que per- par ses connaissances spéciales, par sa position dans istration, par ses relations à l'étranger, en état de rendre rage aussi complet que possible. Aussi n'a-t-il rien né- ur atteindre ce but; il a abordé toutes les branches de istration et examiné tous les aspects de la vie sociale; ueilli, classé, élaboré, commenté tous les faits, tous les uments de quelque importance; il est entré dans tous ils qui pouvaient répondre à une curiosité légitime ou er un intérêt particulier d'un ordre élevé.

vrage se compose de deux volumes.

REMIER renferme une introduction et onze chapitres. *troduction*, sans être une théorie complète de la Sta- discute tous les points importants de cette science, e les différentes opinions émises sur chacun d'eux, ré- s unes, apporte de nouveaux arguments en faveur des et donne souvent une solution nouvelle.

remier chapitre décrit le TERRITOIRE, ses plaines et tagnes, ses fleuves et ses ports, son climat et ses pro- s naturelles.

euxième est consacré à la POPULATION. Ici l'auteur ne s borné à donner le chiffre du dernier dénombrement, connaître les naissances, décès et mariages de la dernière il a, au contraire, remonté en arrière aussi haut que é, fournissant les éléments de comparaison entre des s diverses et des peuples différents. Ce chapitre con- issi l'exposé de la théorie de la population et principa- du système de Malthus.

roisième chapitre fait connaître la CONSTITUTION QUE et l'ORGANISATION ADMINISTRATIVE de la France; rme, entre autres renseignements, la statistique des rs, des députés, des fonctionnaires, soit par départe- oit à diverses époques.

ontenu du *quatrième chapitre*, JUSTICE, et du *cin-* CULTES, est suffisamment indiqué par leurs titres ifs : les chiffres sont partout expliqués par la législation hapitre JUSTICE donne, outre la statistique judiciaire ment dite, tous les faits qui s'y rattachent.

TRUCTION PUBLIQUE forme le *chapitre sixième*, qui se l'organisation et la statistique, comparée avec l'é- de l'enseignement supérieur (Facultés), secondaire s, Colléges, Institutions libres), primaire, spécial d'agriculture, arts et métiers, Conservatoires, Écoles es, etc., etc.), et donne en outre les établissements iques (Institut, Muséum, etc.) et artistiques, les théâ- s bibliothèques, la presse, l'imprimerie, etc.

ENFAISANCE et les INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE tou- des matières si importantes qu'elles composent deux es, les 7e et 8e. Ce dernier chapitre renferme aussi la que des assurances maritimes, sur la vie, contre les in- etc., en France et à l'étranger.

apitre le plus important, le *neuvième*, qui traite des se compose de plus de 150 pages. Il commence par un historique des finances de la France, donne, d'aprè meilleures autorités, un budget d'avant 1789, fait connaît changements survenus à la suite de la Révolution, et co le lecteur jusqu'à nos jours. L'auteur entre ensuite da détail des divers impôts, de leur assiette, de leur mo perception, et surtout de leur produit à diverses époqu dans la plupart des pays : contributions directes et indire impôt foncier, des portes et fenêtres, personnel-mobilier, tente, timbre, enregistrement, tabacs, postes, forêts, sur les boissons, sel, sucre, etc.

L'ARMÉE et la MARINE, chapitres *dix* et *onze* termine tome premier : mode de recrutement, organisation mili effectif et dépenses, comparaisons entre les époques pays, institutions (Hôtel des Invalides, Légion d'honneur glements sur l'avancement en grade, etc.

L'AGRICULTURE, cette mère nourricière des peuples, traduire en langage moderne le mot connu de Sully, comm le deuxième volume (*chapitre douze*) et ouvre la séri chapitres consacrés aux INTÉRÊTS MATÉRIELS. Les institu agricoles y sont passées en revue, les concours, courses, couragements, associations, le crédit foncier, les salaires, puis vient la statistique développée des céréales (product prix, commerce depuis 1815 et dans tous les pays), des tures diverses, du vin, des prés, des forêts et des anima toute espèce.

Le *chapitre treize* est consacré à l'INDUSTRIE, cette sance du jour et de l'avenir, il comprend 125 pages. In tions et législations, industries textiles (lin et chanvre, laine, soie, tissus mélangés, habillements, etc.), mines dustries métallurgiques (fer, cuivre, etc.), industries div cuirs, papiers, produits chimiques, porcelaines et cris distillerie, sucre, etc.), forment les principales subdiv de ce chapitre, qui se termine par un résumé établiss onze milliards la valeur totale de la production indust

Le COMMERCE (*chapitre quatorze*) est divisé en trois tions : 1o commerce intérieur (circulation des marchand monnaies, institutions de crédit, Banque de France, — 2o commerce extérieur (importation et exportation, tr prime) ; — 3o navigation maritime.

Les VOIES DE COMMUNICATION (*chapitre quinzième*) tent de l'histoire et de la statistique des chemins de fer tous les pays, et principalement en France ; des routes, mins vicinaux, des cours d'eau, canaux et de la navig intérieure.

Un chapitre spécial (*le seizième*), dont personne ne m naîtra l'importance, donne l'organisation des POSTES TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE en France, dans les divers pa l'Europe et de l'Amérique. Il s'y trouve un curieux table la circulation des lettres, etc.

Dans le *chapitre dix-sept* (CONSOMMATIONS), l'auteur proché les renseignements recueillis par la Statistique s principales consommations de chaque pays, par habitant, que pain, viande, vin, bière, eau-de-vie, sel, tabac, houille, fer, coton, lin, laine, soie, etc., souvent à div époques et quelquefois distinguant entre les villes et les pagnes.

PARIS est un monde, dit-on non sans raison. L'auteu donc consacré un chapitre spécial et très-étendu. Dans monographie, il a réuni l'histoire des agrandissements su sifs de Paris, sa population, son organisation administra son budget depuis le commencement du siècle, son ind et une foule d'autres renseignements, en suivant autan possible le programme tracé par le Congrès de Statistiq Paris, sur le rapport de M. le baron Ch. Dupin.

Les *chapitres dix-neuf* et *vingt* donnent la statistiq l'ALGÉRIE et des COLONIES.

Enfin l'annexion des trois nouveaux départements, *Sa Haute-Savoie* et *Alpes-Maritimes*, ayant eu lieu pe l'impression du tome II, l'auteur a réuni dans un APPEN les renseignements qu'il a pu se procurer sur cette nou acquisition de la France.

Cette énumération sommaire ne permet de juger qu'im faitement de la richesse et de la variété des renseignem contenus dans l'ouvrage de M. Maurice Block ; la table matières peut seule en donner une idée complète. Aussi a fallu, pour pouvoir les renfermer dans deux volumes, une tification compacte et surtout l'habitude, acquise par l'a dans ses nombreuses publications antérieures, de com les tableaux de manière à les présenter à la fois avec le de clarté pour le lecteur et avec la plus grande écon d'espace.

STATISTIQUE DE LA FRANCE

OMPARÉE AVEC LES AUTRES ÉTATS DE L'EURO

Par Maurice BLOCK

2 FORTS VOLUMES. — PRIX : 18 FRANCS

ilité de la Statistique, appelée par Napoléon Ier le bud-
s choses, est si universellement reconnue, qu'il est su-
d'en faire ressortir les avantages et d'en énumérer les
ations.
te science, qui se trouvait en germe dans tous les traités
litique et d'économie politique, a reçu, depuis quelques
s, une existence à part. Cultivée avec ardeur en France,
gleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suède, en Da-
k, en Espagne, elle a reçu de nombreuses applications;
ociétés se sont formées pour en hâter les progrès, et les
rnements eux-mêmes, en instituant des Bureaux de sta-
ue, ont montré toute l'importance de cette science, dont
naissance est indispensable à l'homme politique, à l'éco-
te, au moraliste. Car, « si la Statistique ne gouverne pas
nde, a dit Goëthe, elle montre du moins comment il est
rné. »
nombreux travaux sur la Statistique ont été publiés en
e par des statisticiens distingués, mais le plus récent
le 1846, et s'applique à la situation de 1840. Leurs écrits,
s à une époque déjà si éloignée, n'offrent plus de données
ntes sur les progrès de la population, de l'agriculture,
dustrie, du commerce, des finances, en un mot, de toutes
anches qui se rattachent à cette science.
si cette lacune que nous avons voulu combler, en publiant
nouvelle *Statistique de la France*. L'auteur, M. Maurice
, déjà connu par de nombreuses publications économiques,
uis plusieurs années sous-chef du bureau de Statistique
ale au ministère de l'agriculture, était, mieux que per-
, par ses connaissances spéciales, par sa position dans
inistration, par ses relations à l'étranger, en état de rendre
vrage aussi complet que possible. Aussi n'a-t-il rien né-
pour atteindre ce but; il a abordé toutes les branches de
inistration et examiné tous les aspects de la vie sociale;
cueilli, classé, élaboré, commenté tous les faits, tous les
gnements de quelque importance; il est entré dans tous
tails qui pouvaient répondre à une curiosité légitime ou
ter un intérêt particulier d'un ordre élevé.
uvrage se compose de deux volumes.
PREMIER renferme une introduction et onze chapitres.
ntroduction, sans être une théorie complète de la Sta-
ue, discute tous les points importants de cette science,
re les différentes opinions émises sur chacun d'eux, ré-
es unes, apporte de nouveaux arguments en faveur des
, et donne souvent une solution nouvelle.
premier chapitre décrit le TERRITOIRE, ses plaines et
ntagnes, ses fleuves et ses ports, son climat et ses pro-
ns naturelles.
deuxième est consacré à la POPULATION. Ici l'auteur ne
pas borné à donner le chiffre du dernier dénombrement,
connaître les naissances, décès et mariages de la dernière
; il a, au contraire, remonté en arrière aussi haut que
ble, fournissant les éléments de comparaison entre des
es diverses et des peuples différents. Ce chapitre con-
aussi l'exposé de la théorie de la population et principa-
t du système de Malthus.
troisième chapitre fait connaître la CONSTITUTION
IQUE et l'ORGANISATION ADMINISTRATIVE de la France;
ferme, entre autres renseignements, la statistique des
urs, des députés, des fonctionnaires, soit par départe-
soit à diverses époques.
contenu du *quatrième chapitre*, JUSTICE, et du *cin-
e*, CULTES, est suffisamment indiqué par leurs titres
tifs : les chiffres sont partout expliqués par la législation
chapitre JUSTICE donne, outre la statistique judiciaire
ement dite, tous les faits qui s'y rattachent.
STRUCTION PUBLIQUE forme le *chapitre sixième*, qui
sse l'organisation et la statistique, comparée avec l'é-
r, de l'enseignement supérieur (Facultés), secondaire
es, Colléges, Institutions libres), primaire, spécial
s d'agriculture, arts et métiers, Conservatoires, Écoles
res, etc., etc.), et donne en outre les établissements
ifiques (Institut, Muséum, etc.) et artistiques, les théâ-
es bibliothèques, la presse, l'imprimerie, etc.
BIENFAISANCE et les INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE tou-
à des matières si importantes qu'elles composent deux
res, les 7e et 8e. Ce dernier chapitre renferme aussi la
ique des assurances maritimes, sur la vie, contre les in-
s, etc., en France et à l'étranger.
chapitre le plus important, le *neuvième*, qui traite des
NCES, se compose de plus de 150 pages. Il commence par
un historique des finances de la France, donne, d'apr
meilleures autorités, un budget d'avant 1789, fait conna
changements survenus à la suite de la Révolution, et c
le lecteur jusqu'à nos jours. L'auteur entre ensuite d
détail des divers impôts, de leur assiette, de leur m
perception, et surtout de leur produit à diverses époq
dans la plupart des pays : contributions directes et indi
impôt foncier, des portes et fenêtres, personnel-mobili
tente, timbre, enregistrement, tabacs, postes, forêts,
sur les boissons, sel, sucre, etc.
L'ARMÉE et la MARINE, chapitres *dix et onze* termi
tome premier : mode de recrutement, organisation mi
effectif et dépenses, comparaisons entre les époques
pays, institutions (Hôtel des Invalides, Légion d'honne
glements sur l'avancement en grade, etc.
L'AGRICULTURE, cette mère nourricière des peuples
traduire en langage moderne le mot connu de Sully, com
le deuxième volume (*chapitre douze*) et ouvre la sé
chapitres consacrés aux INTÉRÊTS MATÉRIELS. Les insti
agricoles y sont passées en revue, les concours, cours
couragements, associations, le crédit foncier, les salaire
puis vient la statistique développée des céréales (prod
prix, commerce depuis 1815 et dans tous les pays), d
tures diverses, du vin, des prés, des forêts et des anim
toute espèce.
Le *chapitre treize* est consacré à l'INDUSTRIE, cett
sance du jour et de l'avenir, il comprend 125 pages.
tions et législations, industries textiles (lin et chanvre,
laine, soie, tissus mélangés, habillements, etc.), min
dustries métallurgiques (fer, cuivre, etc.), industries d
cuirs, papiers, produits chimiques, porcelaines et c
distillerie, sucre, etc.), forment les principales subd
de ce chapitre, qui se termine par un résumé établi
onze milliards la valeur totale de la production indus
Le COMMERCE (*chapitre quatorze*) est divisé en tr
tions : 1o commerce intérieur (circulation des march
monnaies, institutions de crédit, Banque de France,
— 2o commerce extérieur (importation et exportation,
prime); — 3o navigation maritime.
Les VOIES DE COMMUNICATION (*chapitre quinzièm*
tent de l'histoire et de la statistique des chemins de f
tous les pays, et principalement en France; des route
mins vicinaux, des cours d'eau, canaux et de la nav
intérieure.
Un chapitre spécial (*le seizième*), dont personne ne
naîtra l'importance, donne l'organisation des POSTES
TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE en France, dans les divers
l'Europe et de l'Amérique. Il s'y trouve un curieux tab
la circulation des lettres, etc.
Dans le *chapitre dix-sept* (CONSOMMATIONS), l'auteu
proché les renseignements recueillis par la Statistique
principales consommations de chaque pays, par habitan
que pain, viande, vin, bière, eau-de-vie, sel, tabac,
houille, fer, coton, lin, laine, soie, etc., souvent à d
époques et quelquefois distinguant entre les villes et le
pagnes.
PARIS est un monde, dit-on non sans raison. L'auteu
donc consacré un chapitre spécial et très-étendu. Dan
monographie, il a réuni l'histoire des agrandissements
sifs de Paris, sa population, son organisation administ
son budget depuis le commencement du siècle, son in
et une foule d'autres renseignements, en suivant auta
possible le programme tracé par le Congrès de Statist
Paris, sur le rapport de M. le baron Ch. Dupin.
Les *chapitres dix-neuf* et *vingt* donnent la statisti
l'ALGÉRIE et des COLONIES.
Enfin l'annexion des trois nouveaux départements : *S*
Haute-Savoie et *Alpes-Maritimes*, ayant eu lieu p
l'impression du tome II, l'auteur a réuni dans un APP
les renseignements qu'il a pu se procurer sur cette n
acquisition de la France.
Cette énumération sommaire ne permet de juger qu'
faitement de la richesse et de la variété des renseign
contenus dans l'ouvrage de M. Maurice Block; la tab
matières peut seule en donner une idée complète. Auss
fallu, pour pouvoir les renfermer dans deux volumes, u
tification compacte et surtout l'habitude, acquise par l'
dans ses nombreuses publications antérieures, de co
les tableaux de manière à les présenter à la fois avec
de clarté pour le lecteur et avec la plus grande éc
d'espace.

